This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

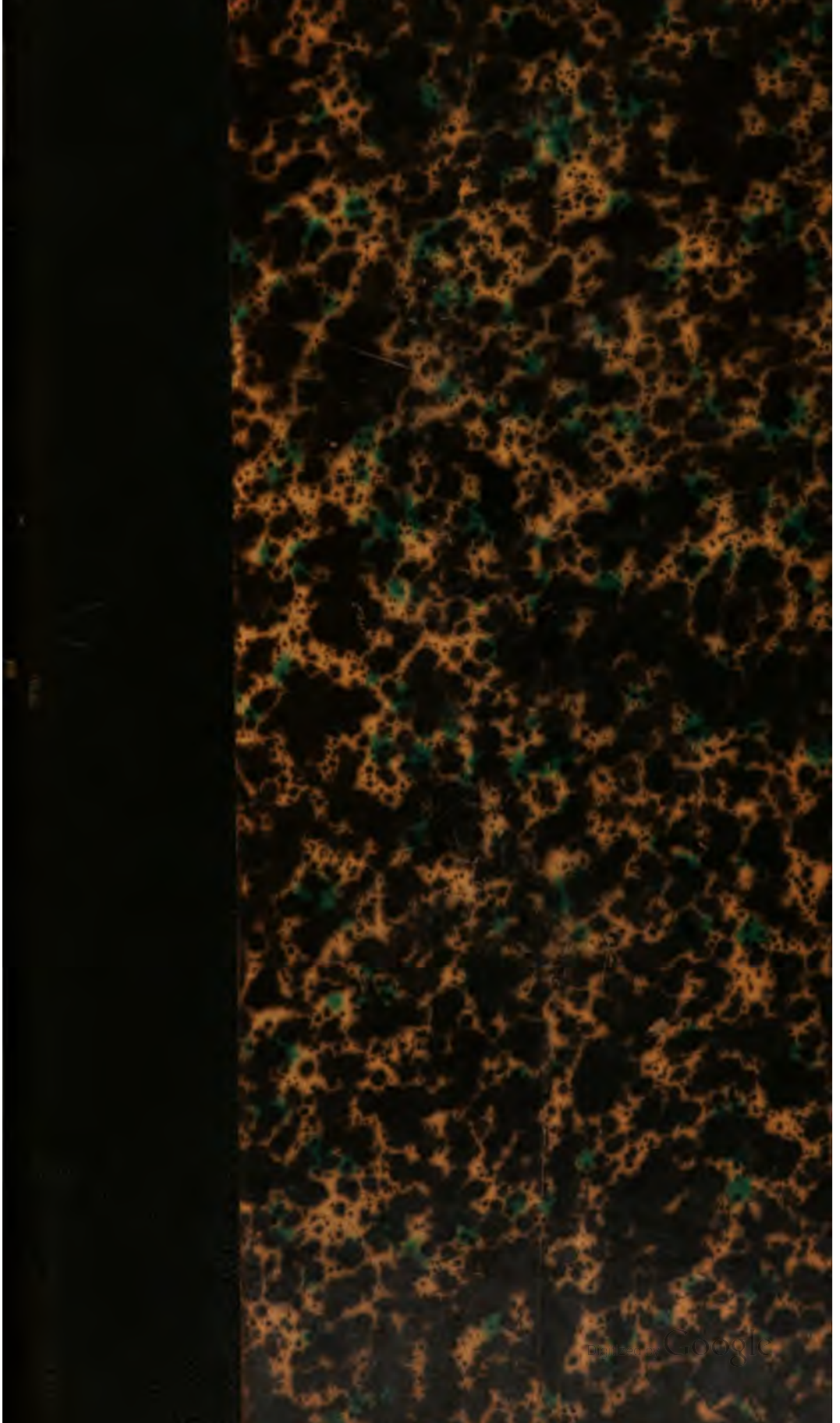
Digitized by Google

Fr 45.20

Harvard College Library

GIFT OF

Archibald Cary Coolidge, Ph.D.

(Class of 1887)

PROFESSOR OF HISTORY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE

SAINT-QUENTIN (AISNE)

Digitized by Google

Digitized by Google

CINQUANTE-CINQUIÈME ANNÉE

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DES

SCIENCES, ARTS

BELLES-LETTRES, AGRICULTURE & INDUSTRIE

DE SAINT-QUENTIN

FONDÉE EN 1825, RECONNUE PAR ORDONNANCE ROYALE DU 15 AOUT 1831

QUATRIÈME SÉRIE. — TOME III

TRAVAUX DE JUILLET 1879 A JUILLET 1880

SAINT-QUENTIN
Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19

1880

Digitized by Google

Fr 45.20

Harvard College Library
NOV 14 1912
Gift of
Prof. A. C. Coolidge

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE

DU 9 MAI 1880

Discours de M. Pierre BÉNARD, Président

MESSIEURS,

Fidèle à son origine et à ses traditions, la Société académique poursuit avec persévérance ses modestes et utiles travaux.

Les cours populaires en faveur des adultes dont elle prenait l'initiative il y a seize ans, sont suivis chaque hiver avec succès, grâce au dévouement de plusieurs de ses membres, et à la libéralité de généreux concitoyens.

L'histoire locale offre toujours un vaste champ à ses recherches, et elle voit avec reconnaissance ses efforts appréciés et encouragés par la Municipalité dont la patriotique subvention va lui permettre de publier dans quelques jours le *Livre Rouge* sous une forme digne de ce glorieux résumé de nos antiques annales.

Les concours qu'elle ouvre chaque année provoquent les travaux d'érudits et de lettrés qui deviennent ainsi ses collaborateurs. Outre l'histoire des localités, ces travaux comprennent l'archéologie, la biographie locale, et la lit-

Digitized by Google

térature. Ils peuvent d'ailleurs s'étendre à toutes les questions qui touchent aux intérêts moraux, intellectuels, scientifiques et matériels de notre contrée.

Dans une ville en pleine croissance comme la nôtre, ce n'est pas trop de toutes les forces vives pour contribuer à assurer le présent et à préparer l'avenir dans le sens du progrès bien compris, et en faveur du bien-être de nos concitoyens.

C'est de cette pensée que s'inspirait la Société académique lorsqu'elle mettait à l'étude, il y a dix-huit ans, l'œuvre des maisons d'ouvriers: elle s'était proposé ce double but : faire diminuer successivement le nombre des logements insalubres, et fournir à l'ouvrier un moyen facile de devenir propriétaire.

Les circonstances ne furent point de suite favorables à la réalisation de ce projet: mais il avait suffi que la Société académique en eût pris l'initiative. L'idée était semée; elle germa bientôt, et nous avons vu s'élever deux groupes d'habitations ouvrières, saines, agréables et économiques : l'un à l'Ouest, qui est déjà devenu le noyau d'un quartier neuf appelé aux plus grands développements, de Bagatelle à Rocourt; l'autre à l'Est, qui va devenir le centre d'une nouvelle ville dont les rues se préparent en tous sens autour de lui, suivant les principes de l'hygiène publique.

Ces questions d'hygiène, s'appliquant à la salubrité et à l'assainissement de la ville de Saint-Quentin, ont toujours été l'objet des préoccupations et des études de plusieurs de nos collègues : par leur nature même, elles sont constamment à l'ordre du jour.

En 1863, M. le docteur Bourbier, l'un des très regrettés fondateurs de notre Société, lui communiquait un travail plein d'intérêt, intitulé : *Considérations sur la salubrité de la ville de Saint-Quentin à différentes époques;* notre savant

Digitized by Google

collègue fait voir que la cause principale de l'insalubrité permanente de certains bas quartiers doit être attribuée au voisinage des marais de la Somme, alimentés par l'étang d'Isle ; et à ce propos, il signale la cause singulière de l'accroissement que ces étangs auraient pris il y a neuf siècles.

En l'année 986, le comte Albert avait fait don aux moines de l'abbaye d'Isle de tout l'espace recouvert d'eau depuis Rouvroy jusqu'au moulin de Rocourt.

Les termes trop vagues, dans les actes, peuvent engendrer des procès. Comme les limites des espaces couverts par les eaux n'étaient déterminées que par le périmètre de ces eaux, variable avec leur niveau, des voisins soupçonneux se persuadèrent bientôt que les moines avaient haussé leurs vannes et relevé le point d'eau, pour agrandir leur domaine de tout ce que les étangs avaient empiété en remontant leur niveau. De là des procès que les communes de Saint-Quentin, de Rouvroy et d'Harly intentèrent dès cette époque à l'abbaye d'Isle, procès qui renaissaient de siècle en siècle, et qui dureraient encore sans la Révolution qui les supprima en supprimant l'abbaye.

Notre honorable collègue M. le docteur Blin reprenait la même question en 1866, dans une note sur l'*assainissement de la ville de Saint-Quentin*, et constatait également l'influence pernicieuse de l'étang et des marais qui l'environnent.

Le remède radical, n'hésitons pas à le dire, c'est la suppression des marais, et la réduction de l'étang à une large pièce d'eau vive, qui, cessant d'être insalubre, deviendra une promenade pleine d'attrait et de fraîcheur.

Cette mesure, que nos honorables collègues n'entrevoyaient alors que comme dans un avenir encore lointain, est devenue urgente, par suite de l'accroissement rapide

Digitized by Google

de la ville sur les deux versants de la vallée jusqu'au bord des eaux.

Aucune question d'hygiène locale n'est plus actuelle, et je crois être l'interprète des vues de la Société académique en disant qu'elle se propose de la mettre au concours, dès qu'elle sera à même d'offrir un prix d'une valeur proportionnée aux études qu'elle nécessitera.

L'étang d'Isle n'est déjà plus aujourd'hui qu'une faible partie des immenses espaces marécageux qui longeaient les remparts du Sud de la ville. Au siècle dernier, ils couvraient trois cents hectares. La construction du canal de Saint-Quentin et celle du Port, traversant ces lagunes, les divisèrent, et facilitèrent l'assèchement du petit étang et de toute la partie de la rive droite en aval. Plus tard, l'établissement du chemin de fer du Nord aida à la suppression de l'étang en aval de la rive gauche, et il ne reste plus aujourd'hui que l'étang d'Isle, d'une contenance d'une centaine d'hectares.

Le moment est venu où les pouvoirs publics devront s'émouvoir, en voyant au centre de la France du XIX^e^ siècle, non pas aux portes, mais dans l'intérieur même de deux grands quartiers d'une ville de quarante-cinq mille âmes, des marécages restés insalubres et incultes comme au temps de la barbarie, tandis qu'ils pourraient, avec une initiative intelligente, devenir pour toute la vallée une source de vie, d'assainissement et de prospérité.

Les quartiers du Petit-Neuville, s'ils savent comprendre leur véritable intérêt, puisqu'ils descendent dans notre vallée, jusqu'à trois cents mètres de l'étang, s'associeront énergiquement à cet œuvre ; ils joindront leurs efforts à ceux du faubourg d'Isle et de la Municipalité de Saint-Quentin pour relier les Champs-Elysées et Remicourt aux quartiers de la route de Guise par des artères directes

Digitized by Google

traversant les marais convertis en promenades et en voies bien ordonnées.

En mettant au concours un semblable projet, non-seulement au point de vue théorique, mais encore avec l'étude des voies et moyens, la Société académique remplira pour sa part ce vœu par lequel M. Bourbier terminait le travail que nous citions plus haut :

« Ces foyers de maladie (les marais) ont été atténués, » mais non encore entièrement détruits. Il serait beau » d'achever l'œuvre commencée, et de mériter ainsi la » reconnaissance des générations futures. »

Nous avons eu, depuis l'an dernier, la douleur de perdre trois très regrettés collègues :

M. Félix Le Serurier, Conseiller honoraire à la Cour de cassation, l'un de nos membres honoraires, que rattachaient à nos travaux ses goûts artistiques et son affection pour sa ville natale, affection dont il a donné des gages si éclatants ;

M. Auguste Dufour, ancien membre titulaire, dont les travaux sur les questions de prévoyance et de secours mutuels ont devancé et préparé dans notre ville l'établissement des utiles associations fondées sur ce principe ;

Enfin, M. Trémisot, capitaine adjudant-major au 87e de ligne, membre associé, dont l'aménité avait conquis toutes les sympathies, et qui voulait bien nous communiquer les études aussi ingénieuses qu'originales que ses rares loisirs lui avaient permis de faire sur le divin poème de Dante.

Digitized by Google

RAPPORT DE M. EMM. LEMAIRE

SUR LE PREMIER CONCOURS D'HISTOIRE LOCALE

SUJET PROPOSÉ :

Histoire d'une localité quelconque de l'ancien Vermandois ou du département de l'Aisne

La Commission se composait de MM. P. Bénard, J. Malézieux, Beauvais, Jamart, Jean Monnier, J. Pilloy et Emm. Lemaire, *rapporteur*.

MESSIEURS,

La Géographie de l'ancienne Gaule a, depuis trois siècles, exercé la patience et la sagacité des érudits, et bien que les découvertes archéologiques, aidées de l'épigraphie, aient porté la lumière sur nombre de questions jadis obscures ou même regardées comme insolubles, d'autres n'ont reçu jusqu'ici qu'une solution incomplète et incapable de satisfaire l'inquiète et légitime curiosité de la critique.

C'est, dans une certaine mesure, au nombre des questions encore indécises qu'il faut placer celle que soulève la situation de l'ancienne ville de la seconde Belgique appelée *Duronum*, que l'itinéraire d'Antonin et la carte

Digitized by Google

de Peutinger placent sur l'ancienne chaussée de Reims à Bavay, entre cette dernière localité et Vervins. *Duronum* correspond-il au bourg moderne d'Etrœungt ou à la petite ville de La Capelle ? Telle est la question que s'est posée l'auteur du mémoire inscrit sous le n° 1 à votre concours d'histoire locale.

Disons-le tout d'abord : dans le monde des érudits, il n'y a plus guère aujourd'hui de dissidences, et contrairement à l'opinion d'Adrien de Valois et du bénédictin Nicolas Lelong, on s'accorde généralement à placer l'antique cité sur le territoire du village d'Etrœungt, soit au hameau de La Pairée, soit vers l'endroit où l'Helpe mineure coupe la voie romaine. Telle a été l'opinion de l'illustre d'Anville, et tel est aussi l'avis de la Commission de la topographie des Gaules, qui a cru pouvoir résoudre le problème avec la plus grande précision, en fixant *Duronum* au hameau de Warpont. Cette solution n'a pas satisfait l'auteur du mémoire soumis à notre examen, qui reprend l'opinion d'Adrien de Valois et de dom Nicolas Lelong et combat pied à pied les arguments de ses adversaires. C'est cette intéressante lutte que votre Commission a eu à apprécier.

On connaît les données du problème : l'itinéraire d'Antonin place Duronum à douze lieues gauloises (de 2,222 mètres) de Bavay et à dix lieues de Vervins ; cette dernière distance est également indiquée par la carte de Peutinger qui compte onze lieues seulement de Bavay à Duronum. Pour retrouver l'emplacement de la vieille cité nervienne, le procédé de d'Anville et de la plupart des géographes a été bien simple : ils ont compté onze à douze lieues gauloises sur la chaussée romaine, en partant du centre de Bavay, et ils sont arrivés ainsi au terroir d'Etrœungt, au passage de la rivière d'Helpe mineure. A proximité de cet endroit, des vestiges de constructions gallo-romaines, des monnaies

Digitized by Google

des empereurs, des fragments de tuiles et de poteries ont paru suffisamment indiquer l'emplacement d'une bourgade antique ; le voisinage d'un cours d'eau a fortifié encore les archéologues dans cette pensée, car le mot celtique Duronum indique une localité située au passage d'une rivière : on a donc fixé Duronum au village d'Etrœungt.

Cette solution serait incontestable si d'Etrœungt à Vervins on trouvait la distance de dix lieues gauloises indiquée par l'itinéraire d'Antonin et la table théodosienne ; mais il n'en est rien, car ces deux localités sont à plus de onze lieues (de 2222 mètres) l'une de l'autre. Les itinéraires anciens se sont-ils donc trompés d'une unité ou bien Etrœungt n'est-il pas Duronum ? D'Anville s'est arrêté au premier parti en faisant remarquer que dans la distance entre Bavay et Reims, il y avait une erreur d'une lieue gauloise et que cette erreur se trouvait certainement entre Bavay et Vervins, puisque de cette dernière ville à Reims les chiffres indiqués par l'itinéraire d'Antonin étaient conformes à la réalité. « Du lieu où se place Duronum, » dit l'éminent géographe, jusqu'à la position actuelle de » Vervins, la distance s'étend à environ onze lieues gau» loises au lieu de dix ; et la somme des distances sur la » route de Bavay à Reims demande un accroissement à » peu près pareil (1). »

Le raisonnement de d'Anville, peuvent répondre ses adversaires, prouve seulement que l'erreur existe entre Vervins et Bavay, mais il n'établit nullement qu'elle se trouve entre Duronum et Vervins, plutôt qu'entre Bavay et Duronum ; or là est toute la question, et l'auteur du mémoire soumis à notre appréciation, prenant ses mesures

(1) Voir la Notice de l'ancienne Gaule aux mots *Duronum* et *Verbinum*.

Digitized by Google

de Vervins et non de Bavay, prétend que cette manière de procéder est en faveur de La Capelle et que cette ville est bien l'antique Duronum.

Mais ce système aboutit à des résultats tellement contraires aux indications des itinéraires de l'antiquité que nous n'hésitons pas à le rejeter. En effet, dix lieues gauloises comptées de Vervins ne nous mènent pas à La Capelle, mais bien à *Larouillies,* c'est-à-dire à plus de cinq mille mètres au-delà. En outre, le lieu dit *La Ville,* situé à la sortie Nord de La Capelle et qui est, selon l'auteur du mémoire, l'emplacement de l'antique Duronum, est à moins de huit lieues gauloises de Vervins : or, on se rappelle que l'itinéraire d'Antonin et la table Théodosienne indiquent dix lieues. Trouverons-nous, au moins, les douze lieues de l'itinéraire du lieudit *La Ville* à Bavay ? non ! le mémoire en compte XV et en réalité, il y a seize lieues gauloises de cet endroit au centre de Bavay qui doit être, ainsi que nous allons le voir, le point de départ de nos mesures.

Ainsi, tandis que l'opinion commune ne fait qu'une correction aux documents géographiques anciens, l'auteur du mémoire en fait deux. De prime abord, les présomptions ne sont pas en faveur de son système; en outre, on s'aperçoit vite que le problème a été mal posé et que l'écrivain a négligé les éléments d'exactitude que lui offrait un autre document de l'antiquité dont il a méconnu les indications précieuses, décisives même, dans la question qui nous occupe.

En effet, la *Notice des dignités de l'Empire,* œuvre des premières années du V^e^ siècle, fait mention du préfet de la flotte de la Sambre, résidant *in loco quartensi :* or, ce locus quartensis est le hameau moderne de Quarte, dépendance de Pont-sur-Sambre, qui tire son nom de sa distance

Digitized by Google

de Bavay, ainsi que d'Anville (1) l'a prouvé et que l'indique aussi l'inscription gravée sur la pierre milliaire trouvée par le bénédictin Dom Bévi en 1777 (2). Le hameau de Quarte se trouvant exactement à quatre lieues gauloises du centre de Bavay, c'est de ce dernier point que doivent partir nos mesures et non des remparts imaginaires tracés par l'auteur sur la carte qui accompagne son manuscrit. Douze lieues comptées du centre de Bavay nous mènent, en suivant la voie romaine, en un point situé à 324 mètres au-delà de l'Helpe mineure : c'est donc dans les environs de la rivière qu'il faut chercher l'antique Duronum, soit à la *couture de la Pairée*, dépendance d'Etrœungt, où l'on a trouvé d'assez nombreux débris de l'antiquité, soit au hameau de Warpont, dont le nom semble être une traduction du mot celtique Duronum, puisqu'il indique aussi le passage d'un cours d'eau (3). Quant à la distance entre Etrœungt et Vervins qui est de onze à douze lieues gauloises et non de dix lieues, chiffre donné par les itinéraires anciens, comme la situation de La Capelle, seul point de la chaussée antique où l'on trouve des vestiges de l'époque gallo-romaine, concorde beaucoup moins encore avec les indications des itinéraires, force est donc d'admettre avec d'Anville qu'il faut ajouter une lieue gauloise aux distances

(1) Voir le mot *Quartensis locus*, dans la Notice de l'ancienne Gaule.

(2) Voir les Excursions archéologiques dans l'arrondissement d'Avesnes, par Piérard.

(3) Si l'on admet que les chiffres indiqués par l'itinéraire d'Antonin et la carte de Peutinger n'ont subi aucune altération, comme le premier de ces documents indique douze lieues gauloises de Bavay à Duronum, tandis que le second n'en porte que onze, il faut chercher l'emplacement de la vieille cité entre le XI^e^ et le XII^e^ milliaires, et le hameau de Warpont, éloigné de Bavay d'un peu moins de douze lieues, répond parfaitement à ces conditions. Cette différence entre les évaluations des deux itinéraires pourrait aussi s'expliquer facilement : on sait, en effet, que les Romains ne comptaient jamais les fractions de lieues dans le calcul des distances, tantôt négligeant la fraction, tantôt au contraire augmentant la distance réelle et indiquant le chiffre entier immédiatement supérieur.

Digitized by Google

portées par les documents géographiques de l'antiquité ; et cette seule adjonction d'une unité nous paraît beaucoup plus admissible que la transformation du chiffre XII en XVI et du chiffre X en VIII, que nécessite le système adopté par l'auteur du mémoire.

La cause des perplexités de l'écrivain et, croyons-nous aussi, de son erreur, est facile à trouver. L'importance des débris antiques trouvés à La Capelle ne saurait être niée, et il est probable que l'existence de cette petite ville remonte aux derniers temps de la domination romaine : mais il n'en résulte pas qu'elle soit le Duronum des itinéraires. Son nom même et la légende de sainte Grimonie semblent bien indiquer que La Capelle doit son origine à l'oratoire que les chrétiens du IV^e^ ou du V^e^ siècle ont bâti sur le tombeau de la vierge martyre. La civilisation latine était encore vivace en Gaule, à cette époque, et si notre hypothèse est fondée, il n'y a pas lieu de s'étonner que des vestiges des temps gallo-romains se rencontrent fréquemment dans le sous-sol de cette ville. Une autre cause d'erreur a été aussi, pour l'auteur du travail que nous apprécions en ce moment, l'importance exagérée qu'il a attribuée à Duronum. Quel document, inconnu jusqu'ici, lui a donc appris que cette antique localité était un poste militaire considérable possédant des casernes d'infanterie et de cavalerie ? Rien ne nous montre, au contraire, qu'elle ait été autre chose qu'une bourgade obscure, puisqu'elle ne nous est connue que par les seules mentions de l'itinéraire d'Antonin et de la table Théodosienne. L'auteur du mémoire a sans doute, comme bien d'autres esprits cultivés, subi l'influence du prestige qu'a exercé de tout temps la puissante civilisation des Romains et leur étonnant génie colonisateur ; mais ce prestige, très légitime et très fondé à coup sûr, ne doit pas avoir pour effet de subs-

Digitized by Google

tituer l'influence toujours fâcheuse en histoire de l'imagination, à l'appréciation froide de la réalité. Les Romains ont été une grande nation, la plus grande, sans contredit, qui ait jamais paru, mais on se tromperait étrangement si l'on donnait à leurs villes et à leurs édifices, en général, ces proportions imposantes que notre admiration attribue trop souvent à toutes les œuvres du peuple roi. Dans notre pays de Gaule, les villes étaient, pour la plupart, loin d'avoir l'importance qu'elles ont aujourd'hui, et les découvertes archéologiques montrent bien que les plus puissantes cités du Nord, Reims et Amiens, par exemple, étaient loin d'être alors, pour la population et l'étendue, ce qu'elles sont aujourd'hui. Ramenons donc les vieilles villes gauloises à des proportions plus modestes et plus exactes, surtout lorsqu'il ne s'agit, tout le prouve, que d'une simple bourgade, et que notre admiration pour la brillante civilisation latine ne nous fasse pas perdre la notion vraie des choses.

Ce sont précisément ces appréciations inexactes ou fausses, conséquence d'une connaissance insuffisante de l'antiquité, que nous avons surtout à reprocher au mémoire sur Duronum et La Capelle. Certes, messieurs, votre Commission, tout en ne partageant pas l'avis de l'auteur sur la situation de Duronum, ne saurait le blâmer bien vivement d'être en dissidence avec l'opinion générale, d'autant plus que l'emplacement exact de l'antique cité nervienne ne saurait être déterminée avec une entière certitude dans l'état actuel de nos connaissances : mais certaines affirmations ne sauraient mériter la même indulgence. Pouvons-nous laisser dire que « la carte de Peu» tinger n'est pas l'œuvre d'un homme instruit, mais plutôt » celle d'un vulgaire amateur, d'un légionnaire vieilli dans » les camps?... » Cette appréciation est étrangère au sujet traité et aussi fort téméraire : la table théodosienne était

Digitized by Google

tout ce qu'elle pouvait être à une époque où la géographie était encore dans l'enfance, et, en y réfléchissant, l'auteur du mémoire aurait pu s'apercevoir que l'altération de la configuration du sol a été intentionnelle. Au siècle dernier, on faisait des cartes routières pour le service des diligences, où les mêmes procédés étaient employés, dans le but de les rendre plus maniables.

Plus loin, nous lisons encore « que l'écriture que l'on » trouve dans la carte de Peutinger est faite en lettres » gothiques, ce qui prouve que la copie est le travail d'un » Allemand ! » Faut-il donc rappeler à un antiquaire qui cherche la solution de problèmes ardus de géographie comparée, qu'au XIII siècle, époque où fut écrite la copie qui nous est parvenue de la table théodosienne, l'écriture gothique était en usage en France aussi bien qu'en Allemagne ?... Mais ces critiques nous éloignent du sujet traité auquel il nous faut revenir en relevant cette autre assertion : « Il y a, dit l'auteur, près du hameau de la Pairée, » un lieudit *les Callois :* or, continue-t-il, ce mot est une » corruption de *Gaulois*, donc il est probable que cette » localité était habitée avant l'époque romaine ! » C'est assurément se contenter d'indices bien insuffisants ! Ailleurs, en mentionnant la découverte de substructions antiques au lieudit la *Couture de la Pairée*, il s'écrie : « La » *Couture !* mais ce nom signifie *culture !* Ce seraient donc » les restes d'une ancienne ferme qui ont ainsi occupé tant » de savants dont la bonne foi a été surprise !... » Ce n'est certainement pas rendre justice à ses devanciers que de leur attribuer de si étranges méprises. En un mot, Messieurs, en lisant le mémoire sur Duronum et La Capelle, on sent à chaque page que l'auteur comprend peu l'antiquité, car lorsqu'il s'écarte de la discussion des itinéraires et veut demander à l'histoire générale un secours pour résoudre le problème

Digitized by Google

qu'il s'est proposé, on rencontre aussitôt des assertions contestables ou des hypothèses sans bases et que la critique est obligée de repousser. Néanmoins, ce mémoire est l'œuvre d'un chercheur et d'un archéologue, sinon toujours bien inspiré, du moins laborieux et de bonne foi, nous en sommes convaincus. Vous estimez trop les travailleurs pour ne pas encourager leurs efforts, lors même qu'ils ne vous donnent pas une entière satisfaction : aussi, votre Commission vous propose-t-elle de décerner une mention honorable, avec médaille d'argent, à l'auteur de la dissertation sur Duronum et La Capelle.

Avec le mémoire précédent, nous avons eu à apprécier un long et important travail sur l'abbaye et le village de Fesmy-sur-Sambre, au diocèse de Cambrai. Vers l'an 1080, selon Guillaume Gazet, des moines, partis d'Angleterre, « vindrent en ce lieu alors désert et s'y tindrent vivans » solitairement. » La modeste maison de retraite et de prière fondée par ces pieux cénobites, prit bientôt quelque importance, et, au début du XIII^e^ siècle, l'abbaye de Fesmy avait vu une population relativement nombreuse venir se fixer à l'ombre de ses murs et sous la protection de l'abbé, seigneur du lieu. L'un d'eux, l'abbé Humbert, homme intelligent, s'empressa en 1213 d'octroyer une charte à ses hommes de Fesmy et de Bergues : c'était le moyen le plus sûr de peupler les propriétés du monastère, et, en effet, quelques années plus tard, vers 1241, l'évêque de Cambrai séparait le village du Sart de celui de Fesmy devenu important et en faisait une nouvelle paroisse. C'est le moment de la plus grande prospérité du monastère. Avec le XIV^e^ siècle et la guerre de cent ans, la décadence a commencé : Edouard III, roi d'Angleterre, s'empare en 1360 de l'abbaye « où il s'en vint loger, dit Froissart, avec ses troupes qui

Digitized by Google

y trouvèrent grand foison de vivres pour eux et leurs chevaux. » Le XV^e^ siècle voit la décadence s'accentuer pendant les luttes des Armagnacs et des Bourguignons qui font cruellement souffrir la modeste abbaye. Avec le XVI^e^ siècle, apparaissent les abbés commendataires et surgissent des compétitions dans le sein du monastère : c'est ainsi que vers 1500, un religieux appelé Jacob de la Pierre, nommé abbé par le Saint-Siège, voit sa dignité contestée par les moines de Fesmy qui avaient choisi l'un d'eux, Gilles de Sandras. Ce dernier finit par l'emporter en 1510, grâce à la reconnaissance de ses droits par le roi de France. En 1551, nouvelles et semblables luttes entre les abbés Claude II de Gonnelieu et Philippe de Hénin. Aux dissensions intestines succèdent les malheurs de la guerre : en 1578, les abbé, curé et marguilliers de Fesmy affirment, à Ribemont, par devant les commissaires députés du roi pour les francs fiefs et nouveaux acquêts, que l'abbaye et le village ont été ruinés par les guerres. Après de nouvelles luttes entre les abbés Noel Sourdet et François Dours, le calme revient dans le monastère : son existence s'écoule paisible et sans éclat pendant les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, et rien ne serait venu troubler la tranquillité des religieux si, en 1710, les dragons hollandais de l'armée alliée n'avaient pris le village de Fesmy et n'avaient massacré plusieurs de ses habitants réfugiés dans le cimetière. A la veille de la Révolution, l'évêque d'Arras supprima l'abbaye et attribua ses revenus, qui ne dépassaient pas 8,000 livres, à son séminaire.

Ainsi disparut le monastère de Fesmy. Ce fut, on le voit, un des plus modestes établissements religieux du nord de la France, et, si l'on excepte les quelques faits historiques que nous signalions tout-à-l'heure, l'étude de son passé n'offre qu'une suite bien longue et bien mono-

Digitized by Google

tone de bulles papales, d'actes de donation, d'échange, de vente ou d'achat concernant les propriétés de l'abbaye qui dut naturellement la plus grande partie de son avoir aux libéralités des seigneurs du pays.

L'auteur du mémoire qui nous a été soumis, a bien compris l'ordre et l'économie de sa *Notice historique*. Avec un soin et une conscience dignes d'éloges, il analyse tous les documents qu'il a pu réunir, et il est parvenu ainsi à reconstituer l'histoire de l'administration de chacun des abbés de Fesmy. Ce travail complète de la manière la plus heureuse le chapitre que les auteurs de la *Gaule chrétienne* ont consacré à l'abbaye de Fesmy dans leur immense et magnifique ouvrage, et l'auteur doit cette supériorité à une copie du cartulaire de Fesmy, inconnu sans doute aux bénédictins du siècle dernier, et dont M. le docteur Chérubin a bien voulu se dessaisir au profit des archives de la ville de Guise. Des plans et une vue du monastère sont annexés au manuscrit qui contient, en outre, le dessin de deux sceaux de l'abbaye, en 1212 et en 1516. L'œuvre, sagement conçue, a donc été traitée avec soin et compétence, et cette notice historique mériterait le premier prix du concours, si l'histoire du village de Fesmy n'avait été beaucoup trop écourtée. Certes, les documents anciens doivent être bien rares, et l'histoire de cette humble bourgade se confond le plus souvent avec celle de l'abbaye : mais, depuis deux ou trois siècles, n'y avait-il rien à tirer de l'oubli ? Pourquoi ne pas avoir tracé l'histoire du village depuis la Révolution ? l'église de Fesmy ne méritait-elle pas aussi une étude, quelque courte qu'elle fût ? A côté de ces lacunes, nous adresserons d'autres reproches à ce travail, considéré dans ses détails : dans le cours du récit, l'auteur a souvent l'occasion de citer d'anciens noms de lieux : pourquoi n'a-t-il pas recherché

Digitized by Google

à quelles localités modernes ils correspondent ? Comment a-t-il pu hésiter devant certaines identifications qui ne soulèvent aucun doute ? Ce sont là de petites taches qu'il sera facile de faire disparaître. En revoyant son travail, nous pensons que l'historien fera bien d'y joindre une table complète des noms de lieux et d'hommes en même temps qu'un dictionnaire géographique. C'est ce qu'ont fait les éditeurs des cartulaires publiés par l'Etat, et ce sont là d'inappréciables secours pour les recherches. L'auteur fera bien également de rapporter le texte de quelques-unes des principales chartes dont il a donné une analyse fidèle, il y a tout lieu de le croire, mais qui en raison de leur importance, doivent être placées dans leur intégrité sous les yeux du lecteur. Nous lui conseillerons enfin de relire le chapitre de la *Gaule chrétienne* consacré à l'abbaye de Fesmy : il s'y trouve quelques détails qui lui ont échappé et qui doivent trouver place dans sa Notice qu'il a voulu rendre aussi complète que possible. Ces lacunes comblées, et ce sera chose facile, le village de Fesmy sera en possession d'une bonne monographie, œuvre d'un savant travailleur et consciencieux. Votre Commission vous propose donc, Messieurs, de décerner un second prix avec médaille de vermeil grand module à l'auteur de la Notice historique sur l'abbaye et le village de Fesmy-sur-Sambre.

Conformément aux conclusions de la Commission, la Société décerne :

Un deuxième Prix, avec médaille de vermeil grand module, à M. L. H. Catrin, chef d'institution, corres-

Digitized by Google

pondant du ministère de l'Instruction publique, au Nouvion-en-Thiérache, auteur de la *Notice historique sur l'abbaye et le village de Fesmy-sur-Sambre, au diocèse de Cambrai ;*

Une Mention honorable, avec médaille d'argent, à M. A. L. Gobert, instituteur public à La Capelle, auteur du mémoire intulé : *La Capelle et Duronum.*

Digitized by Google

RAPPORT DE M. JOACHIM MALÉZIEUX

SUR LE DEUXIÈME CONCOURS D'HISTOIRE LOCALE

SUJET PROPOSÉ :

Raconter la vie et apprécier les travaux d'un personnage célèbre de l'ancien Vermandois ou du département de l'Aisne.

(Mémoires examinés dans ce rapport : Charles de Lorraine, duc de Mayenne et Luce de Lancival).

La Commission était composée de MM. P. Bénard, Garcin, Dr Blin, Ed. Monnier, Patoux, Jules Pinchon et J. Malézieux, *rapporteur*.

MESSIEURS,

Le concours institué pour l'étude biographique d'un personnage célèbre du département ayant donné cette année un résultat auquel les concours précédents ne nous avaient pas habitués, votre Commission a jugé qu'il serait utile, après examen d'ensemble des divers travaux envoyés, d'en scinder l'examen critique en confiant à deux rapporteurs l'étude des mémoires, dont deux sont véritablement remarquables.

C'est ainsi que me revient la tâche de vous présenter Luce de Lancival, et Charles de Lorraine, duc de Mayenne.

Digitized by Google

Sous l'épigraphe *Paulo minora canamus*, il vous a été envoyé une étude sur Luce de Lancival, poète de moyenne grandeur, qui, s'il n'est arrivé qu'à une honorable réputation littéraire, a fourni une brillante carrière de professeur.

Le mémoire qui vous a été présenté, Messieurs, procède avec une méthode qu'il serait désirable de rencontrer toujours dans les concours de ce genre.

Dans une entrée en matière sobre et qui peint à grands traits les caractères distinctifs de l'homme dans ce que la postérité a à juger de lui, c'est-à-dire dans ce qui, de lui, est resté, le sujet est classé, catalogué, mis à son plan et à sa valeur.

Puis l'auteur indique succinctement, mais suffisamment selon nous, les détails biographiques obligés: la naissance, la famille, l'entrée au collége, les premières poésies, sur les bancs du collége, cela va sans dire.

Ainsi présenté et bien en point, Luce est prêt pour l'analyse. L'auteur du mémoire, avec un bonheur de style que nous sommes heureux de signaler, développe alors de piquants parallèles, des aperçus ingénieux. Il se complait à détailler les beautés de quelques œuvres du poète comme, hélas ! aussi la remarquable pauvreté de quelques autres. L'auteur, qui a de la tendresse, veut bien trouver seulement « quelque peu décousu » le poëme sur les ballons, de Luce. Nous avons l'irrévérence de considérer ce poëme comme affligé d'irremédiable indigence. Toutefois, nous concevons qu'une âme indulgente s'attendrisse en faveur de ces beaux vers, vraiment tragiques, de *Mucius Scevola :*

> Laisse-moi le bonheur d'honorer ta mémoire :
> J'aime mieux te pleurer que de pleurer ta gloire.

Nous ne ferons qu'un reproche a l'auteur du mémoire,

Digitized by Google

c'est, ayant à traiter un sujet aimable et délicat, de n'avoir pas jeté sur la fin du poète une discrète demi-teinte qui, sans nuire à l'intérêt du livre, n'eût pas atténué d'une façon fâcheuse la note légère et douce qui convenait à cette biographie.

Nous le répétons, le mémoire est d'un style facile, coulant, bien coordonné et votre Commission a été unanime à reconnaître un mérite incontestable à cet ouvrage.

Nous nous trouvons, avec un autre mémoire portant l'épigraphe « Il faut rendre à César ce qui appartient à César », en présence de Charles de Lorraine, duc de Mayenne.

Le gros Mayenne est-il bien un personnage du département de l'Aisne ? Il est né à Marchais, dit l'auteur qui n'établit pas le document à l'appui de cette assertion.

Quoi qu'il en soit, et en acceptant sans contrôle cette affirmation, nous ne trouvons pas dans ce mémoire l'ordonnance qui doit présider aux études locales. Long, hérissé, touffu, sec et chronologique, il embrasse l'histoire générale sans grandes lignes. Le héros Mayenne est au second plan, quand il y est. C'est un perpétuel défilé de Ligueurs, de Guises, de politiques, de politiques, de Guises, de Ligueurs. Des récits peu neufs et que des historiens de race ont déjà traités bien des fois, ce qui a permis à l'auteur d'y puiser sa compilation.

On voudrait voir un peu par le menu, dans ses lettres, dans ses faits et gestes, son humeur, ses mots, son éducation, sa mort, ce personnage qui ne nous est présenté que dans ses succès et ses déboires officiels.

Les hommes qui jouent dans les destinées d'un pays un rôle prépondérant ont deux faces pour l'observateur. D'un côté, les actes faits en vue de l'intérêt général, avec une prescience de la postérité, les actes au grand jour, publics,

Digitized by Google

et que l'historiographe patenté enregistre après la correction du maître ; de l'autre, les actes intimes, les petites misères des grands et les grandes misères des petits, la table puisqu'il s'agit de Mayenne, cette face appartient à l'historien local, et, disons-le, c'est celle qui peint le mieux les faiblesses humaines et montre sous le jour réel le caractère de certaines célébrités, en même temps qu'elle explique parfois bien des problèmes de la grande histoire.

L'auteur du mémoire s'est gardé de ce menu détail qui n'est pas dans les livres qu'il a compilés, et l'étude originale de ce général poussif, mais intelligent, qui tint dans sa main la destinée du royaume et dont l'existence, d'ailleurs, ne fut pas dépourvue de gloire, reste à faire.

En résumé, Messieurs, votre Commission a pensé, en raison du mérite du mémoire ayant pour objet une étude sur *Luce de Lancival*, qu'il y avait lieu de lui accorder un deuxième Prix, avec médaille de vermeil.

Le mémoire sur Charles de Lorraine n'a pas paru mériter de récompense.

Conformément aux conclusions de la Commission, la Société décerne un deuxième Prix, avec médaille de vermeil grand module, à M. Alfred Doneaud du Plan, professeur à l'école navale de Brest, auteur de la biographie de *Luce de Lancival*.

Digitized by Google

RAPPORT DE M. ABEL PATOUX

SUR LE DEUXIÈME CONCOURS D'HISTOIRE LOCALE

SUJET PROPOSÉ :

Raconter la vie et apprécier les travaux d'un personnage célèbre de l'ancien Vermandois ou du département de l'Aisne.

(Mémoires examinés dans ce rapport : Jean de La Fontaine et Caignart de Mailly)

La Commission se composait de MM. P. Bénard, Garcin, Dr Blin, Ed. Monnier, J. Malézieux, Jules Pinchon et A. Patoux, *rapporteur*.

MESSIEURS,

Aux époques agitées de l'histoire d'un grand pays, il n'est pas rare de voir monter aux premiers plans et apparaître en pleine lumière des figures et des personnalités plus remarquables par leurs singularités que par leur talent, et qui, dans des temps plus calmes se prêtant moins aux surprises et à l'imprévu, resteraient plongées dans l'ombre qui convient à leur parfaite médiocrité. Ceux-là s'abandonnent au courant, le suivent avec docilité, se laissent porter par lui, doués de cette habileté vulgaire dont toute la science consiste à livrer sa voile au vent qui souffle, et à marcher avec le troupeau qui se hâte et se précipite à la voix qui le conduit. Aussi ne faut-il ni s'étonner ni les

Digitized by Google

accuser, quand on les voit, âmes sans ressort et sans idéal, esprits versatiles et changeants, changer avec le vent et varier avec la foule. Où trouveraient-ils la raison de ne pas changer quand tout change autour d'eux, et le courage de remonter les courants lorsqu'il est si facile de s'y abandonner ? N'exigeons pas, du reste, de l'homme des vertus héroïques, des qualités supérieures et hors de pair. Pour avoir de telles exigences, il faut soi-même être bien sûr de sa force, et en avoir donné des gages éclatants dans les rudes combats de la vie. Déclarons-nous satisfaits ou tout au moins consolés, si ces âmes tièdes et vulgaires sont restées fidèles à la simple honnêteté, et pouvant faire beaucoup de mal, n'ont pas laissé que de faire quelque bien.

Tel fut à peu près Thomas-Joseph-Charles Caignart, vicomte de Mailly, né à Saint-Quentin le 6 décembre 1761 d'une des familles les plus anciennes et les plus considérables de cette ville.

Rien, dans sa jeunesse, ne faisait présager en lui un administrateur habile, un politique brillant ou simplement un homme destiné à fixer, par quelque côté que ce fut, l'attention de ses concitoyens. Il fit au collége des Bons Enfants de Saint-Quentin de médiocres études, et devint ensuite un médiocre avocat.

Cependant les grandes idées de la Révolution le séduisent et le grisent. Il s'agite en faveur des opinions nouvelles ; il s'efforce de faire parler de lui ; il brigue et obtient les fonctions de capitaine de la garde nationale ; il parade aux côtés de Saint-Just, lieutenant-colonel ; il porte à la barre de l'Assemblée législative les vœux de citoyens qui n'ont jamais songé à lui confier un tel mandat, et il fait tant et si bien, que le 8 septembre 1792, il est nommé administrateur départemental, puis substitut du Procureur-général-syndic Pottofeux.

Digitized by Google

Ici commence son rôle politique, où il fit preuve d'une activité brouillonne, d'une exubérance de sentiments patriotiques qui visait trop souvent et uniquement la popularité, et d'une sorte de conviction naïve, réelle ou feinte, pour toutes les manifestations extérieures des idées du jour, qui lui valut le rôle d'impresario et de metteur en scène des fêtes révolutionnaires : rôle qu'il remplissait avec un sérieux profond. Mais il est juste d'ajouter, que loin d'abuser de ses fonctions, loin de se faire le promoteur ou le complice des violences qui paraissaient alors une nécessité à la plupart des hommes au pouvoir, il fit, en plus d'une occasion, tous ses efforts pour détourner de la tête de ses concitoyens les rigueurs révolutionnaires. En revanche, il ne fut rien moins que tendre pour les fleurs de lis, les armoiries, emblêmes et autres vestiges royaux et féodaux, qu'il contribua grandement à faire disparaître de tous les édifices publics ou autres. Des soins plus sérieux se mêlaient à ces puériles préoccupations, et la rentrée difficile des impôts, les idées communistes de partage qu'avait éveillées et surexcitées la loi sur les biens communaux, les déprédations dans les bois et forêts de l'Etat, fournirent à son activité une carrière plus digne d'un administrateur départemental soucieux du respect des lois et du bien général.

Et même dans une circonstance mémorable, qui eût pu facilement tourner au tragique, la ville de St-Quentin dut à la modération de Caignart d'échapper aux plus grands dangers.

Quand les Girondins furent emprisonnés ou dispersés le 31 juin 1793, leurs idées de réaction contre la faction Jacobine, furent accueillies avec ardeur à Saint-Quentin. Le club et les sections se réunirent et firent imprimer et distribuer aux communes du département des adresses

Digitized by Google

destinées à soulever l'opinion publique contre la Montagne et ses excès. L'Administration du département s'émut de ces adresses et crut devoir les dénoncer à la Convention. Aussitôt le Comité de sûreté générale ordonna la saisie des papiers, et l'incarcération des signataires d'adresses.

Caignart, chargé de cette mission, fit tous ses efforts pour disculper ses concitoyens, dont il présenta la conduite sous le jour le plus favorable, les excusant de l'égarement passager qui avait dicté les adresses, et mettant à néant les calomnies qui les représentaient comme des factieux imbus de principes contre-révolutionnaires, et propageant les mauvaises doctrines et les principes les plus dangereux pour l'avenir de la Patrie et de la Révolution. Il proposa en conséquence au Conseil départemental un projet d'arrêté qui innocentait pleinement les citoyens de la ville de Saint-Quentin, et leur délivrait un véritable certificat de civisme. Le procureur-syndic Pottofeux, plus politique, refusa de suivre Caignart dans une voie dangereuse, et de signer un arrêté qui était presque une apologie des Saint-Quentinois soupçonnés de fédéralisme. Mais il n'est pas moins certain que si la mission confiée à Caignart eût été remplie par un Le Bon ou un Carrier, plus d'un drame sanglant eût attristé la ville de Saint-Quentin

Caignart ne se piquait du reste, ni de logique, ni de suite dans les idées, et quelques mois après, il s'écriait dans un document adressé à toutes les communes du département :

« Montagne républicaine, nous te félicitons ! Elle est » enfin tombée la tête de l'altière Autrichienne, gorgée du » sang du peuple, l'assemblage de tous les vices, de tous » les crimes !

» Elles viennent aussi de tomber ces vingt-deux têtes » conspiratrices qui immolant à leur orgueil la liberté

Digitized by Google

» publique, ont voulu faire assassiner le peuple par le » peuple!

» Montagne infatigable, continue tes travaux! »

La Montagne n'avait pas besoin d'encouragements ni d'exhortations, et Caignart dut être satisfait.

La fête de l'Etre suprême lui fut une occasion nouvelle de s'employer et de se dépenser. La municipalité de Laon n'avait sans doute qu'un médiocre souci de ses devoirs les plus importants, car elle s'attira le 14 prairial an II, la lettre suivante :

« La Commission pour la fête décadaire de l'Etre » suprême, invite la Municipalité à requérir le concours » nécessaire pour enlever du temple de l'Etre suprême les » toiles d'araignées qui pourraient offusquer l'œil répu- » blicain et contraster avec les décorations préparées en » l'honneur de l'Etre suprême.

» Cette réquisition est urgente, parce que l'on doit » peindre la Montagne dès demain et que la poussière que » l'on ferait alors en nettoyant, rendrait impossible la » peinture de la Montagne. »

Après la réquisition pour l'enlèvement des toiles d'araignées, vient celle des maçons pour la destruction des ci-devant saints ; puis celle des citoyennes pour confectionner les guirlandes de fleurs.

L'Etre suprême fut sans doute peu sensible au zèle de Caignart, qui perdit bientôt sa situation officielle, et se jeta dans le journalisme, où il fit preuve de plus de violence que de talent. Mais le jour était proche où ébloui par la gloire du vainqueur d'Italie, Caignart allait tomber aux pieds de l'Empereur, et chanter dans des vers qui s'efforcent d'être badins, Mars et Vénus, l'amour et les combats.

Il mourut à Paris le 2 janvier 1823.

Digitized by Google

Nous ne pouvons assurer qu'il ait chanté le retour des Bourbons.

Voilà, Messieurs, le personnage très secondaire en somme, que nous présente sous tous ses aspects et très en détail, l'auteur du mémoire n° 1. Cette consciencieuse étude est très nourrie de faits intéressants. En nous donnant la physionomie d'un des hommes modérés en somme et parfaitement médiocres, qui firent quelque bruit pendant la Révolution, l'auteur nous a fait connaître celle de tous les ambitieux vulgaires qui ne voient dans les événements quels qu'ils soient, qu'une occasion de se hausser et de s'imposer. Ces biographies sont précieuses surtout parce qu'elles font connaître les acteurs du grand drame, qu'on peut les toucher, les palper, les retourner, et les ramener à leurs véritables proportions, souvent mesquines, et que l'éloignement et leur obscurité même grandissaient outre mesure.

Ici nous reprocherons seulement à l'auteur, d'avoir donné au journaliste, au faiseur de couplets et de chansons à rire ou à boire, une importance excessive. C'est là un côté trop personnel pour intéresser dans un si mince personnage, et s'il nous intéresse, vu dans son rôle politique, c'est que par lui, il se lie et se rattache aux forces multiples, aux agents plus ou moins conscients qui ont tant édifié et détruit, à ces hommes qui après avoir soulevé des montagnes, et ouvert aux yeux du monde étonné, une ère héroïque et grandiose au nom de la Liberté, ont finalement abdiqué dans les mains de César.

Nous avons bien encore, Messieurs, un mémoire sur Jean de La Fontaine, mais l'auteur nous saura gré de n'en rien dire.

La Fontaine est trop grand pour le cadre de nos biogra-

Digitized by Google

phies locales. Devant lui, devant les travaux remarquables qui lui ont été consacrés, nous ne pouvons qu'admirer et nous incliner.

Votre Commission vous propose, Messieurs, de donner un deuxième Prix avec médaille de vermeil grand module à l'auteur du mémoire n° 1 sur Caignart, et croit ne pouvoir proposer aucune récompense pour le mémoire n° 2. L'étude sur Caignart eût certainement été digne d'un 1er prix, sans le manque de proportions signalé plus haut.

Conformément aux conclusions de la Commission, la Société décerne :

Un deuxième Prix avec médaille de vermeil grand module à M. Auguste Matton, archiviste du département de l'Aisne, auteur de la biographie de Caignart de Mailly.

Digitized by Google

RAPPORT DE M. JEAN MONNIER

SUR LE CONCOURS DE POÉSIE

La Commission se composait de MM. P. Bénard, G. Demoulin, A. Patoux, Ch. Magnier, De Catalan et Jean Monnier, *rapporteur*.

MESSIEURS,

L'examen d'un concours de poésie est parfois long et délicat, il n'est jamais aride. Sans parler des beaux vers que l'on rencontre, des esprits aimables dont on recueille pour ainsi dire la fleur, un semblable examen emprunte beaucoup de charme à la grande variété des sujets et des inspirations. En lisant ces essais poétiques souvent imparfaits, mais presque toujours animés d'un souffle personnel, on entend vibrer tour à tour les sentiments et les passions qui se partagent l'âme humaine. Ici l'amour enthousiaste de la patrie, là les élévations d'une imagination religieuse, là encore les notes attendries des poèmes du cœur ou les voix familières des fables enfantines. Et ce contraste des impressions diverses qui se pressent sans intervalle, au hasard du feuillet que l'on tourne, finit par exercer un singulier attrait. Car elles touchent successivement toutes les cordes du cœur, elles en éveillent tous les échos. Elles forment donc par leur ensemble un poème nouveau, et, si cette image n'est pas trop ambitieuse pour caractériser un simple concours, elles font une sorte de symphonie.

Digitized by Google

Cette variété dans les sujets et dans le style est d'autant plus grande, qu'il n'y a pas de nos jours d'école dominante, qui impose à toutes les productions un type uniforme. Il n'en a pas toujours été de même. Au XVIII^e^ siècle, il fallait être ingénieux. Regardez les œuvres charmantes de Quentin Delatour : ses portraits ont tous le sourire aux lèvres et l'esprit dans le regard. Sous la restauration, on devait être solennel, et Victor Hugo lui-même commence par l'ode sur le baptême du duc de Bordeaux. En 1830, on est romantique. Aujourd'hui l'on est libre et ne relève que de soi. Point d'idées préconçues, point de formes prescrites et obligées. Peut-être cette liberté ressemble-t-elle à l'anarchie, peut-être vient-elle de la disette de grands hommes et de grands maîtres dont nous souffrons. Il n'importe, l'accent individuel y gagne. Les auteurs dédaignent les livrées toutes faites et les oripeaux de convention. Chacun s'efforce d'être lui-même. C'est la première condition de l'art. Il n'en est pas de plus favorable à l'éclosion des talents, au développement du génie.

Nous avons maintenant à examiner si les nombreux concurrents qui nous ont envoyé leurs poèmes, ont vaillamment usé de cette liberté littéraire. Assurément, nous n'avons pas reçu quelqu'une de ces œuvres magistrales devant lesquelles on s'incline, au pied desquelles on dépose l'humble offrande d'une couronne ; mais plusieurs ont mérité de justes récompenses et nous les remercions tous de nous avoir pris pour arbitres de leurs nobles efforts.

Messieurs, 82 pièces ont été envoyées au concours de cette année. Nous ne pouvons en rendre compte dans le détail à cause de leur grand nombre et de la faiblesse excessive de quelques-unes. Leur simple énumération aurait la longueur d'un catalogue ; leur analyse rappelle-

Digitized by Google

rait un salon des refusés. Pourtant, il reste de jolies choses au salon des refusés. Nous regrettons d'en passer un si grand nombre sous silence, car ces compositions contiennent presque toutes une idée sérieuse ou plaisante, un vers qu'il faudrait retenir. Ainsi il y a de la gravité dans l'*Ode à Lamartine*, l'*Ode aux Étoiles*, *Jéhovah* ; un sentiment dramatique dans *La Fiancée du Pêcheur*, une pensée ingénieuse et touchante dans *Plaisir et Deuil*, une persévérance louable dans la *Fondation de Jemmapes*. Par contre, nous devons blâmer aussi chez d'autres l'excessive vulgarité que ne rachètent pas les qualités de la forme. *Les deux Invalides* sont une fantaisie du goût le plus étrange ; le poème de l'*Obésité* contient de singuliers détails ; *Mes deux Impressions sur Marseille* et quelques autres pièces, malgré un talent réel, se rattachent à cette école qui fait consister la propriété des termes dans leur trivialité et qui n'aura jamais droit de cité dans la littérature. Mais que dire de l'*Élégie comique sur les Facteurs ruraux ?* Que penser d'un certain *Eloge de la Fontaine ?* Oublions-les, c'est leur rendre service. Oublions-en d'autres qui ont trop compté sur leur encre rose, sur les faveurs bleues et les dédicaces pompeuses. Nous avons assez d'œuvres de mérite à examiner.

Un genre classique entre tous est le sonnet. C'est la pierre de touche des esprits délicats. Par cahiers de dix et de vingt, ou bien isolés et comptant sur le prix d'une forme châtiée, ils sont venus en foule, célébrant dans leur rhythme vieilli des choses toujours jeunes. L'ancienne France tenait en haute estime un sonnet sans défaut. Si nous n'en avons pas reçu qui eût satisfait pleinement l'admiration de nos ancêtres, du moins plusieurs sont distingués. L'un surtout *Sur la Vie* dénote une imagination poétique : mais on ne peut analyser des sonnets ;

Digitized by Google

ce sont choses qui ne valent que par le tour et l'expression. Passons aux tableaux de genre.

Ils sont nombreux cette année. *Une partie d'échecs sous la Terreur* montre Robespierre jouant aux échecs au café de la Régence. Un adversaire inconnu s'assied en face de lui, gagne la partie et réclame pour enjeu la grâce du jeune duc de La Ferté. Le vainqueur s'évanouit, on reconnaît en lui la fiancée du condamné! Récit dramatique mais incorrect, aux couleurs vives, mais souvent fausses. De même, dans *Les deux Clowns*. Ils jouent sur l'arène du cirque. L'un d'eux est tué ; les spectateurs y voient une feinte et applaudissent la douleur vraie et les cris de détresse du pauvre histrion qui s'est fait leur jouet. Contraste pénible, à peine supportable ; car le ton est criard, les figures grimaçantes. Ce voisinage fait valoir *Le trois mâts l'Espérance*, une marine élégante qui éveille dans l'imagination le souvenir d'une voile blanche sur un flot bleu. L'effet est rendu sans prétention, mais sûrement.

Nous avons reçu peu de fables. Une seule doit être citée pour le tour entraînant et spirituel : *Le Serin et le Moineau*. Un moineau sans aveu entraîne hors de sa cage un serin trop naïf jusque sous une griffe meurtrière, et la moralité de l'histoire, c'est que la liberté comme l'esprit ne vaut que par l'emploi que nous savons en faire. Notre fabuliste croit à l'esprit, cela est certain, puisqu'il en a. Croit-il de même à la liberté ?

Les idées ingénieuses, les vers gracieux abondent dans *Pourquoi je chante*. Ainsi quand l'auteur entr'ouvre un berceau « pour voir combien un ange est pur en s'endormant. » Pourquoi déparer de réelles qualités par une franchise trop rude et des expressions triviales ?

Il y a moins de verve dans *Les deux Voyageurs*. C'est presque une énigme. On ne voit qu'au dernier vers qui

Digitized by Google

sont les deux amis fidèles et différents : « C'étaient ma pensée et mon cœur ! » D'ailleurs, il faut que les poètes se défient des idées ingénieuses. Elles frappent tout d'abord et sollicitent l'imagination ; mais elles ne sont ni riches ni fécondes. Est-ce qu'on bâtit sur la pointe d'une aiguille ? Prenez-y garde, un rapprochement forcé mène souvent au ridicule. Ainsi dans la pièce intitulée *L'Oiseau de l'Espérance ou l'homme qui veut se pendre ;* ainsi pour *L'Oiseau du Souvenir.* Dans *La fin de la Terre*, l'idée ingénieuse a poussé au noir, elle est devenue lugubre. Il faut citer cette extravagance qui dépasse les plus sombres fantaisies d'Edgard Poë. Le poète imagine que toute la matière qui forme le globe terrestre a fait partie des êtres animés et qu'un jour ces débris reprennent forme, et dans une vision, il voit la terre se dissiper dans l'espace en nuées innombrables de squelettes. On ne va pas plus loin dans l'absurde.

La vie des champs a inspiré plusieurs compositions distinguées. Il est singulier que les époques de grand raffinement social et littéraire admirent tant la nature et que les civilisations les plus avancées soient les plus fécondes en bucoliques. Les laboureurs ne comprennent pas leur bonheur, et c'est nous, les lettrés, qui leur apprenons. Ce concours en est un exemple de plus. Voici des *Tableaux rustiques* un peu diffus peut-être, mais éloquents et sincères. Ils respirent un vif sentiment de la nature, pareils aux tableaux de Jules Breton, qui représentent la véritable campagne dans sa vie forte, saine, sans apprêt. N'est-ce pas un ressouvenir de la *Glaneuse* de ce peintre que cette description :

> Foulant de ses pieds nus le chaume frais coupé
> Et rapportant, le poing sur la hanche campé,
> Sa glane sur l'épaule, et sans autre parure
> Que des fauves épis l'or à sa chevelure

Digitized by Google

Mariant sa splendeur au coucher du soleil,
Voici la paysanne au front hâlé, pareil
A l'idéal rêvé par un sculpteur antique,
Belle de pauvreté, de courage stoïque,
Fleur sauvage, humble fille aux grands yeux fiers et doux
Qui, si quelque honnête homme est un jour son époux
Allaitera sans peine une famille entière
D'enfants comme elle forts et qui dans la poussière
Avec leur mère allant aussi glaner au champ
Comme elle reviendront beaux au soleil couchant.

Il y a moins de simplicité dans *Le vieux Noyer* qui rappelle de trop près *Le Chêne* de M. de Laprade. Ce noyer est le confident du poète et lui murmure dans son secret langage, souvent en fort bons termes, des conseils, des paroles d'affection et jusqu'à de vieilles légendes. Voilà un noyer trop intelligent et qui gagnerait à être plus concis.

Revenons à la simplicité avec les *Miscellanées*. Ils sont d'une lecture facile, ces petits poèmes écrits facilement, sans gêne peut-être, et dans un style plein de bonhomie. L'*Histoire de Jean Landaux* dont une voie ferrée vient traverser et détruire le pauvre champ, la fable de *L'Enfant et le Chien* sont familières et vraies. Le ton est bien rustique ; l'auteur a quelquefois porté de vrais sabots.

Nous devons des félicitations au poème du travail *L'Apprenti*. Voilà des vers faciles et rapides, sans éclat, il est vrai ; c'est beau comme de la prose. Mais la vertu et la haute sagesse des conseils qu'ils donnent en font au moins une bonne action. C'est, dans la meilleure acception du terme, de la poésie honnête.

La même note résonne, avec plus de poésie, dans *La Soif de l'Or*. Ce plaidoyer en faveur de la vie laborieuse est adressé à un émigrant sur le point de s'embarquer pour les climats lointains. Il faudrait plus de justesse dans l'expression, moinsd'hémistiches inutiles ; mais voici deux

Digitized by Google

strophes éloquentes sur l'Espagne ruinée par les trésors du Nouveau-Monde.

Partout ruissela l'or ; mais sa triste compagne,
La mollesse, suivit cet hôte trop fêté ;
Et quand l'un prodiguait la richesse à l'Espagne,
L'autre y semait la pauvreté.

A quoi bon les joyaux, les trésors d'un Cacique,
Les lingots du Pérou qu'ils avaient à leur bord,
Si les lourds galions qui venaient du Mexique,
Trouvaient la solitude au port?

Il y a une parenté naturelle, une analogie singulière entre les deux pièces qui suivent, quoique bien différentes de valeur et de ton : *Mon voisin Simon* et *Pauvre Mère*. La première (mon voisin Simon) raconte la tristesse d'un charpentier qui fit d'abord le berceau de son fils et dut clouer ensuite le cercueil qui l'emporta. La deuxième nous dit la joie d'une mère qui déposa son enfant dans le cercueil et l'y retrouva jouant avec des fleurs. Ce récit fait allusion à un usage antique des pays du Nord. On apporte parfois les corps de ceux qui ne sont plus, dans dans une salle consacrée qui se nomme chambre de résurrection. Si la mort n'est qu'apparente, c'est là qu'ils reviennent à la vie.

Dans un lieu consacré, tout près du sanctuaire,
Avant de le descendre au caveau des aïeux,
On le dépose un jour, station funéraire,
Sur le bord de la tombe, à la porte des Cieux !

D'un voile transparent à demi recouverte,
Souriant comme en songe à la paix des tombeaux,
La pâle et blonde enfant dans sa bière entr'ouverte,
Entra dans cet asile aux lueurs des flambeaux !

Ce récit est l'œuvre d'un vrai poète : rapidité de la

Digitized by Google

narration, distinction parfaite, émotion vraie. Que faudrait-il de plus ? Il n'a manqué à l'auteur, pour atteindre le rang dont il est digne, qu'un style plus ferme, une forme plus arrêtée, qui donne à chaque vers pris isolément une valeur particulière. Oserons-nous lui demander ce léger effort pour le concours de l'année prochaine, tant nous aurions de plaisir à couronner une muse aussi sympathique ?

Faut-il en dire autant de *Louisette*, légende franc-comtoise ? Le rhythme est dur, saccadé, avec cette brisure du vers particulière à Victor Hugo; mais le récit intéresse, et l'expression, parfois excessive, rencontre par là même le mordant et le relief.

Ainsi du *Colonel Denfert* qui est du même auteur. Malgré de trop nombreux couplets de cantate, ce chant patriotique dépasse par la verve qui l'anime la pièce précédente : on y remarque un rhythme plus vif, un vers plus entraînant ; car les poèmes écrits de passion ne connaissent point les lenteurs et les artifices d'une inspiration plus calme.

Nous avons hâte, Messieurs, d'arriver aux pièces récompensées. *Le saut du Loup* est une légende tirée de Ponson du Terrail, mais qui rachète cette origine par l'agrément et la facilité du récit. Il paraît qu'en plein moyen-âge, Satan, changé en loup, fut poursuivi à travers toute la France et atteint dans le Morvan par un belliqueux prélat assisté de toute la contrée, et c'est le récit de cette chasse fantastique que retrace le poème. L'auteur a bien rencontré les notes discordantes, les épithètes inattendues qui conviennent ici, et l'action se passe avec tout le manque de précision désirable dans un aussi légendaire sujet. Après une description élégante du matin, voici venir la chasse :

> Rien n'était épargné : les prés, les pâturages,
> Les moissons, les vergers, les hameaux, les villages,

Digitized by Google

Tout était dévasté, ravagé, saccagé
Par ces rudes vengeurs du saint culte outragé.

Voilà de l'entrain, de la furie française ; on est mené bride abattue. C'est bravement écrit et cette vivacité est soutenue par de sérieuses qualités qui assurent déjà à notre lauréat un rang très honorable. Quel contraste avec *Les bords du Doubs*, dont une versification délicate et rêveuse fait ressortir le charme pénétrant : c'est le calme après l'orage :

... L'émeraude est moins pure
Que le cristal changeant
De sa vague effleurant la flottante ramure
Des longs saules d'argent.

Qu'il est majestueux en sa course indécise
Ondulant par les prés,
Scintillant au soleil, caressé par la brise
Mon Doubs aux flots moirés !

Nous suivons le cours du fleuve, et le poète nous décrit au passage les cités qu'il traverse. Le château de Joux lui inspire la plaintive légende d'Iseult. Elle est dite avec sentiment, mais dans un style trop aisé, avec une cadence qui appelle la musique. Les parties descriptives sont meilleures, elles sont excellentes.

Cérès nous reporte aux souvenirs de la mythologie. Il plaît ainsi d'échapper au présent pour demander au passé des impressions poétiques :

Il est doux, du passé rêveurs interrompus,
De rappeler à nous ces fictions charmantes
Qu'enfanta des anciens le génie enchanté.

Et dans des vers faciles nous évoquons les déités de la Grèce antique : les nymphes des bois, Psyché, Diane, les Grâces ; elles accourent à la voix du poète, du char-

Digitized by Google

meur, qui parle comme elles la langue du Parnasse. Voici même Philémon et Baucis qui ne sont point oubliés. Toutes ces choses sont mises en termes élégants ; mais peut-être est-ce trop longtemps rêvé ! Enfin, nous arrivons à Cérès pour regretter que l'industrie et les machines soient appliquées à l'agriculture. Ces plaintes sont factices, sans doute ; mais elles sont bien exprimées :

Que dirais-tu, Robert, dont le pinceau magique
Nous semblait enflammé d'un rayon de soleil,
Joignant le feu moderne avec la grâce antique,
Si tu te réveillais de ton dernier sommeil ?
Toi qui peignis si bien sur la toile divine
Dite « les moissonneurs », ces deux buffles romains
Traînant au haut du char la fière contadine
Qu'on voit mêler la fleur aux épis dans ses mains.

L'*Éloge de Livingston* est rempli de qualités et de défauts, de passages obscurs et de strophes lumineuses. La pensée dominante n'a pas assez de netteté, elle est souvent nuageuse ou tourmentée. Le Nil et les progrès de l'humanité, les explorateurs de l'Afrique et les pionniers de la civilisation sont singulièrement confondus. Il a manqué à l'auteur de parler avec plus de simplicité et de clarté ; mais au milieu de cette nuit éclatent soudain de beaux vers, comme on voit une série de dissonnances se résoudre en superbes accords :

Livingston ! Livingston ! retenez bien ce nom !
Vous en avez appris tant d'autres que la gloire
Jetait par la voix du canon !
Le glaive a fait leur part dans l'airain de l'histoire
A ceux dont l'œuvre était de laisser ici-bas
Sur des débris fumants le spectre du trépas,
Car il est une autre victoire !

. . . . . .

Digitized by Google

Il est vrai que la mort nous ouvrira les yeux...
Quand ils tombent broyés sous le poids de la lutte,
Les insensés deviennent dieux !
Au-delà du tombeau, nul ne les persécute.
Sommes-nous assez fiers de dresser leurs autels !...
Vivants ils n'étaient rien, morts, ils sont immortels :
Pour les grandir il faut leur chute !

Voici enfin les trois pièces couronnées. Elles sont sur le même rang ; également remarquables à des titres divers. Mais aucune d'elles n'a atteint la perfection relative qui est nécessaire pour obtenir la première place.

Le Sacrifice retrace le dévouement sublime de l'abbé Miroy. On connaît trop peu cet épisode de la dernière guerre. Dans l'arrondissement de Reims, au village de Cuchery, les paysans ont tenté une surprise sur le camp allemand. Ils sont repoussés et prennent la fuite. Mais l'ennemi les menace des plus cruelles représailles, si celui qu'il appelle le coupable ne lui est livré. L'abbé Miroy se livre à sa place et meurt, simplement, sans ostentation :

Pasteur de ce troupeau qui doit une victime
L'abbé Miroy s'offrit tout entier. Il savait
Quel châtiment suivrait son mensonge sublime.
La mort pouvait venir, tranquille il l'attendait.

Il regarda la mort le front haut, l'œil en flamme ;
Nul bandeau ! car le ciel devant lui s'entr'ouvrait :
Dans un pardon auguste il exhala son âme
Tandis que tout ému, le vainqueur admirait !...

Vous avez remarqué dans ces vers un souffle oratoire d'une grande élévation. C'est le caractère dominant de ce poème qui se rapproche du genre des discours, pour l'ensemble et pour le détail. Ainsi, après l'exposition dramatique du récit, le poète proclame les enseignements de

Digitized by Google

ces nobles exemples, en véritable prédicateur du patriotisme. Ce généreux langage trouve le chemin des cœurs, car on y sent vibrer une âme. Le vers en est le digne interprète, rapide, bien en relief, avec des brusqueries éloquentes qui font désirer parfois le geste qui complète le sens et l'intonation qui rehausse la pensée.

La pièce qui est intitulée *Proudhon* a plus de force, moins de vérité. Sous la forme élevée de l'ode, l'auteur adresse au célèbre économiste des invectives passionnées dont il faut admirer la vigueur ; mais il est regrettable qu'une passion excessive ait emporté sa pensée et sa plume au-delà des limites permises. Quand l'énergie s'exagère, elle mène à des fautes de goût et rend impossible la première récompense qu'aurait remporté le même talent plus maître de soi. Ces réserves faites, on est heureux de rencontrer ces vers bien frappés, ces strophes ailées, ces paroles vibrantes :

Prométhée en un jour d'effroyable démence,
Osant du roi des Dieux rêver l'empire immense,
Voulut ravir la foudre à son bras tout puissant !
Mais Jupiter sourit d'un dédaigneux sourire
Et livra l'insolent au vautour qui déchire
Son cœur sans cesse renaissant !

Cette force lyrique, cette envergure superbe se maintient jusqu'au bout ; mais tout en l'admirant, malgré l'emphase qui n'est pas toujours du meilleur aloi, nous dégageons absolument notre responsabilité de ce jugement porté sur la société contemporaine :

Ah ! que la terre est triste, et qu'il est dur de vivre
Quand l'espérance a fui de l'âme qu'elle livre
A l'amertume, aux pleurs, aux désenchantements ;
Quand l'azur consolant des cieux s'est voilé d'ombre

Digitized by Google

Et qu'on se voit contraint d'attendre le jour sombre,
Le jour sans fin des châtiments !...

Cette heure, maintenant, ô Proudhon, c'est la nôtre !....

Nous regrettons ces paroles, nous regrettons celles qui suivent et qui sont plus acerbes, plus passionnées encore. Elles sont de trop. Nous demandions de beaux vers et de hautes pensées. Pourquoi nous apporter le bruit des luttes du dehors ?

Mais nous ferons un reproche plus grave. Pourquoi ce pessimisme excessif et aveugle ? Est-il vrai que la France n'ait plus à attendre que les derniers châtiments ? Est-il juste de jeter l'anathème, sous prétexte de Proudhon, au monde moderne tout entier ? Eh ! s'il était près de sa ruine, ce serait à vous, ô poète, de ranimer les courages ! Qui donc croira à l'avenir, à la marche des peuples, si la poésie elle-même renonce à sa mission et se réfugie à l'écart pour y mourir découragée. Vous devez nous élever vers ce qui est vrai, beau et bien, plutôt que d'annoncer des maux sans remède : le rôle de Tyrtée vous sied mieux que celui de Cassandre.

Sur cette généreuse terre de France, il ne manquera jamais de nobles cœurs pour célébrer les grandes choses. Il n'y a qu'un instant, c'était l'humble martyr, l'abbé Miroy, et dans la dernière pièce que nous ayons à examiner, c'est le héros de la défense nationale : *Vercingétorix !* Ne nous plaignons pas de cette abondance de poésies patriotiques. Il est naturel que les temps de liberté ouvrent largement les plus hautes sources d'inspiration. Mieux vaut chanter la patrie et parler d'avenir que de faire de sombres prédictions ou des rimes de décadence sur des sujets frivoles. Mais la noblesse du sujet oblige à de sérieux efforts. Il ne faudrait pas sacrifier les détails du

Digitized by Google

récit aux mouvements lyriques, et comme dans ce dernier poème glisser légèrement sur les exploits du héros pour mettre en valeur les apostrophes et les airs de bravoure. Au reste, le plan est tracé avec fermeté. Au début, la Gaule est en armes, une foule guerrière s'est réunie sur les hauteurs, autour des brasiers d'alarme, sous les chênes sacrés. Mais voici un messager hors d'haleine; il annonce la défaite suprême, la chute d'Alésia; puis, par delà les flammes et la cité vaincue apparaît le triomphe de Rome « qui célébrait alors sa propre servitude » et la mort de Vercingétorix que le malheur grandit.

Il nous plaît de terminer par ces strophes émues où l'habileté de la facture, l'expérience poétique s'unissent à une vive éloquence, à un profond amour du sol natal :

Du moins si vous voulez mûrir pour l'esclavage
Ce peuple noble et fier d'un passé glorieux,
Otez-lui ses grands bois, ses fleuves, son rivage,
Avec l'air qu'il respire, et sa terre et ses cieux ;

Car l'ombre qui descend du sommet de ses chênes,
Le vent libre, l'air pur qui gonfle ses poumons,
L'ardeur de son soleil, le flot de ses fontaines
Et les âpres senteurs qui s'élèvent des monts,

Attachent chaque jour au fond de ses entrailles
L'irrésistible horreur de l'asservissement,
Et, malgré l'étranger qui détruit ses murailles,
Un Vercingétorix peut naître à tout moment.

Messieurs, votre Commission vous propose de décerner les récompenses suivantes :

Trois seconds prix avec médailles de vermeil aux auteurs des pièces intitulées : *Vercingétorix*, *Ode à Proudhon*, *Le Sacrifice* ;

Quatre mentions honorables avec médailles de bronze

Digitized by Google

aux auteurs de *Livingston*, *Cérès*, *Les bords du Doubs*, *Le saut du Loup*.

Conformément aux conclusions de la Commission, la Société académique décerne :

Un second Prix, avec médaille de vermeil, à MM. Aug. Cizel, professeur au collége libre de la Chappelle-sous-Rougemont, près Belfort, auteur de *Proudhon ;* Ed. Delière, rédacteur en chef du *Guetteur* de Saint-Quentin, lauréat des Jeux floraux, auteur du *Sacrifice,* et Achille Millien, lauréat de l'Académie française, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), auteur de *Vercingétorix*.

La Société académique décerne, en outre, des Mentions honorables, avec médailles de bronze grand module, à MM. H. Comignan, à Paris, auteur de *Livingston* ; Francis Bellier, à Versailles, auteur de *Cérès ;* Louis Mercier, à Besançon, auteur des *Bords du Doubs*, et H. Grandjean, sous-lieutenant au 87e de ligne, à Saint-Quentin, auteur du *Saut du Loup*.

Digitized by Google

FAUNE LÉPIDOPTÉROLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-QUENTIN

CATALOGUE MÉTHODIQUE
DES LÉPIDOPTÈRES

DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-QUENTIN

Extrait du *Guide de l'Entomologiste ou Nomenclature générale des Lépidoptères d'Europe* (Ouvrage inédit)

PAR M. DUBUS, CAPITAINE AU 87e DE LIGNE, MEMBRE ASSOCIÉ.

Pour servir à la Faune entomologique du département de l'Aisne

(SUITE : *Voir le volume précédent des mémoires de la Société Académique*)

2e TRIBU. — CHELONIDÆ (Boisduval)

GENRE EUCHELIA (Boisduval)

656. *Jacobeæ* (Linné). Callimorphe du seneçon (Godart). Callimorpha senecionis (Latreille.) Noctua Jacobeæ (Linné, Esper). Bombyx jacobeæ (Fab., Hub.) Phalena Jacobea (Ochsen.) La phalène carmin du sénéçon (Geoffroy). Le Carmin (Engrammelle).

La chenille vit sur le sénéçon jacobée. Elle passe l'hiver à l'état de nymphe. On la trouve depuis juillet jusqu'en octobre. La chrysalide est courte, d'un noir brun, sans pointe et sans crochet à l'anus.

Digitized by Google

Ce papillon paraît à la fin de mai et juin. On le trouve dans toutes les prairies et bois humides. Il part dès qu'il entend du bruit et a le vol lourd.

GENRE CALLIMORPHA (Boisduval)

657. *Dominula* (Linné). Callimorpha Dominula (Latr.) Noctua Dominula (Linné, Esper.) Bombyx dominula (Fab.) Bombix Domina (Hub.) Bombyx alpina (Acerbi). Eyprepia Dominula (Ochsen.) Phalena Dominula (Scopoli.) L'Ecaille marbrée (Variété), (Geoffroy). L'Ecaille marbrée rouge (Engrammelle).

La chenille vit sur cynoglosse-buglosse, bourrache, lamium à fleurs blanches, saule commun. Elle est noire avec trois bandes d'un jaune citron maculaires et longitudinales, une sur le dos et une sur chaque côté au-dessus des pattes. Ces bandes sont interrompues à chaque anneau par deux points blancs et des petits tubercules bleuâtres d'où partent quelques poils grisâtres. Le ventre est cendré.

La chrysalide est cylindrico-conique d'un brun marron avec l'anus un peu en croissant et garni de petits crochets ferrugineux.

On trouve cette chenille à la fin de juillet et en août. Vers la fin de septembre, ces chenilles cessent de manger et passent l'hiver engourdies sous la mousse. La métamorphose se fait en avril et le papillon paraît dans la première quinzaine de juillet. Il aime les lieux humides. On le trouve dans les marais de Rouvroy.

660. *Hera* (Linné). Callimorphe hera (Latreille). Noctua hera (Linné). Bombyx hera (Fab. Hub.) Eyprepia hera (Ochsen). Phalena Plantaginis (Scopoli). La phalène chinée (Geoff. et Engr.) Bombyx colona (Hubner). Noctua clymene (Esper).

La chenille vit sur: chêne, hêtre, saule, pommier, groseillier, framboisier, genêt à balais, trèfle, plantain, cousoude, ortie, laitue, épilobe, cynoglosse officinale. Elle est d'un brun noirâtre avec des tubercules roux sur lesquels sont implantés des poils grisâtres courts. Elle a trois bandes maculaires et longitudinales dont une fauve sur le dos, et une d'un jaune pâle sur chacun des côtés. Sa tête est d'un noir luisant avec une double

Digitized by Google

tache jaune entre les mandibules ; ses stigmates sont d'un noir foncé, son ventre et ses pattes membraneuses sont jaunes.

La chrysalide, qu'enveloppe un léger réseau grisâtre, est d'un brun marron avec une touffe de crochets ferrugineux à l'anus. Son état de nymphe ne dure pas plus de dix à douze jours.

On trouve la chenille dès le mois de mai. Le papillon paraît en été à l'époque de la canicule; il butine sur les fleurs de chardons et vole rapidement en plein soleil. On le trouve à Itancourt et à Fayet près Saint-Quentin, dans les jardins.

GENRE NEMEOPHILA (Stephens)

666. *Russula* (Linné). Ecaille roussette (Latreille). Chelonia russula (Godart). Phalena Sannio (Scop.) Bombix Sannio et Noctua Russula (Linné). Phalena Vulpinaria (Linné). Bombyx Russula (Linné, Fab. Esper, Hubner). Eyprepia Russula (Ochsen.) Arctia Russula (Latreille). La bordure ensanglantée (Geoffroy). L'écaille à bordure ensanglantée (Engrammelle).

La chenille vit sur : scabieuse des champs, pissenlit, plantain à feuilles étroites, cynoglosse officinale, épervière à ombelle, épervière des bois, mouron des oiseaux, laitue. Elle est velue, d'un brun ferrugineux ou d'un brun obscur, avec une raie d'un jaune pâle le long du dos, et une série de points blanchâtres le long de chaque côté. Ses poils sont tantôt roussâtres, tantôt jaunâtres. Cette chenille reste quinze à dix-huit jours en chrysalide, suivant la température. Sa coque est grise, très lâche, et entremêlée de quelques-uns de ses poils. La chrysalide est d'un brun rougeâtre clair et terminée par une pointe aiguë légèrement ciliée.

On trouve la chenille en juillet et en septembre. Le papillon éclôt en juin et en août. Il se tient dans les bruyères et herbages élevés du bois d'Holnon.

667. *Plantaginis* (Linné). Ecaille du Plantain (Godart). Chelonia Plantaginis (Godart). Bombix Plantaginis (Fab., Esper, Hubn.) Phalena alpicola (Scopoli). Arctia Plantaginis (Latreille). Eyprepia Plantaginis (Ochsen.) L'Ecaille noire à bandes jaunes (Engrammelle).

Digitized by Google

A. *V. Hospita* (Wien Verz). L'Ecaille noire à bandes blanches (Engrammelle).

Cette chenille vit sur : plantain, lychnide dioïque, silène, noctiflore. Si on l'obtient de l'œuf, on peut d'abord la nourrir avec de la laitue.

La chenille est velue, noire, avec des points blancs ; elle ressemble à la chenille du paon de jour (*Vanessa Io*) mais elle a des aigrettes de poils en place d'épines. Elle se trouve en mai et le papillon paraît en juin et juillet.

Cette callimorphe néméophile a été trouvée en nombreux individus, en 1831, par M. Léon Magnier, ancien bibliothécaire de la ville de Saint-Quentin, au bois du grand Priel, au-dessus de Vermand.

On le trouve à Holnon.

674. *Villica* (Linné). Ecaille fermière et chelonia Villica (Godart). Bombix Villica (Fabricius, Esper, Hubner). Eyprepia Villica (Ochsen.) Arctia Villica (Latr.) L'Ecaille marbrée (Eng.)

La chenille vit sur l'orme, ortie, genêt des bois, mouron, millefeuille, épinards, lamium à fleurs blanches.

Cette chenille après sa dernière mue est noire, avec des tubercules un peu moins foncés et sur chacun desquels il y a une aigrette de poils d'un brun tanné-clair ou gris. Stigmates d'un blanc jaune. Elle passe l'hiver engourdie et se métamorphose dans la première quinzaine de mai. Il faut la chercher sous les pierres au commencement du printemps.

Le papillon paraît en juin. On le trouve dans les bois, dans les parcs, jardins et anciennes carrières.

682. *Caja* (Linné). Ecaille caja et chelonia caja (Godart). Bombyx caja (Fabricius, Esper, Hubner). Eyprepia caja (Ochsen.) L'arctie Martre (Latreille). L'Ecaille Martre (Geoff., Eng.)

Il existe deux variétés femelles ; l'une a les ailes inférieures jaunes au lieu de rouges, l'autre est presque entièrement brune ; toutes les deux ont l'abdomen jaune au lieu de rouge.

On a donné à la chenille le nom de Hérissonne. Elle vit sur le genêt des bois, noyer, ortie, lamium, tithymale, mercuriale, appelée vulgairement foirolle, chicoracées, etc. La chenille est noire avec des poils

Digitized by Google

également noirs sur le dos, et des poils roux sur les côtés du ventre ainsi que sur les trois anneaux antérieurs. Les poils roux sont implantés sur des tubercules d'un blanc bleuâtre, les autres sur des tubercules d'un brun noirâtre. Stigmates d'un blanc sale, tête d'un noir luisant.

La chrysalide est cylindro-conique, d'un noir luisant, avec les incisions d'un brun jaunâtre ; l'anus est garni de petites épines ferrugineuses. La coque qui la contient est molle, serrée, d'un gris brun, et faite avec des fils de soie et des poils.

Les chenilles de la première ponte se trouvent en juillet. Le papillon paraît en août.

Les chenilles de la deuxième ponte passent l'hiver et ne subissent leur transformation qu'au mois de mai. On les trouve engourdies sous les pierres en février, le papillon paraît en juin.

On le trouve partout communément.

329. *Hebe* (Linné). Ecaille hébé et chelonia hebe (God.) Bombyx hebe (Fab., Esper, Hubn.) Arctia hebe (Latreille). Eyprepia hebe (Ochsen.) L'Ecaille couleur de rose (Geoff.) L'Ecaille rose (Eng.)

La chenille vit sur : millefeuille, armoise, luzerne, cynoglosse, tithymale, laitue, scorsonère automnale, pissenlit, mouron, fleurs des pois. Elle est noire avec des tubercules noirs sur chacun desquels il y a des poils assez longs. Les poils sont d'un gris cendré sur le dos, d'un gris jaunâtre sur les côtés, d'un roux foncé près du ventre.

La coque est blanche, molle, d'un tissu assez serré. La chrysalide est toute noire. Elle reste trois semaines à l'état de nymphe.

La chenille passe l'hiver et se métamorphose au commencement de mai. Il ne faut pas la déranger quand elle file, sans cela elle abandonne son travail et meurt.

Le papillon paraît en juin. M. Gronnier assure que cette espèce a été prise au bois d'Holnon. Elle est assez rare dans les environs. J'en ai trouvé en grande quantité au camp de Châlons en 1867, près des petits bois situés entre le petit Mourmelon et le village de Saint-Hilaire-le-Grand.

GENRE ARCTIA (Boisduval)

692. *Fuliginosa* (Linné). Ecaille fuligineuse et chelonia fuliginosa (Godart). Noctua fuliginosa (Linné, Esper, de

Digitized by Google

Vill.) Phalena fuliginosa (Scopoli). Bombyx fuliginosa (Fab., Hubn.) Eyprepia fuliginosa (Ochsen.) Arctia fuliginosa (Latr.) L'Ecaille cramoisie (Eng.)

La chenille vit sur l'oseille commune ou patience des prés, navet, rave benoite, plantain, épilobe, ortie piquante, rosier, fusain, ronce, framboisier, groseiller. Elle a le corps et les poils tantôt roux, tantôt d'un brun noirâtre, tantôt gris avec la tête et les pattes luisantes, et toujours d'une couleur analogue à celle du corps.

Sa coque est grise et d'un tissu assez serré. Elle la place dans les creux des arbres. La chrysalide est d'un brun noir luisant.

La chenille passe l'hiver et subit sa métamorphose au commencement du printemps. Le papillon paraît en mai.

La chenille reparaît en juin et le papillon provenant de cette deuxième ponte paraît en août.

On le trouve partout sur les routes et dans les bois.

696. *Lubricipeda* (Linné). Ecaille Lubricipède et chelonia Lubricipède (Godart), Bombyx Lubricipède (Fab., Esper). Eyprepia Lubricipeda (Ochsen). Arctia Lubricipeda (Latr.) La phalène Lièvre (Eng.)

La chenille vit sur le sureau commun, framboisier, épilobe, piloselle, ortie. Elle est d'un brun noirâtre avec une ligne dorsale bleuâtre et des tubercules ferrugineux sur lesquelles sont des aigrettes de poils d'un brun jaunâtre.

On trouve la chenille depuis juillet jusqu'en octobre. En octobre elle s'enveloppe d'un cocon de soie jaune qu'elle consolide avec des poils, elle reste à l'état de nymphe jusqu'en mai et juin. La chrysalide est d'un brun rougeâtre.

Le papillon paraît en juin.

697. *Menthastri* (Fab.) Ecaille de la Menthe et chelonia Menthastri (God.) Bombix Erminea (Marsham). Bombix Menthastri (Fabricius, Esper, Hubner). Eyprepia Menthastri (Ochsen). Arctia Menthastri (Latr.) La phalène tigre (Geoff. et Eng.)

Chenille sur menthe sauvage, renouée persicaire, poivre d'eau, herbe aux chats, menthe-coq, ortie et lamium à fleurs blanches.

Digitized by Google

Chenille brune avec une ligne rousse le long du dos et des tubercules noirâtres ou bleuâtres d'où s'élèvent des faisceaux de poils bruns. Stigmates blancs avec le pourtour noir.

La coque est molle, d'un gris obscur et la chrysalide est d un noir brun luisant avec les stigmates d'un blanc jaunâtre.

On trouve la chenille en juillet ; elle subit sa métamorphose en août et reste à l'état de nymphe jusqu'au milieu du printemps. Le papillon paraît à la fin de mai et juin.

698. *Urticæ* (Esper). Ecaille de l'ortie et chelonia Urticæ (Godart). Bombyx Urticæ (Esper, Hubner). Eyprepia Urticæ (Ochsen). La phalène tigre (Variété). (Engr.)

Chenille sur plantes aquatiques. Elle est d'un brun noir et n'a pas de raie sur le dos. Chrysalide d'un noir brun. On trouve la chenille en juillet et août et le papillon au printemps suivant.

699. *Mendica* (Linné). Ecaille mendiante et chelonia Mendica (Godart). Bombyx Mendica (Linné, Clerck, Fab., Wien Verz., Hubner). Eyprepia Mendica (Ochsen.). Arctia Mendica (Latr.) La Mendiante (Eng).

Le mâle est gris souris, la femelle est d'un blanc transparent.

Chenille sur tanaisie, baume ou menthe-coq, plantain lancéolé, pissenlit, laitue, oseille commune, ortie, lamium à fleurs blanches. Elle est d'un gris olivâtre avec des aigrettes ou poils roux, une ligne d'un jaune pâle le long du dos et quelquefois une ligne semblable de chaque côté. Elle a la tête rousse et luisante, les stigmates blancs bordés de noir. La coque est brunâtre ou blanchâtre, tissu lâche avec beaucoup de poils. Chrysalide d'un brun rougeâtre luisant. Stigmates grisâtres.

On trouve la chenille en juin et la métamorphose a lieu en juillet. Le papillon paraît en avril et mai. Les antennes sont grises et pectinées dans le mâle, noires et filiformes dans la femelle.

3e Tribu. — LIPARIDÆ (Boisduval)

GENRE LIPARIS (Boisduval)

707. *Monacha* (Linné). Bombyx moine (Godart). Bombyx

Digitized by Google

Monacha (Fab., Esper, Hubn.) Liparis Monacha (Ochsen). Le Zig-Zag à ventre rouge (Eng.)

Ab. Eremita (Hubner).

Chenille sur arbres fruitiers, ormes, pins forestiers, chêne, bouleau. Elle est d'un brun obscur avec des tubercules bruns d'où s'élèvent par verticilles des poils grisâtres.

Chrysalide d'un brun luisant enveloppée dans un léger réseau de soie blanchâtre.

Chenille en mai et juin. Sa métamorphose a lieu vers la fin de juin ou en juillet.

Le papillon apparaît fin juillet, août et septembre. On le trouve dans les grands bois de chênes.

708. *Dispar* (Linné). Bombyx Disparate (God.) Bombyx Dispar (Fab., Esper, Hubn.) Liparis Dispar (Ochsen). Le Zig-Zag (Geoff. et Eng.) La paresseuse (Dubus).

Cette espèce fournit des cas d'hermaphrodisme.

Chenille sur ormes, arbres fruitiers, etc. etc. Elle est d'un brun noirâtre avec des tubercules où sont implantés par verticilles des poils noirs et des poils roussâtres. Les tubercules des cinq premiers et du dernier anneau sont bleus et piquetés de noir, les autres sont rouges ferrugineux.

La chrysalide est d'un brun noirâtre, avec les incisions plus claires et les anneaux garnis de petits bouquets de poils. Elle est attachée par la queue avec la dépouille de la chenille.

On trouve cette chenille en grande quantité aux mois de mai et juin. Sa métamorphose a lieu en juillet.

Le papillon paraît à la fin de juillet et août; cette espèce est tellement abondante que les arbres des promenades des Champs-Elysées, à Saint-Quentin, ont été presque dégarnis de feuilles, il y a quelques années, et qu'on a dû prendre des mesures pour détruire les œufs, les chenilles et les chrysalides dont ces arbres étaient remplis, de 1872 à 1874. A l'époque où j'écris ces lignes (1879), cette espèce a beaucoup diminué, mais il en existe encore beaucoup.

713. *Salicis* (Linné). Bombyx du saule (God.) Bombyx Salicis (Fab., Esper, Hubn.) Liparis Salicis (Ochsen.) Arctie du saule (Latr.) L'apparent (Geoff. et Eng.)

Digitized by Google

Chenille sur saule, peuplier d'Italie et peupliers divers. La femelle de ce papillon pond des œufs qui sont ronds et d'un vert olivâtre. La chenille a le dos noir avec deux lignes blanches ou jaunâtres, maculaires et longitudinales, entre lesquelles il y a sur chaque anneau deux taches blanches ou jaunes ; les côtés sont d'un blanc bleuâtre avec deux séries de petits tubercules ferrugineux et des poils roussâtres. La coque est blanche et serrée. Chrysalide d'un noir luisant avec des touffes de poils jaunes. Chenille en mai. Métamorphose en juin. Le papillon paraît fin juin et juillet.

Très commun le long du canal de Saint-Quentin.

714. *Auriflua* (Fab.) Bombyx Cul-Doré (God.) Bombyx Auriflua (Fab., Hubner) Bombyx chrysorrhœa (Esper). Liparis Auriflua (Ochsen.) Arctie Cul-Doré (Latreille). La phalène blanche à cul-jaune (Eng.)

Chenille sur chêne, charme, orme, bouleau, saule, peuplier, aubépine, prunellier. Les œufs de la femelle sont d'un jaune de millet et recouverts de poils d'un jaune doré pâle.

La chenille ressemble un peu à celle de Salicis (l'apparent). Les poils sont gris au lieu d'être roux; les tubercules qui avoisinent les pattes sont ferrugineux et entourés de rouge ; la tête est plus noire, et il y a sur le premier anneau trois traits jaunes, longitudinaux et parallèles. Chrysalide d'un noir brun avec les anneaux bosselés et parsemés d'un duvet roux. Son anus finit par une petite houppe de crochets ferrugineux. Le duvet des anneaux est d'un jaune plus clair que celui de la phalène à cul brun.

Cette chenille passe l'hiver dans une tente commune et subit sa métamorphose à la fin de juin.

Le papillon paraît en juillet. Il habite les bois et est moins nuisible que la phalène à cul brun.

Les chenilles de ces deux espèces causent les plus grands dommages aux arbres fruitiers.

On les trouve partout dans les bois, jardins, vergers, haies, etc. etc.

715. *Chrysorrhœa* (Linné). Bombyx cul-brun (Godart). Bombyx Auriflua (Esper). Liparis Chrysorrhœa (Ochsen.) Arctie Chrysorrhœa (Latr.) L'arctie queue d'or (Latreille). La phalène blanche à cul brun (Geoff. et Eng.)

Digitized by Google

Chenille sur tous les arbres fruitiers. Elle a le corps noirâtre et garni de six rangs de tubercules pareillement noirâtres d'où s'élèvent des aigrettes de poils roux. Ces trois premières incisions sont marquées de plusieurs points fauves et il y a sur son dos une double ligne rouge renfermée entre deux séries de taches blanches. La tête est luisante.

La coque est molle, mais d'un tissu serré et d'un gris plus ou moins blanchâtre. Chrysalide d'un noir brun avec les anneaux bosselés et parsemés d'un duvet roux. Son anus finit par une pointe conique à l'extrémité de laquelle il y a une petite houppe de crochets ferrugineux.

La chenille sort de l'œuf vers la fin d'août et elle passe l'hiver en commun dans une tente soyeuse divisée en petites cellules dont le nombre égale celui des individus. Elle passe à l'état de nymphe à la fin de juin ou au commencement de juillet.

Le papillon paraît fin juillet. On le trouve partout dans les bois, jardins, vergers, etc., etc.

GENRE ORGYA (Ochsen)

716. *V Nigrum* (Fab.) Bombyx V Nigrum (Fab., Esper). Bombyx V noir (God.) Bombyx Nivosa (Hubner). Liparis V Nigrum (Ochsen). Le V Noir (Eng.)

Chenille sur tilleul des bois, bouleau, chêne, hêtre. Elle est variée de brun noirâtre et de fauve, et elle a à chaque anneau six petits tubercules, sur chacun desquels il y a un pinceau de poils d'un roux obscur. La tête est grosse, ronde, et marquée d'un V jaunâtre.

Chrysalide courte, ramassée, d'un vert tendre. La coque n'est formée que par un léger réseau blanchâtre auquel adhère la dépouille de la chenille.

La chenille se trouve en avril, mai, et se métamorphose en juin. Le papillon paraît en juillet.

718. *Pudibunda* (Linné). Bombyx Pudibond (G.) Orgya Pudibunda (Fab., Esper, Hubn.) La patte étendue (Geoff. et Eng.)

Chenille sur chêne, hêtre, bouleau, orme, tilleul, coudrier, noyer, saule, peuplier. Elle est d'un vert pomme ou d'un vert jaunâtre avec quelques incisions au dos d'un noir velouté. Il y a sur le dos quatre

Digitized by Google

brosses jaunes ou blanches puis des tubercules d'où partent en aigrettes des poils jaunes. Le onzième anneau est muni d'un long faisceau rougeâtre penché en arrière. Elle file une coque molle, d'un tissu serré, d'un gris jaunâtre. La chrysalide est cylindrico-conique, d'un noir brun luisant avec des poils roux à l'anus.

On trouve la chenille depuis juillet jusqu'à la mi-octobre.

Le papillon paraît en mai et juin. L'abdomen de ce lépidoptère (mâle) offre quelques petites touffes noires.

722. *Gonostigma* (Fab.) Bombyx Gonostigma (Linné, Fab., Esper, Hubn.) Orgya Gonostigma (Ochsen.). La Soucieuse (Eng.)

La femelle est aptère.

Chenille sur chêne, aulne, prunier épineux, prunier domestique, framboisier, myrtille ou airelle anguleuse, églantier ou rosier sauvage. Elle est d'un jaune sâle avec trois bandes noires et quatre brosses dorsales d'un roux jaunâtre obscur. La coque est lâche et d'un gris jaune. Chrysalide d'un noir brun luisant avec les incisions jaunes et poils gris-jaune.

Cette chenille paraît en mai et août; le papillon en juin et septembre.

723. *Antiqua* (Linné). Bombyx antique (God.) Bombix Antiqua (Fab., Esper, Hubn.) Orgya Antiqua (Ochsen.). L'Etoilée (Geoff. et Eng.)

Femelle presque aptère.

Chenille sur chêne, pommier, prunier, abricotier. Elle a quatre brosses jaunâtres et cinq aigrettes noirâtres. Elle est d'un gris cendré avec des tubercules rouges.

Elle paraît en mai et en août.

La coque est lâche et tantôt d'un gris jaune, tantôt d'un gris blanchâtre. Chrysalide noire ou d'un brun luisant avec les incisions ferrugineuses et les poils cendrés.

Le papillon paraît en mai et commencement de juin, puis à la fin d'août et au commencement de septembre.

La femelle de ce papillon est d'un gris jaune cendré; elle a des moignons d'ailes très courts. Ses œufs sont en forme de godet d'un gris perle, avec un point et un cercle obscur.

Linné dit que le mâle la porte d'arbre en arbre pendant l'accouplement.

Digitized by Google

GENRE DEMAS (Stephens)

730. *Coryli* (Linné). Noctuelle du coudrier (Duponchel). Noctua Coryli (Hubner). Bombyx Coryli (Fab., Esper). Colocasia Coryli (Ochsen.) Phalène du noisetier (Eng.)

Chenille sur coudrier, prunier sauvage, aubépine, saule, bouleau, charme, hêtre.

Elle file un cocon ovale peu épais et de couleur cendrée entre des feuilles. Chrysalide brune.

On trouve la chenille en mai, juin, puis en septembre.

Le papillon paraît en avril, puis en juillet.

4e TRIBU. — BOMBICIDÆ (Herric Schaeffer, Boisduval)

GENRE BOMBYX (Boisduval)

731. *Neustria* (Linné). Bombyx Neustrien (Godart). Bombyx Neustria (Fabricius, Esper, Hübner). Gastropacha Neustria (Ochsen.) La Livrée (Eng., Geoff.)

La chenille vit en société nombreuse sous une tente de soie et s'accommode de tous les arbres. Elle est noire, peu fournie de poils. Elle a sur le milieu du dos une bande blanche et le long de chaque côté quatre bandes rousses dont les deux supérieures séparées par une bande bleue.

Sa coque est ovale, molle, blanche; elle laisse échapper une poussière jaune. Chrysalide d'un noir brun saupoudrée de jaune pâle.

On trouve la chenille en avril et mai. Elle se métamorphose en juin. Le papillon paraît en juillet.

Très commun partout.

743. *Cratægi* (Linné). Bombix de l'aubépine (Godart). Bombix Crataegi (Esper, Hubn.) Bombix Mali et Avellanæ (Fabricius). Gastropacha Cratægi (Ochsen.) La queue Fourchue (Eng.)

La chenille vit sur aubépine, prunellier, pommier sauvage, cerisier, bouleau, saule. Elle est noirâtre avec des poils jaunes et grisâtres peu touffus, et les incisions d'un bleu ardoisé foncé. La coque est ovale,

Digitized by Google

dure, gris jaune ou rougeâtre. Chrysalide courte, d'un brun ferrugineux. Stigmates et bout de l'anus noirs.

On trouve la chenille en avril et mai. Elle se métamorphose à la fin de mai et au commencement de juin.

Le papillon paraît en août et septembre.

Très commun partout.

745. *Populi* (Linné.) Bombyx du peuplier (Godart). Bombyx Populi (Fab., Hubn.) Gastropacha Populi (Och.) La phalène du peuplier (Eng.)

Chenille sur bouleau commun, peuplier, tremble, chêne, tilleul, hêtre, chataignier, érable blanc, épine, rosier des haies. Elle est d'un gris cendré, pointillée et mouchetée de noir avec le dos taché de fauve pâle.

Coque grise ou noirâtre, ovale, très dure, tantôt entourée d'une feuille, tantôt adhérente au corps où elle est fixée.

Chrysalide cylindrique d'un brun noir.

La chenille ne sort de l'œuf qu'au printemps et elle se métamorphose en juin et juillet.

Le papillon paraît vers la fin de septembre ou dans le courant d'octobre et quelquefois plus tard.

749. *Rubi* (Linné). Bombyx de la ronce (God.) Bombyx Rubi (Fab., Esper, Hubn.) Gastropacha Rubi (Ochsen.) La polyphage (Eng.)

On appelle la chenille *l'anneau du diable*. On l'élève difficilement chez soi, malgré tous les soins qu'on peut lui donner ; elle supporte bien la mauvaise saison, mais elle meurt au printemps parce qu'elle refuse toute espèce de nourriture.

Chenille sur ronce commune, petit trèfle, quinte feuille. Elle est noire avec les poils du dos d'un roux foncé, ceux des flancs sont grisâtres. Ces poils partent de la peau. Elle a une ligne transverse d'un jaune orangé sur chaque anneau. Sa coque est ovale et allongée, un peu concave en dessous, molle, et d'un gris tirant sur le jaune. La chrysalide est noire bleuâtre avec les incisions jaunâtres.

On trouve la chenille communément vers la fin de l'été. Elle passe l'hiver dans l'engourdissement et se transforme en mars ou au commencement d'avril.

Digitized by Google

Il faut pour avoir ce bombyx bien frais, trouver la chenille en février ou au commencement de mars : il éclôt dans la première quinzaine de mai.

Le mâle vole en plein jour et avec rapidité, la femelle se tient dans les herbes ou dans les buissons.

750. *Quercus* (Linné). Bombyx du chêne (God.) Bombyx Quercus (Fab., Hubn.) Gastropacha Quercus (Ochsen.). Le Minime à Bandes (Geoff. et Eng.)

Chenille sur peuplier, saule, osier, nerprun hybride, lilas, prunier, épine, chêne, orme, genêt à balais. On élève la chenille très facilement. Elle est couverte de poils d'un gris brun.

La coque a une forme cylindrique, mais un peu concave inférieurement. Tissu serré et gommé. Chrysalide courte, d'un ferrugineux clair.

La chenille passe l'hiver et se transforme au mois de juin. Le papillon paraît en juillet et vole au coucher du soleil. Les mâles de ce bombyx sentent la femelle de très loin et la recherchent avec une ardeur surprenante. Ayant une femelle chez soi dans son jardin et même dans son appartement, on peut capturer dans la soirée une quarantaine d'individus mâles.

753. *Trifolii* (Fab.) Bombyx du Trèfle (Godart). Bombyx Trifolii (Fab., Esper, Hubn.) Bombyx Medicaginis (Borkh). Gastrapacha Trifolii et Medicaginis (Ochsen.). Le petit Minime à bandes (Eng.)

Chenille sur trèfle, luzerne, genêt à balais. Elle vit solitairement.

Elle ressemble à celle du bombyx du chêne ; ses poils sont d'un jaune foncé et quelquefois d'un gris brun.

Les œufs de ce bombyx sont d'un brun clair et tiquetés de ferrugineux.

La coque est ovoïde, dure, jaune en dehors, blanchâtre en dedans ; chrysalide courte d'un jaune clair.

La chenille passe l'hiver. Elle est bonne à prendre à la fin de mai et se transforme en juin.

Ce bombyx éclôt dans la deuxième quinzaine d'août ou au commencement de septembre. Il reste quelquefois deux ans à l'état de nymphe.

Se trouve partout dans les environs de Saint-Quentin.

Digitized by Google

GENRE ODONESTIS (Latreille)

760. *Potatoria* (Linné). Bombyx buveur (God.) Bombyx Potatoria (Fabricius, Esper, Hubn.) Gastropacha Potatoria (Ochsen.). La Buveuse (Eng.)

Le nom de buveuse lui vient de ce que la chenille boit et relève ensuite la tête pour faire descendre l'eau comme le font les poules.

Elle se nourrit sur brome stérile, vulpin des près, roseau commun et autres graminées, sur les carex.

Elle est d'un gris brun et elle a deux aigrettes assez longues, dont l'une inclinée en avant sur le second anneau, l'autre inclinée en arrière sur le onzième. Elle a de chaque côté des rangées de poils noirs très courts et une ligne longitudinale de taches jaunes avec des touffes de petits poils blancs.

La coque qu'elle file est allongée, molle, d'un gris jaunâtre.

La chrysalide est cylindrique et d'un brun luisant.

La chenille passe l'hiver engourdie et se transforme à la fin de juin et au commencement de juillet.

Le papillon paraît fin juillet ou commencement d'août. On le trouve dans les endroits très marécageux. Les œufs sont ovales, blanchâtres avec deux cercles verdâtres, au centre de chacun desquels il y a un point noir.

Bords du canal de Saint-Quentin, Rouvroy, voisinage des marais, fossés sous bois.

GENRE LASIOCAMPA (Latreille)

762. *Pruni* (Linné.) Bombyx du Prunier. Bombyx Pruni (Fab., Esper, Hubn.) Gastropacha Pruni (Ochsen.). La feuille morte du Prunier (Eng.)

Chenille sur prunier cultivé, prunellier, poirier, pommier, orme, bouleau. Elle est d'un gris cendré ou d'un gris rougeâtre avec le dos longé par deux raies bleuâtres et bordées de jaune obscur. Elle a un collier aurore terminé à chaque bout par du bleu barbeau. Cette chenille passe l'hiver et se métamorphose fin mai ou commencement de juin.

La coque est entre deux feuilles; elle est allongée, assez ferme, et composée de soie jaune pâle. La chrysalide est d'un noir luisant.

Digitized by Google

Le papillon paraît dans la deuxième quinzaine de juin. Ce bombyx habite les jardins fruitiers et les pépinières, et est assez rare à Saint-Quentin.

763. *Quercifolia* (Linné). Bombyx feuille du chêne (God.) Bombyx Quercifolia (Fabricius, Esper, Hubn.) Gastropacha Quercifolia (Ochsen.) La feuille morte (Geoff. et Eng.)

Cette chenille vit solitairement sur le poirier, pommier, pêcher, amandier, prunier, cerisier, épine vinette, saule marceau, osier et chêne.

Elle est poilue et varie quant à la couleur du fond. Elle a deux colliers bleus entourés de noir, bordés en arrière par un chevron blanc et dans leur milieu marqués d'un V noir velouté. Cette chenille passe l'hiver et se métamorphose au mois de juin. Sa chrysalide est cylindrique d'un noir bleuâtre avec les bords des anneaux d'un brun ferrugineux.

Sa coque est en soie molle saupoudrée de blanc intérieurement.

Le papillon paraît à la fin de juin. Assez commun dans les jardins, vergers, buissons de prunellier.

765. *Populifolia* (Fab.) Bombyx feuille de peuplier (God.) Bombyx Populifolia (Fabricius, Esper, Hubner). Gastropacha Populifolia (Ochsen.) La feuille du peuplier (Eng.)

Chenille sur peupliers d'Italie, frênes, saules. Elle est d'un gris blanchâtre; elle n'a pas de boutons sur le dos comme quercifolia, elle a le collier postérieur jaune, puis fauve avec un point noir sur le milieu.

Cette chenille passe l'hiver et se transforme au commencement de juin. Sa chrysalide est pareille au bombyx quercifolia, mais la coque est jaunâtre. Le papillon paraît à la fin de juin ou au commencement de juillet. Se trouve sur les routes plantées de peupliers. Assez rare.

5e Tribu. — SATURNIDÆ (Heinc Schaeffer)

GENRE SATURNIA (Schrank)

773. *Pyri* (Borkh). Bombix Grand Paon (God.) Attacus Pavonia Major (Linné, Esper). Bombyx Pavonia Major (Fabricius). Saturnia Pyri (Ochsen.) Bombyx Pyri (Hubn.) Le grand Paon (Eng. et Geoff.)

Digitized by Google

C'est le plus grand de tous les lépidoptères d'Europe.

Chenille sur orme, frêne, poirier, abricotier. Elle est grosse, longue, d'un vert tendre avec des tubercules d'un bleu d'émail et de chacun desquels s'élèvent sept poils raides, inégaux.

Les tubercules sont au nombre de quatre sur le premier et dernier anneaux, et au nombre de six sur tous les autres.

Stigmates blancs bordés de noir. Dans les derniers jours, avant la métamorphose, le corps passe au jaune sale, tandis qu'avant la première mue, il est noirâtre ou bleu foncé, avec les tubercules rougeâtres.

Lorsque cette chenille veut se métamorphoser, elle file sur les bords des toits ou sous les bosses des arbres une coque ayant le petit bout doublement fermé par des fils élastiques et convergeant par en haut. Réaumur compare la disposition des fils du petit bout de cette coque à celle des osiers qui composent les entonnoirs d'une nasse, mais en faisant observer que ces entonnoirs ferment aux poissons le passage par où il était entré, tandis que les fils de la coque laissent sortir l'insecte en s'opposant à l'entrée de tout autre.

La coque est dure, brune et très gommée, en forme de poire ayant le petit bout doublement fermé par des fils comme nous venons de l'expliquer.

La chrysalide est cylindrique, brune, avec l'étui des antennes, le haut du corselet, et les incisions de l'abdomen plus clairs, un petit bouquet de poils raides et inégaux à l'anus.

On la trouve en juin, juillet, et elle se métamorphose en août.

L'éclosion n'a lieu que l'année suivante, vers le 10 mai, c'est-à-dire neuf mois après la transformation de la chenille. Il y a des sujets tardifs qui ne paraissent qu'en septembre et d'autres qui restent quelquefois deux ou trois ans en chrysalide.— Assez commun à Saint-Quentin.

775. *Carpini* (Bork.) Bombix petit paon (God.) Attacus pavonia Minor (Fab.) Saturnia Carpini (Ochsen.) Bombyx Carpini (Hubn.) Le petit paon (Geoff.) Le petit Paon de Nuit (Eng.) .

La chenille vit en société jusqu'à la deuxième mue sur la ronce, épine, prunellier, chêne, orme, hêtre, charme, frêne, bouleau, saule, osier, genêt, bruyère.

Elle est d'un vert pomme foncé et a sur chaque anneau une bande

Digitized by Google

transverse noire, veloutée, offrant des tubercules tantôt roses, tantôt orangés d'où partent sept poils noirs, raides et inégaux.

La coque qui est blanchâtre offre la même consistance que celle du grand paon. La chrysalide est d'un noir brun avec les incisions ferrugineuses et l'anus terminé par un bouquet de poils.

On la trouve à l'état de chenille à la fin de mai, juin, et elle se métamorphose à la fin de juillet. Elle file sa coque dans les buissons et entre les feuilles.

Le papillon paraît l'année suivante à la fin de mars et au commencement d'avril. Ce papillon reste quelquefois deux ou trois ans à l'état de chrysalide.

8e Tribu. — COSSIDÆ (Herric Schæffer)

GENRE COSSUS (Boisduval)

781. *Ligniperda* (Fab.) Cossus Gâte bois (God.) Cossus Ligniperda (Fab., Ochsen.) Bombyx Cossus (Linné.) Le Cossus (Geoff. et Eng.

Cette chenille vit dans l'intérieur des chênes, bouleaux, peupliers, saules, ormes. Elle dégage une liqueur grasse d'une odeur très forte destinée à ramollir le bois dont elle se nourrit. Elle est d'un blanc jaune avec le dos d'un rouge sang. Tête noire et pattes fauves. Sa chrysalide qui est enveloppée d'une coque soyeuse couverte d'une poussière de bois, est d'un brun clair avec les épines de l'abdomen noirâtres. La chenille se métamorphose à différentes époques. Elle reste quelquefois deux ans à l'état de larve.

Le papillon paraît en juillet sur le tronc des arbres.

GENRE ZEUZERA (Latreille)

786. *Æsculi* (Linné). Zeuzère du Marronnier (Godart). Cossus Æsculi (Fab., Ochsen). Noctua Æsculi (Linné). Bombyx Æsculi (Esper, Hubn.) Phalena Hilaris (Fourcroy). La Coquette (Eng.)

La chenille vit dans l'intérieur du marronnier d'Inde, orme, tilleul, poirier, pommier, sorbier des oiseaux, houx, noisetier. Elle est d'un jaune pâle avec la tête et des points noirs. Même genre de chrysalide

Digitized by Google

qué Ligniperda. La chenille et le papillon paraissent aux mêmes époques que ce dernier.

9e Tribu. — HEPIALIDÆ (Herric Schaeffer)

GENRE HEPIALUS (Fabricius)

800. *Humuli* (Linné.) Hépiale du Houblon (Godart.) Hepialus Humuli (Fab.) Noctua Humuli (Linné, Esper.) Bombyx Humuli (Hubn.) Phalène du Houblon (Eng.)

Cette chenille réside sous terre et ronge les racines du houblon, bryone ou couleuvrée.

Elle est d'un blanc jaunâtre avec la tête, le dessus du premier anneau, une petite plaque sur le deuxième, et les pattes écailleuses, d'un brun luisant. Cette chenille s'agite beaucoup et elle pince même assez fort.

La coque n'est fermée que par quelques fils lâches. Chrysalide d'un brun roussâtre. Stigmates noirs.

Elle se fabrique cette coque avec de la terre et de la soie, vers la fin d'avril ou au commencement de mai.

Cette hépiale paraît en juin et juillet.— Bois d'Holnon.

803. *Sylvinus* (Linné). Cossus Sylvine (God.) Noctua Sylvina (Linné). Noctua Sylvina et Flina (Esper). Noctua Sylvina et C album (deVillers). Hepialus Crux (Fabricius). Bombyx Lupulina et Hamma (Hubner). La Sylvine (Eng.)

Chenille sur chêne, frêne.

Le papillon paraît depuis le commencement de l'été jusqu'au milieu de l'automne.— Bois d'Holnon.

806. *Lupulinus* (Linné). Hépiale Louvette (God.) Noctua Lupulina (Esper). Bombyx flina (Hubn.) La Louvette (Engrammelle).

Chenille sur chêne, chataignier.

Le papillon paraît en juin puis en août et septembre. — Holnon.

807. *Hectus* (Linné). Hépiale Hecta (God.) Hépialus Hectus (Ochsen., Fab.) Noctua hecta (Esper). Bombyx

Digitized by Google

Hecta (Hubn.) La Patte en Masse (mâle) et l'Hépatique (femelle) (Eng.) Phalène Pattes en Masse (de Geer).

Ce lépidoptère vole d'une manière singulière : il s'élève à environ un pied au-dessus du terrain, parcourt un espace très borné en allant de droite à gauche. Si on le touche, il se laisse tomber comme une masse, reste immobile et replie ses pattes le long du corps.

Chenille sur bruyère commune.

Le papillon paraît en juillet. Il habite les bois et les lieux ombragés. Holnon.

10e Tribu. — COCLIOPODÆ (Boisduval).

GENRE LIMACODES (Latreille).

810. *Testudo* (God.) Bombyx Tortue (God.) Bombyx Testudo (femelle) et Bufo (mâle) (Fab.) Bombyx Limacodes (Esper, de Villers). Tortrix Testudinana (Hubn.) La Tortue et le Cloporte (Eng.)

Chenille sur chêne, hêtre, chataignier.

Elle est rase, un peu chagrinée, verte, avec deux lignes dorsales jaunes et pointillées de rouge. Les pattes membraneuses sont remplacées par des mamelons luisants dépourvus de crochets, et d'où suinte une humeur visqueuse qui paraît assurer sa marche.

Sa chrysalide est d'un jaune brunâtre, grosse et courte. La coque est sphérique et brune, d'un tissu solide. On trouve la chenille à la fin de l'été et la métamorphose a lieu avant l'hiver.

Le papillon paraît en juin et juillet. Il vole le jour dans les allées des bois. — Holnon.

12e Tribu. — DREPANULIDÆ (Herric-Schæffer).

GENRE CILIX (Leach).

886. *Spinula* (Hubn.) Platypteryx petite Epine (God.) Platypteryx Spinula (Ochsen., Treits.) Drepana Spinula (Schrank.) Bombix Spinula (Hubner, Esper). Bombix Compressa (Fabricius). Noctua Candidula (Lang. Verz.)

Digitized by Google

Geometra Modesta (Naturf.) Phalena Glaucata (Scopoli). La Verdâtre (Engr.)

Chenille sur prunellier (*Prunus Spinosa*). Elle est d'un brun rouge ; le deuxième anneau est garni de deux petits tubercules suivis de deux autres plus grands. Derrière ceux-ci une tache blanche. Un autre petit tubercule isolé existe sur le pénultième anneau, suivi d'une raie blanche.

La chrysalide est brune avec le dos bleuâtre. Elle est dans un léger tissu entre deux feuilles réunies par des fils de soie.

La chenille se trouve d'abord en mai et juin, puis en août et septembre. La chrysalide de cette dernière passe l'hiver.

Le papillon paraît en mai provenant des chrysalides qui ont passé l'hiver. Il reparaît en juillet pour la deuxième fois. On le trouve à Rouvroy.

GENRE PLATYPTERYX (Laspeyres).

889. *Curvatula* (Laspeyres). Platypteryx Harpon (God.) Bombyx Arpagula (Hubner). Bombyx Falcula (Illig.) Phalène Faucille (de Geer). La Faucille (variété : Engr.) Platyptère Harpon (Latreille.)

Chenille sur aulne (*Alnus viscosa*). Cette chenille ressemble à la suivante (*Folcula*) ; toutefois elle diffère par la raie dorsale brune qui se prolonge de la tête à la pointe. Tête blanche rayée de brun.

Chrysalide brune avec l'enveloppe des ailes plus foncée et deux petites pointes à la tête.

Il y a deux éclosions par an. On trouve la chenille en mai et septembre et le papillon au printemps et en juillet.— Bois d'Holnon.

890. *Falcula* (Hubner). Platypterix Faucille (Godart). Drapena Falcula (Schrank.) Bombix Falcula (Hub., Esp.) Phalène Falcataria (Linné, Fab.) Phalène Faucille (de Geer). La faux (de Villers). La Faucille (Eng.) Platyptère Faucille (Latreille).

Chenille sur bouleau, aulne, tremble, saule ordinaire, chêne. Elle a la tête d'un jaune brun, bordée de rouge, avec les mandibules noires, le ventre, les pattes et les côtés d'un vert pâle avec les stigmates jaunes

Digitized by Google

et cernés de noir, le dos d'un rouge brun foncé avec quelques tubercules sur chaque anneau.

Sa chrysalide passe l'hiver pour éclore au printemps. Il y a deux éclosions. On trouve la chenille en mai et en septembre, et le papillon au printemps et en juillet.

Dans tous les bois. Bois d'Holnon.

13e Tribu. — NOTODONTIDÆ (Herric-Schæffer).

GENRE DIERANURA (Latreille).

894. *Bicuspis* (Hubner). Dieranoure Bicuspide (Dup.) Bombix Bicuspis (Bork. Hubner). La petite queue fourchue (variété : Eng.) Harpyia Bicuspis (Ochsen.)

Chenille sur peuplier, saule, hêtre. Elle paraît en juin, puis en août et septembre.

Le papillon paraît pour la première fois du 10 avril à la fin de mai, et pour la deuxième fois en juillet.

On le trouve sur les bords du canal de Saint-Quentin. Assez rare.

La chenille file contre le tronc des arbres une coque allongée et très dure. Chrysalide cylindrico-conique, d'un brun jaunâtre et sans pointe à l'anus.

895. *Bifida* (Hubner). Dieranoure Bifide (Duponchel). Dieranura Bifida (Boisduval). Bombix Bifida (Bork. Hubn.) Bombyx Furcula (Wien. Verz.) Harpyia Bifida (Ochsen.) La petite queue fourchue (variété : Engrammelle).

La chenille vit sur le bouleau, le peuplier.

Elle paraît aux mêmes époques que le précédent Bicuspis. Le papillon paraît aussi aux mêmes époques et dans les mêmes lieux.

897. *Furcula* (Linné). Bombyx Furcula (Godart). Harpyia Furcula (Ochsen.) La petite queue fourchue (Eng.)

Chenille sur peuplier, saule.

La femelle de ce papillon ressemble au mâle ; ses œufs sont d'un noir luisant. La chenille est d'un vert tendre piqueté de ferrugineux ; tête noire. Elle a sur le dos, à partir du quatrième anneau, un losange d'un brun pourpre. Sa queue a la forme d'une fourche.

Digitized by Google

Elle file contre le tronc des arbres une coque allongée et très dure. Chrysalide cylindrico-conique, d'un brun jaunâtre et sans pointe à l'anus.

Il y a deux éclosions par an. On trouve la chenille en juin et en août et septembre.

Le papillon parait depuis le 10 avril jusqu'à la fin de mai, puis en juillet. On le trouve sur le tronc des saules et des peupliers.

898. *Erminea* (Esper). Bombyx hermine (Godart). Bombyx Erminea (Esper, Hub.) Bombyx Vinula (variété : Fabricius). Harpyia Erminea (Ochsen.) L'Hermine (Engrammelle).

Chenille sur bouleau, tremble, peuplier.

Ses œufs sont aplatis, jaunes et tiquetés de rouge.

Elle file une coque comme Furcula. On trouve la chenille à la fin d'août et en septembre.

Le papillon paraît depuis la mi-avril jusqu'en juillet.

On le trouve sur le tronc des saules, peupliers, etc.— Bois d'Holnon.

899. *Vinula* (Linné). Bombyx Vinula (God.) Cerura Vinula (Schranck.) Harpya Vinula (Ochsen.) La queue fourchue (Geoffroy et Engrammelle).

Chenille sur peuplier, saule, osier, marceau.

Elle a une queue fourchue et fistuleuse d'où elle fait sortir à volonté deux tentacules très flexibles. Son corps d'abord noir, devient après les premières mues d'un vert tendre.

Le dos offre un losange lilas. Quand cette chenille est contrariée par un insecte quelconque, elle lance d'une ouverture placée sous le cou, une liqueur acre.

Elle file vers la fin de juin ou dans le commencement de juillet, pour se métamorphoser, une coque convexe, très dure, très gommée, recouverte de petits copeaux machés et fortement fixés.

Chrysalide cylindrico-conique, courte, d'un brun ferrugineux.

Le papillon paraît depuis la mi-avril jusqu'à la fin de mai.

On le trouve sur le tronc des peupliers et des saules.— Bois d'Holnon, routes bordées d'arbres.

GENRE HARPYIA (Ochsen.)

901. *Fagi* (Linné). Bombyx du hêtre (Godart). Bombyx

Digitized by Google

fagi (Fab., Esper, Hub.) Harpyia fagi (Ochsen.) L'Ecureuil (Eng.)

Chenille sur hêtre, chêne, bouleau, aulne, prunier, noisetier, orme.

Elle est d'un brun jaunâtre avec le tour des stigmates noirs. Le dixième et le onzième anneaux offrent en arrière une éminence charnue dentée en scie. L'anus est garni de deux corps fistuleux, cornés, en forme de fourche et terminés par des poils raides.

Cette chenille est appelée vulgairement écureuil, parce que la tête et la queue dans le repos sont redressées.

La coque est très dure. Chrysalide brune, cylindro-conique, avec des petits crochets à l'anus. La chenille se métamorphose fin juillet. Le papillon paraît en avril et mai.— Bois d'Holnon. Assez rare.

902. *Milhauseri* (Fab.) Bombyx milhauser (Godart). Bombyx milhauseri (Fabricius, Esper). Harpyia milhauseri (Ochsen.) Bombyx terrifica (Wien. Verz.) Le dragon (Eng.)

Chenille sur chêne et bouleau. Elle est verte et elle a sur le dos, à partir du quatrième anneau jusqu'au onzième, une rangée d'épines fourchues, fauves ou jaunes. Son anus se termine par une petite fourche.

Elle est appelée vulgairement terrifica et dragon.

Sa coque est ovale, dure, d'un gris sombre. Chrysalide d'un brun noirâtre. Partie antérieure échancrée avec trois petites pointes.

On trouve la chenille en juillet et août. La métamorphose a lieu à la fin d'août.

Le papillon paraît en juin.

GENRE UROPUS (Rambur.)

903. *Ulmi* (Bork.) Noctuelle de l'orme (God.) Noctua ulmi (Hub.) Harpyia ulmi (Och.) Bombyx Cassinia (Esp.) Noctua discors (Fab.)

Chenille sur orme (*Ulmus campestris*). Elle n'a que quatorze pattes. Le fond de la couleur est vert foncé, pointillé de bleuâtre, avec cinq raies longitudinales dont une blanche sur le milieu du dos et les autres d'un vert jaune. Elle a deux tubercules coniques sur le troisième et sur l'avant-dernier anneau. Tête brune. Pattes membraneuses roses.

Digitized by Google

Coque d'un tissu fort serré. Transformation en juillet. Le papillon paraît au printemps.— Bois d'Holnon.

GENRE ASTEROSCOPUS (Boisduval).

904. *Cassinia* (Hub.) Noctuelle cassini (God.) Bombix cassini (Olivier). Noctua cassini(Duponchel). Xylina cassini (Och., Tr.) Bombix cassina (Wien. Verz.) Bombyx sphinx (Esper). Le cassini (Eng.)

Chenille sur tilleul, chêne, orme, saule, marseau, cerisier, marronnier.

Elle a la peau fine et transparente, elle est d'un vert bleu sur le dos et d'un vert jaune sur les côtés avec cinq raies longitudinales dont une dorsale blanche et quatre latérales jaunes. Les stigmates sont blancs et bordés de noir. La tête est verte et luisante.

On trouve la chenille du 20 mai au 15 juin. Elle se métamorphose en juillet et s'enterre au pied de l'arbre qui l'a vue naître pour se chrysalider.

Le papillon paraît à la fin d'octobre et au commencement de novembre. Quelques-uns paraissent au printemps après avoir passé l'hiver dans un état d'engourdissement complet.

On le trouve à Saint-Quentin dans les promenades, dans les allées des jardins, sur le tronc des arbres, sur les routes et dans les bois d'Holnon et de Savy.

Il est assez rare.

905. *Nubeculosa* (Esper). Noctuelle nubeculeuse (God.) Noctua nubeculosa (Dup.) Xylina nubeculosa (Och., Tr.) Bombix nubeculosa (Esp., Hub.) Bombix centrolinea (Fab.) Bombix circumscripta (de Villers). Bombyx sphynx (Hub.)

Chenille sur bouleau, orme, marronnier. Elle est d'un vert bleu sur le dos et d'un vert jaune sur les côtés, avec la tête plate et bleuâtre.

La peau du corps est couverte d'une multitude de petits points blancs.

Stigmates blancs bordés de rouge; une raie oblique traverse la bosse du onzième anneau.

Sa chrysalide est profondément enterrée.

La chenille paraît en mai et juin.

Le papillon paraît dans les premiers jours du printemps. On le trouve à Holnon, mais il est très rare.

Digitized by Google

GENRE PTILODONTIS (Stephens).

906. *Palpina* (Linné). Bombyx museau (God.) Bombyx palpina (Fab., Esp.) Notodonta palpina (Och.) Le museau (Eng.) Ce bombyx a reçu le nom de museau, parce qu'il a les palpes inférieures très allongées.

Chenille sur saule, peuplier, tilleul.

La chenille est lisse et atténuée à chaque extrémité. Le corps est d'un blanc verdâtre avec quatre lignes blanches, granuleuses et longitudinales. Une ligne jaune de chaque côté au-dessus des stigmates allant des mandibules à l'anus. Le ventre et les pattes sont d'un vert-pré.

La coque est molle et blanchâtre. Chrysalide cylindrico-conique d'un brun marron.

Chenille en automne et quelquefois au commencement de l'été. Le papillon paraît au milieu du printemps et en été, si la saison est propice.

On le trouve sur les peupliers, dans les bois et les allées.

GENRE LOPHOPTERIX (Stephens).

907. *Camelina* (Linné). Bombyx chameau (Godart). Bombyx camelina (Hub.) Notodonta camelina (Ochsen.) La crête de coq (Geoff. et Eng.)

Chenille sur chêne, orme, charme, tilleul, bouleau, aulne, tremble. Elle est blanchâtre, parsemée de petits poils noirâtres, avec une ligne verte le long du dos et deux verrues roses sur le onzième anneau. Stigmates noirs bordés de blanc en avant, de pourpre en arrière, et placés sur une ligne jaunâtre.

Chrysalide brune avec les enveloppes des ailes moins foncées.

La chenille vient presque rouge au moment de sa transformation qui a lieu à la fin d'octobre.

Le papillon paraît en juin et juillet. — Bois d'Holnon.

GENRE LEIOCAMPA (Stephens).

910. *Dictæa* (Linné). Bombyx dictæa (God.) Bombyx

Digitized by Google

tremula (de Villers). Bombyx dictæa (Fab., Esp., Hub.) Notodonta dictæa (Och.) La porcelaine (Eng.)

Chenille sur peuplier, tremble, saule, osier, marseau. Elle est verte avec le dos d'un blanc verdâtre et une ligne jaune le long de chaque côté. Stigmates noirs, pourtours blancs. Elle a sur l'avant-dernier anneau une bosse avec une ligne noire.

La coque est molle et d'un gris jaunâtre, et placée entre des feuilles. Chrysalide cylindrico-conique d'un brun noir luisant. Il y a deux éclosions par an.

Chenille en juin et septembre.

Papillon en avril et mai, et juillet et août. — Marais de Rouvroy. Bords du canal de Saint-Quentin.

911. *Dictæoides* (Esper). Bombyx dictæoides (Esper). Bombyx gnoma (Fab.) Bombyx dictæoides (Esp., Hub.) Notodonta dictæoides (Ochsen.) La porcelaine (variété : Engrammelle).

Chenille sur bouleau blanc.

Le papillon ressemble beaucoup au bombyx précédent, mais il est plus petit.

La chenille présente aussi quelques petites différences.

Ils paraissent l'un et l'autre aux mêmes époques que Dictæa.

GENRE NOTODONTA (Ochsen.)

912. *Dromedarius* (Linné). Bombyx dromedarius (Fab., Esp., Hub.) Notodonta dromedarius (Och.) Le chameau (Eng.)

Chenille sur bouleau, aulne, coudrier. Elle est d'un vert jaunâtre, une bande dorsale couvrant les trois premiers anneaux d'un ferrugineux pourpre. Les 4e, 5e, 6e et 7e anneaux ont chacun une bosse conique, tiquetée de ferrugineux.

Elle est appelée Dromadaire à cause de ces bosses.

La chenille devient rouge lorsqu'elle est sur le point de se transformer. On la trouve en juin, juillet et août. Elle se transforme au commencement de septembre. La chrysalide est cylindrico-conique, d'un brun

Digitized by Google

marron foncé avec quatre petits crochets à l'anus. La coque qui la contient est grise ou jaunâtre et d'un tissu mou.

Le papillon paraît en avril et mai et quelquefois en octobre. On le trouve en battant les aulnes du bois d'Holnon.

913. *Tritophus* (Fab.) Bombyx tritophus (God.) Bombyx tritophus (Fab., Hub.) Notodonta tritophus (Och.) Le dromadaire (Eng.)

La chenille a trois bosses charnues sur le milieu du dos, ce qui lui a fait donner le nom de Tritophur : Tri (Trois) tophur (bosse, porreau, durillon). Elle vit sur tremble, peuplier d'Italie, bouleau commun. Elle est rase et verte, avec trois bosses coniques sur les anneaux du milieu du dos, et une éminence obtuse sur le onzième anneau. Sa tête est d'un brun obscur.

Chrysalide cylindro-conique d'un brun marron, terminée par plusieurs petits crochets. Deux éclosions.

Chenille en juin et septembre.

Papillon en avril et mai, juillet et août.

914. *Zicxac* (Linné). Bombyx Zig-Zag (God.) Bombyx Zic-Zac (Fab., Esper, Hubn.) Notodonta Zic-Zac (Ochs.) Le Bois Veiné (Geoff. et Engr.)

Chenille sur peuplier, saule, osier, marseau. Elle est verte, nuancée de blanchâtre et de rose tendre, avec trois bosses dorsales, pointues, dont les deux antérieures placées sur les 5e et 6e anneaux et inclinées en arrière, la postérieure étant sur le 11e anneau.

Cette chenille a été appelée Zic-Zac par Réaumur et Godart l'appelle la terrible à cause de l'attitude menaçante qu'elle prend, et des mouvements qu'elle fait pour se défendre.

Chrysalide cylindro-conique, brune et garnie de petits crochets à l'anus.

Papillon et chenille aux mêmes époques que le précédent.

GENRE DRYMONIA (Herric-Schæffer).

922. *Chaonia* (Hubner). Bombyx Chaonien (Godart).

Digitized by Google

Bombyx Chaonia (Hubn.) Notodonta Chaonia (Ochsen.) Bombyx Roboris (Esper). La Demi-Lune noire (Engr.)

La chenille vit sur le chêne. Elle est effilée, lisse, d'un vert tendre et luisant, avec quatre lignes jaunes, longitudinales, dont deux sur le dos et une au bas de chaque côté, près des pattes.

La coque composée de molécules de terre est garnie intérieurement d'un léger tissu de soie. Chrysalide cylindrico-conique d'un brun noirâtre.

Chenille depuis la mi-juin jusqu'à la fin d'août.

Papillon vers le milieu du printemps. — Au bois d'Holnon.

923. *Dodonea* (Wien. Verz). Bombyx Dodonéen (God.) Notodonta Dodonæa (Ochsen.) Bombix Ilicis (Fabricius). Bombix Trimacula (Esper, de Villers). La triple tache (Engr.)

Chenille sur le chêne. Elle d'un vert jaunâtre sur le dos avec plusieurs traits jaunes longitudinaux, interrompus. Elle d'un vert obscur sur les côtés, et elle a près des pattes une ligne très jaune, longitudinale.

Chrysalide dans la terre d'un brun noir.

Chenille en juillet et août.

Papillon fin mai ou commencement de juin.

GENRE GLUPHISIA (Boisduval).

926. *Crenata* (Esper). Bombyx Crénelé (God.) Bombyx Crenosa (Hubn.) Bombyx Crenata (Esper, de Villers). Notodonta Crenata (Ochsen). La Crénelée (Engr.)

Chenille sur peuplier noir (*populus nigra*). Elle est lisse et atténuée aux extrémités. Son corps est d'un beau vert, avec trois lignes longitudinales blanchâtres, dont l'intermédiaire plus étroite et placée sur le dos.

Chrysalide courte, obtuse, aplatie, d'un brun noir mat. Chenille en août. Papillon en avril, mai.

On le trouve sur les peupliers. — Assez rare à Saint-Quentin.

GENRE DILOBA (Boisduval).

927. *Cœruleocephala* (Linné). Noctuelle Double Omega

Digitized by Google

(Dup.) Bombyx Cœruleocephala (Fab., Esper, Hubn.) Episema Cœruleocephala (Ochsen.) Le Double Omega (Geoff.) Le Double Omega (Engr.) Bombyx tête bleue (Olivier).

Chenille sur arbres fruitiers, haies d'aubépine et sur prunellier. Le fond de sa couleur est d'un beau jaune citron avec deux bandes longitudinales d'un bleu d'ardoise, plusieurs petits tubercules noirs sur chaque anneau avec un poil court et assez gros de la même couleur.

La tête est bleue avec quelques taches noires.

La chenille se trouve avant la fin de juin. A cette époque elle se file une coque de soie blanchâtre d'un tissu mince mais serré. Elle reste quinze jours dans son cocon avant de se transformer en chrysalide.

Le papillon paraît en septembre. — Jardins et bois des environs de Saint-Quentin.

GENRE PYGÆRA (Boisduval).

928. *Bucephala* (Linné). Bombyx Bucephale (Godart). Bombyx Bucephala (Fab., Esper, Hubn.) Pygæra Bucephala (Ochsen.) La Lunule (Geoffroy et Engrammelle). Le porte-écu jaune (God.) Ce Bombyx sent le musc lorsqu'il est vivant et même assez longtemps après sa mort.

La chenille vit en société sur le tilleul, orme, chêne, érable, aulne, saule, bouleau. Elle a le dessus du corps légèrement velu et rayé longitudinalement de noir, de jaune et de blanc. Chaque anneau offre en outre une bande fauve transverse. Sa tête est d'un noir luisant avec un chevron jaune.

Chrysalide d'un brun noir luisant avec deux petites pointes à l'anus. La dépouille de la chenille ressemble à un sac allongé.

On la trouve depuis le mois de juillet jusqu'au mois d'octobre.

Le papillon paraît fin mai ou courant de juin, juillet et août. Commun dans les environs de Saint-Quentin.

GENRE CLOSTERA (Hoffmann).

930. *Curtula* (Linné). Bombyx courtaud (God.) Bombyx Curtula (Fab., Hub.) Bombix anachoreta (Esper). Pygæra

Digitized by Google

Curtula (Och.) La hausse-queue blanche (de Geer, Engrammelle.)

La chenille vit en société sur le tilleul, orme, chêne, érable, aulne, saule, bouleau. Elle est légèrement velue, d'un gris cendré piqué de noirâtre avec six rangées longitudinales de petits tubercules roux.

La coque est d'un gris blanc. Chrysalide cylindrico-conique d'un brun marron luisant.

On trouve cette chenille depuis le mois de juillet jusqu'au mois d'octobre.

Le papillon paraît au printemps et en été.

On le trouve sur les saules et sur les peupliers des allées, des chemins et dans les bois d'Holnon.

931. *Anachoreta* (Fab.) Bombyx anachorète (Godart). Bombyx anachoreta (Fab., Hub.) Bombyx Curtula (Esper). Pygæra anachoreta (Och.) La hausse-queue fourchue (Eng.)

Chenille sur saule et peuplier. Elle est légèrement velue, d'un cendré bleuâtre, piqué de noirâtre, avec une bande dorsale incarnate bordée latéralement par un cordon de taches noires.

Sa coque est molle, d'un gris sale. Chrysalide cylindrico-conique d'un noir-brun luisant.

Chenille depuis le mois de juillet jusqu'au mois d'octobre.

Le papillon paraît au printemps et en été.

Bois d'Holnon

932. *Reclusa* (Fab.) Bombyx reclus (Godart). Bombix Reclusa (Fab., Hubner). Pygæra Reclusa (Och). La hausse-queue brune (de Geer et Eng.)

Chenille sur tremble et peuplier. Elle est légèrement velue, d'un brun noirâtre avec une bande dorsale d'un gris jaunâtre ou blanchârre et deux mamelons noirs charnus, un sur le quatrième anneau, l'autre sur le onzième.

Chrysalide brune, incisions plus claires. Une épine terminale en forme de T.

Chenille depuis le mois de juillet jusqu'au mois d'octobre.

Papillon au printemps et en été.

Digitized by Google

14e Tribu. — NOCTUO-BOMBYCIDÆ (Boisduval).

GENRE THYATYRA (Ochsen.)

935. *Derasa* (Linné). Noctuelle Ratissée (Olivier). Noctua Derasa (Fab., Esper, Hubn.). Thyatyra Derasa (Ochsen.) La Ratissée (Engr.) Noctuelle Ratissée (Dup.)

Cette chenille vit solitaire sur la ronce, le framboisier. Elle est d'un brun fauve et marquée sur le dos de trois lignes brunes longitudinales et interrompues avec huit petites taches rondes d'un jaune clair. La tête est petite et brune. Elle s'enterre à la fin de septembre pour se changer en chrysalide.

Le papillon paraît au printemps.

936. *Batis* (Linné). Noctuelle Batis (Olivier). Thyatyra Batis (Ochsen.) Noctua Batis (Fab., Hubn., Esper). La Batis (Engr.)

La chenille vit sur les ronces. Coque légère d'un jaune brun.

Chenille en juillet et août, métamorphose fin septembre.

Papillon en mai. Si la métamorphose a lieu plus tôt, c'est-à-dire en août, l'insecte paraît à la fin de septembre.

940. *Diluta* (Wien. Verz.) Noctuelle Delayée (Olivier). Noctua Diluta (Fab., Hubn.) Bombyx fasciculosa (Bork.) Noctua Octogena (Esper). Tethea Diluta (Ochsen.) La Delayée (Olivier).

Chenille sur chêne, bouleau, peuplier. La chenille est d'une forme plus aplatie que ses congénères. Elle est au-dessus d'un gris verdâtre, tantôt bleuâtre, avec les côtés et le dessous jaunes. La tête est fauve ou d'un brun clair.

Chenille en mai, juin.

Papillon en septembre et octobre.— Bois d'Holnon.

941. *Or* (Wien. Verz.) Noctuelle Or (Wien. Verz., Hubn.) Noctua Octogena (Esper). Noctua Consobrina

Digitized by Google

(Borkh.) Tethea Or (Ochsen.) La Double bande brune (Engr.) Noctuelle Or (Olivier).

Chenille sur chêne, peuplier. Elle est verte avec des lignes longitudinales sur le dos d'une teinte plus foncée. La jointure des anneaux est jaune ; la tête fauve.

Chenille en septembre et octobre. Papillon en juin et juillet.

Dans tous les bois des environs de Saint-Quentin.

943. *Flavicornis* (Esper). Noctuelle Flavicorne (Godart). Noctua Flavicornis (Fab., Esper, Hubn.) Tethea Flavicornis (Ochs.) Phalène à deux taches couleur de soufre (de Geer). La Bisulphurée (de Villers). La Flavicorne (Engr.)

Chenille sur chêne, peuplier. Elle change de couleur en grandissant et après chaque mue.

Chenille en septembre. Papillon au commencement du printemps. On le trouve en battant les taillis.

Bois d'Holnon.

944. *Ridens* (Fab.) Noctuelle Rieuse (God.) Noctua Ridens (Fab.) Noctua Xanthoceros (Bork. Hubn.) Noctua Erytrocephala (Esper). Tethea Xanthoceros (Ochsen.) Noctuelle moqueuse (Olivier). La tête rouge (Engr.)

La chenille se nourrit sur le chêne. Elle est rayée de vert sur un fond jaune et *vice versa*, raies noires et tête rouge. Elle est ponctuée de blanc avec la tête d'un rouge vif.

Chenille en septembre. Papillon en avril, mai.

Chênes du bois d'Holnon.

15e Tribu. — BRYOPHILIDÆ (Guénée).

GENRE BRIOPHILA

950. *Deceptricula* (Hubn.) Noctuelle Deceptricule (God.) Noctua Deceptricula (Dup., Hubn.) Briophila Deceptricula (Treits.) Pœcilia Deceptricula (Ochsen.) Noctua Divisa (Esper).

Digitized by Google

Ce papillon a été trouvé au bois d'Holnon par M. Gronnier. Il est rare.

955. *Perla* (Wien. Verz.) Noctuelle Perle (Olivier). Bryophile Perla (Wien. Verz.) Noctua Perla (Fab., Esper, Hubn.) Noctua Glandifera (Bork.) Noctua Lithophila (Brahm.) Pœcillia Perla (Ochsen.) La Glandifère (Engr.)

Chenille sur le lichen des murs. La chrysalide est dans une coque entre les pierres, contre les murs, et recouverte de lichen.

On trouve la chenille au printemps et au commencement de l'été.

Le papillon paraît en septembre. — Rouvroy et Saint-Quentin.

957. *Glandifera* (Wien. Verz.) Noctuelle du Lichen (Olivier). Bryophila glandifera (Wien. Verz.) Noctua Lichenes (Fab.) Noctua Lichenis (Esper, Bork.) Noctua Perla (Wien. Verz.) Pœcilia Glandifera (Ochsen.) La perle (Engr.)

Chenille sur lichen des murs (*L'olivacea grisea paridina*). Elle est glabre, d'un gris jaunâtre marbré de noir avec la tête brune.

On trouve la chenille au printemps et au commencement de l'été sur les murs, les pierres et l'écorce des arbres lorsqu'ils sont couverts de lichens.

Le papillon paraît en septembre. — Saint-Quentin et Rouvroy.

16e Tribu. — BOMBYCOIDÆ (Boisduval).

GENRE DIPHTERA (Ochsenheimer).

959. *Orion* (Esper). Noctuelle Orion (God.) Noctua Orion (Esper). Noctua Aprilina (Fab., Hubn.) Diphtera Orion (Ochsen.) Noctua avrillière (Olivier). L'avrillière (Engr.)

Chenille sur chêne, bouleau, hêtre. Elle est demi-velue avec le dos noir marqué sur chaque anneau de six tubercules ferrugineux de chacun desquels sort un faisceau de poils d'un gris cendré.

On la trouve en juillet, août, septembre et elle se métamorphose en octobre dans la terre.

Digitized by Google

Le papillon vole en mai. — Bois d'Holnon : tronc des hêtres, partie sèche des bois.

GENRE ACRONYCTA (Ochsen.)

963. *Tridens* (Rœsel). Noctuelle Trident (Olivier). Noctua Tridens (Fab., Esper.) Noctua Psi (Hubn.) Acronycta Tridens (Ochsen.) Le Trident (Engr.)

Chenille sur aubépine et prunellier.

Chrysalide en terre ou sous l'écorce des arbres. Chenille en été. Se métamorphose en septembre et octobre.

Le papillon paraît en avril et mai.

Bords du canal de Saint-Quentin.

964. *Psi* (Linné). Noctuelle Psi (Olivier). Noctua Psi (Fab., Esper). Noctua Tridens et Cuspis (Hubn.) Acronycta Psi et Cuspis (Ochsen.) Le Psy (Engr.) Le Psi (Geoff.)

Chenille sur abricotier, orme, arbres fruitiers. Elle est demi-velue, une large raie jaune citron sur le dos. Sur le quatrième anneau, il existe une pyramide charnue et noire couverte de poils.

Elle se chrysalide en terre ou dans quelques creux d'arbres.

On trouve la chenille en été et en automne.

On trouve l'insecte parfait en mai, juin et août, dans les bois, vergers, jardins, sur le tronc des arbres. Commune partout.

965. *Cuspis* (Hubn.) Bi et Cuspis (Ochsen.) Noctua Psi (Fabricius, Esper.) Le Psi (variété : Engr.) Acronycta Cuspis (Treits.)

Chenille sur abricotier, orme, buissons d'aulnes et arbres fruitiers.

Chenille en été et automne.

Papillon en mai, juin et août.

Bords du canal de Saint-Quentin.

966. *Leporina* (Linné). Noctuelle Lièvre (God.) Bombyx Leporina (Fab.) Acronycta Leporina (Ochsen.) Noctua

Digitized by Google

Bradyporina (variété : Hubner.) Bombix Lièvre (Oliv.) Le Flocon de Laine (Engr.)

Chenille sur aulne, saule, osier, bouleau. Elle est très velue, poils blancs avec quelques touffes de jaune citron.

Coque composée de poils et de morceaux de bois dans laquelle elle se transforme en chrysalide en août.

Le papillon paraît en mai, juin.

Bords du canal de Saint-Quentin.

967. *Aceris* (Linné). Noctuelle de l'érable (Godart). Noctua aceris (Fab., Esp., Hub.) Acronycta aceris (Och.) Candelisequa (variété : Esper). L'Omicron ardoisé (Eng.)

Chenille sur orme, tilleul, marronnier d'Inde, érable. Elle est d'un jaune citron. Ligne dorsale de points blancs. Poils jaunes. Tête brune. Delta rouge.

Chrysalide dans une coque faite avec de la soie et les poils de la chenille. Elle passe l'hiver en chrysalide.

Chenille en juillet et août.

Papillon au printemps jusqu'à la mi-juin.

Bords du canal.

968. *Megacephala* (Wien. Verz.) Noctuelle mégacephale (God.) Noctua megacephala (Fab., Esp.) Acronycta megacephala (Och.) La grosse tête (Eng.) Phalène grosse tête (de Geer).

Chenille sur saule, peuplier, tremble, bouleau. Elle est demi-velue, d'un gris cendré avec la tête rougeâtre. La chrysalide s'enterre.

Chenille à la fin de juillet et pendant le mois d'août.

Papillon en juin. — Bords du canal.

971. *Ligustri* (Fab.) Noctuelle du troëne (Olivier). Acronycta ligustri (Fab.) Noctua ligustri (Fab., Esp., Hub.) Hadena ligustri (Och.) Phalæna atropos minor. La troënière (Eng.)

Chenille sur troëne commun, jasminées. Elle est verte, trois lignes longitudinales, une dorsale blanche, une autre de chaque côté jaune.

Digitized by Google

Stigmates rouges, tête petite et verte. Elle se retire dans la terre au commencement d'août pour se chrysalider.

On trouve la chenille en juillet et août.

Le papillon vole en mai; on le trouve partout sur les frênes.

972. *Rumicis* (Linné). Noctuelle de la patience (Olivier). Noctua rumicis (Fab., Esp., Hub.) La cendrée noirâtre (Eng.) Acronycta rumicis (Och).

Chenille sur patience, mauve, orties, laitron, ronces, rosier, lilas, peuplier, bouleau.

Le fond de la couleur de la chenille est noir sur le dos, et noir grisâtre sur les côtés. Le dessus de chaque anneau est marqué d'une raie transversale rouge et d'un point de la même couleur accompagné d'une tache jaune oblique. Elle a de nombreux tubercules.

La coque est fixée à une branche d'arbre.

La chenille se trouve en juillet, août et septembre; le papillon en mai.

Commun aux environs de Saint-Quentin.

17e Tribu. — LEUCANIDÆ (Guenée).

GENRE LEUCANIA (Ochsenheimer).

989. *Turca* (Linné). Noctuelle turque (Olivier). Noctua turca (Fab., Esp., Hub.) Mithymna turca (Och., Treits.) Phalena volupia (Naturf.) La turque (Eng.)

Chenille sur joncs des prairies, amourette (*Briza media*). Chrysalide entrelacée dans des brins d'herbes réunis par des fils de soie.

Les œufs éclosent en automne. La chenille passe l'hiver dans un état d'engourdissement complet; sa métamorphose se fait en juin.

Le papillon paraît en juillet.

Marais de Vermand.

990. *Lithargyria* (Esp.) Noctuelle lythargyrée (Godart). Leucania lithargyria (Esp.) Noctua lithargyria (Hub., Fab., Esp.) Mithymna lithargyria (Och., Treits.) Noctua punctum-album et ferrago (de Villers). Noctua ferruginea (Scriba). L'argentée (Eng.)

Digitized by Google

Chenille sur plantain, mouron des oiseaux ou morgeline, plantes basses. Elle est jaune d'ocre sur le dos, et couleur de chair sur les côtés avec des raies longitudinales. On la trouve en avril, mai, juin. Le papillon vole depuis juillet jusqu'en septembre. — Marais de Rouvroy.

991. *Albipuncta* (Wien. Verz.) Noctuelle point blanc (God.) Noctua albi puncta (Fab., Hub.) Noctua lithargyrea (Esper). Mithymna albipuncta (Och.) Noctuelle tache blanche (Olivier). La phalène au point blanc (Eng.) Le point blanc (Eng., Geoff.)

Chenille sur plantain ordinaire (*Plantago major*). Elle est grise avec des raies blanches longitudinales et quatre points noirs sur chaque anneau. La tête est jaune avec une tache noire triangulaire.

Chrysalide d'un brun foncé.

Le papillon vole en juin et butine sur l'origan et la valérienne rouge.

On le trouve à Rouvroy.

1000. *Obsoleta* (Hub.) Noctuelle obsolète (God.) Noctua obsoleta (Hub.) Leucania obsoleta (Ochsen. Treits.) Le crochet blanc (variété : Eng.)

La chenille vit dans l'intérieur des joncs dont elle mange la meolle. Elle est verte d'abord et devient grise après la première mue.

On trouve cette chenille en août et septembre; elle passe l'hiver dans l'intérieur des joncs et se métamorphose au commencement de mai.

Le papillon sort de la chrysalide en juin.

Bords de la Somme, marais.

1015. *Impura* (Albin). Noctuelle impure (God.) Noctua impura (Hub.) Leucania impura (Ochsen., Treits.)

Chenille sur carex palissant (*carex pallescens*). Elle est d'un jaune terne avec cinq raies blanches longitudinales, dont une sur le milieu du dos.

On la trouve en mai et juin dans les prairies humides, bords des marais, bords du canal.

1016. *Pallens* (Linné). Noctuelle blême (Olivier). Noctuelle pâle (Latreille). Noctua Pallens (Fab., Hub., Esp.)

Digitized by Google

Leucania pallens (Och., Treits.) Phalena pallens et comma (Naturf.) La blême (Eng.)

Chenille sur pissenlit, oseille, morgeline. Elle est d'un vert jaunâtre varié de gris, avec des lignes blanches longitudinales. Chrysalide dans un léger tissu.

On trouve la chenille au printemps, puis en juin et juillet.

Le papillon vole en mai, puis en août et septembre.

Prairies humides et bords des marais.

GENRE NONAGRIA (Ochsen.)

1034. *Paludicola* (Hubner). Nonagrie des marais (Dup.) Nonagria paludicola (Treits.) Noctua paludicola (Hubner). Geminipuncta (Hatchet).

Chenille dans les tiges de l'arundo phragmites (roseau à balais). Elle est d'une forme très allongée, d'un blanc sale. Chrysalide allongée d'un rouge brun, la tête est surmontée d'un bouton (transformation en juillet). La chenille se trouve en mai et juin.

Le papillon vole en août, vers le soir, dans les marais au ras de terre, entre les roseaux.

Rouvroy, Saint-Quentin, étangs près du faubourg d'Isle.

1037. *Sparganii* (Esp.) Noctuelle du sparganium (God.) Noctua sparganii (Hub., Esp.) Nonagria sparganii (Och.)

Chenille dans la tige de sparganium (*erectum*). Elle est d'un beau vert pomme avec la tête d'un vert plus foncé. Stigmates noirs finement bordés de blanc. Elle se chrysalide dans la tige du sparganium dont elle mange l'intérieur, même dans la partie submergée.

La métamorphose a lieu en juillet.

Le papillon vole au mois d'août, vers le soir, dans les marais et au ras de terre entre les roseaux.

Marais de Rouvroy, de Saint-Quentin et des environs.

1038. *Typhæ* (Esp.) Noctuelle de la massette (Olivier). Noctua typhæa (Hub., Esp.) Nonagria typhæa (Och., Tr.) Noctua arundinis (Fabricius). Noctua latifolia (Naturf.) La massette (Eng.) Noctuelle de la massette (Dup.)

Digitized by Google

La chenille vit dans la tige de la massette *(typha latifolia)*. Elle est glabre, d'un gris livide avec une ligne jaune de chaque côté. Stigmates noirs, tête ferrugineuse. Chrysalide d'un fauve clair dans une coque en forme allongée avec un tubercule aigu entre les deux yeux. Sa métamorphose a lieu en juillet. Le papillon vole en août et septembre.

Marais et bords des rivières.

19e Tribu. — APAMIDÆ (Guenée).

GENRE GORTYNA (Ochsen.)

1046. *Flavago* (Wien. Verz.) Noctuelle drap d'or (Oliv.) Noctua flavago (Hub.) Gortyna flavago (Och.) Noctua rutilago (Fab.) Noctua ochracea (Hubner). Le drap d'or (Engrammelle).

La chenille vit dans l'intérieur des tiges de la bardane, bouillon blanc, scrophulaire aquatique, sureau dont elle ronge la moelle.

Chrysalide allongée d'un rouge clair qui brunit en vieillissant (elle se chrysalide dans la tige même). Sa métamorphose a lieu en juillet. Le papillon paraît en août et septembre.

Haies de sureau, environs de Saint-Quentin. Partout.

GENRE AXYLIA (Hubner).

1051. *Putris* (Linné). Noctuelle putride (God.) Noctua putris (Fab., Esp., Hub.) Xylina putris (Och., Tr.) Noctua lignosa (Hub.) Phalena subcorticalis (Gotze). La putride (Eng.)

La chenille se nourrit de la racine des herbes et du chiendent. Elle se tient cachée dans la terre où elle ronge les racines. Elle se chrysalide en terre sans former de cocon.

La chenille est d'un gris d'écorce en dessus et d'un blanc jaune en dessous et sur les côtés. Elle est finement striée et pointillée de noir avec une raie jaune sur le dos.

La chenille se métamorphose en mai.

Le papillon paraît en juin et juillet.

Digitized by Google

GENRE XYLOPHASIA (Stephens).

1056. *Lithoxylæa* (Wien. Verz.) Noctuelle lithoxylée (Godart). Noctua lithoxylea (Fab., Esp., Hub.) Xylina Lithoxylea (Och.) Noctua sublustris (Esp., Verz.) Noctua musicalis (Esp.) Noctua margodea (Schranck). Noctuelle lithoxylée (Oliv.) La citrinne (Eng.)

A. V. La doucette (Eng.) Le bois pétrifié (Ety^ie).

Ce papillon paraît en juin et juillet; on le trouve contre le tronc des arbres, sur les portes des jardins, dans les défenses des jeunes arbres.

Champs-Elysées à Saint-Quentin, promenades et bois.

1060. *Polyodon* (Linné). Noctuelle polyodon (Godart). Noctua polyodon (Linné). Xylina polyodon (Och., Tr.) Noctua radicea (Fab., Hub.) Noctua occulta (Esp.) Noctua monoglypha (Verz., Naturf.) Noctuelle radicée (Olivier). La monogliphe (Eng.)

La chenille vit sur le bois pourri. Racines de diverses plantes potagères. Elle est grosse, cylindrique, d'un gris bleuâtre avec plusieurs points noirs sur chaque anneau. Elle a deux bandes dorsales d'un rouge livide. La tête, l'écusson, et la plaque anale sont noirs. Cette chenille se tient constamment dans la terre. Elle fait sa chrysalide dans l'endroit où elle a vécu. L'éclosion des œufs a lieu à la fin de juin ou au commencement de juillet. La chenille passe l'hiver engourdie et se métamorphose en mai.

Le papillon vole en juin et juillet.

1061. *Hepatica* (Linné). Noctuelle hépatique (Godart). Noctua hepatica (Fab.) Xylina hepatica (Och.) Noctua charœtera (Hubner). Noctua ypsilon (Scriba). La pétrifiée (Eng.)

La chenille vit de racines et de jeunes pousses d'herbes. Elle est d'un gris cendré luisant, sans aucun dessin, avec des verrues noires. On trouve la chenille à la fin de l'automne. Elle passe l'hiver engourdie et se métamorphose au printemps suivant. Le papillon paraît à la fin de juin ou au commencement de juillet.

Digitized by Google

1062. *Scolopacina* (Esp.) Noctua scolopacina (Hub., Esp.) Xylina scolopacina (Och., Tr.) La mignonne (Eng.)

La chenille se nourrit de racines d'herbes. Elle est verte avec une raie blanche longitudinale de chaque côté du corps, mais le vert se change en brun et le blanc en jaune sale quelques jours avant la transformation. Elle se métamorphose au commencement de juin, et se chrysalide pendant ce mois.

Le papillon paraît en juillet et au commencement d'août.

GENRE LUPERINA (Boisduval).

1088. *Testacea* (Wien. Verz.) Noctuelle testacée (God.) Apamea testacea (Och.) L'avare (Eng.)

Ce papillon vole en août; on le trouve le jour dans les touffes d'herbes aux pieds des arbres, en battant les buissons. On le trouve partout.

1110. *Abjecta* ou *Ajecta* (Hub.)

Ce papillon a été trouvé à Rouvroy par M. Gronnier. Il est très rare dans les environs de Saint-Quentin.

1116. *Brassicæ* (Linné). Noctuelle du chou (Olivier). Noctua brassicæ (Fab., Esp., Hub.) Mamestra brassicæ (Och.) L'Omicron nébuleux (Geoff.) La brassicaire (Eng.)

Chenille sur le chou qu'on appelle pommé blanc, tabac. Elle cause de grands dégats dans les jardins potagers. Elle est d'un gris jaune avec cinq raies longitudinales. Elle a la tête et les pattes écailleuses d'un brun rouge. Lors de la métamorphose, les unes s'enfoncent en terre et les autres restent à la superficie pour se chrysalider. Elles passent l'hiver ainsi.

On trouve cette chenille depuis le mois de juillet jusqu'à la fin du mois de septembre.

Papillon en mai, juin. Se trouve partout.

1118. *Persicariæ* (L.) Noctuelle de la persicaire (Olivier). Noctua persicariæ (Fab., Esp., Hub.) Mamestra persicaria (Och.) Phalena sambuci (Berl). L'Omicron géographique (Geoff.) La poligonière (Eng.)

Digitized by Google

Chenille sur persicaire ou poivre d'eau, sureau, houblon, arroches, chou, ortie blanche, saule, ronce. Elle a la partie postérieure un peu relevée en pyramide. Le fond de sa couleur est vert ou brun. Elle a sur chaque anneau une tache en forme de chevron. Elle a en outre sur les côtés des raies obliques d'un brun ou d'un vert foncé sur lesquelles les stigmates se détachent en blanc. Elle fait sa chrysalide en terre et n'a pas de coque. Elle s'enterre vers la fin de septembre. Cette chenille est très difficile à trouver, car elle mange la nuit et se cache le jour sous les feuilles basses ; elle prend un petit laps de temps la nuit pour aller manger et regagne bien vite sa cachette.

Papillon en mai et juin.

GENRE APAMEA (Ochsenheimer).

1119. *Basilinea* (Wien. Verz.) Noctuelle basilaire (Oliv.) Noctua basilinea (Fab., Esp., Hub.) Apamea basilinea (Och.) Noctua nebulosa (Wieveg). La douteuse (Eng.)

Chenille sur le chiendent (*triticum repens*). La chenille est grise avec des raies blanches longitudinales sur le dos et sur les côtés ; plusieurs tubercules luisants existent sur les côtés.

La chrysalide est dans une cellule faite avec quelques fils de soie et des molécules de terre.

On trouve la chenille en septembre et le papillon en juin.

1122. *Unanimis* (Hub.)

Le papillon vole en mai et juin. On le trouve dans les endroits humides. — Assez rare à Saint-Quentin.

1123. *Ophiogramma* (Esp.) Noctuelle ophiogramme (God.) Noctua ophiogramma (Hub., Esp.) Apamea ophiogramma (Och., Tr.) La mêlée (Eng.)

On trouve ce papillon à Harly. Il est rare aux environs de Saint-Quentin.

1124. *Fibrosa* (Hub.) Noctuelle fibreuse (God.) Noctua fibrosa (Hub.) Apamea fibrosa (Och.) Gortyna leucostigma (Treits). Noctua leucostigma (variété : Hubner). La rouillée (Eng.)

Digitized by Google

Chenille dans la tige de l'iris des marais (*pseudo acorus*). Chrysalide dans l'intérieur de cette plante.

La chenille est nue, luisante, d'un blanc de parchemin et d'un rouge brun sale sur le dos. Tête brune, écusson du cou noir.

On trouve la chenille en août et septembre. Le papillon vole vers la fin de juin.

Parties marécageuses des bois, étangs du faubourg d'Isle, contre-fossés du canal de Saint-Quentin.

1125. *Oculea* (Linné). Noctuelle didyme (God.) Noctua nictitans (Esp., Hub) Apamea didyma (Och., Tr.) Noctua leucostigma (Esper). Noctua oculea (Fab.) L'Yérogliphe (Eng.) Noctua secalina (Hub.)

A. V. *Didyma* (Boisduval). La clignotante (variété : Engrammelle).

B. V. *Nictitans* (Esp., Hub.) La variable (variété : Eng.)

La chenille se nourrit sur diverses herbacées ; elle est grise. Le papillon paraît en juillet et août ; il vole le jour et la nuit sur les plantes odoriférantes. On le trouve partout.

GENRE MIANA (Stephens).

1126. *Strigilis* (Linné). Noctuelle strigille (Godart). Noctua strigilis (Fab.) Apamea strigilis (Ochsen.) Noctua præduncula (Hub.) Noctuelle ciselée (Olivier). La ciselée (Eng.)

A. V. *Latruncula* (Wien. Verz.) Noctuelle latroncule (Godart). Apamea latroncula (Och.) Noctua ærata (Esp.) Noctua furuncula (Bork.) La phalène filou (Eng.)

B. V. *Æthiops* (Haworth). Noctuelle négresse (Godart). Miana æthiops (Och.) La sombre ou la bronzée (Eng.)

La chenille vit au cœur des plantes qu'elle ronge jusqu'à la racine. Chrysalide brune et arrondie dans une enveloppe faite de feuilles sèches et de quelques fils de soie.

La chenille passe l'hiver dans le cœur des jeunes plantes ; elle se métamorphose en mai.

Le papillon paraît en juin et juillet.

Digitized by Google

1129. *Furuncula* (Wien. Verz.) Noctuelle furoncle (God.) Noctua furuncula (Hub.) Noctua bicoloria (Bork.)

A V. *Pulmonariæ* (Dup.) Noctuelle de la pulmonaire (Dup.) Noctua pulmonaria (Hubner). Noctua pulmonaris (Esp.) Caradrina pulmonaria (Och.)

Le papillon paraît en juin, juillet et août ; il pullule le soir dans toutes les prairies des environs de Saint-Quentin.

CARADRINIDÆ (Boisduval).

20e Tribu. — GENRE GRAMMESIA (Stephens).

1138. *Trilinea* (Wien. Verz.) Noctuelle trilignée (God.) Noctua trilinea (Hub.) Grammesia trilinea (Och., Treits.) Noctua quercus (Fab). Noctua trigrammica (Esp.) Noctua evidens (Thunberg). L'Evidente (Eng.) Noctuelle du chêne (Olivier).

Chenille sur plantain lancéolé, liseron des haies (*convolvulus sepium*). Elle est d'un gris cendré avec des raies longitudinales interrompues de chaque côté. Son corps est cylindrique et couvert de poils.

Ces chenilles filent en octobre une toile commune où elles passent l'hiver et se chrysalident en avril. L'éclosion des œufs a lieu en août et on trouve la chenille depuis cette époque jusqu'en octobre où elle file.

Le papillon vole à la fin de juin et juillet.

Bords des marais. Rare.

1147. *Morpheus* (Naturf.) Noctuelle des haies (Godart). Noctua sepii (Hubner). Noctua radica (Esper). Caradrina morpheus (Ochsen.)

Chenille sur liseron des haies (*convolvulus sepium*). Elle est d'un jaune ferrugineux, avec trois raies longitudinales d'une teinte plus pâle et bordée de brun, l'une dorsale et l'autre latérale de chaque côté. Tête d'un brun rouge.

Le papillon vole en juin et juillet et se prend le soir sur les fleurs de chardons, et dans les haies. Il est assez rare.

Digitized by Google

1148. *Alsines* (Bork.) Noctuelle de la morgeline (God.) Noctua alsines (Hub.) Caradrina alsines (Och.) Noctua glabra (Mus. Schiff.)

Chenille sur morgeline des oiseaux (*alsine media*). Elle est d'un gris vert sur le dos, avec les côtés noirâtres et trois doubles raies longitudinales de la même couleur, dont une au milieu. La tête est rougeâtre.

Chrysalide de couleur marron et terminée par une pointe bifide.

Ce papillon paraît en juin et juillet.

On le trouve partout aux environs de Saint-Quentin.

1160. *Cubicularis* (Wien. Verz.) Noctuelle cubiculaire (God.) Noctua cubicularis (Hub.) Noctua quadripunctata (Fab.) Noctua segetum (Esper). Caradrina cubicularis (Ochsen.)

Ce papillon parait en juin et septembre. On le trouve dans l'intérieur des habitations, sous les toits de chaume.

21e Tribu. — NOCTUIDÆ (Boisduval).

GENRE RUSINA (Stephens).

1161. *Tenebrosa* (Hub.) Noctuelle ténébreuse (Godart). Bombyx ferruginea (Esper). Noctua tenebrosa (Hubner). Agrotis tenebrosa (Och.) La ferruginée (Eng.)

Chenille sur petit plantain et sur les viola.

Chrysalide d'un rouge brun luisant avec une pointe trifide à la queue.

Le papillon vole en juin et juillet.

Assez rare. Se trouve au bois d'Holnon.

1175. *Suffusa* (Wien. Verz.) Noctuelle baignée (God.) Noctua suffusa (Fab., Hub.) Bombix spinula (Esp.) Bombyx spinifera (de Villers). Agrotis suffusa (Och.) L'Epineuse (Eng.)

Chenille sur laitron des champs (*Sonchus arvensis*). On la trouve à la fin du printemps.

Digitized by Google

Le papillon paraît en automne. On le trouve dans les jardins et dans les bois.

1177. *Saucia* (Hub.) Noctuelle blessée (God.) Noctua saucia (Hub.) Agrotis saucia (Och.) La rubiconde (Eng.)

Chenille sur le pissenlit.

Le papillon paraît en août.

On le trouve dans les prairies des environs de Saint-Quentin.

1179. *Segetum* (Wien. Verz.) Noctuelle moissonneuse (Godart). Noctua segetis (Fab.) Segetis et Segetum (Hub.) Caliginosa et Fuscosa (Esp.) Agrotis segetum (Och.) La Moissonneuse (Eng.)

La chenille se nourrit de racines des blés et de diverses plantes. Elle est rase, rayée longitudinalement de brun et de gris sombre, avec une raie dorsale plus claire et quatre points noirs sur chaque anneau.

Chrysalide dans une enveloppe composée de quelques fils de soie et de molécules de terre. Elle a la forme d'un œuf et est placée dans un creux en terre.

Cette chenille passe l'hiver dans un petit souterrain ou dans un creux; elle se transforme fin juin ou juillet.

Le papillon paraît en août, septembre, et en mai et juin.

1184. *Exclamationis* (L.) Noctuelle exclamation (God.) Noctua exclamationis (Fab., Hub.) Bombyx exclamationis (Esper). Agrotis exclamationis (Ochsen.) La double tache (Eng.)

Chenille sur seneçon commun (*Senecio vulgaris*). Elle est d'un brun ferrugineux, ponctuée de noir avec une ligne pâle le long du dos.

On trouve la chenille en été et à la fin de l'automne.

Le papillon paraît au printemps et en automne; il vole en plein jour.

1185. *Corticea* (Wien. Verz.) Noctuelle écorce (God.) Noctua corticea (Godart). Corticea (mâle) et Sordida (femelle) (Hub.) Agrotis corticea (Och.) La pointillée (Eng.)

Le papillon vole en juin et juillet dans les parties arides du bois d'Holnon.

Digitized by Google

1206. *Porphyrea* (Wien. Verz.) Noctuelle porphyre (God.) Noctua porphyrea (Hub.) Trachea porphyrea (Ochsen.) Noctua Pieta (Fab.) Concinna et Lepida (Esp.) Noctua birivia (Bork.) Noctua varia (de Villers). L'Ondulée (Eng.)

Chenille sur bruyère, herbacées, bruyère cendrée. Elle est d'une belle couleur fauve avec une suite de taches blanches. La tête est brune avec un collier rouge.

La chrysalide est enterrée dans une coque composée de feuilles, au pied de la plante qui l'a vue naître. On trouve la chenille en juin et uillet ; elle se métamorphose en août.

Le papillon paraît au printemps dans les bois.

1216. *Ravida* (Wien. Verz.) Noctuelle leucophée (God.) Noctua leucophea (Hub.) Hadena leucophea (Ochsen.) Bombix fulminea (Fab.) Bombix vestigialis (Esp.) Noctua ravida (Esp.) La coureuse (Eng.)

Chenille sur millefeuille, genêt à balais. On la trouve en juin, juillet, août et septembre. Elle passe l'hiver sous des feuilles et se transforme au printemps.

Chrysalide d'un rouge brun luisant. Coque en soie légère.

Le papillon paraît à la fin de mai, juin.

GENRE TRIPHÆNA (Ochsenheimer).

1246. *Janthina* (Wien. Verz.) Noctuelle janthine (Oliv.) Noctua janthina (Fab., Esp., Hub.) Triphæna janthina (Och.) Le casque (Eng.) La phalène brune à tache jaune aux ailes inférieures (Geoffroy). Noctua fimbria minor (de Villers). Noctua janthe (Bork.)

Chenille sur le pied de veau (*Arum maculatum*). Elle est blanchâtre avec trois lignes noirâtres longitudinales et ondulées. Elle paraît en mars et avril ; elle se transforme vers la fin d'avril. Elle se cache le jour et mange la nuit.

Chrysalide brune, coque légère.

Le papillon paraît en juin et juillet. Il a un vol rapide.

Digitized by Google

On le trouve vers quatre heures du soir dans les environs de Rouvroy. Il est assez rare.

1247. *Fimbria* (Linné). Noctuelle de la pomme de terre (God.) Le cordon noir (Dubus). Noctuelle frange (Dup.) Noctua fimbria (L.) Triphæna fimbria (Och.) Triphæna solani (Fab.) Noctuelle frangée et du saulannum (Olivier). La phalène d'Allemagne (nom vulgaire). La frangée (Eng.)

Chenille sur primevère, cyniglosse, pomme de terre, fèves. Elle fait la guerre aux autres chenilles et même à celles de son espèce.

La chrysalide est d'un brun rouge.

On trouve la chenille au printemps et le papillon en juin et juillet.

1248. *Interjecta* (Hub.) Noctuelle interposée (Godart). Noctua interjecta (Hub.) Triphæna interjecta (Ochsen.)

On trouve le papillon en juillet à Rouvroy. Assez rare.

1250. *Orbona* (Fab.) Noctuelle orbone (God.) Noctua orbona (Fab., Naturf.) Noctua comes (Hubner). Noctua subsequa (Esp.) Triphæna comes (Och.) La suivante (Eng.) Noctuelle suivante (Olivier). La hulotte (nom vulgaire).

Chenille sur plantain lancéolé. Elle est jaune, tachetée et striée de brun avec la tête rouge, les stigmates blancs et cerclés de noir.

On la trouve au printemps et à la fin d'août et en septembre.

Le papillon vole en juillet et en automne.

Espèce commune partout.

1251. *Pronuba* (Linné). Noctuelle pronuba (Godart). Noctua pronuba (Fab., Esp., Hub.) Le cordon noir (variété : Dubus). Triphæna pronuba (Och.) La chouette (Godart). La phalène hibou (Geoff.) La fiancée (Eng.) Noctuelle pronube (Olivier).

La chenille se nourrit sur plusieurs crucifères : Thlaspi ou tabouret bourse à pasteur, sénéçon, pomme de terre. Elle est assez grosse et est tantôt d'un vert jaunâtre, tantôt d'un vert obscur à reflet cuivreux, avec

Digitized by Google

deux raies noires maculaires le long du dos. Stigmates blancs cerclés de noir. Elle se cache pendant le jour et ne mange que la nuit.

Chrysalide cylindrico-conique d'un rouge brun clair, avec deux épines simples à l'anus.

On trouve cette chenille en mars, avril et fin juin.

Le papillon vole au commencement de juin et à la fin de juillet et en août.

GENRE NOCTUA (Linné).

1257. *Augur* (Fab.) Noctuelle augure (Dup.) Noctua augur (Fab., Hub.) Noctua oméga (Esper). Graphiphora augur (Och.) L'Oméga (Eng.)

La chenille vit sur le pissenlit.

Chrysalide d'une forme allongée et noirâtre, terminée par une pointe bifide.

Le papillon vole en juin et juillet.

On le trouve à Rouvroy.

1259. *Plecta* (Linné). Noctuelle cordon blanc (Godart). Noctua plecta (Fab., Esp., Hub.) Graphiphora plecta (Och.) Le cordon blanc (Eng.) Noctuelle cordon blanc (Olivier).

Chenille sur chicorée sauvage, caille-lait jaune, feuilles de pêcher, tabac et autres plantes amères. Elle est d'un brun clair, avec deux lignes granuleuses blanches le long du dos, et une bande d'un jaune soufre le long de chaque côté. Les stigmates sont noirs et placés sur cette bande.

Ce papillon vole dans les premiers jours de juin et août, dans les bois, prairies, touffes d'herbes.

1263. *C Nigrum* (Linné). Noctuelle C noir (Godart). Noctua C nigrum (Fab., Hub.) Bombyx Nun-atrum (Bork.) Bombyx gothica (variété : Esper). Graphiphora C nigrum (Och.) Le C noir (Eng.)

La chenille vit sur le chévrefeuille des buissons (*Lonicera xylosteum*), épinards. Elle est rase, d'un brun cannelle clair, avec la tête et un collier d'un brun plus foncé. Chaque côté de son corps offre une série de traits noirs, longitudinaux, surmontés chacun de deux points également noirs et bordés de blanc.

Digitized by Google

La chenille se trouve à la fin de l'été.

Le papillon paraît vers le milieu du printemps et pullule dans toutes les prairies sur les fleurs de centaurée.

1265. *Triangulum* (Huf.) La phalène triangulée (Eng.)

Le papillon vole dans les bois en juin et juillet.

On le trouve assez communément dans les environs de Saint-Quentin, bois d'Holnon, bois de Savy, etc., etc.

1267. *Brunnea* (Wien. Verz.) Noctuelle brune (Godart). Noctua brunnea (Fab., Hub.) Noctua fragariæ (Bork.) Noctua lucifera (Esp.) Graphiphora brunnea (Och.) Noctuelle brune (Olivier). Le point noir (Eng.)

La chenille vit sur les pois des champs (*Pisum arvense*). Elle est rase, d'un brun ferrugineux avec le dos plus clair, et longée depuis le premier segment jusqu'au onzième par trois lignes blanches, interrompues. Sur sa tête, qui est noire, il y a deux traits blancs.

1268. *Festiva* (Wien. Verz.) Noctuelle parée (Godart). Noctua festiva (Hub.) Noctua primulæ (Esp.) Graphiphora festiva (Och.) Le point noir et la belladone (Eng.)

Chenille sur patience des prés ou oseille commune *(Rumex acetosa)*. Elle est rase d'un brun cannelle clair, et elle a deux traits noirs obliques sur chaque segment, excepté sur les trois premiers et le dernier.

Les stigmates sont rouges et cerclés de noir.

Chrysalide cylindrico-conique d'un brun rouge avec une pointe bifide à l'anus.

Le papillon vole à la fin de juin et au commencement de juillet sur les fleurs des prairies.

On le trouve à Holnon, Vermand, Oëstres.

1274. *Bella* (Bork.) Noctuelle belle (Godart). Noctua bella (Godart). Noctua quadratum (Hub.) Noctua xanthographa (Brahm.) Noctua rubi (Wieweg). Apamea bella (Ochsen).

On trouve ce papillon à Rouvroy en mai, août et septembre.

Digitized by Google

1275. *Umbrosa* (Hubner). Noctuelle ombragée (God.) Noctua umbrosa (Hub.) Apamea umbrosa (Och.)

On trouve le papillon en juin et août, dans les bois. — Rouvroy.

1280. *Xanthographa* (Wien. Verz.) Noctuelle xanthographe (God.) Noctua xanthographa (Fabricius, Hubner). Mithymna xanthographa (Dup.)

Se trouve partout. Très commun; paraît en août et septembre

22e Tribu. — ORTHOSIDÆ (Guenée).

GENRE TÆNIOCAMPA (Guenée).

1289. *Gothica* (Linné). Noctuelle gothique (God.) Noctua gothica (Esper). Noctua Nun-atrum (Fabricius). Episema gothica (Och.) La gothique (Eng.)

Chenille sur le grateron ou caille-lait accrochant, chèvrefeuille des buissons, noisetier.

La chenille s'enterre pour se chrysalider en juillet. Elle passe l'hiver en chrysalide. On trouve cette chenille en mai et juin.

Le papillon vole en mars et avril, et butine sur les fleurs du saule marseau.

Petits bois d'Holnon.

1298. *Populeti* (Fab.) Orthosie du peuplier (Duponchel). Orthosia populeti (Boisduval). Bombyx populeti (Fab.) Bombyx donasa (Esper). L'ambigüe (Eng.) L'inconstante (Eng.)

La chenille vit sur le tremble (*Populus tremula*), le peuplier d'Italie (*Populus fastigiata*).

Ce papillon vole en mars et avril.

Routes, allées plantées de peupliers et de bois blancs.

1299. *Stabilis* (Albin). Noctuelle constante (Godart). Noctua stabilis (Wien. Verz., Hub.) Noctua cerasi (Fab.)

Digitized by Google

Orthosia stabilis (Och.) Noctuelle du cerisier (Olivier). La constante (2e espèce : Eng.)

Chenille sur cerisier et prunier.

Chrysalide d'un brun rouge.

La chenille se trouve en juin.

Le papillon paraît en février, mars et avril, dans les bois, arbres des routes, jardins des environs de Saint-Quentin.

1301. *Gracilis* (Wien. Verz.) Noctuelle grêle (Dup.) Noctua gracilis (Fab., Hub.) Noctua collinita (Esp.) Noctua lepida (Bork.) Orthosia gracilis (Och.) L'inconstante (Eng.) Noctuelle mince (Olivier).

Chenille sur chêne, lysimachée vulgaire ou perce-bosse.

Le papillon paraît en mars, mais il est assez rare. On le trouve sur les peupliers, sur les chênes des bois.

1302. *Miniosa* (Wien. Verz.) Noctuelle fardée (Godart). Noctua miniosa (Fab., Hub.) Orthosia miniosa (Ochsen.) Bombyx rubricosa (Esp.) La peinte (de Villers). Noctuelle vermillon (Olivier).

Chenille sur chêne.

Le papillon paraît en avril au bois d'Holnon, mais il est très rare.

1303. *Munda* (Wien. Verz.) Bombyx munda (Fab.) Noctua munda (Hub.) Noctua gemina (variété : Bork.) La proprette (Eng.) La picotée (de Villers). Orthosia munda (Treitschke).

Ce papillon paraît en mars et avril.

On le trouve dans les marais de Rouvroy. Il butine sur les fleurs du saule marseau.

1304. *Cruda* (Wien. Verz.) Ambigua (Hub.)

Chenille sur orme et chêne, etc.

Le papillon paraît en février et mars. On le trouve partout, dans les bois, sur les routes, promenades.

Digitized by Google

1309. *Ypsilon* (Wien. Verz.) Noctuelle ypsilon (God.) Noctua ypsilon (Hub.) Orthosia ypsilon (Och.) Noctua corticea (Esp.) La douteuse (Eng.)

Chenille sur chêne vert *(quercus ilex)*, sur chêne ordinaire et sur saule.

Chrysalide d'un rouge fauve.

Le papillon paraît en juin et juillet.

On le trouve dans les marais de Rouvroy, sur les routes et dans les bois.

1310. *Lota* (Linné). Noctuelle lavée (Godart). Orthosia lota (Tr., Och.) La lavée (Eng.) Bombix brisé (de Villers). Noctua hyppophæs (Gotze). Orthosie lavée (Dup.)

Chenille sur poirier, saule à cinq étamines. Elle est rase, mélangée de gris et de noir. Raie latérale fauve. Chenille depuis mai jusqu'en septembre.

Le papillon paraît en octobre et novembre. La chrysalide est sous terre, sans coque.

Bois d'Holnon.

GENRE ANCHOCELIS (Guenée).

1313. *Pistacina* (Wien. Verz.) La Lychenide (variété femelle : Eng.) Noctuelle Lychenide et Pistache (Olivier).

A. V. *Lychnitis* (Fab.)

B. V. *Canaria* Esp.)

C. V. *Rubetra* (Esp.)

D. V. *Serina* (Esp.)

Le papillon vole de septembre à novembre dans les bois, sur les routes, jardins, promenades, etc.

1322. *Vaccinii* (L.) Noctuelle de l'Airelle (Oliv.) Noctua vaccinii (Fab., Esp.) Cerastis vaccinii (Ochsen.) Noctua spadicea et vaccinii (Hub.) La robuste (Eng.)

A. V. *Polita* (Wien. Verz.) Noctuelle polie (Godart). Cerastis polita (Och.) Noctua ligula (variété : Esper). La lisse (Eng.) Noctuelle lisse Olivier).

Digitized by Google

Chenille sur plantain et prunellier. On trouve la chenille en avril et en juillet.

Le papillon paraît en mai et septembre. Quelquefois ce papillon hiverne et reparaît en mars.

1323. *Spadicea* (Wien. Verz.) Spadicea (variété : Hub.)

A. V. *Ligula* (Esp.) Dolosa (Dup.)

B. V. *Submigra* (John Curtis).

C. V. *Brigensis* (Boisduval).

Ce papillon paraît en octobre et novembre.

Bois d'Holnon.

1325. *Erythrocephala* (Wien. Verz.) Noctuelle glabre (God.) Noctua Glabra et Erythrocephala (Fab., Hub.) Cerastis glabra et Erythrocephala (Och.) La chauve et l'Yacinthe (Eng.)

A. V. *Glabra* (Wien. Verz.) L'Yacinthe (Eng.)

Ce papillon parait en octobre et novembre au bois d'Holnon.

GENRE SCOPELOSOMA (Curtis).

1328. *Satellitia* (L.) Noctuelle satellite (Olivier). Noctua satellitia (Fab., Esp., Hub.) Cerastis satellitia (Ochsen.) La satellite (Eng.)

Chenille sur groseiller, chêne. Elle est omophage, d'un noir velouté et d'un jaune orangé.

L'éducation de cette chenille est très difficile ; chaque individu doit être élevé dans une boîte particulière, afin de les empêcher de s'entre-dévorer.

On trouve la chenille en mai et juin. Elle se métamorphose fin juin et puis on la retrouve à la fin d'août et en septembre.

Papillon en juillet et août, et de septembre à octobre. Il hiverne quelquefois et reparaît en mars.

GENRE HOPORINA (Boisduval).

1330. *Croceago* (Albin). Xanthie safranée (God.) Xanthia

Digitized by Google

croceago (Och., Tr.) Noctua croceago (Fab., Hub., Esp.) Noctua fulvago (Esper). Noctuelle safranée (Olivier). La safranée (Eng.)

Chenille sur chêne ordinaire, hêtre. Elle est d'un jaune orangé avec une ligne blanche le long du dos et des raies obliques ferrugineuses, de chaque côté. La peau est parsemée de points ferrugineux avec un croissant d'un jaune pâle sur le penultième anneau. Les pattes et la tête sont de la couleur du corps.

La chrysalide est dans une coque en terre agglutinée.

La chenille se trouve à la fin de mai et au commencement de juin.

Le papillon éclot en août et septembre. Il hiverne quelquefois et reparaît en mars, époque à laquelle il est plus facile de se le procurer en battant les jeunes chênes et les hêtres qui ont conservé leurs feuilles.

Bois d'Holnon. Assez rare.

GENRE XANTHIA (Och.)

1331. *Citrago* (L.) Xanthée citronnée (God.) Xanthea citrago (Och., Tr.) Noctua citrago (Fab., Esp., Hub.) Noctua aurago (Lang., Verz.) Noctuelle citronnelle (Oliv.) La citronnelle (Eng.)

Chenille sur tilleul des bois *(Tilia microphylla)*. Elle est d'un vert brunâtre avec trois lignes longitudinales, dont une sur le dos d'un jaune pâle, les deux autres blanches passant sur les stigmates. Tête d'un rouge fauve. Chrysalide dans une coque légère faite avec des molécules de terre agglutinée.

La chenille se trouve en mai.

Le papillon paraît en septembre.

1333. *Cerago* (Wien. Verz.) Xanthie cirée (God.) Xanthia cerago (Ochsen.) Noctua crocea (de Villers). Noctua fulvago (Vieweg). Phalena icteritia (Naturf.) Noctua gilvago (Scriba). La sulphurée (Eng.)

A. V. *Flavescens* (Esp.) Xanthée cirée (variété: Godart). Xanthia flavescens (Esp.) La clairette (Eng.)

Digitized by Google

La chenille se nourrit des chatons du saule et du bouleau, en attendant les feuilles.

Elle est d'un gris brun avec une raie blanchâtre longitudinale de chaque côté. On se la procure en avril et en mai, en ramassant les chatons du saule marseau dans lesquels elle vit. Chrysalide dans une coque faite avec des molécules de terre agglutinée.

Le papillon paraît en août, septembre et octobre.

1336. *Gilvago* (Esp.) Xanthie cendrée (God.) Xanthia gilvago (Och., Treits.) Xanthia palleago femelle (Hub.) Noctua ocellaris (Bork.) Noctuelle clairette (Olivier). La cirée (Eng.)

Chenille sur marseau, orme, saule, peuplier d'Italie. Elle a le corps un peu aplati et d'un brun rougeâtre, avec des raies dorsales et latérales. Chrysalide dans une coque légère entourée de molécules de terre. Elle est enterrée à très peu de profondeur.

Chenille en mai. Papillon en août, septembre et octobre.

1337. *Ocellaris* (Bork.) Russago (Boisduval). La cirée (variété : Eng.)

A. V. *Lineago* (Guenée).

Chenille sur marseau, orme, saule, peuplier d'Italie. Chrysalide dans une coque légère et entourée de molécules de terre.

Chenille en mai. Papillon en août, septembre et octobre. On le trouve dans les bois humides plantés de peupliers.

GENRE CIRRŒDIA (Guenée).

1343. *Xerampelina* (Hub.) Noctuelle xerampeline (God.) Noctua xerampelina (Treitschke). Xanthia centrago (John Curtis).

Chenille sur orme, saule et frêne.

On trouve le papillon en août et septembre, dans les bois et routes plantées de frênes.

Digitized by Google

23e Tribu. — COSMIDÆ (Guenée).

GENRE TETHEA (Och.)

1347. *Subtusa* (Wien. Verz.) Noctuelle soumise (God.) Noctua subtusa (Fab., Hub.) Tethea subtusa (Ochsen.) La soumise (2e espèce : Eng.)

Chenille sur tremble *(populus tremula)*, saules. Elle est d'un assez beau vert. Les stigmates sont noirs. La tête est verte avec sa partie antérieure noire.

Papillon en juin et juillet dans les bois humides.

1348. *Retusa* (L.) Noctuelle rétuse (Olivier). Noctua retusa (Fab., Esp., Hub.) Tethea retusa (Och.) Noctua capreæ (Fab.) La soumise (Eng.)

Chenille sur osier blanc *(salix viminalis)*, saules. Elle est d'un vert bleuâtre avec six raies blanchâtres et longitudinales.

Papillon en juin et juillet dans les bois humides.

GENRE EUPERIA (Guenée).

1352. *Fulvago* (Wien. Verz.) Noctuelle paillée (God.) Noctuelle fauve (Olivier). Noctua fulvago (Hub.) Cosmia fulvago (Och., Tr.) Noctua paleacea (Esp.) Noctua gilvago (Bork.) La paillée (Eng.)

La chenille se nourrit sur le bouleau. Elle est grise sur le dos et verdâtre sur les côtés, avec cinq lignes blanches longitudinales et quatre points blancs sur chaque anneau.

On trouve la chenille en juin et le papillon à la fin de juillet et au commencement d'août.

GENRE DICYCLA (Guenée).

1353. *Oo* (L.) Noctuelle Oo (God.) Bombyx Oo (Esp.) Noctua ferruginago (Hub.) Tethea Oo (Och.) La phalène au double O (Eng.)

Digitized by Google

Chenille sur chêne *(quercus robur)*. On la trouve en avril, mai, juin. Le papillon paraît en juillet, dans les bois, sur le tronc des chênes.

GENRE COSMIA (Och.)

1355. *Trapezina* (Linné). Noctuelle trapèze (Olivier). Noctua trapezina (Fab., Hub.) Cosmia trapezina (Ochsen. Treits.) Noctua rhombica (Berl., Mag.) Le trapèze (Eng.)

Chenille sur érable, orme, chêne, tilleul, hêtre, charme, coudrier, bouleau.

Elle est omophage, d'un vert plus ou moins foncé avec cinq raies blanches longitudinales, dont une sur le milieu du dos. Tout le corps est couvert de petits tubercules noirs qui donnent naissance à autant de poils fins et courts.

Cette chenille est très carnassière : non-seulement elle attaque les autres espèces, mais elle dévore ses semblables.

Sa chrysalide est bleuâtre et enveloppée d'un léger tissu. Elle est couverte d'une poussière bleuâtre comme celles des Likenées.

La chenille se métamorphose à la fin de mai ou en juin.

Le papillon paraît à la fin de juin ou en juillet. On le trouve dans les bois en battant les taillis.

1356. *Pyralina* (Wien. Verz.) Noctuelle pyraline (God.) Noctua pyralina (Hub.) Cosmia pyralina (Och., Treits.) Noctua corusea (Esp.) La pyraline (Eng.)

Chenille sur chêne et poirier. Elle est verte avec cinq lignes longitudinales.

Chrysalide courte et saupoudrée de blanc bleuâtre. Chenille en septembre.

Le papillon paraît en juillet. Il aime à voler sur le fruit du murier.

1357. *Diffinis* (Linné). Noctuelle nacarat (Oliv.) Noctua diffinis (Fab., Hub., Esp.) Cosmia diffinis (Och.) Noctua affinis (Verz.) Noctua nacarata (de Villers). Le nacarat (Geoff. et Eng.)

Chenille sur orme et charme. Elle est grêle et s'amincit encore vers son extrémité postérieure. Sa tête est d'un brun noirâtre luisant; son

Digitized by Google

corps est d'un vert jaune avec cinq raies blanches longitudinales. On la trouve en mai entre deux feuilles qu'elle lie avec de la soie. La métamorphose a lieu en juin. La chrysalide est d'un brun rouge et saupoudrée de bleu. On la trouve sous les pierres, renfermée dans un léger tissu.

Le papillon paraît en juillet dans les bois et allées plantées d'ormes.

1359. *Affinis* (Linné). Noctuelle analogue (Oliv.) Noctua affinis (Fab., Esp., Hub.) Cosmia affinis (Och., Tr.) Noctua palliata (Fab.) L'analogue (Eng.)

Chenille sur orme. Elle est d'un vert cuivreux qui jaunit avant la métamorphose. Stigmates noirs surmontés d'un chevron.

On la trouve en mai entre deux feuilles qu'elle attache avec des fils de soie et elle se métamorphose en juin.

La chrysalide est d'un brun rouge et saupoudré de bleu. On la trouve sous les pierres, renfermée dans un léger tissu.

Le papillon paraît en juillet dans les bois humides et dans les chemins et allées plantées d'ormes.

24e Tribu. — HADENIDÆ (Guenée).

GENRE ILARUS (Boisduval).

1360. *Ochroleuca* (Wien. Verz.) Noctuelle jaunâtre (God.) Noctua ochroleuca (Wien. Verz., Hub.) Xanthia ochroleuca (Och.) Noctua flamma (Fab.)

La chenille se nourrit sur les épis de blé. Elle est d'un jaune paille et d'une forme effilée; elle se transforme à la fin de juin en une chrysalide très petite. On trouve la chenille en mai et juin.

Le papillon paraît à la fin de juillet et vole à l'ardeur du soleil dans le voisinage des champs de blé.

GENRE DIANTHŒCIA (Boisduval).

1364. *Capsincola* (Wien. Verz.) Noctuelle capsulaire (Godart). Noctua capsincola (Hubner, Esper). Dianthœcia capsincola (Och.) Phalena bicruris. La capsulaire (Eng.)

Digitized by Google

La chenille vit dans l'intérieur des capsules de la lycnide dioïque *(lychnis dioïca)*.

Elle est de couleur terreuse, finement ponctuée de noir et plus répandue que l'insecte parfait. Sur son dos règne une ligne blanchâtre, interrompue. La tête est d'un brun clair luisant.

La chrysalide est d'un brun sombre, dans une coque formée de soie et de petits grains de terre.

La chenille se trouve en mai et le papillon paraît en juin dans les marais de Rouvroy, près de Saint-Quentin.

1365. *Cucubali* (Wien. Verz.) Noctuelle du cucubale (God.) Noctua cucubali (Hub., Esp.) Hadena cucubali (Och.) Noctua rivularis (Fab., de Villers). Noctua triangularis (Thunberg). La sinuée (Eng.)

Chenille sur graîne de cucubali behen. Elle se loge dans les capsules de cette plante dont elle mange la graîne.

Elle est verte avec les quatre premiers anneaux lavés de rougeâtre. Sur chaque anneau, à l'exception du dernier, est placé un chevron couleur lie de vin, dont la pointe est dirigée vers l'anus. La tête est verte et rayée de rouge. On la trouve en juillet. Elle passe l'hiver en chrysalide et le papillon paraît en avril et mai.

Marais de Rouvroy.

1369. *Filigramma* (Esp.) Noctuelle filigrame (Godart). Noctua filigramma (Esp.) Polia filigramma (Och.) Noctua polymita (Hub.) La cerisière (2e espèce : Eng.)

Le papillon paraît en juin et juillet.

1375. *Compta* (Wien. Verz.) Noctuelle arrangée (Oliv.) Noctua compta (Fab., Hub.) Miselia compta (Esp.) Noctua transversalis (de Vill.) L'arrangée (Eng.)

La chenille se nourrit des graînes renfermées dans les capsules de la lycnide dioïque. Elle est grise, avec le dos pointillé de brun.

On la trouve en juin et septembre et le papillon paraît en mai et juillet.

On le trouve dans les jardins de la ville et des environs de Saint-Quentin.

Digitized by Google

GENRE HECATERA (Guenée).

1380. *Dysodea* (Wien. Verz.) Noctuelle dysodée (God.) Noctua dysodea (Hubner). Polia dysodea (Och., Treits). Noctua flavicinta minor (Esp.) Noctua ornata (de Villers). La cerisiére (Eng.)

Chenille sur laitue des jardins, ancolie, armoise, persil. Elle est d'un brun vert en dessus, et d'un vert jaune en dessous, avec une raie jaune placée au-dessous des stigmates qui sont noirs. Elle a trois lignes longitudinales noirâtres. La tête est d'un brun rouge pointillée de noir.

On la trouve au printemps et elle se métamorphose fin avril, après s'être enfoncée dans la terre.

Le papillon paraît en juillet et août. Il butine sur les fleurs de l'hysope.

1382. *Serena* (Wien. Verz.) Noctuelle sereine (Olivier). Noctua serena (Fab., Hub.) Polia serena (Och., Treits.) Phalena bicolor (Naturf.) La Joconde et la Grisaille (Eng.)

Chenille sur tilleul, épervière à ombrelles, leontodons, triofide et velu, laitron des marais. Elle est verte et a la tête brune avec un point blanc et cinq raies longitudinales d'une teinte plus pâle, dont trois dorsales.

On la trouve en mai et juin et elle se transforme en juillet en une chrysalide contenue dans un léger tissu de soie, entre des feuilles roulées.

Le papillon paraît en août. On le prend en grande quantité à la miellée.

GENRE POLIA (Och.)

1394. *Flavocincta* (Rœsel). Noctuelle ceinture jaune (Olivier). Noctua flavicincta (Fab., Hub.) Polia flavicincta (Och., Treits.) La ceinture jaune (Eng.)

Chenille sur groseiller à maquereaux, saule, cerisier, armoise, laitue, patience, chicorée sauvage. On la trouve en avril et mai et elle se métamorphose en juin. Elle descend au pied de la plante et se fait une coque composée de fils de soie, de molécules de terre et de débris divers de feuilles ou de plantes.

Digitized by Google

Le papillon paraît en juillet, puis en octobre, dans les jardins, marais, etc.

On le trouve partout.

GENRE MISELIA (Ochsen)

1412. *Oxyacanthæ* (Alb.) Noctuelle de l'aubépine (God.) Noctua oxyacanthæ (Hub., Fab., Esp.) Miselia oxyacantha (Och., Tr.) L'aubépinière (Eng.)

Chenille sur aubépine, prunellier, prunier domestique, pêcher. Elle marche lentement et lorsqu'elle a mangé, elle se retire sous les branches où sa couleur se confond avec celle de l'écorce. On la trouve en juin et juillet. Elle vit en société de quatre ou cinq individus.

Chrysalide d'un brun clair, dans une coque entre des feuilles ou dans la terre.

Le papillon paraît en août et septembre et quelquefois au printemps suivant.

GENRE AGRIOPIS (B.d.V.)

1416. *Aprilina* (L.) Noctuelle runique (Oliv.) Noctua runica (Fab., Hub.) Miselia aprilina (Och.) Noctua eudifica (Sulzer). Phalena aprilina major (Berl.) La runique (Eng.)

Chenille sur chêne ordinaire *(quercus robur)*. On la trouve dans les rides des troncs des chênes. Elle vit solitaire et attend la nuit pour prendre sa nourriture. Elle est couleur d'écorce, noire, veinée de noir plus sombre, avec une suite de taches brunes ovales. La tête est brune avec des points jaunâtres. Chrysalide brune. Elle se trouve dans le tan aux pieds des vieux chênes cariés.

Chenille en mai, juin et juillet. Se transforme en août. Elle se cache dans le tronc des chênes le jour et ne mange que la nuit.

Papillon du 25 septembre au 15 octobre sur les chênes.

GENRE PHLOGOPHORA (Och.)

1419. *Meticulosa* (Linné). Noctuelle méticuleuse (God.) Noctua meticulosa (Fab., Esp., Hub.) Phlogophora meti-

Digitized by Google

culosa (Treits.) La méticuleuse (Geoff.) La phalène craintive (Eng.)

Chenille sur giroflée, absinthe, orme, betterave, poirée, ortie grièche, grande ortie, pimprenelle, primevère. Elle se cache le jour et ne sort que la nuit pour manger; elle est verdâtre. Le penultième anneau est relevé en bosse. Chrysalide en terre dans une coque de soie lâche, mêlée de molécules de terre, et quelquefois sans coque. La chenille se métamorphose en avril après avoir passé l'hiver engourdie sous des feuilles.

Papillon en mai, juin, septembre et octobre.

Très commun aux environs de Saint-Quentin, dans tous les bois.

GENRE EUPLEXIA (Stephens).

1422. *Lucipara* (Linné). Noctuelle luisante (Duponchel). Noctua lucipara (Fab., Esper, Hubner). Phalena lucipara (Och.) Phlogophora lucipara (Tr.) Noctua dubia (Naturf.) Noctua flavomacula (Fab.) La brillante (Eng.)

Chenille sur ronce ordinaire, ronce saxatile, oseille, laitue, camomille, mélilot, vipérine et buglosse. Elle est verte avec la tête brune et un chevron d'un vert brun sur chaque anneau ; le dernier anneau est relevé en bosse.

La chrysalide qui est dans une coque de terre agglutinée, est d'un brun rouge luisant et terminée par deux crochets. On trouve la chenille en août, septembre et octobre.

Le papillon paraît en mai, juin et juillet. Il vole le soir sur le saule marseau.

GENRE APLECTA (Guenée).

1425. *Herbida* (Wien. Verz.) Noctuelle couleur d'herbe (God.) Noctua herbida (Hub.) Polio herbida (Ochsen.) Noctua prasina (Fab.) Noctua egregia (Esp.) Noctua jaspidea (Esp.) Noctua trullia (Cramer). La Verte (Eng.)

Chenille sur raifort, oseille, cochelée, petit plantain. Elle est d'un brun noirâtre avec trois lignes longitudinales d'un gris bleuâtre dont

Digitized by Google

une dorsale. Elle éclôt de l'œuf à la fin de l'été et passe l'hiver engourdie pour se métamorphoser en chrysalide au printemps.

Le papillon paraît en août.

Bois d'Holnon et Oëstres.

1428. *Nebulosa* (Hub.) Noctuelle nébuleuse (Duponchel). Noctua nebulosa (Hub.)

Chenille sur le chêne et sur plusieurs plantes basses. Elle est verte, rayée de jaune avec un collier jaune et paraît en mai et juin. Elle se retire dans la terre pour se chrysalider et le papillon paraît en août et septembre.

Bois d'Holnon et Oëstres.

1458. *Chenopodii* (Albin). Noctuelle de l'ansérine (Dup.) Noctua chenopodii (Fab., Esp., Hub.) Mamestra chenopodii (Och., Tr.) Noctua verna (Esp.) Noctua saucia (Esper.) La triste (Eng.)

Chenille sur chou, laitue ordinaire, laiteron, asperge, genêt à balais, arroche, anserine.

Elle est d'un joli vert, avec les jointures des anneaux jaunes. La tête est jaune.

On la trouve en été et jusqu'en septembre.

Le papillon paraît en mai et août, dans les bois, jardins, prairies, etc.

1463. *Atriplicis* (Linné). Noctuelle de l'arroche (Oliv.) Noctua atriplicis (Esp., Hub.) Trachea atriplicis (Ochsen.) Le volant doré (Geoff.) L'arrochière (Eng.)

Chenille sur persicaire, arroches des jardins, oseille, poivre d'eau. Elle est tantôt d'un vert brun, tantôt d'un brun canelle, suivant son âge. Stigmates noirs. Deux taches jaunes bordées de noir sur le dernier anneau. La tête est d'un rouge fauve. Elle se roule et se laisse tomber à terre quand on veut la prendre; elle se transforme à la fin de l'été en une chrysalide enterrée dans quelques fils de soie.

Le papillon paraît en mai et juin.

1466. *Oleracea* (Linné). Noctuelle potagère (Olivier). Noctua oleracea (Fab., Hub., Esp.) Mamestra oleracea

Digitized by Google

(Och.) Noctua spinaciæ (Bork.) Noctua montrosa (de Villers). La potagère (Eng.)

Chenille sur plantes potagères, bouillon blanc, persicaire, poivre d'eau, groseiller. Elle est verte avec cinq raies longitudinales dont trois blanches et deux jaunes ; tête d'un rouge fauve.

La chrysalide passe l'hiver dans une coque composée de terre et de soie.

On trouve la chenille depuis juin jusqu'en septembre.

Le papillon paraît en mai, juin et octobre. — Commun.

1467. *Pisi* (Linné). Noctuelle du pois (Olivier). Noctua pisi (Fab., Esp.) Mamestra pisi (Och.) La pisivore (Eng.)

Chenille sur pois cultivé, genêt à balais, pied d'alouette, trèfle, peuplier, plantain, scabieuse des bois. Elle est de forme cylindrique, allongée et d'un vert noirâtre, avec deux raies longitudinales de couleur citron de chaque côté.

La chrysalide est d'un rouge brun. La chenille se creuse dans la terre un abri qu'elle couvre d'un tissu serré et s'y métamorphose en septembre.

Le papillon paraît en mai et juin.

1471. W *Laninum* (Hufner). Noctuelle du genêt (God.) Genistæ (B.d.V.) Noctua genistæ (Hub.) Hadena genistæ (Och.) Noctua W Latinum (Esp.) Noctua W Laninum (Hufn.) La dryade (Eng.)

Chenille sur genêt, airelle, myrtille, plusieurs espèces de genêts.

Elle s'enfonce en terre au mois d'août pour se transformer en une chrysalide d'un rouge brun.

Le papillon paraît en mai et juin. — Bois d'Holnon.

25e Tribu. — XYLINIDÆ (Guenée).

GENRE CALOCAMPA (Steph.)

1481. *Vetusta* (Hub.) Noctuelle ancienne (God.) Noctua vetusta (Hub.) Xylina vetusta (Och., Tr.) L'antique (Eng.) Le disque embrasé (J. Dubus).

Digitized by Google

Chenille sur tilleul, grande ortie, pavots *(silene otiles)*. Elle est cylindrique, d'un brun vert, avec la tête brune et plusieurs petits points blancs sur chaque anneau de chaque côté. Il y a une ligne d'un beau jaune sur laquelle sont placés les stigmates qui sont rouges.

Chrysalide d'un brun rouge luisant. Elle se fait une voûte souterraine tapissée de soie.

Chenille en juin et juillet.

Le papillon paraît en août, septembre et octobre ; quelques-uns hivernent et reparaissent en mars.

1482. *Exoleta* (Linné). Noctuelle antique (God.) Noctua exoleta (Esp., Hub.) Xylina exoleta (Ochsen.) Le disque lumineux (J. Dubus).

Chenille sur tilleul, grande ortie, pavots *(silene otiles)*. Elle d'un beau vert, plus foncé sur le dos avec deux lignes longitudinales de chaque côté, l'une d'un jaune citron, l'autre d'un rouge carmin.

Cette chenille va s'amincissant de l'anus à la tête. Les premiers anneaux sont beaucoup plus petits que les derniers. Elle marche lentement, et si on la touche, elle se remue vivement en laissant échapper une liqueur verdâtre.

Chrysalide d'un beau rouge luisant, sous une petite voûte souterraine tapissée de soie.

Chenille en juin et juillet.

Papillon en août et au commencement de septembre.

1490. *Semibrunnea* (Haworth). Oculata (B.d.V.) Xyline oculée (Duponchel). Xylina oculata (Treits). Xylina oculata (B.d.V.)

Ce papillon paraît en septembre et octobre.

On le trouve sur les ormes isolés qui sont sur les routes des environs de Saint-Quentin.

GENRE CUCULLIA (Och.)

1492. *Verbasci* (L.) Cucullie du bouillon blanc (Godart). Cucullia verbasci (Och., Tr.) Noctua verbasci (Hub., Fab., Esp.) Phalena verbasci (Scopoli). La striée brune du verbascum (Geoff.) La brèche (Eng.) Noctuelle du bouillon blanc (Olivier).

Digitized by Google

Chenille sur plusieurs espèces de bouillon blanc *(verbascum thapsus)*. Elle est d'un blanc bleuâtre ou verdâtre, avec une tache jaune placée au milieu de quatre points noirs sur le dos de chaque anneau. Le reste du corps est également ponctué de noir, mais irrégulièrement, avec un peu de jaune sur les côtés. La tête et les pattes sont jaunes, tachetées de noir. Elle vit en société dans son jeune âge, et solitaire lorsqu'elle atteint les deux tiers de sa grosseur.

On la trouve depuis mai jusqu'en septembre.

Elle se chrysalide en terre dans une cellule pendant les mois de juillet, août et septembre.

Le papillon paraît en mai et juin.

Digitized by Google

LITTÉRATURE

PROUDHON

Par M. AUGUSTE CIZEL, Professeur au Collége libre de La Chapelle-sous-Rougemont, près Belfort.

(2e Prix et Médaille de Vermeil du Concours de Poésie de 1880).

ODE

Viens, Satan, que je t'embrasse.
(PROUDHON.)

Dors-tu content, Proudhon, dans la nuit de la tombe ?
Au fond du noir abîme où chacun de nous tombe,
As-tu trouvé Satan que tu cherchais, ou Dieu ?
Et l'ange révolté, dont tu rêvais l'étreinte,
A-t-il marqué ton front de la brûlante empreinte
Du sceau de ses lèvres de feu ?...

Ah ! quand tu proféras cet horrible blasphème :
« Haine à Dieu ! Lucifer, c'est toi, c'est toi que j'aime ! »
Ton sang ne s'est-il pas glacé soudainement ?
N'as-tu pas vu la mort, à tes rêves docile,
Tendre vers toi les bras, et t'offrir pour asile
L'enfer, ton juste châtiment ?

Non ! Tu n'as pas frémi d'épouvante, et l'abîme
Où vont pleurer tous ceux qui meurent dans le crime,

Digitized by Google

Doute affreux!... s'est peut-être entr'ouvert sous tes pas...
Et c'est là qu'expiant ton œuvre sacrilége
Tu souffres de douleurs qu'aucun espoir n'allége,
Et que Dieu ne console pas !

Tes vœux les plus ardents sont comblés !... C'est justice !
Puisque tu désiras l'horreur de ton supplice,
Ne te plains pas; subis ton tourment mérité....
Le ciel est sans pardon pour l'homme qui le brave ;
O toi, qui pris Satan pour maître, sois l'esclave
De Satan pour l'éternité !...

Prométhée, en un jour d'effroyable démence,
Osant du roi des Dieux rêver l'empire immense,
Voulut ravir la foudre à son bras tout puissant !
Mais Jupiter sourit d'un dédaigneux sourire,
Et livra l'insolent au vautour qui déchire
Son cœur, sans cesse renaissant !

Cet emblème effrayant de Dieu, quand il se venge,
Ne t'a pas empêché d'emplir tes mains de fange,
Et d'en éclabousser son front majestueux....
Semblable en ton courroux aux géants de la fable,
On te vit, enivré d'un orgueil formidable,
Tenter l'escalade des cieux !...

Mais tu pris en pitié leur trop naïve audace,
Et tu n'essayas pas de monter dans l'espace,
En jetant sur Ossa les rocs de Pélion....
Aux pics aventureux, hauts de mille coudées,
Tu préféras l'airain tout puissant des idées,
Pour armer ta rébellion....

Et le front ruisselant, comme un cyclope antique,
Les bras nus, penché sur l'étau de la logique,

Digitized by Google

De sophismes brûlants tu forgeas un faisceau....
Et Satan, qui t'aidait dans ce travail infâme,
Les rougissant encore aux ardeurs de sa flamme,
Les estampillait de son sceau !

« Dieu, c'est le mal ! » Voilà ton premier cri de guerre...
Tu l'as poussé si haut que le ciel et la terre
D'épouvante et d'horreur en ont frémi tous deux....
Les blasphèmes de l'ange attaquant face à face
Jéhovah, pour s'asseoir et régner à sa place,
Avaient été moins monstrueux !

Et comme Lucifer, parmi les chœurs célestes,
Trouva, prêts à l'aider dans ses desseins funestes,
Des frères que lassait le joug du divin roi,
Dès que tu déployas ton drapeau sacrilége,
Tout un peuple voulut lui servir de cortége,
Et se révolter avec toi !

Et vous avez marché contre Dieu ; mais ta rage
Impuissante à l'atteindre, attaqua son ouvrage ;
Tu décrétas la fin de son culte immortel ;
Et tu ne rêvas plus qu'à faire disparaître
Le temple, sa maison, son ministre, le prêtre,
Sa morale avec son autel !

Le Très-Haut fut sans doute à l'abri de tes flèches;
Tes assauts redoublés n'ont point laissé de brèches
Au ciel toujours serein de son éternité....
Mais les grands horizons de la foi sont pleins d'ombre,
Et les brouillards du doute ont mis un rideau sombre
Entre nous et la vérité !...

Quand on veut punir l'aigle aux prunelles ardentes,
Et ravir à sa soif les flammes enivrantes

Digitized by Google

Du soleil, dont il boit les rayons et les feux,
Il ne faut pas tenter d'éteindre la lumière ;
A l'heure où l'oiseau-roi dort tranquille en son aire
On s'en va lui crever les yeux !

Et c'est ce que tu fis dans ta haine profonde.
Pour qu'il ne vît plus Dieu tu jetas sur le monde
Un ténébreux rideau qui le glaça d'horreur....
Et la foi s'est éteinte au fond des consciences,
Et nous voilà, cherchant le jour de nos croyances,
A travers la nuit de l'erreur !...

Mais qu'entends-je ? Au milieu de la mêlée obscure
Où nous marchons perdus, sans guide, à l'aventure,
En sentant sous nos pas les tremblements du sol,
Un sophisme, ô Proudhon, sort encor de ta bouche ;
C'est toi, c'est encor toi qui dis d'un air farouche :
« La propriété, c'est le vol ! »

Et le peuple, écoutant tes cris incendiaires,
Oubliant soudain Dieu, tourna contre ses frères,
L'arme que ta fureur avait mise en sa main....
Qu'importe Jéhovah sur son trône de gloire ?
C'est trop longtemps poursuivre une absurde victoire,
Et tenter un but surhumain....

Sus aux riches ! Leurs biens sont à tous ! Prolétaires,
Taillons-nous un domaine à chacun dans leurs terres ;
La raison la meilleure est celle du plus fort !
L'égalité.... Voilà la loi d'un peuple libre ;
Pour assurer au nôtre un parfait équilibre,
Essayons un suprême effort....

O Proudhon, c'est ainsi qu'en leur logique folle
Les hommes dangereux, séduits par ta parole,

Digitized by Google

Comprennent la justice et la fraternité....
Et la guerre aussitôt entre frères commence ;
Toute une armée est là qui médite, ô démence !
L'assaut de la Société !

Dans le code insensé de leurs sombres maximes,
Ils ont, amnistiant d'avance tous les crimes,
Ecrit que la révolte est le plus saint des droits....
Il n'est pas plus besoin de trônes que d'églises....
Le sceptre est un jouet qu'il est temps que tu brises,
O peuple, dans la main des rois !

Et les fleurs de nos lys, hélas ! se sont flétries ;
Les aigles de la France ont les ailes meurtries ;
Notre sol est encor rouge du sang des saints....
Sous l'œil des ennemis l'émeute est triomphante ;
Elle court, affolée ainsi qu'une bacchante,
Armant des bandes d'assassins !...

Ah ! tu prévoyais bien l'influence fatale
Qu'exerce sur le monde, ô Proudhon, ta morale ;
Elle a tout envahi comme un cancer rongeur ;
Et, mordu par la dent de la gangrène impure,
Tout le corps social s'effondre en pourriture,
De l'épiderme jusqu'au cœur !

Ta doctrine a tari les sources du courage,
Et nous ne savons plus nous défendre ; l'orage
Nous prend et nous emporte en ses noirs tourbillons...
L'homme n'est plus le cèdre altier, plongeant la tête
Dans le sein de la nue, et bravant la tempête....
Au premier souffle nous plions !...

La main de Dieu, c'est vrai, nous a pétris d'argile ;
Mais son œuvre jamais ne fut aussi fragile ;

Digitized by Google

Jamais plus aisément le mal n'y mit son sceau....
Au plus léger effort nous cédons sans défense ;
Rois déchus, ne sachant plus pâlir sous l'offense....
Notre sceptre n'est qu'un roseau !...

Ah ! que la terre est triste alors que la jeunesse
Ne nous console plus de la riche promesse
D'une moisson riante aux champs de l'avenir !...
Quand on n'a plus au cœur l'illusion féconde,
Et qu'il faut, impuissant, laisser courir le monde
Au gouffre qui va l'engloutir....

Ah ! que la terre est triste et qu'il est dur de vivre,
Quand l'espérance a fui de l'âme qu'elle livre
A l'amertume, aux pleurs, aux désenchantements....
Quand l'azur consolant des cieux s'est voilé d'ombre,
Et qu'on se voit contraint d'attendre le jour sombre,
Le jour sans fin des châtiments !

Ah ! que la vie est triste à l'heure de l'orage,
Quand le vaisseau sans mâts s'effondre, et que la rage
Des vents tumultueux bat ses flancs entr'ouverts....
Le passager vers Dieu jette un cri, mais l'abîme
Mugit, impatient d'engloutir sa victime
Pour la bercer au fond des mers !...

Cette heure maintenant, ô Proudhon, c'est la nôtre...
Le génie infernal dont tu t'es dit l'apôtre,
Peut récolter les fruits de ton impiété....
Et l'instant n'est pas loin peut-être où la colère
De Dieu, dans le néant, va refouler la terre
Et nous ouvrir l'éternité !...

Eh bien, soit ! Sans pâlir, j'attends l'heure suprême....
Mais c'est en te jetant un dernier anathème,

Digitized by Google

Que mon luth éteindra ses chants religieux....
A l'enfer pour jamais ton âme criminelle !...
Dieu, c'est le bien ! Vers lui déployant ma jeune aile,
Je prendrai mon vol dans les cieux !

Mais non ! Je ne veux pas, ô Jésus, le maudire.
Il faut que de ta croix le poète s'inspire,
Et puisque tes bourreaux obtinrent leur pardon,
Puisqu'à tes châtiments tu soustrais la démence,
Mon cœur, comme ton cœur, se remplit de clémence....
Non, non ! Ne punis par Proudhon !

Sois indulgent, sois bon ! Pardonne à sa colère ;
Au nom de la pitié qu'il eut pour la misère,
Au nom du bien qu'il mêle à son œuvre infernal....
Au nom de ses enfants qu'il portait au baptême,
Et que dans les vertus il instruisait lui-même,
Pardonne ce qu'il fit de mal !...

Il eut ses jours de foi.... Fais grâce à sa folie....
Mais arrête, il est temps, ma muse t'en supplie,
Les effets grandissants de son impiété....
Fais que, frères unis, plus rien ne nous sépare,
Et ramène tous ceux qu'un sot orgueil égare
Aux pieds de ta Divinité !...

Digitized by Google

LE SACRIFICE

Par M. EDMOND DELIÈRE, Rédacteur en chef du *Guetteur* de Saint-Quentin, lauréat des Jeux Floraux.

(2e Prix et Médaille de Vermeil du Concours de Poésie de 1880.)

Date lilia !

« Je vous pardonne, » dit le prêtre sous les balles
Qui lui criblaient le corps... O martyr vénéré,
Du sépulcre poudreux de nos vieilles annales
Je ne fais pas surgir ton cadavre sacré.

C'est hier qu'au milieu d'épouvantables scènes
Un drame s'accomplit, qui fit pâlir le jour ;
C'est hier que tombait sous des balles chrétiennes
L'humble apôtre d'un Dieu de justice et d'amour.

Qu'a-t-il fait pour mourir de cette mort sanglante ?
La figure est splendide en sa sérénité.
Le regard semble vivre et sa flamme brillante
Donne au front pur l'éclat de l'immortalité.

Dans un village obscur de la noble Champagne (1),
— Ossements des héros, vous avez tressailli ! —
Les moissonneurs maudits que le deuil accompagne
Avaient perçu l'impôt par la guerre établi.

(1) Cuchery, arrondissement de Reims.

Digitized by Google

Le soir venu, tout fiers de leur butin facile,
Ils reposaient... Soudain éclate un coup de feu.
Le camp surpris s'éveille... une main inhabile
Dirige le fusil ; mais la main croit en Dieu.

C'étaient nos paysans qu'un désir de vengeance
Avait armés. La nuit, complice du projet,
Devait favoriser leur farouche espérance
Et leurs pas résolus abrégeaient le trajet.

Mais le camp s'est empli d'une prompte lumière.
L'ennemi, trop nombreux pour se laisser saisir,
Apparaît formidable au seuil de son repaire...
Jetez les armes bas ! Pauvres gens, il faut fuir !

II

Hélas ! vous le paîrez bien cher, ce vain outrage !
L'aube à peine épanchait sa timide lueur
Que sur le front pâli du modeste village
S'abattait en grondant la foudre du vainqueur.

« Qu'il se livre, l'auteur d'un acte inexpiable
» Ou sinon !... » Mais qui va se livrer à merci ?
Qui donc ! L'abbé Miroy : « c'est moi le seul coupable, »
Dira-t-il au vainqueur furieux : « me voici ! »

Pasteur de ce troupeau qui doit une victime
L'abbé Miroy s'offrit tout entier. Il savait
Quel châtiment suivrait son mensonge sublime.
La mort pouvait venir. Tranquille, il l'attendait.

Il regarda la mort, le front haut, l'œil en flamme.
Nul bandeau ! car le ciel devant lui s'entr'ouvrait.

Digitized by Google

Dans un pardon auguste il exhala son âme
Tandis que, tout ému, le vainqueur admirait!....

III

Est-ce pour allumer l'ardeur des représailles
Que des luttes d'hier j'évoque ce héros ?
Oh ! non, le temps n'est plus des sanglantes semailles,
Et la paix qui sourit nous voile les bourreaux.

Il s'est puni d'ailleurs le chef impitoyable.
Surpris par le remords qui demandait du sang,
En vain il voulut fuir ce tyran implacable
Et sa mort vint venger celle de l'innocent.

Mais nous avons besoin de fouiller dans l'histoire
Afin d'y découvrir les filons ignorés
Qui recèlent l'or pur de nos mines de gloire
Et les offrir aux cœurs d'idéal enivrés.

Il est doux, il est bon d'interroger les tombes
D'où trop souvent s'éloigne un injuste dédain
Et d'y laisser planer, comme un vol de colombes,
Nos âmes épiant quelque secret soudain.

Il est doux de montrer que la France ruisselle
De trésors, source fraîche, impossible à tarir
Et qu'elle peut verser le lait de sa mamelle
Sans crainte de jamais appauvrir l'avenir !

Explorateurs jaloux de nos saintes conquêtes,
Qui brûlez d'agrandir un glorieux terrain,
Pour remplir notre esprit des plus sublimes fêtes,
Creusez partout le sol de votre soc d'airain.

Digitized by Google

D'obscurs noms que l'oubli ronge sur une pierre
Eveilleront partout d'héroïques tableaux ;
Et vous ferez jaillir du sein de la poussière
Une immense épopée aux éternels rameaux !

IV

Si vous allez à Reims, allez au cimetière.
Une tombe bientôt attirera vos pas :
L'abbé Miroy !... Ce nom en gerbes de lumière
Y brille sous des fleurs qui ne pâliront pas.

Reims, où vint le martyr s'offrir au sacrifice,
Et qui trop tard apprit l'austère dévouement,
A voulu consacrer à ce noble supplice
Un autel où l'encens brûle éternellement.

Par ses mains s'est construit un monument splendide,
But de pèlerinage où l'on voit accourir
Tous ceux dont le regard, comme un miroir limpide,
Se plaît à refléter quelque pur souvenir.

Et le nombre en est grand de ceux dont le cœur veille
Pieusement autour de ce marbre sacré
Où les plus belles fleurs, ravissante merveille,
Apportent chaque jour leur hommage éploré.

Oh ! venez, répandez le lis avec la rose ;
Versez à pleines mains vos tributs enivrants,
Vous tous dont nos douleurs ont fait le front morose
Et qu'elles n'ont jamais laissés indifférents.

Jetez à pleines mains les fleurs sur cette tombe ;
Vous en verrez sortir de fécondes lueurs,

Digitized by Google

Eclairant le péril où l'ignorant retombe
Et d'utiles lecons parleront sous les fleurs.

Apportez au martyr votre offrande fleurie,
Enfants qui souriez à votre jeune espoir ;
Il vous dira comment on meurt pour la patrie
Et quel est le chemin, âpre et doux, du devoir.

Soldats de l'avenir, notre chère espérance,
Par nos malheurs mûris et grandis sous nos pleurs,
Jetez à pleines mains les fleurs !... c'est pour la France.
Dieu qui vous voit, enfants, Dieu vous rendra vos fleurs !

Digitized by Google

VERCINGÉTORIX

Par M. ACHILLE MILLIEN, Membre correspondant, lauréat de l'Académie française.

(2e Prix et Médaille de Vermeil du Concours de Poésie de 1880.)

Sursum !

I

La nuit sur l'horizon a déployé ses voiles,
Le ciel n'a de clarté que celle des étoiles,
C'est l'heure du repos... Mais quel bruit dans les airs
S'élève de ces lieux tout à l'heure déserts ?
Au bord de la forêt pourquoi ces formes sombres
Qui, par groupes muets, passent comme des ombres ?

Ah ! pour vous, ô Gaulois, c'est l'heure du danger
Et votre sol frémit au loin sous l'étranger !
Le Romain l'envahit... La Celtique est en armes
Pour la lutte suprême, et les brasiers d'alarmes
Brillent sur les hauteurs. Venus de toutes parts,
Les hommes, sur les monts ou dans la plaine épars,
Ceux des cités et ceux qui vivent dans des huttes,
Tous se sont assemblés au pays des Carnutes.
Hier, c'était la nuit-mère, et les rites sacrés
Devaient être accomplis dans les bois vénérés.
Là, tandis que l'Eubage abattait la victime,
Le Druide a choisi le chêne dont la cime

Digitized by Google

Se couronnait du gui que le peuple pieux
Allait voir sous la faux tomber devant ses yeux.
La bise s'engouffrait sous les noires arcades
Et mêlait son fracas au fracas des cascades
Quand, dans le plus profond du grand bois ébranlé,
Une voix s'entendit : Hésus avait parlé !
Et ce soir, des bûchers flambent dans la clairière,
Où se presse en silence une foule guerrière,
Vieillards, adolescents, hommes mûrs qui demain
Doivent encore aller devant le camp romain
Se joindre aux combattants pour secourir l'armée
Que dans Alésia César tient enfermée.
C'est dans cette cité que Vercingétorix,
Au feu de son génie embrasant les esprits,
Balance les destins des vainqueurs de la terre !...

— La victime est frappée et le pontife austère
A déjà recueilli dans une coupe d'or
Le sang qui sur l'autel bouillonne et fume encor.
Il observe l'augure et, de toute sa taille
Se dressant : « O guerriers, l'heure de la bataille
A sonné ! La Celtique a-t-elle enfin vaincu ?
Theut va le dire... »

« Non, la Celtique a vécu ! »
Crie une voix lugubre, et soudain dans l'enceinte
Un soldat, un Gaulois, blême, la barbe teinte
De poussière et de sang, entre et tombe. A grands pas
On s'empresse, on l'entoure, on l'interroge... « Hélas !
La Gaule meurt ! Autour de la ville brûlée
Les corps de nos guerriers gisent dans la vallée ! »

Mille cris de douleur par l'écho répétés
S'élèvent à la fois. Il reprend : « Ecoutez :

Digitized by Google

L'ennemi nous cernait. Quoique déjà la ville
Eût à subir la faim, pas une âme servile
Parmi nous, tous juraient de vaincre ou de mourir.
Le chef, toujours debout, le premier à souffrir,
D'un jour libérateur flattait notre espérance.
Un soir, sur nos remparts, un chant de délivrance
Retentit... l'horizon, répondant à nos voix,
Nous montrait le secours qu'envoyaient les Gaulois
O le combat fatal ! douleur inattendue !...
Nos soldats massacrés... la liberté perdue...
Et le pays natal soumis à l'oppresseur !...
» Guerriers, nous dit le chef, le Romain est vainqueur.
» Je luttais avec vous pour sauver la patrie ;
» Puisque toute espérance aujourd'hui m'est ravie,
» Votre chef en victime à César s'offrira :
» Peut être sur lui seul César se vengera. »
— Et le front haut, vêtu de sa plus riche armure,
Il partit au galop sans pousser un murmure,
Arriva dans le camp et, devant le Romain,
Jeta le javelot qu'il tenait à la main.
L'étranger le couvrant d'un regard plein de haine,
L'injuriant, cria sans pitié : qu'on l'enchaîne !
Oui, j'ai vu les bourreaux lui mettre aux bras les fers.
Ah ! ce fut le plus grand des maux que j'ai soufferts,
Car il me semblait voir la patrie outragée
Réduite en servitude et de liens chargée...

« La ville était en feu quand j'en quittai les murs.
Captif, je m'échappai : dans des fourrés obscurs,
Des cavaliers Romains évitant la poursuite,
Je me cachai, les bois ont protégé ma fuite.
Maintenant, je suis libre et que puis-je envier ?
Je meurs pour mon pays et près de mon foyer ! »

Digitized by Google

II

Ah ! dans les profondeurs des forêts centenaires
Les Druidesses ont gémi,
Ecoutant s'approcher comme un bruit de tonnerres
Les cavaliers de l'ennemi.
De ce glaive qui fit jadis, au Capitole,
Le contre-poids de l'univers,
Le destin inconstant, pour en charger la Gaule,
Voulait-il donc forger des fers ?
Et Vercingétorix ! Dans son deuil, la patrie
Partagerait-elle son sort,
Comme une mère, ayant sa mamelle tarie,
Suivrait son enfant dans la mort ?
— Tandis que le Romain, dont l'orgueil dérisoire
Formait le rêve criminel
D'arriver par la ruse autant que par la gloire
Au despotisme universel,
Dans la Celtique osait semer la perfidie
Pour cacher ses calculs obscurs,
Ton fils, Celtil, parut, et d'une main hardie
Démasqua ses projets futurs.
Son cri de liberté retentit, il décèle
La trahison qui se tramait.
Dans tous les cœurs gaulois jetant une étincelle
Du feu sacré qui l'animait
Il voue avec son âme, à la cause commune
Et son exemple et sa valeur ;
Enfin, comme un héros trahi par la fortune,
Plus grand encor que son malheur,
Il offre à son vainqueur une plus haute lutte :
Victime de la liberté

Digitized by Google

César romain, il sait, l'entraînant dans sa chute,
Te vaincre en magnanimité !

III

Sa torture fut longue et les prisons de Rome
Pendant plus de cinq ans renfermèrent cet homme,
Par qui César, un jour, avait douté du sort.
Enfin on le tira de son cachot fétide
Pour rendre du vainqueur la fête plus splendide
Et la couronner par sa mort.
Sous l'éclat du triomphe, ah ! quelle turpitude !
Rome alors célébrait sa propre servitude ;
Au milieu des trésors ravis à l'univers,
On eût pu voir aussi les vertus domestiques,
La liberté latine avec les mœurs antiques
Que César courbait sous les fers.

Voici les rois vaincus dont Rome a pris l'empire.
Quel est entr'eux celui dont le regard respire
Plus de mâle fierté que n'en a le vainqueur ?
C'est Vercingétorix : les captifs l'environnent ;
Il marche sans baisser son grand front que couronnent,
Mieux qu'un nimbe éclatant, la gloire et le malheur.

Et César ! Les soldats dans leur rude ironie
Jetaient à son orgueil leurs chants d'ignominie ;
Ses flatteurs lui disaient : A tes pieds la cité
Est, comme au pied d'un chêne, une humble touffe
[d'herbe...]
Mais n'entendais-tu pas, ô dictateur superbe,
L'incorruptible voix de la postérité ?

Digitized by Google

« La pitié n'adoucit jamais ton regard d'aigle
Et jamais n'ébranla ta résolution.
Tout s'effaçait devant ta règle
Et ta règle, c'était ta vaste ambition !
De la fortune aussi Porus fut la victime,
Alexandre admira ce vaincu magnanime
Qui devint l'ami du vainqueur.
Toi, César, tu fus grand, mais ta gloire est ternie,
Car tu n'avais que du génie,
Vercingétorix eut du cœur !

IV

Quand le triomphateur montait au Capitole
Et que toi, pour mourir, tu suivais les bourreaux,
Sourd aux vaines clameurs de la cité frivole,
Quelle était ta pensée, ô sublime héros ?
Voyais-tu ta patrie à ce moment suprême ?
Au dernier jour de ton exil,
Quand ta mort pour la Gaule allait être un baptême,
Peut-être devant toi l'avenir s'ouvrait-il !
Vis-tu ton peuple entrer dans l'ère glorieuse
Que deux mille ans n'ont pu finir,
Et fidèle à ton nom, dans son âme pieuse,
Tel qu'un palladium garder ton souvenir ?
Vis-tu luire à tes yeux, comme l'éclair d'un glaive,
Et se lever l'aube des jours vengeurs ?
Dans ta prison peut-être, aïeul, tu fis ce rêve
Qu'interrompit soudain le bras des égorgeurs !

V

Romains, c'est vainement que votre main le frappe,
La haine inspire mal, César s'est trop hâté :

Digitized by Google

Le captif, le martyr aujourd'hui vous échappe,
Vous lui donnez la mort, il prend la liberté !

Et pour avoir privé les Gaules de cet homme,
Croyez-vous les river pour jamais à vos fers,
Absorber leur destin dans le destin de Rome,
Préparer à leur nom l'oubli de l'univers ?

Non, car leur sol puissant, père des grandes races,
Sous le pied d'un vainqueur frémit comme un volcan,
Et garde dans ses flancs bien des ferments vivaces
Qui s'exhalent un jour, plus forts que l'ouragan !

Du moins si vous voulez mûrir pour l'esclavage
Ce peuple noble et fier d'un passé glorieux,
Otez-lui ses grands bois, ses fleuves, son rivage,
Avec l'air qu'il respire et sa terre et ses cieux ;

Car l'ombre qui descend du sommet de ses chênes,
Le vent libre, l'air pur qui gonfle ses poumons,
L'ardeur de son soleil, le flot de ses fontaines
Et les âpres senteurs qui s'élèvent des monts,

Attachent chaque jour au fond de ses entrailles
L'irrésistible horreur de l'asservissement
Et, malgré l'étranger qui détruit ses murailles,
Un Vercingétorix peut naître à tout moment.

Celui que renferma la prison Mamertine
Comptera par milliers des fils dignes de lui
Et tous les dévoûments brûleront leur poitrine
Quand de la croix sur eux un rayon aura lui !

La Gaule rajeunie alors sera la France ;
Le pays des héros sans reproche et sans peur,

Digitized by Google

Toujours, de l'avenir conservant l'espérance,
Veillera, si le monde est saisi de torpeur.

Quand son sang généreux coule comme une ondée
Sous le fer agresseur ou teuton ou romain,
Elle reste encor reine et reine par l'idée,
Et du progrès à tous indique le chemin.

Non, l'ennemi brutal dont le large pied souille
Son sol toujours fécond, le rude et lourd vainqueur
Qui peut prendre son or et ravir sa dépouille,
N'emportera jamais son esprit ni son cœur !

La paix te suit, le droit t'escorte,
France, poursuis ta mission !
Que chaque siècle en foule porte
Tes fils au divin Panthéon !
Marche, guerrière pacifique !
A toi l'avenir magnifique,
De tes luttes qu'il soit le prix ;
Dieu même dicte ton histoire
Où brille, environné de gloire,
Ce grand nom : Vercingétorix !

Digitized by Google

L'ORGUE DE BARBARIE

FANTAISIE HUMORISTIQUE

Par M. CHARLES MAGNIER, Membre titulaire.

Inventé par une Furie,
Et manœuvré par des lourdauds,
Tu mets, orgue de Barbarie,
En fuite même les badauds.

Dans la rue un infirme écorche
Gravement *Il Trovatore*,
Un aveugle, assis sous un porche,
Assassine *Il Barbiere*.

O Rossini, Verdi, mes maîtres,
Ecoutez comme les enfants
De vos pays, sous nos fenêtres
Font grincer vos airs émouvants !

Le sublime devient grotesque
A la merci de ces bourreaux,
Et de votre œuvre gigantesque,
Ils gâtent même les lambeaux.

Triste et cruelle parodie !
De Boïeldieu, Donizetti,
Meyerbeer, la muse hardie
Du rouleau sort en travesti.

Digitized by Google

Le dieu de l'Opéra-Comique,
Notre pauvre Auber si français,
Est râlé comme un air bachique,
C'est le revers de ses succès.

On nomme *Orgue de Barbarie*
Ce détesté coffre de bois,
D'où la musique fausse crie ;
Son nom n'est pas volé, je crois.

Va dans les rondes fantastiques,
Qui du sabbat sont les ballets,
Charmer les sorcières étiques
A cheval sur de vieux balais !

Mais, pour faire leurs pirouettes,
Les sorcières, en t'entendant,
Préfèrent le cri des chouettes
A ton grincement discordant.

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE

FOUILLES

DU CIMETIÈRE DU JARDIN-DIEU DE CUGNY

(Canton de Saint-Simon (Aisne)

Rapport par M. JULES PILLOY, Membre associé

MESSIEURS,

Suivant l'usage, je viens vous entretenir des résultats des fouilles que nous avons faites pendant l'année qui vient de s'écouler, résultats qui ne le cèdent en rien, comme intérêt, à ceux des fouilles précédentes.

Elles ont eu lieu sur deux points différents : au Jardin-Dieu de Cugny (canton de Saint-Simon) et à Rouvroy, dans la propriété de M. J. Lehoult, où quelques sarcophages en pierre, des *luziaux*, comme on les appelle en Picardie, avaient été à diverses époques trouvés en labourant.

Dans ces deux champs, sur près de 200 sépultures constatées, 130 nous ont fourni un mobilier funéraire, plus ou moins riche, plus ou moins abondant.

Je ne m'attarderai pas à vous en donner le détail ; je viens seulement aujourd'hui vous en signaler les particularités les plus saillantes.

Le Jardin-Dieu de Cugny est le nom donné à un tertre naturel d'une assez grande étendue, situé entre Flavy-le-Martel et Cugny, qui se rattache par une pente insensible aux montagnes tertiaires que couvre la forêt de Beine.

Digitized by Google

Il y a environ 30 ans, en construisant une usine, on y avait trouvé des sépultures, et M. Gomart en avait dit quelques mots dans le tome XIII (1862) du bulletin de la Société Académique de Laon. Sachant que des fouilles n'avaient pas été faites méthodiquement, j'obtins de MM. Blamoutier frères, propriétaires de l'usine, l'autorisation de faire quelques sondages dans le jardin attenant aux bâtiments dont la construction avait été l'occasion des découvertes signalées par M. Gomart.

En quelques heures, je reconnaissais que ce jardin contenait aussi des sépultures ; mais je constatais aussi que la plupart avaient été violées ou plutôt fouillées. Poursuivant des rigoles d'exploration, j'arrivais bientôt sur des sépultures intactes ; mais j'étais alors hors des limites de la propriété de M. Blamoutier que ce résultat étonnait, car il était certain que jamais des fouilles n'avaient été entreprises de ce côté.

Mais j'eus bientôt le mot de l'énigme en relisant, dans l'*Introduction à l'Histoire générale de la province de Picardie*, de Dom Grenier, à la page 279, les lignes suivantes :

« On a découvert depuis une quinzaine d'années (de » de 1750 à 1760) au terroir de Cugny en Vermandois, » dans une terre dépendant de la ferme de Maurepas, » un nombre considérable de tombeaux, les uns en pierre, » les autres en plomb, dans chacun desquels étaient » renfermés, avec des ossements, des petits vases de terre » remplis de charbons. Ils furent envoyés à l'abbaye » d'Homblières, d'où dépend le champ qui porte le nom » de Jardin-Dieu, c'est-à-dire : *Cimetière*. »

J'avais donc l'explication de l'état de dévastation dans lequel je trouvais les sépultures.

Mais Dom Grenier avait-il été bien renseigné sur le

Digitized by Google

produit de ces fouilles ? Il est permis d'en douter, en présence du résultat des miennes.

Les cercueils de plomb, les vases en terre remplis de charbons indiqueraient des sépultures du Moyen-Age, alors que des enfants porteurs de vases en terre, percés d'ouvertures latérales, et remplis de charbons incandescents, sur lesquels on brûlait de l'encens, accompagnaient les corps jusqu'au cimetière, et déposaient ces espèces de brûle-parfums dans la tombe, autour du cercueil ; rien de semblable dans tout ce que j'ai trouvé.

D'abord, les cercueils de pierre étaient extrêmement rares, et parmi les nombreux vases funéraires qui ont été exhumés, pas un seul ne remfermait de charbon ; tous, au contraire, avaient eu pour destination de contenir de l'eau bénite, et tons aussi avaient été renfermés dans les cercueils, et non autour.

Cependant, comme Dom Grenier était généralement bien informé, si les renseignements qu'il a fournis ne s'appliquent pas à une autre localité, il faut que les fouilles aient été faites sur une partie plus récente du cimetière, partie occupée maintenant par l'usine, et où, par conséquent, aucune vérification ne peut être faite.

Quant à moi, la partie que j'ai fouillée, m'a présenté le caractère d'un cimetière de l'époque franco-mérovingienne puisque j'y ai constaté la présence d'hommes munis d'armes de guerre, épées, lances et francisques, puis dans une zone spéciale, un groupe de sépultures où les grandes plaques, les skramasaxes et les couteaux abondent à l'exclusion des armes offensives, et enfin, beaucoup d'autres, où les morts avaient été inhumés sans être revêtus de leurs habits d'apparat.

L'opinion que j'ai émise l'an dernier à propos des fouilles de Vaudesson, Villeret et Fontaine-Uterte, est

Digitized by Google

donc confirmée par celles du Jardin-Dieu. Du reste, le plan que j'ai dressé, et la légende détaillée que j'y joins, en disent à ce sujet plus que je ne pouvais le faire.

Je vais maintenant donner quelques détails sur certaines sépultures qui ont fourni des indications intéressantes sur le caractère et les mœurs de la population qui dort du dernier sommeil depuis si longtemps au Jardin-Dieu.

Une tombe de jeune femme m'a fourni, trouvée sur la ceinture, une petite boucle ovale, en bronze et à ardillon de fer, d'une forme très simple; elle avait au cou un collier composé de 24 perles, dont 18 étaient en résine pourpre, appelée improprement ambre; parmi les 6 autres perles qui étaient de verre ou de pâtes de verre, une en verre bleu avait reçu, lorsqu'elle était encore à l'état de pâte molle, des petits cubes de verre de diverses couleurs dont l'ensemble simule des fleurs; c'est l'art du mosaïste appliqué à la verroterie, tel qu'on le pratique encore à Venise; mais les objets les plus extraordinaires que je trouvai parmi ces perles, et qui certainement devaient être suspendus au collier, par un anneau de bronze qui les reliait encore, étaient la représentation un peu primitive sans doute, mais indéniable de deux *phallus* aussi de bronze. Assurément, cette femme espérait que le port de ce talisman devait la rendre féconde; c'est probablement aussi dans le même but que la majorité des perles du collier étaient d'ambre, matière à laquelle on attribuait alors certaines vertus occultes, puisque parmi les recommandations que Saint-Eloi adressait à ses fidèles, nous voyons celle-ci « *qu'aucune femme ne se pende au col de l'ambre* » (1)

(1) Dom Grenier. — *Introduction à l'histoire générale de la Picardie*, page 315.

Digitized by Google

Sur l'épaule droite, une petite fibule de bronze représentait un perroquet aux deux ailes éployées, circonstance peu commune, car généralement, ils sont vus de profil, et une seule aile apparait; il a pour œil une émeraude.

Sur l'épaule gauche, une autre petite fibule en argent doré représentait le double perroquet ou serpent typique et partant, si commun.

De chaque côté de la tête, les tiges torsadées d'argent de boucles d'oreilles dont la partie cubique était absente.

Sur le col, une épingle de vingt centimètres de longueur en bronze, sans aucune décoration sur la tige, mais dont la tête est aplatie et inclinée à la façon des styles.

Jusqu'à présent, on avait toujours pensé que les objets de cette nature étaient des styles; mais comme on les trouve exclusivement sur des femmes, toujours dans la région cranienne ou pectorale; que d'ailleurs, a cette époque de barbarie, et partant d'ignorance, peu d'hommes en dehors du clergé savaient écrire, et à bien plus forte raison les femmes, il faut bien rejeter cette attribution erronée, et y voir uniquement des objets de parure. Du reste, les fouilles d'Arcy Sainte-Restitue, qui ont fourni à MM. F. Moreau père et fils tant de bijoux merveilleux, sont venues élucider complètement la question, car, à un prétendu style en argent, trouvé près de la tête d'une femme, était encore attachée une double chaîne aussi en argent, ornée de distance à autre de perles de verre et d'ambre, et qui se terminait par un double crochet destiné à la fixer dans les cheveux. De plus, la partie aplatie de l'extrémité que l'on supposait avoir dû servir à polir la cire des tablettes, est décorée de stries assez profondes, ce qui prouve qu'elle n'était pas destinée à cet usage.

Je les désignerai donc à l'avenir sous la qualification d'*épingles styliformes*.

Digitized by Google

J'ajouterai que sur beaucoup de ces épingles, on remarque aux deux tiers de leur longueur une petite saillie cubique, souvent décorée d'une croix; cette saillie servait probablement à retenir les chaînes ou les torsades d'étoffes ou de perles que les femmes entremêlaient aux tresses de leur coiffure, comme on en voit de nombreux exemples sur les monnaies d'impératrices romaines.

A quelque distance vers le Sud, je trouvais une autre sépulture de femme; elle avait aux pieds une coupe de verre dont le fond conique formant un léger renflement sur la panse, est terminé par un petit bouton d'émail blanc; de chaque côté de la tête, je recueillais des boucles d'oreilles circulaires en argent, ornées sur l'une des faces d'un petit grenat rond.

Plus loin, toujours dans la même zone, une troisième femme avait sous la tête, une épingle styliforme en bronze; à droite et à gauche du crâne, deux vases, dont l'un assez petit en terre jaunâtre; l'autre, en verre, avait une forme ampullaire.

Presque à côté, je recueillais, près de la tête d'une jeune fille, deux très jolies boucles d'oreilles en argent, de quatre centimètres de diamètre, dont les cubes étaient décorés sur les quatre faces de grenats taillés en table et de forme losangée.

Trois autres sépultures de femmes m'ont fourni, toujours placées à la ceinture et vers la gauche, des rondelles ou rouelles de bronze, dont les meneaux représentent trois serpents en roue, ou une croix pattée.

C'était à ces objets que se trouvait suspendue la trousse composée de couteaux, de clefs, de ciseaux ou efforces, de perçoirs, de fermoirs de bourses, et une

Digitized by Google

seule fois, d'un briquet en fer accompagné de silex pierre à feu.

Ceci m'amène naturellement à parler des silex taillés que j'ai recueillis dans mes fouilles.

La position topographique du Jardin-Dieu, à quelques pas du marais poissonneux et giboyeux de la Somme, à mi-chemin des vastes fôrets de Beine, et formant un promontoire sablonneux au milieu de la plaine limoneuse, devait assurément fixer l'attention des premiers habitants de la contrée, chasseurs, pêcheurs, et peut-être, pasteurs. Ce qui est certain, c'est qu'il fut pendant un certain temps, la résidence des hommes de l'époque de la pierre polie qui ont laissé sur le sol et dans la terre arable où ils ont été enfouis par la culture, d'assez nombreux éclats de silex provenant de la fabrication d'instruments, et même quelques pièces plus ou moins complètes, telles que couteaux, grattoirs, racloirs, flèches, etc.

Dans les sépultures, on en trouve à toutes les hauteurs, mais seulement jusqu'au point où la terre a été fouillée, et jamais dans le sol vierge; cela se comprend, ces éclats se sont, en effet, trouvés mélangés à la terre extraite des fosses, et remis avec elle dans les excavations. Il a donc pu se faire qu'il s'en soit trouvé même au fond, dans la couche cadavérique et même sur les ossements. Leur découverte, dans cette situation, ne prouve donc rien, car pour moi, leur présence est l'œuvre du hazard.

Je ne croirais à un dépôt intentionnel que si on les trouvait toujours, soit dans la main, soit dans la trousse, soit à un autre endroit des corps, comme on le remarque pour les couteaux de fer, les boucles, les fibules et les amulettes; mais c'est précisément ce qui ne se voit presque jamais. Et il faut bien remarquer que la population était cependant fort méthodique, que les habitudes étaient

Digitized by Google

d'autant plus enracinées qu'elles avaient pour origine un rite.

Pourquoi trouverait-on les couteaux, les skramasaxes, les framées, les francisques, dans des situations toujours bien identiques, et que les instruments de silex ne participeraient pas à cette fixité dans les habitudes ?

Il suffit de poser la question pour qu'elle soit résolue.

Je dois cependant ajouter que j'ai trouvé des instruments de silex que je considère comme ayant été placés inten-

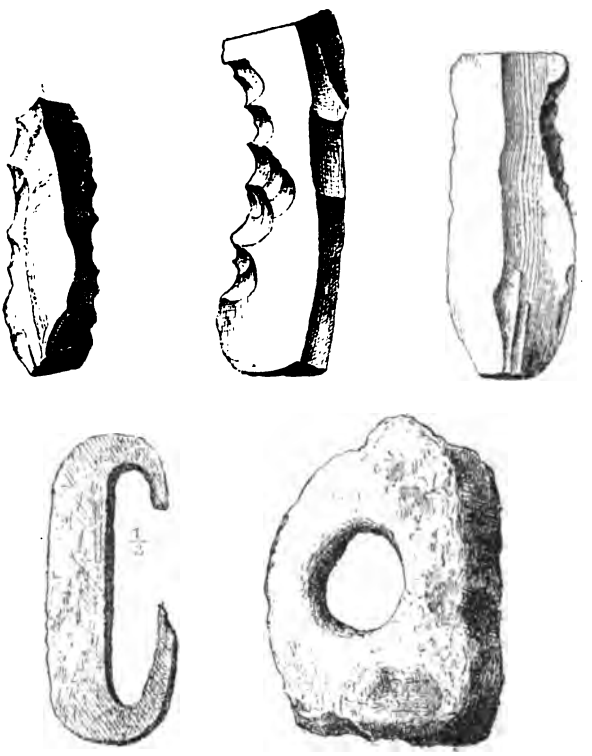

tionnellement avec les corps, quelquefois dans les mains, souvent dans la bourse ou la gibecière, dont on retrouvait le fermoir; mais ces silex possédaient, pour la grande

Digitized by Google

majorité, des caractères qui expliquaient leur présence : c'est qu'ils avaient servi de pierre à feu. Et la preuve, c'est que souvent j'ai trouvé avec eux le briquet recourbé, tel qu'on le voit sur les monnaies de Bourgogne, et qu'il s'est perpétué jusqu'à nos jours et tel qu'on le voit dans les campagnes où l'allumette phosphorique n'a pu encore le détrôner. Quelquefois un simple morceau de fer en tenait lieu.

Pour revenir à ces silex qui sont le plus souvent atteints profondément par l'oxide de fer provenant de leur contact avec les briquets, les couteaux ou les boucles, ils ont toutes les formes que l'on voit dans les ateliers de l'âge de la pierre polie ; mais ce qui les caractérise d'une manière incontestable, ce sont les encoches plus ou moins profondes, suivant qu'ils ont servi plus ou moins longtemps, qu'ils présentent sur les tranches originairement bien avivées ou bien dressées. Lorsque les couteaux de silex étaient trop longs pour pouvoir être maniés facilement, on les cassait afin de les réduire à des dimensions mieux appropriées à l'usage auquel on les destinait.

Les couteaux de silex m'amènent aussi à dire un mot des couteaux de fer qui faisaient uniformément partie du bagage des morts, et que pour cette raison, on trouve en si grand nombre.

On sait que ces instruments étaient toujours renfermés dans une gaîne ou fourreau, suspendu à la ceinture au moyen d'une corde ou d'une courroie attachée au ceinturon; mais ce qu'on ignorait, c'est la matière dont ces gaînes étaient fabriquées; le sable et l'oxide de fer ayant préservé quelques unes de la destruction, j'ai constaté qu'elles étaient faites d'écorce de bouleau, pliées d'un côté, vers le dos du couteau, et de l'autre, cousues à l'aide

Digitized by Google

d'une mince et très étroite bande de fer qui faisait une ligature extra-solide.

Après la population de l'âge de la pierre polie est venu en ce lieu un clan gaulois. J'ai, en effet, trouvé dans les terres d'une sépulture, l'épingle à ressort en bronze d'une fibule gauloise du type *Marnois*.

L'époque gallo-romaine s'est aussi révélée par la présence des tuiles à rebords et de tessons de poterie bien caractéristiques.

Au commencement de cette notice, j'ai dit que j'avais trouvé, toujours sur des femmes, quelques rares grandes plaques, comme les cimetières de Vaudesson et de Villeret en avaient fourni; une seule était en bronze ; toutes les autres étaient de fer, et quelques-unes avaient des dimensions vraiment extraordinaires. Ainsi, une garniture complète composée d'une plaque-boucle, d'une contre-plaque et d'un ferret carré, avait 42 centimètres de longueur. Une autre, ornée de clous en fer, avait été originairement revêtue d'une sorte de tissu d'argent d'une grande délicatesse qui se voit encore à certains endroits où l'oxide ne l'a pas détruit ; je dis tissu, parce que, vu à la loupe, l'argent paraît découpé en linéaments d'une extrême ténuité; on comprend difficilement comment on a pu obtenir un pareil résultat.

La garniture de bronze se trouvait sur la femme de la sépulture n° 89, située vers l'extrémité ouest du cimetière.

Elle avait le long du fémur gauche la trousse ordinaire composée d'un couteau, de chaînons de fer, d'un briquet recourbé et d'une pierre à feu ; sur la poitrine, une fibule discoïde en bronze ornée d'une croix en relief ; tout à côté, quatre petites équerres de bronze munies à leur

Digitized by Google

partie postérieure de goupilles d'attache ; et enfin, à la ceinture, à droite une grande et belle plaque-boucle en bronze argenté ornée de gros clous de même métal et

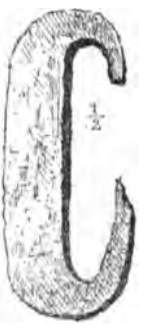

sur le champ, de gravures formant bordures de grecques et d'entrelacs. A gauche se trouvait une autre plaque de 105 millimètres de longueur, également en bronze, formée d'un fouillis à jour de serpents et de dragons qui se croisent, s'enlacent et se mordent avec rage, et que l'on croirait d'une autre époque et d'une autre contrée, si la croix pattée disposée au sommet dans un petit cartouche carré, que deux serpents semblent regarder avec furie, ne venait pas lui donner une attribution certaine ; c'est le produit d'un art qui s'est formé en Asie, que les Scandinaves ont repris et poussé aussi loin que possible dans l'excès même de ses qualités et de ses défauts caractéristiques. Dans la partie centrale se trouve presque complètement détachée du reste de la plaque et présentant en fort relief, une tête de 5 centimètres de longueur, aux cheveux hérissés, aux yeux grands et ronds, à la bouche pantelante comme celle d'un masque antique, à la barbe inculte ; qu'on dirait, enfin, descendue des frises des églises romanes du Laonnois et du Soissonnais où pullule tout un monde de semblables créations où le

Digitized by Google

baroque le dispute souvent à la naïveté, mais qui sont toutefois frappées au coin de l'originalité, dénotant de la part des artistes de cette époque, une imagination aussi féconde dans ses productions que bizarre dans ses résultats.

Celui qui a modelé cette tête était certainement contemporain des tailleurs d'images à qui l'on doit les corbeaux, les modillons, les chapiteaux à personnages qui décorent les églises primitives de la contrée; on n'invente pas, en effet, deux fois de ces choses là.

Cela nous amènerait donc à penser qu'il faut, ou rajeunir de beaucoup les dernières sépultures de nos cimetières en plein champ, ou vieillir les monuments sur lesquels se voient les manifestations de l'art primitif, vraiment national, où l'originialité exclut toute idée de réminiscence et sur lequel on n'a pas encore tout dit.

A ce point de vue, notre contre-plaque présente donc un très grand intérêt et mérite de fixer l'attention des archéologues.

Jusqu'ici, je ne me suis occupé que des femmes. Si je passe aux hommes, la plupart n'avaient que des boucles en fer très simples, et un nombre relativement restreint de boucles en bronze ou en potain, les unes triangulaires et allongées, où la boucle faisait corps avec la plaque d'attache, les autres, grosses, arrondies, munies d'ardillons, accompagnées de goupilles triangulaires qui avaient pour destination de fixer la ceinture de cuir en arrière de ces boucles.

Cependant, trois sépultures m'ont donné des francisques placées toujours vers le bassin, et de façon que le manche longeât les bras. Ces armes étaient accompagnées de lances ou framées placées près de la tête, la pointe en haut.

Digitized by Google

L'une des francisques est remarquable par ses grandes dimensions. Le tranchant à 16 centimètres de développement ; sa longueur transversale est de 22 centimètres, et la douille se trouve placée dans la portion médiane, de sorte qu'elle forme un marteau dans la partie opposée au tranchant. Ce devait être une arme redoutable.

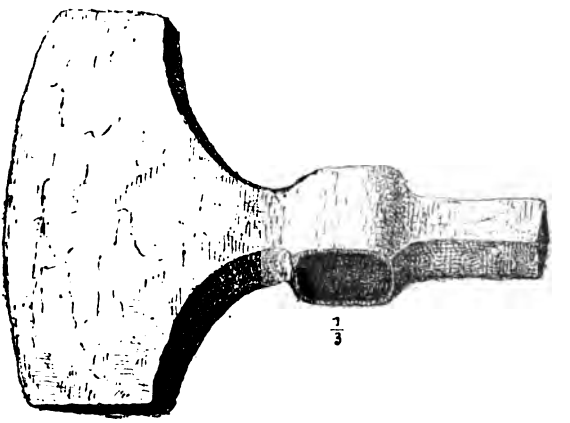

Une sépulture située presque à l'extrémité ouest du cimetière renfermait les restes d'un guerrier *cavalier*. Le long de la cuisse et de la jambe gauche se trouvait une épée à deux tranchants de 0,80 de longueur, y compris la soie de la poignée et de 0,045 de largeur. Le fourreau et la poignée étaient en bois de hêtre ; sur les pieds, j'ai trouvé des restes d'éperons en fer sur lesquels se voit bien

distinctement l'empreinte du cuir de la chaussure, ou plutôt de la garniture de jambe, car je n'ai pas trouvé de clous

Digitized by Google

de chaussure ; à ces débris sont soudées des petites viroles de bronze, très aplaties, dans lesquelles passaient assurément les courroies qui servaient à fixer les branches sur le pied.

Sur le haut de la cuisse, à droite, j'ai recueilli deux perçoirs en fer et deux couteaux en fer, une monnaie percée de l'empereur Volusien, une garniture de ceinturon composée d'une grande plaque-boucle, d'une contre-plaque et d'un ferret, le tout en fer et décoré de larges clous circulaires et bombés, de bronze ; puis un morceau de fer assez épais de 5 centimètres de longueur sur 2 de largeur, légèrement arrondi d'un côté et percé pour être suspendu, devant avoir servi de briquet, car je le trouvai en contact avec une pointe de flèche en silex, de 5 centimètres de longueur, où l'on distingue sur les tranches latérales plusieurs encoches produites par la percussion.

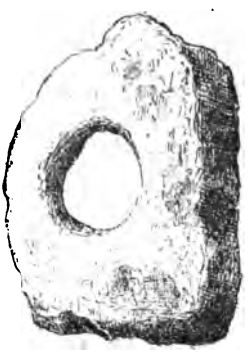

Un autre guerrier avait à la ceinture, une grosse boucle et des goupilles en potain, puis un poignard en fer de 40 centimètres de longueur dont la poignée était terminée par un pommeau ovoïde ; la distance entre la garde et le pommeau est exactement de 10 centimètres. Il était placé le long du bras gauche, le pommeau du côté de l'épaule et la pointe en bas.

Digitized by Google

Dans une sépulture située vers le centre du cimetière j'ai recueilli une lance, placée le long du bras gauche, la pointe tournée vers la tête; à la ceinture, une jolie plaque boucle en bronze; la plaque est décorée d'entrelacs gravés profondément, et la boucle présente des saillies transversales d'un heureux effet; mais le plus intéressant, c'est une petite balance de la forme dite romaine, avec son fléau, son poids curseur, son plateau unique, ainsi que ses tiges de suspension; comme peson, il se trouvait dans le plateau un petit bronze de Claude le Gothique du poids de deux grammes. C'était assurément la sépulture d'un monétaire ou d'un changeur.

J'ai gardé pour la fin la découverte la plus intéressante, celle des restes d'une femme ensevelie avec son costume d'apparat, ses bijoux, ses amulettes, dans une tombe de pierre qui n'avait pas été violée, ce qui est bien rare.

Cette tombe, formée de deux morceaux de calcaire grossier des bords de l'Oise, se trouvait dans la partie centrale qui m'a donné le plus. Elle avait extérieurement 38 centimètres de hauteur, et 28 de profondeur, ce qui donnait 10 centimètres d'épaisseur au fond; sa longueur extérieure était de 1 m. 84 c., et à l'intérieur de 1 m. 64. La largeur intérieure était, aux pieds de 0 m. 29 c. et de 0 m. 44 c. vers la tête; le couvercle était tectiforme: il avait 0 m. 10 c. d'épaisseur sur les bords, et 0 m. 13 c. au milieu. Ce qui caractérise cette tombe, c'est que, carrée aux pieds, elle était, à l'intérieur, arrondie à la tête, à la manière des sarcophages que jai vu relever dans une nécropole gallo-romaine d'Amiens, et telles que les décrit Dom Grenier à la page 244 de son *Introduction à l'histoire générale de la Picardie*; c'est donc un indice certain d'ancienneté relative.

Ce ne fut pas sans une certaine émotion, qu'après avoir

Digitized by Google

enlevé le couvercle, j'aperçus, n'ayant pour tout voile que la mince couche de poussière, que cette cendre impalpable produite par l'action dissolvante des siècles, le squelette bien complet, admirablement conservé, que je reconnus bientôt être celui d'une femme morte dans toute la force de l'âge, dans cette seconde jeunesse, où la beauté éclate comme les chaudes réverbérations des blés mûrs.

Les bijoux dont ses parents, un mari inconsolable peut-être, l'avaient parée avec une tendre sollicitude, se voyaient assez distinctement à la place qu'ils avaient occupée sur le corps pour qu'on pût, avec un peu d'imagination, se le représenter tel qu'il était quand il fut déposé dans la tombe.

Les pieds touchaient exactement la paroi de l'auge, et la tête, un peu inclinée à droite, adhérait presque à celle de l'autre extrémité, ce qui donnerait une taille de 1 m. 62 à 1 m. 65 ; les jambes étaient rapprochées, les mains reposaient sur l'abdomen, légèrement croisées.

Dès l'abord, une particularité m'a frappé ; les parties extérieures les plus saillantes des fémurs et des os iliaques touchaient exactement les parois latérales du sarcophage, de façon à exclure toute idée d'interposition d'un corps quelconque, fut-ce même d'une mince planche de cercueil. Pour moi, le corps a été déposé dans sa dernière demeure avec un simple linceul ; ce qui corrobore mon opinion à cet égard, c'est que je n'ai pas trouvé les clous qui se voient toujours dans les sépultures en pleine terre. Il y a vraisemblablement été apporté, comme cela se pratiquait chez les Romains, à découvert, sur une sorte de lit de parade. Ce serait donc, à mon avis, un des principaux motifs de l'inhumation habillée qui cessera plus tard, quand les corps seront soustraits aux regards des assistants pendant les cérémonies des funérailles.

Digitized by Google

J'arrive à la description des objets trouvés dans cette sépulture.

A gauche, dans l'angle extrême vers les pieds, un vase, ou plutôt une coupe apode cotelée de verre ; quatre côtes plus saillantes que les autres, se rejoignent pour former une croix sur le fond extérieur.

A droite, dans l'angle opposé, une magnifique fusaïole de verre bleuâtre, couverte des deux côtés de stries en émail blanc disposés en forme de *Swastika* ; c'est la reproduction, sans grandes modifications, des fusaïoles que le Dr Schliemann a trouvées en si grande abondance dans les ruines de Troie. On ne peut évidemment voir là l'œuvre du hasard, ou un rapprochement fortuit; l'intention est évidente, et l'emblême sacré des adorateurs du feu parle de lui-même.

A chaque pied, sur les os du tarse et l'extrémité des tibias, une petite plaque-boucle, sa contre-plaque et deux aiguillettes ou ferrets, en bronze argenté. L'un des ferrets est fort simple, mais l'autre, un peu plus grand, est garni sur chaque face d'ornements obtenus au poinçon par la percussion. Le premier était probablement caché par les courroies de la chaussure, et le second, visible et vacillant, puisqu'il est à double face.

A chaque genou, un peu sur le côté extérieur de la jambe, une petite boucle carrée, en potain brillant et deux ferrets de bronze argenté qui reproduisent dans de moindres dimensions ceux des chaussures : ce sont des boucles de jarretières.

Le long de la cuisse gauche, une grande quantité de débris de fer, parmi lesquels j'ai trouvé un morceau de silex roulé, arrondi, et percé naturellement ; c'était une amulette; un petit fusus fossile des sables inférieurs du Soissonnais ; une grosse perle verdâtre et informe de verre

Digitized by Google

percée également pour être suspendue ; puis la trousse composée d'anneaux, de spirales de fer, les débris d'une clef ancrée ; un couteau dont le manche était de bois, et dont la gaine était, partie de bois, (vers le haut), et partie d'os; elle était, à l'entrée, consolidée à l'aide d'une virole en bronze; la portion inférieure était composée de deux plaques d'os réunies latéralement par des clous à large tête plate, en bronze argenté et décorées sur les bords de lignes parallèles gravées en creux, accompagnées d'une bordure de petits cercles centrés, et sur le plat, d'ornements également gravés, formant des segments de cercle, bordés aussi de petits cercles centrés. Cette gaîne se terminait par une bouterolle de bronze argenté.

Dans les débris d'une bourse de cuir , cinq monnaies romaines, savoir :

Un moyen bronze d'Antonin-le-Pieux, tête laurée. Au revers, la Foi militaire tournée à gauche, tient de la main droite une statue de la Victoire, et de la gauche, une enseigne; légende fruste.

Un petit bronze de Maximin , revers: *Genio pop. Roma.*

Un petit bronze percé de Constantin-le-Grand. Revers : un autel surmonté d'un globe avec l'inscription : *Votis XX.* Légende : *beata tranquillitas.*

Un quinaire de Constance II. Revers : enseigne entre deux soldats. Légende : *Gloria exercitus.*

Un petit bronze de Gratien, revers, Victoire à gauche, portant une palme et une couronne. Légende : *Securitas Reipublicæ.*

A la ceinture, vers la droite, une boucle carrée, en potain, d'une grande simplicité, et une goupille triangulaire ; c'était la boucle de la ceinture de cuir qui serrait la taille et servait à suspendre la trousse au moyen d'une autre boucle en bronze trouvée à gauche; celle-ci est ovale,

Digitized by Google

ornée de petits cercles pointés, gravés en creux, et se termine de part et d'autre, du côté où se trouvait l'ardillon absent, par deux têtes de dragon, dont les yeux, les oreilles et la bouche ont été profondément fouillés.

A l'annulaire de la main gauche, une bague en bronze dont le large chaton ovale est décoré de petits cercles et de petits triangles obtenus au poinçon.

Au bras gauche, entourant encore le radius et le cubitus, un bracelet en bronze, décoré originairement de stries, qu'un long usage a fait presque complètement disparaître. Au tour du bras droit, treize perles de verre blanc, jaune et bleu et de pâtes de verre diversement colorées, ayant fait partie d'un second bracelet.

Sur l'abdomen, à droite et à gauche, deux magnifiques fibules digitées, en argent à bas titre, de 11 centimètres de longueur, ciselées profondément, dorées dans les fonds, niellées sur les bords d'ornements en zigzags et sur la bande saillante centrale de petits cercles pointés, et ornées sur chaque digitation d'un petit grenat circulaire et vers la base, d'un autre grand grenat triangulaire taillé en table. Ces bijoux devaient assurément servir à draper un vêtement de dessus, une sorte de manteau, car deux autres très petites fibules, en bronze, en forme d'S terminées par des têtes de serpent ou de perroquet aux yeux fortement saillants, qui ont encore leur épinglette de fer et qui se sont trouvées à droite et à gauche, vers le haut de la poitrine, devaient servir à assujettir le vêtement de dessous.

Sur la poitrine, deux très petites boucles de bronze ; une épingle styliforme très simple en bronze, de 14 centimètres de longueur; un petit instrument, formé d'une étroite lame de bronze, terminé d'un côté par un anneau, et appointé de l'autre avec un sillon central, dont l'usage

Digitized by Google

m'est inconnu. Etait-ce un amulette destiné à être suspendu au collier dont les 26 perles se trouvaient dans la région du col ?

A ces perles, de dimensions restreintes en verre de diverses couleurs, ou pâtes de verre, arrondies cylindriques, ou taillées à facettes, était joints le cube vide, mais encore pourvu de ses grenats losangés, d'une boucle d'oreille hors d'usage, et un petit bronze percé de deux trous, de Gratien au revers de la Victoire, et à la légende *Securitas Reipublicæ.*

Aux côtés de la tête, deux boucles d'oreilles, dont la tige torsadée en bronze jadis doré, disposée en cercle de cinq centimètres de diamètre, supportait un très gros cube creux, formé d'une feuille d'argent doré, coupé sur chaque angle de petits triangles décorés de plaques alternativement de grenats et d'émeraudes, et orné sur chacune des quatres faces principales d'une croix faisant une saillie de 3 millimètres dont les branches sont serties de grenats et d'émeraudes, et le centre décoré d'une petite perle blanche ; les deux autres faces sont ornées de huit petits tubes creux, fermés par d'autres perles blanches minuscules. Ce sont, en somme, des bijoux d'un merveilleux goût, dont l'effet devait être charmant, et qui prouvent en faveur des joailliers de l'époque.

Enfin, sous le crâne, une épingle en argent doré, de six centimètres de longueur ; la tête est composée de délicats filigranes et forme un cône à jour dont la base devait être revêtue d'une pierre absente.

Comme on le voit, le mobilier funéraire de cette riche matrone témoigne autant de l'habileté de ceux qui l'ont créé que de l'amour inné de la parure qui, en tout temps et en tous lieux, a régné chez la plus belle moitié du genre humain.

Digitized by Google

Bien que je considère la sépulture comme ancienne, relativement à bien d'autres du cimetière du Jardin-Dieu, la présence de la croix sur les boucles d'oreille qui ne peut être qualifiée d'ornement décoratif dû au hazard, démontre que la défunte était chrétienne, d'autant plus que le vase de verre déposé aux pieds est lui-même décoré d'un ornement crucial.

Ceci nous reporterait donc au moins au VI^e^ siècle alors que le christianisme commençait à faire de réels progrès dans le Vermandois, peut-être même vers la fin du V^e^.

C'est, du reste, l'âge que j'attribue au groupe central dont faisaient partie les guerriers armés de lances, d'épées et de francisques, mais toujours sans skramasaxes ; et si parmi ce groupe se sont trouvées des sépultures sans vases ni ornements, je ne puis les attribuer qu'à des inhumations postérieures qui sont venues se substituer aux premiers occupants. Mon opinion est corroborée par l'état de dévastation dans lequel j'ai trouvé les tombes de pierre qui, sans couvercles et remplies de terre, renfermaient cependant des corps bien en place inhumés dans des cercueils de bois, ainsi que par la présence dans les remblais, de fragments de vases funéraires et d'ossements humains qui proviennent des premiers dépôts mortuaires.

En somme, le cimetière du Jardin-Dieu a fourni d'intéressants objets d'études et de discussions, et à ce point de vue, je suis heureux de saisir l'occasion qui se présente de remercier publiquement MM. Blamoutier, Bibaut et Clément Hallet qui ont généreusement mis leurs champs à ma disposition.

Digitized by Google

FOUILLES DE ROUVROY

Lorsqu'en 1852 on construisit le chemin de fer de Paris à Erquelines, les déblais que l'on fit dans la tranchée dite de Rouvroy amenèrent la découverte de quelques sépultures, la plupart faites dans des cercueils de pierre, et de divers objets dont M. Auguste Dufour a donné une trop courte description dans le rapport qu'il a fait à la Société Académique le 7 décembre 1853.

Depuis ce temps, la charrue a mis à jour de temps à autre, dans le champ y attenant, d'autres sarcophages; quelques objets, lances, boucles etc., y ont été recueillis par le propriétaire actuel M. J. Lehoult. La beauté de ces objets vous a engagés à tenter des fouilles dans ce champ que son possesseur avait gracieusement mis à votre disposition.

Ayant d'abord fait quelques sondages à soixante mètres environ du chemin de fer, dans un endroit où un luziau avait été relevé l'an dernier, je ne tardai pas à en trouver d'autres ainsi que des sépultures en pleine terre, mais je reconnus bientôt, à l'absence de tout objet sur les corps, que nous étions dans la partie la plus moderne du cimetière et je résolus de me rapprocher de la voie ferrée; le hazard voulut que nous nous trouvassions précisément sur le reste du groupe qui avait été partiellement détruit par les déblais de la tranchée.

La première journée de fouilles m'avait donné de l'espoir; j'avais trouvé une douzaine de sépultures en pleine terre qui avaient fourni un assez riche contingent de vases, d'armes et de boucles; mais le second jour elles devinrent plus rares, puis tellement éloignées les unes des autres que l'on dut cesser les recherches.

Digitized by Google

EXPLICATION DES PLANCHES

1° LE JARDIN-DIEU DE CUGNY

1. Grande fibule digitée, vermeil et grenats, reposant en double, sur l'abdomen de la femme trouvée dans le sarcophage n° 65.

2. Bague en bronze de la même.

3. Epingle de coiffure ; la pointe est en argent et les filigranes de la tête conique sont dorés.

4. Fibule en bronze trouvée en double sur le haut de la poitrine.

5. Boucle d'oreille ornée de croix avec émeraudes, grenats et perles ; la tige circulaire torsadée est de bronze doré.

6. Boucle de bronze servant à supporter la trousse.

7. Fusaïole ou peson de fuseau, en verre bleuâtre, trouvée près du pied droit.

8. Garniture en os de la gaine du couteau.

9. Bouterolle en bronze argenté, de ce couteau.

10. Boucle, plaque et ferrets de la garniture des chaussures.

11. Amulette en bronze faisant partie du collier.

12. Boucle et ferrets de la garniture des jarretières.

13 et 14. Boucle et goupille d'attache en potain, de la ceinture.

Tous ces objets ont été recueillis dans la tombe n° 65.

15. Bague en argent, trouvée à l'annulaire gcuche de la femme n° 10.

16. Boucle en bronze trouvée à la ceinture du sujet n° 48.

Digitized by Google

17. Contre-plaque en bronze, de ceinture de la femme n° 81.

18. Fibule ou médaillon trouvée sur la poitrine de la femme n° 37.

19. Fibule en bronze de la femme n° 22.

20. Plaque-boucle du sujet n° 85.

21. Plaque-boucle de la femme n° 64.

22. Fibule en bronze de la femme n° 81.

1° JARDIN-DIEU

(Seconde Planche)

7-8. Fibules trouvées sur la poitrine de la femme n° 9.

9. Amulettes phalliques suspendus au collier d'ambre de cette femme.

10. Balance dite romaine trouvée dans la trousse de l'homme n° 25.

11. Plaque-boucle en bronze du ceinturon de cet homme.

12. Petit bronze de Claude-le-Gothique ayant servi de peson.

13 Clef de fer du sujet 81.

14. Autre clef en fer faisant partie de la trousse de la femme n° 65.

15. Petite-plaque boucle du sujet n° 78.

2° ROUVROY

1. Rondelle en bronze dans l'intérieur de laquelle est figuré un lion; elle a du servir à suspendre la trousse d'une femme et a été trouvée en 1852 par M. A. Dufour

Digitized by Google

dans un sarcophage mis à jour par les travaux du chemin de fer.

2. Fibule en argent doré, grenats et émeraude, de cette femme.

3. Clef en bronze de la même.

4. Boucle en bronze trouvée par M. J. Lehoult dans un sarcophage violé et rempli de terre.

5. Fibule discoïde en bronze ; les filigranes sont en argent.

6. Développement des ornements gravés qui décorent le cube d'une épingle styliforme en bronze argenté, trouvée à quelque distance.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

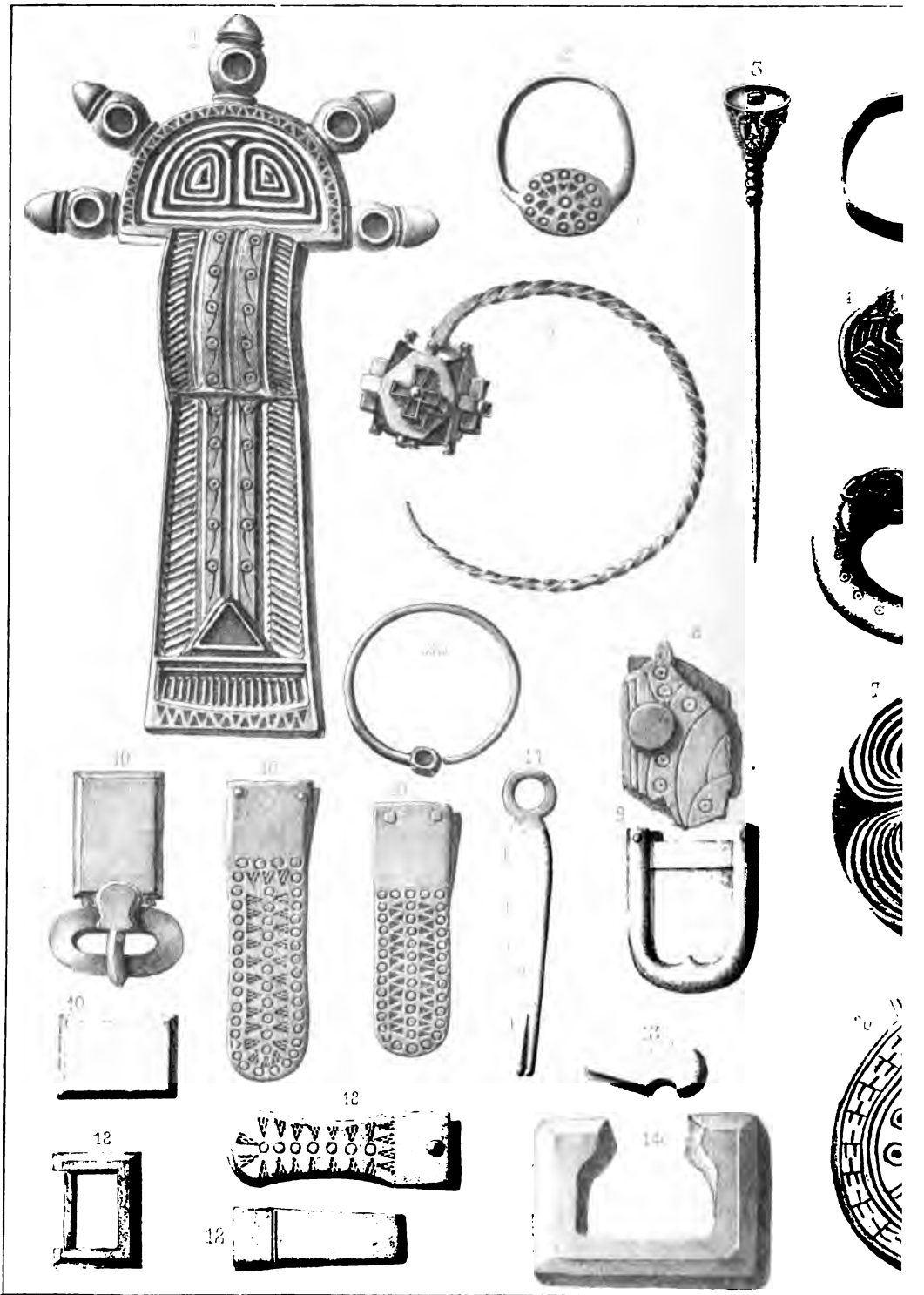

Lith Bourbier, St Quentin

Digitized by Google

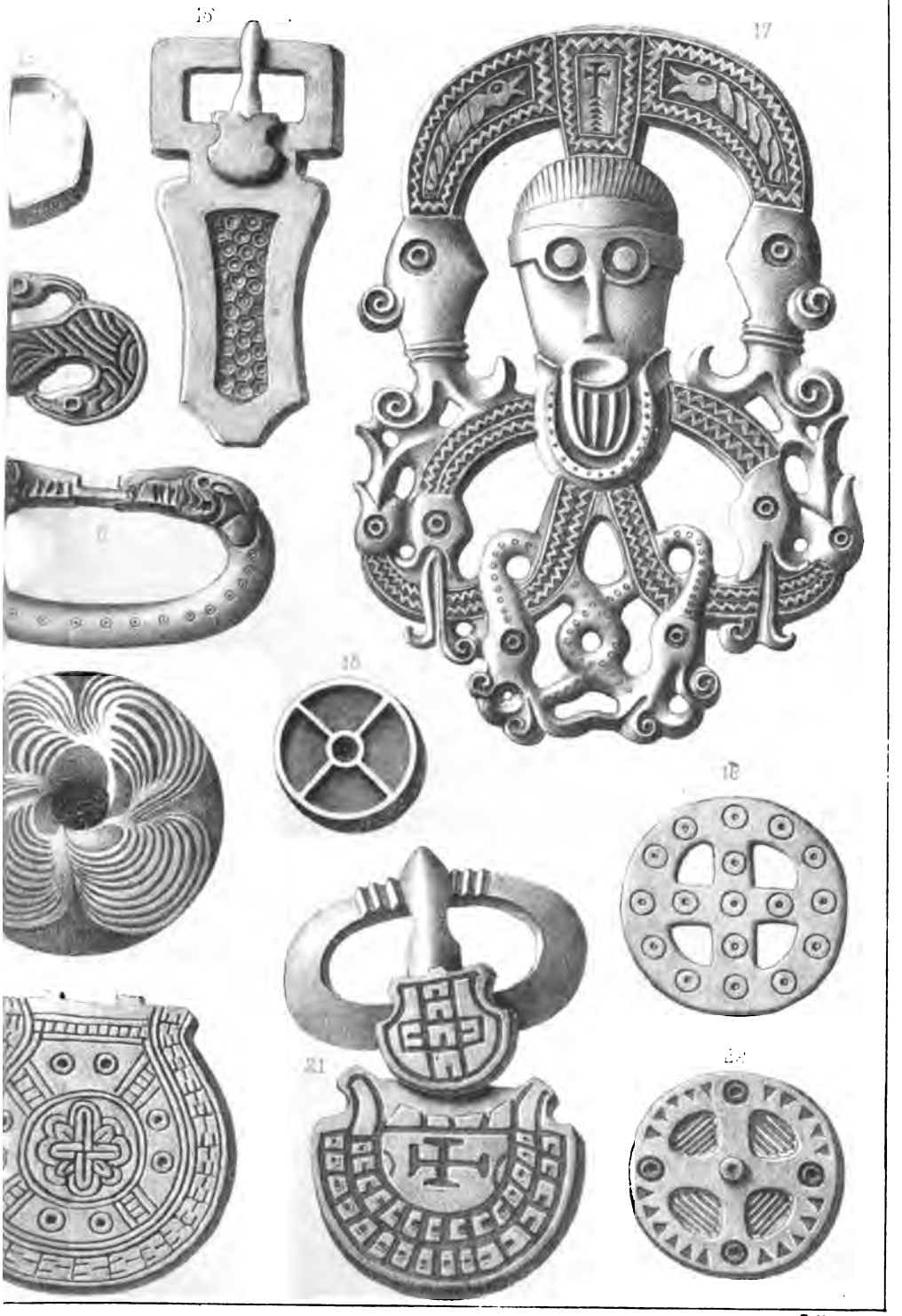

Pilloy Lith.

de CUGNY (Aisne)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Pilloy Lith.

ROUVROY — LE JARDI

Digitized by Google

5

4

8

10

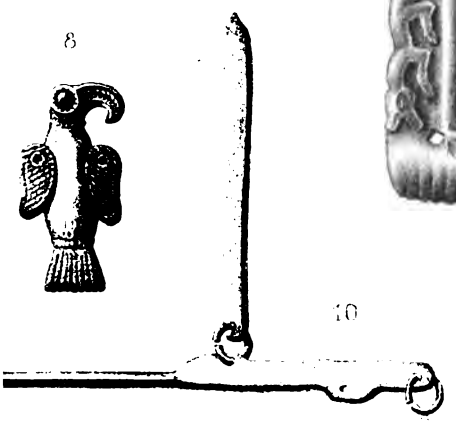

11

3

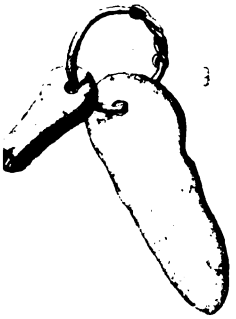

12

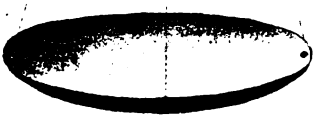

Lith Bourbier, St Quentin

N DIEU de CUGNY (Aisne)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

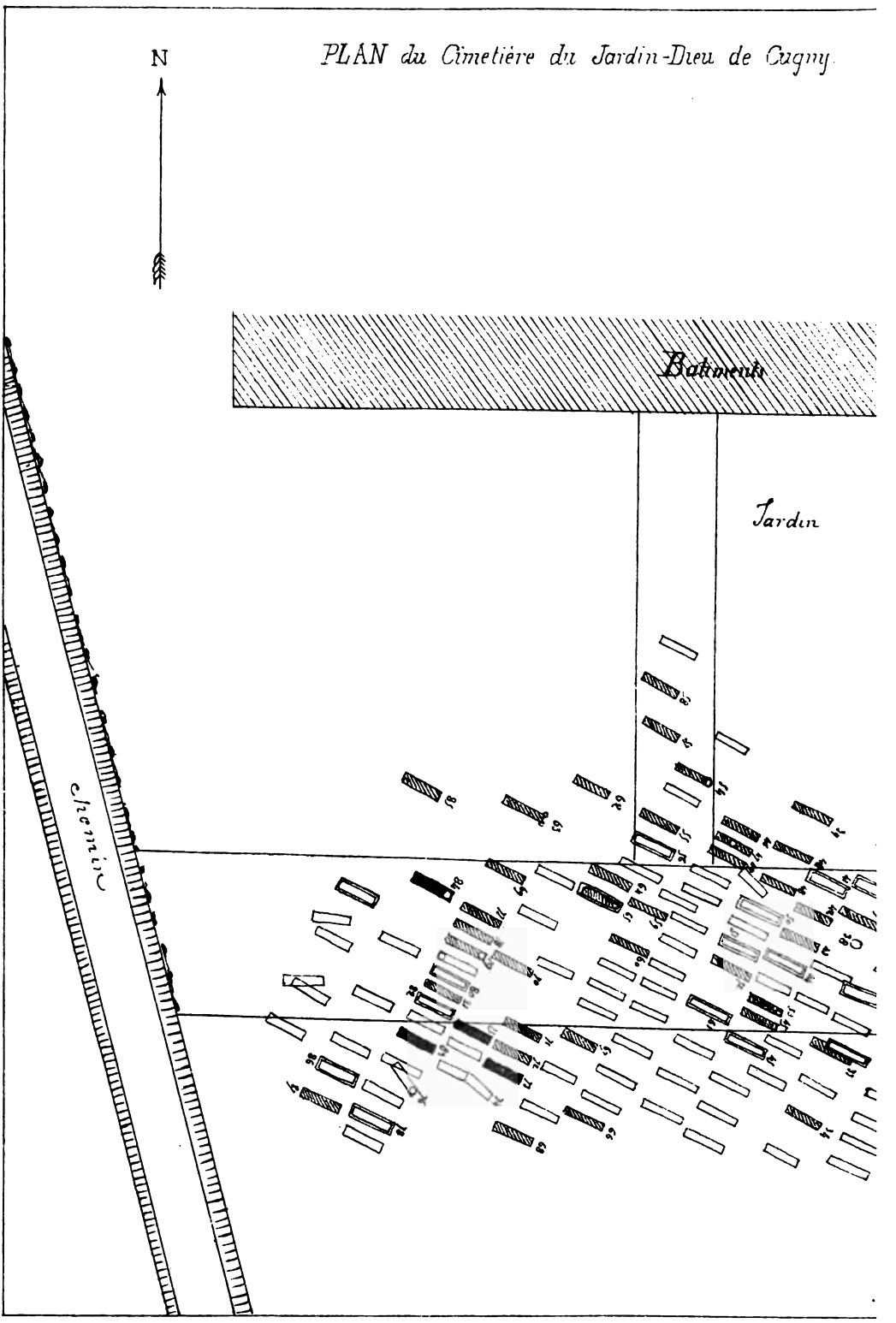

Digitized by Google

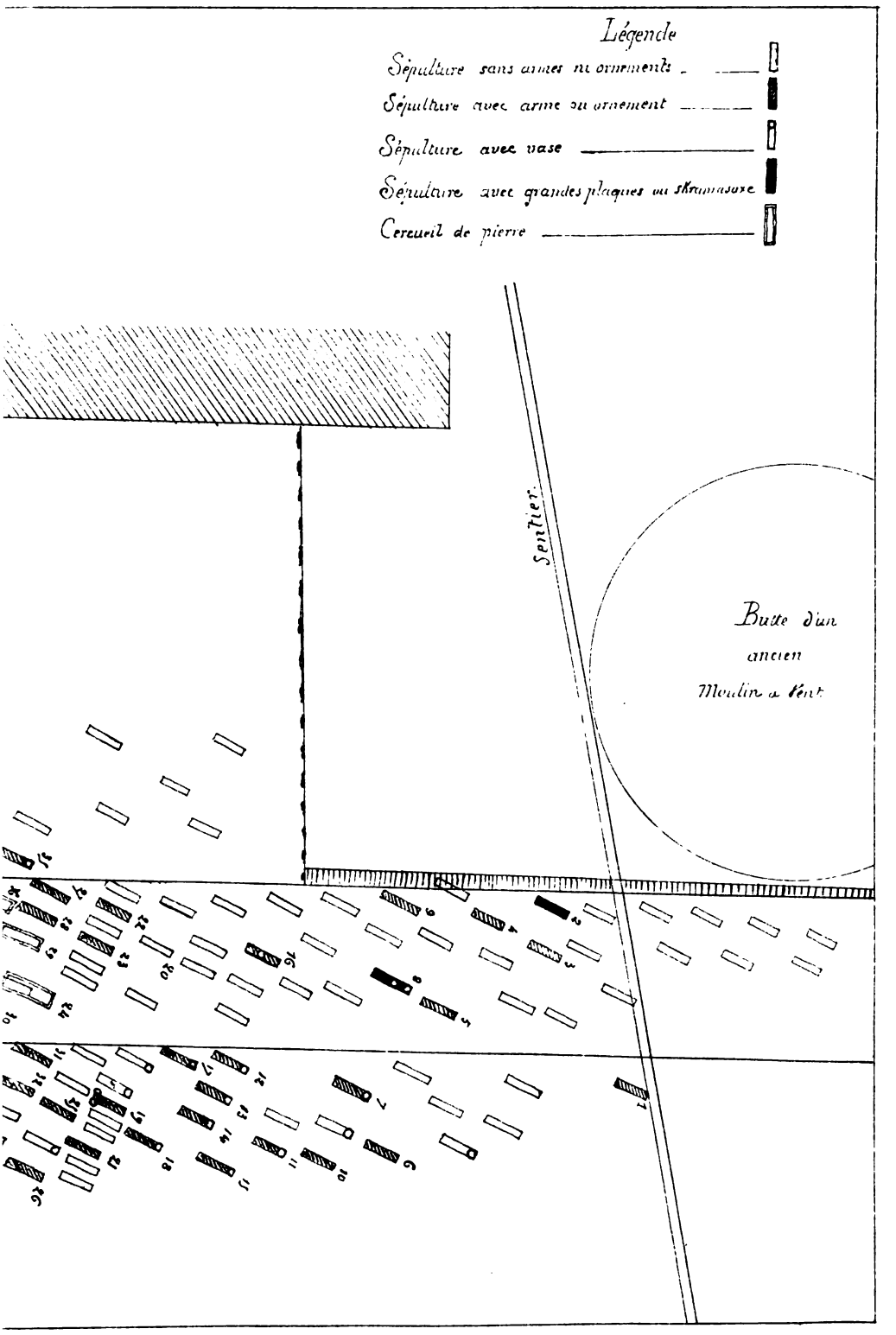

Digitized by Google

Digitized by Google

Le cimetière de Rouvroy n'était donc pas à l'usage d'une nombreuse population, à moins, toutefois, qu'il se poursuive de l'autre côté du chemin de fer ; cela, du reste, est fort présumable, puisque c'est de ce côté que M. Lehoult a découvert, en faisant arracher un arbre, une très jolie épingle styliforme en bronze argenté.

Nous avons, en résumé, trouvé vingt-sept sépultures dans une étendue de 5 à 600 mètres superficiels ; toutes étaient orientées de l'ouest à l'est. Dans le groupe principal, elles étaient alignées du nord au sud et distantes de 0,40 à 0,50 centimètres.

Sur les vingt-sept sépultures, huit avaient été faites dans des cercueils de pierre calcaire des bords de l'Oise, mais un seul avait son couvercle ; tous étaient remplis de terre ; des corps s'y trouvaient en position, mais ne possédaient absolument rien, ce qui indiquerait qu'ils ont servi, comme toujours, à plusieurs inhumations successives.

Le caractère saillant c'est le nombre relativement grand de guerriers. En effet, huit hommes étaient porteurs d'armes de guerre : épée, lances, francisques et flèches. La position de ces armes sur les corps n'était pas uniforme ; tantôt la lance était aux pieds, tantôt à la tête, tantôt à gauche, tantôt à droite ; les flèches étaient souvent placées le long de la jambe gauche ; la francisque reposait sur l'abdomen, l'épée le long de la cuisse et de la jambe gauche.

Un second caractère : c'est l'abondance de la céramique funéraire, dont la forme sortait un peu du type général. La plupart des vases étaient de petites cruches ou buirettes à panse large, à ouverture étroite et arrondie, munies chacune d'une anse ; elles ont beaucoup d'analogie avec celles que le cimetière de Sablonnière (canton de Fère) a fournies en si grande quantité. Cependant, il s'est trouvé quel-

Digitized by Google

ques petits vases à large ouverture, dont la panse était décorée d'ornements finement imprimés : l'un possède une guirlande ondulée d'incrustations linéaires, l'autre est parsemé de petites croix pattées.

Le chef, à l'épée, possédait, outre une grande cruche en terre placée aux pieds, une jolie coupe apode de verre verdâtre. Une petite ampoule, également de verre verdâtre, s'est trouvée à droite de la tête d'une jeune fille et faisant pendant à un vase placé à gauche. J'avais constaté le même fait au Jardin-Dieu, également dans une sépulture féminine.

Cette jeune fille pouvait avoir de 13 à 15 ans, car elle possédait encore quelques dents de lait. Elle avait aux pieds un troisième vase de terre noirâtre ; à la ceinture une petite boucle de bronze de la forme la plus simple, sur les genoux un bouton plat d'argent à bas titre que l'on eût pris pour une monnaie fruste sans la saillie médiane ; sur la poitrine un collier d'une dizaine de perles de verre et verroterie ; vers le cou une petite fibule d'étain recouverte d'une mince pellicule d'argent doré, en forme de colombe ou de perroquet aux ailes éployées ; tout autour du cou un autre collier composé d'autres perles grisâtres, ainsi qu'une quantité considérable de minuscules perles vertes, grosses au plus comme un grain de millet ; la terre en était pétrie ; il est présumable qu'elles faisaient partie d'une résille ; près de la tête, des boucles d'oreilles en argent dont le cube était orné de grenats plats taillés en losange, mais dont la conservation laissait beaucoup à désirer.

Je terminerai en disant que le guerrier qui possédait l'épée avait sur la cuisse droite une grosse boucle très simple accompagnée de deux goupilles triangulaires, d'une plaque de fer devant avoir servi de briquet, et de deux

Digitized by Google

pierres à feu ; ce sont des silex taillés ; l'un est la moitié transversale d'un grattoir, probablement brisé par l'effet de la percussion.

Tels sont, Messieurs, les résultats des fouilles de Rouvroy. Les conclusions à en tirer, en l'absence d'une exploration complète du cimetière, ne peuvent malheureusement pas être bien intéressantes ; ce qui est toutefois à constater, c'est la présence sur ce point, aux portes de Saint-Quentin, d'une population évidemment guerrière, ce qui la rapproche de l'origine de l'occupation franque.

Comme partout ailleurs, la zône extrême des sépultures n'a donné ni vases ni ornements d'aucune sorte ; ce sont pour moi les moins anciennes. Et malgré que, sur les vingt-huit que nous avons visitées, il ne s'en soit trouvé qu'une seule qui ait été visiblemeut dérangée par une autre plus nouvelle, il n'en est pas moins vrai que tous les cercueils de pierre ne possédaient plus leurs premiers propriétaires ; c'est du reste les caractères spéciaux à ces cimetières ; c'est une coutume qui s'affirme et qui vient prouver, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, que les luziaux servaient encore aux inhumations à une époque assez éloignée de celle où les Prélats fulminaient contre les violations des tombeaux.

Il nous reste, Messieurs, à remercier sincèrement M. Jules Lehoult, non-seulement de son obligeance, mais aussi du désintéressement qu'il a montré en abandonnant, pour votre musée, tous les objets que nous avons recueillis.

Saint-Quentin, 18 Avril 1880.

Digitized by Google

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES OBJETS TROUVÉS DANS LES TOMBES DU JARDIN-DIEU

1. Couteau sur le côté gauche, à droite petite boucle en fer.

2. Femme : Sur l'abdomen grande boucle-plaque en fer, revêtue d'une sorte de tissu d'argent.

3. Homme : A la ceinture, boucle ronde en potain. Dans la main un grand bronze fruste de Trajan.

4. Femme : Grains de collier près de la tête et aiguille de bronze.

5. Homme : Vase aux pieds et flèche en fer sur le côté gauche.

6. Homme : A la ceinture boucle-plaque en bronze et dans la main couteau à manche en os.

7. Femme : Aux pieds, jolie coupe apode en verre blanc ; près de la tête, boucles d'oreilles circulaires en argent avec grenat incrusté.

8. Femme : Grande boucle en fer à la ceinture. Deux vases, l'un aux pieds, l'autre sur la poitrine.

9. Femme : A la ceinture petite boucle en bronze. Sur la poitrine deux fibules : l'une en bronze représente un perroquet aux ailes eployées, avec œil en verre verdâtre, l'autre en argent doré, en forme d'S terminée par des têtes de perroquets. Au col, collier de grains de résine pourpre et verroteries, supportant deux représentations informes, en bronze, de *phallus*.

10. Femme : A la ceinture, petite boucle en bronze, et

Digitized by Google

grand anneau de bronze; à la main gauche, bague en argent très simple.

11. Homme : A la ceinture boucle allongée de bronze. Vase aux pieds.

12. Vase aux pieds ; dans les déblais, portion d'une fibule gauloise en bronze.

13. Femme : Près du bras gauche, fusaïole. Aux pieds bouteille en terre noire ; sur la tête petit vase noirâtre.

14. Femme : Vase aux pieds. Vers la tête, deux boucles d'oreilles en argent ornées de verroteries rouges.

15. Vase aux pieds. A la ceinture fort anneau en fer.

16. Homme : Entre le bras droit et la poitrine vase de terre rougeâtre très aplati ; à la ceinture, côté gauche, plaque-boucle triangulaire en bronze et couteau ; lance en fer près de la tête à gauche.

17. Vase aux pieds. Couteau et boucle en fer à la ceinture.

18. Vase aux pieds. A la ceinture couteau en fer, boucle ovale en potain et goupille triangulaire d'attache également en potain.

19. Femme : Sur la poitrine, épingle styliforme, très simple, de bronze. A droite de la tête, très petit vase en terre blanche ; à gauche jolie fiole de verre à panse arrondie.

20. Tombe violée. Dans les terres, très grande lance en fer.

21. Homme : A la ceinture, boucle ovale et goupilles triangulaires en potain.

22. Femme : Sur la cuisse gauche, trousse composée d'un briquet en fer, efforces et couteau, suspendue à une rondelle en bronze attachée au ceinturon ; sur la poitrine gros grain de verroterie ; fibule discoïde cruciforme en

Digitized by Google

bronze ; à l'un des doigts de la main gauche, fibule romaine tordue pour simuler un anneau.

23. A la ceinture, débris de fer et une goupille triangulaire en bronze.

24. Sépulture faite dans un cercueil de pierre, mais qui a été violée.

25. Homme : A la ceinture, jolie boucle-plaque gravée, en bronze ; balance romaine avec plateau et monnaie de Claude-le-Gothique ; le long du bras gauche, lance en fer.

26. Couteau à la ceinture ; très petite boucle carrée en bronze servant à suspendre ce couteau.

27. Homme : Dans la main gauche, couteau et fiche-patte en fer ; boucle ronde en fer.

28. Femme : Boucle en fer très simple à la ceinture ; épingle styliforme sur le haut de la poitrine.

29, 30 et 36. Cercueils de pierre brisés.

31. Sépulture d'enfant : Petite boucle en fer.

32. A la ceinture, couteau et boucle en fer.

33. Sépulture dérangée par une autre faite postérieurement, avec cercueil de pierre ; sur la ceinture, boucle

Digitized by Google

ovale en bronze ; couteau et fiche-patte en fer ; fermoir d'aumônière en fer et deux silex à briquet.

34. Boucle en fer à la ceinture ; gros grès sur la tête ;

35. Vase cassé aux pieds ; boucle triangulaire allongée en bronze à la ceinture, avec couteau et fiche-patte en fer.

37. Femme : A la ceinture, petite boucle de bronze à ardillon de fer ; sur la poitrine, grand anneau de bronze ; au col, médaillon ou fibule discoïde en fer avec cloisons en croix en argent et verroteries pourpres, et au centre, petite perle blanche.

38. Vase provenant d'une sépulture dérangée par un ensevelissement postérieur.

39. Lance en fer.

40. A la ceinture, couteau en fer et boucle ovale en bronze.

41. Cercueil de pierre violé.

42. Couteau près de la jambe gauche.

43. A la ceinture, fiche-patte en fer ; efforces ; couteau en fer et ardillon de bronze.

44, 50 et 51. Cercueils de pierre violés.

45. Cercueil de pierre intact, sans couvercle, renfermant un squelette d'homme sans ornement.

Digitized by Google

46. A la ceinture, boucle en fer et petite boucle en bronze pour suspendre le couteau.

47. Bouteille sur le bras droit.

48. Homme : A la ceinture, boucle triangulaire en bronze, couteau de fer, poignard et francisque.

49. Couteau sur l'abdomen.

52. Anneau de bronze près du bras gauche.

53. Couteau à la ceinture ; aux pieds, vase en forme de cruche et à bec trilobé.

54. Vase très plat aux pieds ; à la ceinture, couteau en fer, couteau de silex ayant servi de pierre à feu, boucle ronde en fer et fil de bronze torsadé.

55. Homme : A la ceinture, boucle triangulaire en bronze sans ardillon ; fragments de couteau.

56. Cercueil en pierre brisé.

57. Couteau à la ceinture.

58. Couteau et fiche-patte en fer ; couteau de silex ébréché.

59. Homme : Poignard en fer avec pommeau et couteau sur le bras gauche, le pommeau vers l'épaule ; à la ceinture grosse boucle ovale en bronze avec deux goupilles triangulaires d'attache du ceinturon.

60. Homme : A la ceinture, boucle ovale en potain à droite ; à gauche, petite boucle carrée servant à suspendre le couteau.

61. Cercueil de pierre brisé.

62. Homme : Couteau à la ceinture, le manche dans la main droite ; vers la gauche, boucle ovale en bronze.

63. Deux vases aux pieds ; couteau le long du bras gauche ; sur la poitrine, fragment d'anneau de bronze et moyen bronze fruste d'Hadrien.

Digitized by Google

64. Femme : A la ceinture, boucle-plaque arrondie gravée, et portant au milieu de la plaque une croix-pattée ; épingle styliforme sur la poitrine.

65. Tombe de pierre renfermant la riche sépulture de femme décrite précédemment.

66. Gros grés sur la tête ; à la ceinture, couteau et petite boucle ovale en fer.

67. Couteau dans la main gauche et demi fermoir d'aumônière en fer.

68. A la ceinture, couteau et boucle en fer.

69. A la ceinture, couteau et boucle en fer; sur la poitrine, fond de vase romain.

70. Homme : A la ceinture, couteau et fiche-patte en fer et très petite boucle triangulaire en bronze sans ardillon.

71. Homme : Lance le long du bras gauche ; à la ceinture, petite boucle en fer et couteau.

72. Homme : Grande francisque bipenne le long de la jambe gauche ; sur la ceinture, boucle en fer et anneau.

73. Femme : A la ceinture, vers la gauche, grande rondelle découpée et cruciforme en bronze, et vers la droite, grande boucle-plaque en fer.

74. Tombe dérangeant les alignements : trois gros grès sur le sujet.

75. Hommc : A la ceinture, moyen skramasaxe et anneau en fer.

76. Tombe dérangeant les alignements : Aux pieds, grand vase en terre noire.

77. Homme : Couteau à la ceinture ; le long de la jambe gauche, forte francisque, marteau, le tranchant enfoncé profondément dans le sol ; lance en fer avec clous saillants à la douille, le long du bras droit, la pointe tour-

Digitized by Google

née vers la tête ; la hampe était vraisemblablement tenue dans la main droite.

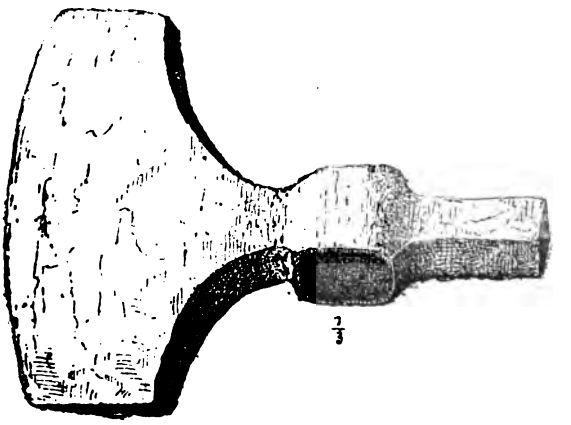

78. A la ceinture, petite boucle ornée, en bronze ; efforces, couteau, fiche-patte en fer ; vase aux pieds.

79. Femme : Vase aux pieds ; couteau le long du tibia gauche ; à la ceinture, vers la gauche, rondelle dont les rayons représentent trois serpents se poursuivant ; boucle carrée en bronze ; sur la poitrine, à 4 centimètres du menton, épingle styliforme en bronze.

80. Cercueil de pierre sans couvercle renfermant un sujet en place, mais sans armes ni ornements (seconde sépulture).

81. Femme : Sur la poitrine quatre appliques triangulaires munies de goupilles, dont l'ensemble formait un carré de 6 centimètres de côté ; fibule discoïde et cruciforme en bronze jadis doré ; à la ceinture, grande boucle-plaque en bronze argenté et contre-plaque à tête de Franc ; le long du fémur gauche, amas de ferrailles, deux grands

Digitized by Google

anneaux, briquet en fer et grande flèche en silex ayant servi de pierre à feu.

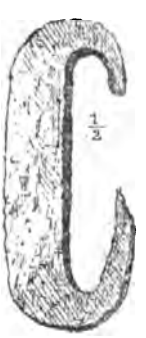

82. Cercueil de pierre sans couvercle renfermant un sujet en place.

83. Homme : Le long du fémur gauche, grand skramasaxe et boucle-plaque en fer à gros clous de bronze.

84. Homme : Grand vase aux pieds, épée le long de la jambe gauche, la poignée dans la main gauche ; sur les tarses, débris d'éperons en fer ; sur la cuisse droite,

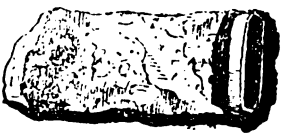

skramasaxe, deux couteaux et deux fiche-pattes en fer ; grande plaque-boucle, contre-plaque et ferret carré en

Digitized by Google

fer revêtus de clous de bronze, flèche en silex cassée et monnaie de bronze de l'empereur Volusien.

85. Sous un gros grés, plaque arrondie en bronze avec boucle en fer ; la plaque est profondément gravée avec grecques et cercles centrés ; au milieu, entrelacs rappelant le Swastika.

86. Cercueil de pierre brisé.

87. Couteau dans la main gauche.

88. Cercueil de pierre brisé ; parmi les débris se trouvait une petite plaque damasquinée.

Digitized by Google

HISTOIRE

POTTOFEUX

PROCUREUR GÉNÉRAL SYNDIC DU DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Par M. A. MATTON, Archiviste
du département de l'Aisne, Membre correspondant.

(Premier Prix et Médaille d'or du Concours de Biographies de 1879)

Pierre-Charles-Policarpe Pottofeux est né à Saint-Quentin, en la paroisse de Sainte-Pécinne, le 28 mars 1763. Il eut pour parrain Charles-Antoine Hurier, et pour marraine Marie-Anne Ozenfant, veuve de Pierre-Jacques Thiéry, maître tonnelier. Son père, Charles-François Pottofeux, maître menuisier, et sa mère, Marie-Anne-Charlotte Hurier, lui firent faire ses études, jusqu'à la classe de rhétorique inclusivement, au collége des Bons-Enfants de Saint-Quentin, où le Chapitre collégial de la même ville l'admit comme boursier ou *capet*.

Pottofeux, ayant obtenu le grade de licencié en droit, acquit le 15 juillet 1785, de Begny, l'office de procureur au bailliage et siége présidial de Laon ; mais il n'y fut reçu que le 18 mars 1786, en vertu de lettres de provision

Digitized by Google

octroyées, le 17 juillet et le 17 août 1785, par le duc d'Orléans et le roi Louis XVI. Il exerça simultanément, avec ces fonctions, celles de commissaire aux saisies réelles, à dater du 24 mars 1786.

Pottofeux adopta avec enthousiasme les idées libérales. Il fut, le 7 mars 1790, l'un des trois scrutateurs de la section de la ville de Laon ayant à désigner sept électeurs pour la fixation du chef-lieu du département, et ne fut nommé que le deuxième suppléant de ces électeurs. Le 3 décembre suivant, il fut installé comme notable au conseil général de la commune de Laon.

Le 4 décembre 1791, il devint membre du premier bureau et vérificateur des pouvoirs des électeurs du district de Laon qui le nommèrent l'un des administrateurs de leur circonscription. Ces derniers l'élurent, le 14 octobre suivant, membre du directoire de district. Il donna alors sa démission de notable. Pottofeux signala, le 24 du mois suivant, une erreur de 163,005 fr., commise par l'administration départementale au préjudice du district de Laon. Ses collègues lui confièrent, le 2 janvier 1792, les fonctions de substitut du procureur syndic. Pottofeux accepta.

Le 12 août 1792, le directoire départemental ayant prié le district de lui députer deux membres pour décider s'il serait sursis à la consignation, sur le registre départemental, de la loi du 10 août qui suspendait le pouvoir exécutif, Pottofeux motiva ainsi le rejet d'une telle proposition :

« Je dois à la sévérité de mes principes, à la sainteté de mon serment, à la cause du peuple qu'on pourrait compromettre, de vous représenter combien la démarche dans laquelle on paraît vouloir vous entraîner, serait irrégulière et dangereuse.

» D'abord, aucune loi n'appelle les districts à délibérer

Digitized by Google

sur la consignation des lois qui doit avoir lieu au département, et cela est si vrai que c'est la première fois, et probablement à cause de la gravité des circonstances, que le département exige l'intervention des districts sur un pareil objet. Si vous vous décidiez à députer, vous auriez une première question à faire au département, ce serait de lui demander la représentation de la loi qui autorise un pareil mode de délibération.

» Il me semble que la constitution a sagement divisé tous les pouvoirs. Elle a établi, dans chaque administration, un ordre qu'il n'est jamais permis d'intervertir: arrêter que les districts partageront avec le département l'exécution des objets qui le concernent exclusivement, c'est détruire l'harmonie de toutes les parties de l'administration, c'est intercepter la régularité de tous les mouvements. Que le département agisse par sa propre impulsion, qu'il transmette ses arrêtés dans les formes légales, et alors il verra combien les corps qui lui sont subordonnés sont dociles, quand il s'agit de l'exécution de la loi.

» Vous devez donc vous maintenir précisément dans les bornes de vos fonctions, et ne rien entreprendre sur celles qui ne vous ont point été déléguées.

» Mais je suppose, pour un instant, que vous députiez au département, quelle sorte de pouvoir pourriez-vous conférer à vos députés. L'article 2 de la constitution s'oppose à tout caractère de représentation dans la personne d'un administrateur; le 3^me^ déclare précisément que les administrations ne pourront s'immiscer dans l'exercice du pouvoir législatif, ou suspendre l'exécution des lois. D'après cela, quels vœux pourraient exprimer vos députés ?

» Ils ne pourraient délibérer sur le sursis proposé, parce

Digitized by Google

que cet objet, sous un double rapport, est hors de vos fonctions, et que vous ne pouvez conférer à autrui un droit que vous n'avez pas vous même.

» Ils ne pourraient prendre part à la délibération comme membres du district de Laon, parce que toute délibération, tout droit de représentation sont interdits à tous les administrateurs.

» Ils ne pourraient enfin émettre le vœu de leurs commettants, puisque ceux-ci n'ont pas été consultés, et qu'ils ne leur ont donné aucune mission à cet effet.

» Les députés que vous enverriez ne pourraient exprimer que leur opinion individuelle ; mais alors toute délibération, tout pouvoir, toute délégation de votre part deviennent inutiles ; vous devez donc bien vous garder de donner à des députés un caractère que la loi réprouve; vous exposeriez sur cela votre responsabilité, vous usurperiez des droits que vous avez juré de conserver au peuple, et vous porteriez une atteinte cruelle à la souveraineté de la nation.

» Non-seulement vous substitueriez votre volonté particulière à la volonté générale, mais encore vous seriez en contradiction avec vous-mêmes. Vous enverriez aujourd'hui des députés pour voter un sursis à la consignation sur des registres du département de l'acte du corps législatif du 10 de ce mois, tandis qu'hier vous avez pressé sa publication dans la ville de Laon, et que cette publication s'est effectuée dans la journée du onze, du consentement de tous les corps administratifs réunis. Ne craindriez-vous pas qu'on vous prît pour des hommes vacillants et incertains, et on aurait de vous une opinion peu honorable.

» Il est évident que la démarche qu'on vous a proposée est contre toutes les règles et tous les principes. Mais maintenant envisageons la dans ses conséquences.

» Les hommes publics tiennent l'attention continuelle-

Digitized by Google

ment en éveil. Il n'y a pas, à leur égard, d'actions indifférentes. Ils doivent donc être infiniment circonspects, et ils ne doivent se servir de l'autorité qui leur a été confiée, que dans les termes précis de la loi du dépôt.

» S'ils font un pas de plus, ils sont répréhensibles, et par leur imprudence, ils peuvent exposer la chose publique à des malheurs incalculables.

» En effet, quand vous aurez délégué vos pouvoirs à des députés, qui vous répondra que vos commettants ne vous demanderont pas compte de l'abus que vous en aurez fait. Qui vous assurera qu'ils ne démentiront pas publiquement le vœu que vous aurez exprimé en leurs noms ? N'avez-vous pas encore à craindre qu'on taxe de coalition votre réunion par des députés au département et qu'on vous accuse de trahir les intérêts du peuple ?

» D'un autre côté, si vos députés accueillent seulement par leur présence le sursis, vous allez tracer une ligne de démarcation dans l'opinion. Vous renversez le seul pouvoir qui vous reste, et lorsqu'il n'existera plus de centre commun, pouvez-vous vous flatter de faire encore respecter la loi, et de nous préserver des ravages de l'anarchie, et des horreurs de la guerre civile ?

» Enfin, Messieurs, qu'avez-vous besoin de vous agiter ? L'ordre et le calme ne règnent-ils pas dans votre enclave ? Mettons tout en œuvre pour les y maintenir. Voilà votre devoir, c'est là où se borneront vos fonctions. Redoublons d'exactitude et de zèle, et ne nous attachons qu'à ce que la loi autorise. Nous mériterons la confiance de nos administrés par une conduite ferme et irréprochable, et nous ne nous exposerons point à encourir l'indignation publique par une démarche indiscrète et irréfléchie.

» Si le département a conçu le projet de rendre publique sa prédilection, ses idées, ses opinions sont à lui. Il doit

Digitized by Google

avoir le courage d'émettre un vœu indépendant de tout appui. Nos relations avec le département sont déterminées par la loi ; mais celles que donnent les opinions sont libres. Chaque district doit avoir le droit de mûrir la sienne et ne point être contraint à s'expliquer quand il n'est pas provoqué par la loi.

» Le développement que je viens de donner à ma pensée m'a paru indispensable pour préparer et éclairer votre décision. C'est à vous à marcher sérieusement dans le *sentier* de la loi, et à vous montrer supérieurs à tout esprit de crainte et de faiblesse.

» Quant à moi, je ne souffrirai jamais qu'il soit porté aucune atteinte aux droits des citoyens du district de Laon ; et je déclare que je dénoncerai, par la voie de l'impression, toute violation des principes que nous avons juré de maintenir. »

Les collègues de Pottofeux partagèrent sa manière de voir et prirent l'arrêté suivant :

« Le Conseil permanent du district de Laon délibérant sur le réquisitoire du substitut du procureur-syndic, et considérant que la consignation dont il est parlé dans l'arrêté dudit jour 12 de ce mois, est absolument étrangère au district de Laon et qu'il n'a point à délibérer sur cet objet,

» Arrête, le substitut du procureur-syndic entendu, que le Conseil ne députera point vers le département, et qu'il ne prendra aucune part à la délibération qui doit y avoir lieu ;

» Et qu'expédition du présent sera adressée sur le champ au Conseil permanent du département.

Signé : TOPIN, DUSSONNNOY, BOULANGER, COURTEVILLE, ROULLIER, COTTENEST.

Digitized by Google

Il ne paraîtra peut-être pas hors de propos d'indiquer ici, très sommairement, ce qui s'était passé au sein de l'administration départementale. Dans le procès-verbal d'adhésion à l'adresse du département de la Somme, qui blâmait, sans ménagement, les évènements du 20 juin 1792 et leurs suites, Guy Félix de Pardieu, commandant de la garde nationale de Saint-Quentin, et l'un des membres du directoire départemental de l'Aisne, avait été chargé à l'instigation de Marie-Maurice Rivoire, ex-curé prieur de Gandelu, devenu vicaire épiscopal et vice-président du directoire, de remercier le roi Louis XVI de sa fermeté, avec promesse fort difficile à tenir, de l'appui de la garde nationale. De Pardieu devait rendre compte à ses mandants « des manœuvres et des projets des factieux, veiller à la conservation de la personne du roi et de sa famille, et périr, s'il le fallait auprès de lui, pour sa défense et le salut de l'Etat. »

Enhardi par ce succès et se croyant le maître de la situation, Rivoire, sans consulter ses collègues, écrivit, le 12 août 1792, à La Fayette, général en chef de l'armée du nord : « Au nom de la Constitution, de la patrie en danger, au nom du roi captif, abreuvé d'humiliation et d'amertumes, à chaque instant menacé de la mort ; au nom de tous les gens de bien du royaume; au nom du département de l'Aisne, je vous conjure de négocier une suspension d'armes avec les puissances belligérantes, et je vous requiers, ainsi que votre armée, d'éteindre dans son berceau, la guerre civile qui se prépare, de purger la France factieux qui la désolent, de marcher sur Paris pour sauver le roi et sa famille ; exterminez les factieux et les parjures qui sont dans cette ville, et que vous rencontrerez sur la route, préservez les gens de bien de la mort qui les environne, soutenez la Constitution ébranlée jusque dans ses fondements.

Digitized by Google

» Sauvons la patrie, ou mourons avec elle ! les fonctionnaires ne peuvent vivre que dans l'infâmie, en consultant la violation des serments, l'anéantissement de l'acte constitutionnel, le renversement de la monarchie, la dégradation du représentant héréditaire de la nation, du chef suprême des armées et des administrations.

» Le département de l'Aisne va refuser l'enregistrement, la réimpression et la publication de la prétendue loi du 10 de ce mois, qui suspend le pouvoir exécutif. Il est présumable que les autres départements en feront autant, et se refuseront à toute communication avec la puissance usurpatrice.

» Votre résolution décidera tous les départements du Nord. Tous les bons citoyens se mêleront à votre armée. Vous seul pouvez sauver la France ; vous le devez, sauvez-la ! »

Pottofeux ne prit que très tard connaissance de cette lettre, mais il eut assez de perspicacité pour comprendre que Rivoire avait de secrets desseins. Il le démasqua au club avec une grande énergie. Pottofeux était, sans nul doute, un de ceux dont Rivoire demandait l'extermination. Ce dernier placé par les événements ultérieurs dans une très fâcheuse situation, fut obligé d'émigrer. L'assemblée électorale de l'Aisne réunie à Soissons, le 3 septembre 1792, pour élire les députés à la Convention nationale et pourvoir le département de nouveaux administrateurs, choisit Pottofeux pour secrétaire, et lui adjoignit S^t^-Just pour vice-secrétaire.

Le surlendemain, un électeur dénonça Pottofeux, comme signataire d'une adresse des directoires du département et du district de Laon réunis, portant adhésion à une autre, du département de la Somme, qui désapprouvait les évènements du 20 juin et ses conséquences. Aussitôt Potto-

Digitized by Google

feux déclara « qu'il était surpris que son nom se trouvât sut l'imprimé du procès-verbal, mais qu'il n'avait donné aucune signature ; que bien loin de cela, il avait refusé de prendre part à aucune délibération, et n'avait pas voulu entrer, ni se placer dans l'enceinte et s'était tenu à l'écart pendant toute la durée de la séance, parce qu'il n'avait aucune confiance dans cette réunion.

» Qu'au surplus, s'il pouvait rester des doutes sur sa conduite, il offrait de prouver par la vérification de la minute, que sa signature ne s'y trouvait pas. Il déclara qu'il allait dépêcher, sur le champ, un courrier à Laon, et qu'il mettrait sous les yeux de l'assemblée la preuve du fait négatif par lui articulé. L. E. Beffroy, Briset, curé de Neufchâtel et Bégny attestèrent que Pottofeux avait refusé de se rendre aux invitations de Rivoire, qu'il s'était tenu à l'écart et n'avait pas signé le procès-verbal en question. »

A la séance ouverte le lendemain, à 6 heures du matin, on fit lecture d'un certificat du secrétaire du département constatant que Pottofeux n'avait pas signé. L'assemblée électorale témoigna sa vive satisfaction par de chaleureux applaudissements.

Le six septembre, à la séance de six heures du matin, les électeurs nommèrent Pottofeux premier suppléant à la Convention nationale, à la majorité de 339 suffrages sur 609 votants. Le président Mesurolles l'invita à redoubler de zèle et de courage. Pottofeux témoigna sa reconnaissance, et protesta de son patriotisme. A la séance tenue le même jour, à deux heures après midi, Pottofeux fut élu procureur-général-syndic du département, à la majorité de 359 suffrages sur 369 votants. Il remercia l'assemblée, et lui déclara qu'il resterait au poste où il serait le plus utile.

Le 9 septembre suivant, les électeurs décidèrent qu'ils

Digitized by Google

installeraient le lendemain Pottofeux dans les fonctions de procureur-général-syndic. Avant de se séparer, ils firent connaître à Roland, ministre de l'intérieur, la ligne de conduite à tenir par la magistrature administrative et judiciaire, dont ils déploraient l'incivisme et désiraient le renouvellement, afin d'éviter « des périls que courent la chose publique dans leurs mains, en un département placé à la frontière. » Les électeurs priaient ce ministre de donner des ordres pour ce renouvellement, si les administrateurs dangereux s'y opposent. Tel fut le courant des idées auxquelles obéit Pottofeux, en se montrant ultérieurement hostile aux signataires d'adresses, aux partisans de Rivoire et de La Fayette qui, voulant se rendre utiles au roi, ne réussirent qu'a précipiter sa chute et activer nos luttes intestines. On remarquera d'abord que les électeurs résolus d'en finir avec la contre-révolution, jurèrent d'être fidèles à la liberté et à l'égalité, avant chaque nomination pour constituer leurs bureaux, la Convention et enfin l'administration départementale. Ils choisirent surtout ceux qui se déclarèrent ennemis de la royauté, avec plus ou moins de sincérité.

Le 10 septembre 1792, la commission électorale présenta Pottofeux au conseil permanent de l'Aisne qui l'installa aussitôt. Ce conseil et celui du district réunis allèrent ensuite au devant de Bourdon, Legendre et Rouand, commissaires de l'assemblée législative et du pouvoir exécutif. Une conférence se fit immédiatement entre eux, pour aviser au salut public. Ces commissaires autorisèrent les administrateurs à faire ouvrir les lettres venant de l'étranger où y allant, en présence des destinataires et des signataires ; à s'assurer des suspects ; à expulser les religieuses hospitalières accusées de semer des éléments de discorde ; à prendre toutes les mesures de prudence ou d'autorité pour

Digitized by Google

approvisionner de subsistances les marchés, les armées et les villes ; enfin, à faire tout ce qu'ils croiraient convenable au maintien de l'ordre et au salut de l'Etat. Ces commissaires firent aussi exécuter sévèrement la loi du 26 août atteignant les prêtres reclus.

La décision des électeurs constituait un témoignage très remarquable de leur confiance. Pottofeux considéra leur vœu comme un ordre formel traçant sa ligne invariable de conduite. Il préféra être le directeur administratif et politique du département, plutôt que d'aller remplacer, à la Convention nationale, Thomas Payne, démissionnaire (25 septembre 1792) (1). En agissant ainsi, Pottofeux fut uniquement dominé par la légitime ambition de servir très utilement son pays. Devisme le rapetisse en prétendant qu'il aima mieux régner dans sa « province, que d'être un personnage secondaire dans une région plus élevée. » Pottofeux obéissait à un plus noble mobile. L'opinion des électeurs ne s'était pas égarée à cet égard. On peut dire, en toute assurance, qu'il n'aurait pas eu la fougue de Saint-Just. Devisme le reconnaît en adoucissant l'amertume de sa jalouse critique : « Tout ce qui se fit dans le département, par une mesure révolutionnaire, sous le régime de la Terreur, fut ou passa pour être son ouvrage ; néanmoins lorsqu'il s'y exerçait un pillage sans bornes et sans pudeur, il ne s'enrichit pas, et on ne l'accusa pas d'avoir fait couler le sang. » Ces observations assez exactes, sont justifiées par la conduite politique de Pottofeux. Son activité fébrile, sa parole ferme, éloquente,

(1) Pottofeux écrivit le 26 septembre 1792 à Augustin-François Bouchereau, secrétaire du district de Chauny et deuxième suppléant à la Convention, que ses fonctions de procureur-général-syndic du département auxquelles il restait attaché, ne lui permettaient pas de se rendre à la Convention où il était appelé, comme premier suppléant. Il le priait de partir incessamment pour Paris. Bouchereau ne fut admis, dans cette assemblée, que par un décret du 8 novembre suivant.

Digitized by Google

persuasive, aplanirent une foule d'obstacles, et chacun, par crainte ou par devoir, le seconda dans sa difficile mission. Ceux qui obéirent au premier mobile, virent d'abord en lui de la dureté ; mais cette prévention s'effaça avec le temps, qui donna plus de clairvoyance à ceux qui ne s'étaient pas assez rendu compte des exigences sociales. En réalité, Pottofeux n'agissait qu'en énergique patriote, s'inspirant du bien et du salut publics, avec un dévouement absolu. S'il se trompa, dans quelques circonstances, ce fut de bonne foi. Nous le reproduirons souvent en fidèle chroniqueur, afin de lui conserver sa clarté expressive et sa vigueur. Il débuta ainsi au Conseil permanent de l'Aisne, le 13 septembre 1792 :

« Chers concitoyens,

« Les fonctions auxquelles vous êtes appelés exigent de votre part un grand amour de la chose publique et un zèle à toute épreuve. Ce n'est que par un travail assidu que vous viendrez à bout de vaincre les difficultés qui vont vous environner de tous côtés. Car il ne faut pas vous dissimuler que la tâche que vous avez à remplir est immense, et que les fautes que des administrateurs corrompus et égarés ont commises, rendront cette tâche plus pénible et plus difficile. C'est à vous à être sur vos gardes. Vous allez d'abord marcher sur un sable mouvant, mais ne faites pas attention à vos pas que vous ne sondiez soigneusement le sol que vous devez parcourir.

» Que de réformes se présentent à mon esprit ; il serait trop long de vous en offrir le détail. Je me bornerai seulement aujourd'hui à fixer un instant votre attention sur des actes contre lesquels on se récrie depuis trop longtemps et qu'il n'est plus permis de tolérer sous le régime de l'égalité.

Digitized by Google

» Qui de nous n'a pas été révolté des chaînes qui environnaient le lieu des séances de l'ancienne administration ? à peine avait-on le droit de se faire écouter des garçons de salle à qui on avait confié la garde d'une insultante antichambre. Il fallait surprendre des permissions pour pénétrer jusqu'aux administrateurs ; et c'est ainsi qu'ils se dérobaient aux sollicitations, aux plaintes, aux reproches même de leurs administrés. Les bureaux des commis étaient aussi inaccessibles, et combien de fois n'ai-je pas vu le ton impérieux des maîtres devenir commun aux subordonnés.

» L'enceinte de vos délibérations ne ressemble plus au palais d'un intendant. Vous vous empresserez d'abolir tous les usages qui blessaient l'égalité et le droit des administrés.

» Vous accueillerez avec bonté le pauvre comme le riche, le simple citoyen comme l'homme en place. Tous ont un droit égal à votre sollicitude ; j'ose même dire que les malheureux, les journaliers, le citoyen de la campagne méritent des attentions toutes particulières. Vous ne devez pas remettre au lendemain ce que vous pouvez faire sur le champ pour eux. Il ne faut point abuser du temps qu'ils doivent à leurs familles et à leur existence ; et vous ne devez point oublier que le vôtre leur appartient tout entier. Rendez votre administration vraiment fraternelle. Conciliez cependant vos devoirs envers vos administrés avec vos occupations. Montrez-vous surtout bons et compatissants, et vous attirerez sur votre conduite les bénédictions du peuple. Il ne suffit pas que vous renversiez les usages que l'orgueil avait introduits, et que vous vous garantissiez de ces airs de supériorité que les hommes en place affichent souvent avec impudence ; il faut encore que vous vous renfermiez dans les bornes de la plus sévère économie ;

Digitized by Google

vous ne vous permettrez que des dépenses utiles et indispensables, et vous ménagerez les deniers publics comme le produit de la sueur du peuple.

» On ne verra donc plus de ces impressions coûteuses auxquelles une idée nouvelle, un projet perfide ont souvent donné lieu. Les charges du département, loin d'accroître tous les jours, comme nous l'avons vu, diminueront sensiblement avec une administration amie de l'ordre et sévère dans ses principes.

» Vous vous garderez bien de vous permettre de ces voyages dispendieux pour les administrés et funestes pour la chose publique. Vous n'abandonnerez jamais votre poste sous des prétextes frivoles et vous ne préférerez pas vos commodités, vos plaisirs, à l'intérêt de vos administrés.

» En examinant les comptes de l'ancienne administration, vous aurez occasion de faire des remarques qui doivent être sans cesse présentes à vos esprits. Elles vous seront infiniment utiles pour porter la dernière main à la réformation dans toutes les parties de votre administration nouvelle. Rien ne doit échapper à votre examen. Vous aurez l'attention de vous faire rendre compte de l'état de chaque bureau qui compose l'administration, et même l'unique moyen de saisir facilement l'ensemble de toutes les parties, et de vous mettre à portée d'établir un plan d'organisation qui ne puisse donner aucune prise aux dilapidations et aux abus. Je vous ai retracé en peu de mots les objets qui doivent d'abord vous occuper. C'est à vous de ne rien négliger pour répondre à la confiance dont vous êtes investis et à l'attente de vos concitoyens. Souvenez-vous que la vie d'un patriote est une lutte continuelle, et que dès l'instant que vous êtes entrés en fonctions, vous n'appartenez plus à vous-mêmes.

» J'augure favorablement de votre zèle, de votre courage

Digitized by Google

et même de vos talents. Imitons les fonctionnaires publics qui sont restés fidèles à leur poste et que vous allez remplacer. Ne vivons plus désormais que pour le salut de la patrie et ne perdons pas un moment à nous mettre en activité.

» Je requiers donc : 1° que le nouveau Conseil du département s'organise à l'instant et qu'il soit nommé un directoire, afin que les affaires n'éprouvent aucun retard ;

» 2° Que nous prétions en commun le serment de maintenir la liberté et l'égalité, l'exécution des lois, la sûreté des personnes et des propriétés, ou de mourir en les défendant, comme aussi de remplir fidèlement les fonctions qui nous sont confiées ;

» Que ce serment soit adressé au Corps législatif comme le premier acte du nouveau Conseil et la preuve de son dévouement à la cause de la liberté et de l'égalité ;

» 3° Que toutes les séances de l'administration de département soient dorénavant publiques, et que tous les citoyens aient un libre accès auprès des administrations, secrétaires et commis pour les affaires de l'administration ;

» 4° Que les premiers moments de l'administration nouvelle soient employés à prendre des mesures efficaces pour assurer le battage des grains nouveaux, l'approvisionnement des marchés et la subsistance du peuple ;

» 5° Que ces objets remplis, le Conseil s'occupe de la vérification des comptes de l'ancienne administration qui seront rendus publics lorsqu'ils auront été vérifiés.

» Tels sont les points que je soumets à votre sollicitude et sur lesquels je vous propose de délibérer. »

Les administrateurs ne firent pas immédiatement droit à toutes ces demandes. Il ne leur parut point urgent de vérifier de suite les comptes de leurs prédécesseurs ; mais

Digitized by Google

la question capitale des subsistances fut résolue (1). Il fallait nourrir en même temps l'armée de Dumourier et les villes affamées de Paris, du Hainaut et surtout de la Champagne, en conservant toutefois ce qui était nécessaire à nos populations. On explique ainsi les mesures exceptionnelles prises pour activer le battage, l'approvisionnement et la circulation des grains qu'entravait constamment l'égoïsme des laboureurs et des *blatiers*. Pottofeux pourvut à tous les besoins, et, comme il craignait les entreprises de ceux que la parenté et l'intérêt attachaient aux émigrés, il fit dresser partout des listes de suspects, afin d'ôter l'idée d'exécuter à l'intérieur les plans hostiles à la révolution. Enfin, il posta, en seconde ligne, à Neufchâtel et à Beaurieux, deux bataillons d'infanterie pourvus de deux pièces de canon de 8. La défense de ces points, d'une conservation essentielle pour la sécurité des convois de vivres et du département, avait été favorisée : 1° par de nombreux abattis d'arbres et de larges coupures de terrain effectuées par ordre de l'ingénieur en chef Stanislas Becquey ; 2° par un renfort de seize compagnies d'infanterie venues de Reims, soutenu par les gardes nationaux de l'Aisne sur la frontière des départements de la Marne et des Ardennes: mais la retraite imprévue des Prussiens, après le combat de Valmy, rendit ces précautions inutiles.

Le chef général du service des légions du district de Saint-Quentin, de Pardieu, pressé par Pottofeux le 24 septembre 1792, lui apprend seulement le 8 octobre « que les esprits des campagnes sont en très grande fermentation et montrent beaucoup de mauvaise volonté pour répondre à la réquisition des hommes de 18 à 50 ans. La ville dit qu'elle a déjà fourni celle demandée par le général de

(1) La publicité des séances résultait de la loi du 27 août 1792. Il était inutile de la prononcer.

Digitized by Google

l'armée du centre, et qu'elle ne peut donner un nouveau contingent, que quand les campagnes qui ne se sont pas soumises à la première, y auraient satisfait. Ce à quoi la campagne s'opposait formellement. De plus, nos citadins voient dans leur enceinte trois bataillons qui restent inactifs et disent qu'ils n'abandonneront pas leurs foyers, tant que ces troupes y seront. » Les officiers et sous-officiers âgés de plus de 50 ans se basant sur cette réquisition refusaient de marcher. Questionné sur leur participation à l'activité, Pottofeux répond, le 11 octobre : « Ils doivent l'exemple et quand la patrie est en danger, ils se déshonorent en réclamant la faveur de la loi. Vous pouvez dire très durement que le département n'admettra aucune exception de cette espèce. Il nous faut des hommes pleins d'énergie, et je vous prie de ne pas vous rebuter des petits dégouts que l'insouciance et l'égoïsme vous font éprouver.

» Vous pouvez assurer que nos cantonnements et tout ce que nous avons fait à cet égard ont été autorisés et même confirmés par le ministre de la guerre.

» Je crois prudent d'entretenir toujours le patriotisme et de disposer seulement votre monde de manière à ce qu'on se trouve prêt à marcher au premier ordre. En excitant le zèle, rassurez cependant vos concitoyens, et faites leur sentir qu'il est essentiel qu'ils se montrent. »

L'activité déployée par Pottofeux altéra sa santé. Retenu chez lui par une saignée, il écrivit, le 29 septembre 1792, au conseil permanent de l'Aisne :

« Mes chers concitoyens,

» Je pensais me réunir à vous dans l'après-midi ; mais lorsque je fus levé, je m'apperçus que la saignée qui m'a été faite ce matin m'avait un peu affaibli, et qu'il était de nécessité que je restasse la journée entière chez moi. J'es-

Digitized by Google

père que ma santé me permettra de vous rejoindre demain matin sans faute.

» Je dois vous prévenir que j'ai reçu beaucoup de plaintes sur le peu de bled qui se trouvait aujourd'hui sur le marché de Laon. Plusieurs personnes qui s'étaient présentées pour acheter, s'en retournaient leurs sacs vides : de là des murmures de toutes parts.

» J'ai été obligé, pour appaiser les esprits, de délivrer quelques bons sur le peu de bled qui reste au département.

» Je crois que vous ne désapprouverez pas le parti que j'ai pris et qui a été nécessité par les circonstances.

» Il est certain qu'il y a du bled, mais les laboureurs ne sont pas raisonnables : ils ne voient que leurs cupides intérêts, et ils ne veulent rien faire pour le peuple.

» N'est-on pas révolté, quand on apprend qu'il y avait aujourd'hui sur le marché du bled humide et qui s'écrasait dans les mains, et que l'on voulait vendre ce bled jusqu'a 6 livres le quartel.

» Il n'est plus possible de temporiser, il faut sévir, si l'on veut que le peuple vive.

» Je crois, messieurs, qu'il convient : 1° que vous preniez à l'instant un arrêté qui ordonne aux municipalités où il y a des marchés, de faire trois jours avant, une réquisition aux laboureurs.

» 2° De tenir note des laboureurs qui n'auront pas obéi aux réquisitions, afin de les contraindre à emmener le bled aux autres marchés pour lesquels ils auront été requis.

» 3° De punir les laboureurs refusants, suivant les dispositions de votre arrêté du 13 de ce mois et d'un an de gêne, conformément à la loi.

» Les municipalités qui n'auront pas fait les réquisitions nécessaires, ou qui n'auront pas fait punir les laboureurs refusants, seront garants de tous les évènements. Le sur-

Digitized by Google

plus du bled qu'il faudra pour completter l'approvisionnement des marchés sera fourni à leurs dépens.

» Si par leur négligence elles ont donné lieu à quelque émeute populaire, elles seront suspendues et tenues des dommages qui pourraient en résulter.

» Pressez les districts de stimuler les municipalités. Rendez les aussi garants.

» Mandez la municipalité de Laon, afin quelle rende compte de sa conduite sur le marché d'aujourd'hui.

» Pourquoi n'a-t-elle pas fait arrêter et confisquer le bled humide, exposé en vente sur le marché ? A-t-elle fait les réquisitions nécessaires ? Les laboureurs et propriétaires de grains ont-il obéi ?

» Ceux qui ont refusé d'obéir ont-ils été poursuivis et punis ?

» Dans les circonstances où nous nous trouvons, et surtout dans les commencements, il faut montrer de la vigueur ; il faut convaincre qu'on ne peut se jouer impunément des arrêtés que vous avez pris et qui ont été dictés par l'intérêt général.

» Je ne m'étendrai pas davantage, et je me suis contenté de jetter ça et là sur le papier les premières idées qui me sont venues à l'esprit. Je m'en rapporte bien à votre prudence et à vos lumières, pour donner aux mesures que je propose, l'ordre, la clareté et le développement dont elles ont besoin. »

» Qu'on se persuade bien que je ne veux que le bien général et l'intérêt du peuple qui est dans le besoin. »

Cette missive rédigée à la hâte indique avec quelle difficulté se faisait l'approvisionnement des marchés (un commissaire des vivres de Châlons requérait jusqu'à 10,000 sacs de bled), et les moyens dont notre administration disposait, pour calmer l'effervescence populaire que créait la pénurie de grains et l'égoïsme de la spéculation.

Digitized by Google

Cette avidité inconcevable et anti-patriotique aux yeux de Pottofeux, le portait à requérir avec quelque rigueur, et quand, par hasard, on mettait la main sur des laboureurs en retard, que la loi du 16 septembre 1792 menaçait d'un an de gêne, Pottofeux, redoutant les effet d'une telle sévérité, contribuait quelquefois à laisser mettre en liberté les contrevenants, au risque de paraître lui-même suspect.

Ses plus sérieuses préoccupations le portaient à assurer la subsistance de son département épuisé par des envois considérables de grains à Châlons, pour l'armée de Dumourier. Il fait ainsi connaître, au ministre de l'intérieur qui le presse d'approvisionner la capitale, ses appréhensions pour l'avenir, si le poids des réquisitions continue à écraser ses compatriotes (4 octobre 1792) :

« J'ai rendu compte au citoyen Cousin, de la situation de notre département relativement aux subsistances. Je lui ai dit, au nom de l'administration, que nous ferions tous nos efforts pour venir au secours de la ville de Paris, et faciliter les achats de grains qu'elle pourrait faire faire dans notre département. Il ne m'est nullement parvenu qu'il y ait eu des oppositions de la part des municipalités quant aux transports des grains achetés, soit pour l'approvisionnement des armées, soit pour celui des villes voisines ; et je puis bien assurer, qu'en se conformant à notre arrêté du 13 septembre dernier, et à la loi du 16, on n'éprouvera pas le moindre obstacle.

» Il y a eu seulement quelques difficultés dans le district de Vervins, relativement à des achats de grains faits pour approvisionner l'armée du Nord, mais les difficultés étaient antérieures à notre arrêté, et depuis il ne nous est survenu aucune plainte.

» Au reste, vous pouvez compter, citoyens, que j'emploierai tous nos moyens et toute la fermeté convenable,

Digitized by Google

pour faciliter l'approvisionnement de la capitale. Nous donnerons tous les ordres les plus précis et nous ferons tout pour remplir vos vues.

» Je dois vous observer, cependant, que notre position ne nous permet pas de faire, pour la capitale, autant que nous désirerions. Nous sommes au centre des armées. On tire de chez nous des grains pour l'armée de Châlons, de Reims, et même pour celle du Nord.

» Déjà nous avons envoyé cinquante muids de grains à Châlons. Après-demain il part de Soissons 200 sacs de bled pour Reims qui est menacé de la famine. Nous avons fait encore plusieurs autres envois. Nos marchés manquent très souvent. Le peuple murmure, et vous savez comme moi, combien dans les circonstances actuelles, il est intéressant de calmer ses inquiétudes.

» Le citoyen Cerisier, chargé de pouvoirs par la régie des subsistances militaires parcourt actuellement nos campagnes et achète et enlève tous les grains qu'il peut trouver: Nous avons cru devoir autoriser, d'après ses pouvoirs, sa mission, et nous pouvons dire que le premier envoi que nous avons fait a sauvé l'armée de Châlons.

» Je joins ici les pouvoirs du citoyen Cerisier.

» Il est certain que si notre département fournit pour l'armée, comme il l'a fait jusqu'à présent, il nous sera impossible de vous prêter un grand secours.

» Au reste, nous nous rapportons, à cet égard, à votre prudence. C'est à vous à déterminer si nous fournirons pour l'armée et la capitale ; et vous pouvez compter sur tout notre empressement à nous conformer à ce que vous nous direz.

» Notre arrêté du 13 septembre commence à produire son effet, mais les municipalités sont trop molles et trop négligentes. Je les prends de toutes manières, et toujours

Digitized by Google

j'apperçois de leur faute dans l'insuffisance des approvisionnements des marchés. S'il vous était possible de m'écrire deux mots très serrés à l'égard des municipalités négligentes et faibles, je suis sûr que cette mesure produirait le plus heureux effet. »

Le 8 octobre 1792, il loue sans réserve le désintéressement d'Oger, laboureur à Cerny, qui a fait conduire aux marchés une quantité supérieure à celle qui lui était demandée et a vendu à un prix raisonnable et inférieur au cours, en promettant d'en amener davantage aux marchés suivants « et mérite ainsi toute la reconnaissance d'une administration qui ne connaît rien de plus cher que l'intérêt du peuple et des malheureux... Et que l'on ne vienne plus nous dire qu'il faut prendre garde de trop accorder à cet intérêt; car il serait facile de répondre que l'intérêt de la majorité qui veut sa conservation, et qui la veut avec raison, doit l'emporter sur la minorité. »

Il n'y a rien à objecter à ce langage.

Le surlendemain, il écrit à Roland, ministre de l'intérieur: « Nous avons maintenant dans notre département la libre circulation des grains. Quelques communes dont les marchés manquaient se sont rassemblées et se sont portées chez les laboureurs où l'on s'est permis quelques excès.

» J'ai écrit sur-le-champ aux procureurs de ces communes et je leur ai enjoint de me rendre compte. Les rassemblements ont cessé aussitôt. Cela ne m'empêchera pas de faire punir les plus coupables.

» On vient encore de nous requérir de fournir des blés, des fourrages, des farines et des bois à un corps d'armée de 18,000 hommes commandés par le citoyen d'Harville, et de diriger tout ce que nous pouvons donner sur le Chêne-Populeux. Si l'on n'y prend garde, notre département sera bientôt affamé. On tire de tous côtés sur nous, et

Digitized by Google

malgré toute notre bonne volonté, il nous est impossible d'y subvenir. »

Le 15 octobre 1792, Pottofeux rédigea sur les approvisionnements des marchés et des armées, des instructions complémentaires et explicatives de l'arrêté du 13 septembre 1792 :

« Le Conseil, en revenant sur l'article des grains et considérant que pour obtenir des secours relativement aux approvisionnements des marchés, il est nécessaire que les municipalités et les districts prennent les précautions les plus étendues ;

» Arrête, qu'autant que faire se pourra, et jusqu'à ce que le recensement ordonné soit complètement terminé, les municipalités et même les districts, feront former des états provisoires qui contiendront le nombre de charrues de leur arrondissement respectif, avec les noms des laboureurs.

» Il serait peut-être être bon de former un tableau de mouvement, dans chaque municipalité, afin que l'ordre de fourniture soit invariablement déterminé. Cette précaution contribuerait infiniment à constater les refus simples ; ce qui est bien important.

» Il faut que les municipalités et les districts soient bien convaincus, que ce n'est qu'à force de peines et de soins, de travail et d'attention soutenus, qu'on atteindra ce but que toute administration doit se proposer.

» Les municipalités où il existe des marchés publics de grains, sont autorisées dans le cas d'une grande pénurie de blé sur leurs marchés, et où cette pénurie proviendrait du refus des laboureurs des municipalités voisines dûment constaté, à envoyer, dans ces municipalités voisines, la gendarmerie nationale, ou toute autre force publique qui, sur les réquisitions des municipalités voisines, enlèveront

Digitized by Google

de chez ces laboureurs les quantités de grains qui seront fixées, et les conduiront sur le champ au marché.

» Les municipalités voisines de celles où il y a déjà des marchés publics, seront tenues, sous leur responsabilité, d'obéir dans le cas ci-dessus, aux réquisitions des municipalités chefs-lieux, et de remettre, à la force publique qui leur sera envoyée, une réquisition pour agir contre les laboureurs de leur enclave.

» Il sera, dans tous les cas, dressé par la force publique agissante des procès-verbaux des opérations dont elle sera chargée. Elle aura soin surtout de constater la quantité de grains qu'elle aura trouvé chez les laboureurs et celles qui seront par elle enlevées pour conduire aux marchés. »

Le 21 octobre 1792, Pottofeux tracassé par J. F. Paillet, procureur syndic du district de Soissons qui lui avait répondu assez vertement, à propos de subsistances, et l'avait dénoncé au ministre de l'intérieur et au Conseil général de l'Aisne, lui écrit :

» J'ai vu avec tout plein de peine que vous avez pris en mauvaise part ma lettre du 18 de ce mois, et que vous avez mal interprété mes intentions. Vous avez voulu me supposer un ton et morgue et détracteur qui n'a jamais été dans mon caractère ; mais ce dont j'ai été étonné, c'est de vous entendre m'accuser de menées sourdes.

» Je vous assure que je ne comprends pas ce que vous avez voulu dire. Il faut que ce soit là des expressions échappées à votre plume dans un moment où la réflexion n'agissait pas chez vous.

» Car, comment supposer des menées sourdes de la part d'un homme qui se plaint à vous même de votre retard et qui vous prévient de la marche qu'il va tenir. Comment supposer des menées sourdes de la part enfin d'un homme qui ne vous connaît sous d'autres rapports

Digitized by Google

que sous celui de la correspondance que vous entretenez avec lui depuis le renouvellement de l'administration.

» J'abandonne tout ce que vous avez voulu vous permettre contre moi au plus parfait oubli, et j'espère vous convaincre qu'il ne dépendra jamais de moi d'entretenir avec toutes les administrations de district, et avec vous en particulier, la bonne intelligence qui doit régner entre des hommes qui ne respirent que le bien public.

» Je dois cependant vous observer qu'en exhalant ce reproche contre moi, vous n'avez pas montré la modération qui caractérise toujours une bonne cause.

» Vos expressions sont très peu mesurées. Vous vous êtes même laissé emporter au point qu'il semble qu'on pourrait vous appliquer plus justement le ton de fierté dont vous paraissez vouloir m'accuser.

» Au reste, quoique ma conduite soit irréprochable, quoique je n'ai fait que ce que mon devoir me dictait, je pardonne tout volontiers ; mais je dois vous prévenir que je ne crains ni les menaces que vous me faites, ni le parti que vous avez pris d'en référer au ministre ; et que quand j'appercevrai de la négligence ou un oubli, rien ne m'arrêtera pour exciter le zèle et appeller l'attention des fonctionnaires publics avec qui je corresponds plus particulièrement.

» Je gémis quand je vois qu'une expression qu'autorisait l'inexactitude de l'envoi de votre lettre du 11 a accumulé sur moi tant de fiel. Il me semble que vous auriez pu vous expliquer auparavant, et tout aurait été dit. Je suis convaincu, plus que jamais, que nous ne sommes pas encore parfaitement mûrs pour la révolution, parce que nous ne pouvons entendre le langage ferme de la vérité.

» Quoiqu'il en soit, je vous déclare que je ne m'écarterai jamais des principes qui doivent être le but de la conduite d'un républicain, et que si je suis sévère dans

Digitized by Google

ma vie publique, je m'appliquerai toujours à être infiniment juste.

» Je n'aurais répondu au ministre que pour le compte que je dois lui rendre, mais le Conseil a jugé à propos de lui transmettre son arrêté du 20, afin qu'il fût à même de juger et de vos plaintes et de ma conduite. Je suis fâché que vous vous soyez exposé à paraître agir avec aigreur avec moi, mais cela n'empêchera pas que j'appuyerai les réflexions sages contenues dans votre lettre du 11, relativement aux suites que peut entraîner l'affiche de la proclamation du 6. J'appuierai de même les observations auprès du ministre, et j'espère que ce qui vient de se passer ne nuira en rien à l'harmonie qui doit exister entre nous. Laissons là les divisions particulières, et ne nous occupons que du bien public. »

Pottofeux fut le premier à faire reconnaître à ses collègues le mérite des observations de la lettre de Paillet, du 11 octobre, déplorant les effets de la trop grande liberté de circulation qu'assurait la proclamation du Conseil exécutif provisoire du 6, au moment où il fallait subvenir aux besoins pressants de l'armée, de la ville de Reims, à ceux de nos populations, et empêcher l'exportation à l'étranger de grains que les *blatiers* vendaient la nuit, et ne livraient pas le jour, sous le prétexte qu'ils n'étaient point battus.

Pottofeux rencontra autour de lui des difficultés plus sérieuses. Une société s'était formée, à Laon, sous la direction du président du tribunal criminel et le titre assez vague d'assemblée primaire en permanence, avec des allures malveillantes pour l'administration. Cette société se passionnait aux discours de quelques meneurs ambitieux. Ces derniers se disant députés de la dite assemblée primaire vinrent troubler les séances de l'administration départementale et demander, avec arrogance, à son président, une

Digitized by Google

déclaration de la quantité des grains à sa disposition. Le président répondit qu'il ne pouvait l'indiquer immédiatement. Ils insistèrent, mais vainement. Pottofeux bien informé qu'ils avaient cherché à inspirer des craintes sérieuses sur les subsistances, et jeté dans les esprits d'injustes défiances et des soupçons mal fondés, fit ressortir tout ce que leur conduite avait d'odieux. Son langage ardent les fit rougir (26 octobre 1792). A la séance du lendemain, Pottofeux écrivit la lettre suivante que le Conseil permanent s'empressa d'adresser au Conseil de la commune de Laon.

« L'administration du département de l'Aisne a vu avec douleur que quelques agitateurs jettent de l'inquiétude dans les esprits relativement aux subsistances.

» Les citoyens assemblés en la salle des amis de la liberté et de l'égalité ont envoyé, hier soir, à l'administration, des députés qui ont demandé la visite du grenier qui renferme du bled acheté par tout le département.

» Il nous a paru par la manière avec laquelle on s'est comporté, qu'on désirait jeter des soupçons odieux sur notre conduite et notre administration. Cependant personne n'ignore que nous n'avons disposé d'une partie des grains qui sont sous notre surveillance, qu'en fournissant aux marchés de Laon, à l'étapier, aux boulangers et aux particuliers des villes et des campagnes qui en ont eu besoin ainsi qu'aux armées.

» Il est vrai que le Conseil qui veut établir une justice égale à l'égard de tous ses administrés, a décidé qu'il ne serait plus fourni de bled ailleurs que sur les marchés qui en manqueraient, et en cela, il faut observer qu'il se conforme aux ordres qu'il a reçus du ministre.

» D'après les agitations dont nous sommes informés, nous craignons que votre nouvelle installation ne vous ait pas encore donné le tems de prendre toutes les précautions

Digitized by Google

convenables pour assurer l'approvisionnement du marché d'aujourd'hui : nous nous empressons de vous informer que si le marché n'est pas suffisamment pourvu, nous sommes prêts d'y envoyer telle quantité de grains que vous désignerez, et que dans toutes les circonstances, nous aiderons nos concitoyens et nos administrés des quantités de grains qui nous restent. »

Cette lettre ne calma point les meneurs. L'un d'eux, Derbigny, pressa Pottofeux de dire à qui s'adressait le mot agitateurs qu'il avait prononcé la veille. Pottofeux se fit un peu prier pour répondre. Il dit enfin : « Je dois me tenir d'autant mieux sur mes gardes, que je sais que l'on m'a dénoncé dans l'assemblée des citoyens, qu'on a écrit au ministre contre moi et qu'on a accusé l'administration. On a cherché à inspirer contre elle des soupçons ; on a voulu s'emparer de l'opinion du peuple en jetant des inquiétudes dans les esprits, relativement aux subsistances.

» Or, je le déclare, et je n'ai jamais appréhendé de le déclarer, que ceux qui se sont conduits ainsi sont : Baudry (1), Mongrolle, un citoyen appellé Drigon, et que Derbigny et Beaumont les appuyaient.

» Vous voyez donc que je suis franc et loyal, et que je n'appréhende pas de m'expliquer. Je suis tellement éloigné d'avoir des craintes, que je me proposais d'aller moi même à l'assemblée des citoyens et d'y demander connaissance des dénonciations qui y reposaient contre l'administration et moi ; mais pourquoi n'a-t-on pas agi avec loyauté à mon égard ? pourquoi ne veut-on pas encore s'expliquer aujourd'hui sur les dénonciations ? pourquoi m'avoir accusé sourdement auprès du ministre ? cette conduite doit dissi-

(1) Baudry, commandant de place à Laon, était le gendre de Derbigny.

Digitized by Google

muler des desseins perfides et caractériser la faiblesse des moyens de ceux qui les tiennent.

» Au reste, veut-on me trouver des torts ? Je conviendrai sans peine de ceux que je peux avoir eu. La faiblesse humaine ne comporte-t-elle pas des imperfections ? J'avoue de bonne foi que je suis vif. Mon ton est quelquefois brusque et dur. Dussé-je déplaire, je parlerai toujours avec cette fermeté qui appartient à la vérité.

» Etes-vous donc si empressés de me trouver en défaut ? eh bien ! hier extrêmement peiné du ton qu'ont apporté ici les soi-disants députés de l'assemblée primaire, vivement affecté de ce qu'ils ont dit et de la conduite qu'ils ont tenue, au milieu de l'agitation tumultueuse de mon cœur et de mon esprit, j'ai parlé avec la vivacité et toute la vigueur d'un homme qui sait ce qu'il dit. »

» J'avoue que je n'ai pas le ton mielleux, que je ne sais pas faire la révérence ; mais, aussi, avec mon caractère, l'on ne doit pas se défier de moi. Vous voyez que je ne crains pas de m'expliquer. »

Le 1er novembre, après la nomination de quelques membres du directoire départemental, Pottofeux rend compte de la conduite de l'administration relativement aux subsistances. Il a envoyé des instructions et des lettres aux municipalités « pour les presser de pourvoir aux besoins du peuple. » Toutes les fois que le marché de Laon a manqué de grains, il y a fait envoyer ce qui était nécessaire. « Il invite le peuple à se prémunir contre les soupçons injurieux répandus par Cérisier et Drigon, l'un préposé, l'autre inspecteur aux subsistances militaires, contre l'administration, » et démontre qu'il a fait suspendre les achats des commissaires dénoncés par les districts de Saint-Quentin et de Vervins, comme accapareurs usant des moyens les plus illicites pour enlever les grains.

Digitized by Google

Le même jour, des menaces de mort furent proférées contre Pottofeux. Le conseil permanent lui témoigna *sa sensibilité et son attachement* en lui annonçant qu'il voulait partager ses dangers. Il chargea, en outre, Dagneau, juge de paix, d'informer contre les auteurs des troubles, et blâma le procureur syndic du district de Laon, qui n'avait pas fait exécuter un arrêté du conseil général de la même ville, annulant les opérations de la soi-disant assemblée primaire, mollesse qui avait enhardi les perturbateurs et les diffamateurs.

Le 2 novembre 1792, le conseil permanent reçut du directeur de l'hôpital militaire une dénonciation de la veille contre Drigon qui se vantait de faire mander Pottofeux à la barre de la Convention nationale, en le menaçant de la guillotine. Drigon fut incarcéré, le 7 novembre, en la maison d'arrêt, par ordre du juge de paix de Laon. Pottofeux rendit compte de ces faits à Jean Debry, qui promit à son cher concitoyen et ami, de lui faire rendre la justice qui lui était due, en ajoutant que la députation connaissait très bien son patriotisme. (10 novembre 1792).

Pottofeux excita ainsi ses concitoyens au bon ordre : « Au nom sacré de la patrie et de la fraternité qui doit unir tous les enfants de la même famille, ouvrez les yeux sur vos propres intérêts. Montrez-vous soumis à la loi et dignes de la liberté que vous avez conquise. Livrez-vous à la plus active surveillance, mais repoussez les suggestions perfides de ceux qui cherchent à vous égarer, de ceux qui vous ont déjà trompés, en vous faisant partager leurs erreurs et leurs passions. C'est la chose publique qui doit vous occuper et non de vils intérêts particuliers.

» Réfléchissez sur tout ce qui vient de se passer, et vous distinguerez vos amis d'avec vos ennemis. Ceux qui

Digitized by Google

veulent votre bonheur, ne varient pas dans leurs principes, ni dans leur conduite. Ils vous parlent toujours le langage de la vérité, ils vous éclairent sur vos devoirs ; mais les hommes astucieux et remuants vous caressent et vous flattent, pour abuser plus cruellement de votre bonne foi.

» Défiez-vous des agitateurs. Ne vous laissez pas séduire par ceux qui ne se conduisent que d'après les circonstances, par ces patriotes de deux jours, par ces hommes, enfin, qui font les empressés et les turbulents depuis la journée du 10. Ils se disent de votre parti, parce qu'il n'y a plus de danger à courir ; attendez encore pour les juger, car il est difficile de croire à une conversion aussi subite.

» Soyez sages et prudens. N'agissez pas par des mouvemens indélibérés et irréfléchis. Déployez un caractère supérieur aux calculs de l'intrigue, et lorsque vous appartiendrez à vous mêmes, vous recueillerez bientôt les fruits de la plus étonnante et de la plus heureuse révolution. »

Cet appel à la concorde et à la surveillance fut adressé au Conseil exécutif provisoire, à la Convention et aux communes (9 novembre). Il ne fit guère impression sur Cerisier, dont les pouvoirs et les marchés avaient été résiliés par le Conseil permanent ; pressé par la municipalité de Laon, ainsi qu'il s'y était engagé, de rendre 50 muids de blé prêtés, le 13 septembre 1792, par le département à l'armée qui n'avait plus de vivres que pour deux jours (1), il présenta, pour toute réponse, la loi édictant la mort contre les administrateurs qui s'immiscent dans les grains

(1) Le Conseil départemental avait eu la précaution de réunir des grains à Laon, pour venir au secours de ceux qui se seraient jetés dans cette ville, en cas d'attaque par l'ennemi. Le secours du département assura le sort de la campagne. Cerisier par deux lettres écrites de Paris à l'administration départementale les 9 et 10 novembre 1792 avait promis de restituer les grains en nature.

Digitized by Google

approvisionnés pour l'armée (14 novembre 1792), sans tenir compte de ses promesses écrites des 9 et 10 novembre. Ce procédé ne fut point du goût de l'administration départementale. Celle-ci était obligée de faire face à d'autres difficultés qui servaient de prétexte aux turbulents, pour agiter les esprits. Les électeurs réunis à Soissons avaient omis de nommer le greffier du tribunal criminel. Il parut inutile à Pottofeux de dépenser 32,000 francs pour obtenir cette élection. Il se rendit à Paris le 15 novembre, et obtint, trois jours après, de la Convention, une décision conforme à ses vues, le maintien de l'ancien greffier.

Le 22 novembre 1792, Pottofeux était de retour avec Lidon, Tellier et Lefebvre, conventionnels chargés par un décret d'élucider la question des subsistances et de ses suites, en qualité de membres du comité du commerce et de la surveillance. Pottofeux s'empressa de faire connaître l'urgence des besoins et les mesures prises.

L'un des commissaires assura que la disette des grains factice et idéale provenait de trois causes principales : l'inquiétude populaire, l'avidité des cultivateurs, le discrédit des billets de confiance. Il convint que le voisinage de l'armée, le séjour d'environ 40,000 volontaires, causaient un grand déficit aux départements du Nord ; mais que l'abondance de la récolte, l'importation des blés étrangers rétabliraient l'équilibre ; qu'il fallait adresser le recensement des grains au ministre de l'intérieur, en lui indiquant ce qui manquerait. Il reconnut que le département s'était utilement occupé des subsistances.

Les commissaires de la Convention contraignirent Cerisier à remettre en nature les 50 muids de blé empruntés, et lui reprochèrent amèrement de s'être permis des dénonciations indécentes capables de produire, dans un premier moment d'effervescence, les plus grandes calamités. L'un

Digitized by Google

de ces commissaires dit ensuite : « Vous teniez à l'administration des subsistances et vous deviez, plus que personne, avoir du respect pour les autorités constituées ; avant peu vous vous repentirez de la conduite que vous avez tenue ici. Et vous, citoyen commandant (Baudry), vous vous souviendrez d'avoir si étrangement abusé de votre pouvoir. »

Pottofeux adressa le lendemain à Lidon les documents relatifs aux agitations pui avaient eu lieu, et lui promit l'envoi d'autres pièces dévoilant l'intrigue dont le département avait failli être victime, en ajoutant qu'il lui avait de grandes obligations, et n'oublierait jamais ce service important.

Huit jours après, Cerisier rendait les 50 muids de grains au poids à cause du déchet. Les commissaires de la Convention s'étaient contentés de lui faire peur et d'en rire entre eux. Ils ne se montrèrent pas plus rigides envers le commandant de place Baudry, que Pottofeux fit ultérieurement destituer, en vertu du décret du 18 avril 1793, comme tenant ses pouvoirs de Dumourier.

Depuis longtemps, l'agiotage pesait sur le district de Saint-Quentin. Les fermiers fidèles aux anciennes coalitions, continuaient à se perpétuer dans la jouissance des immeubles dont ils étaient détenteurs. De là des tumultes, des excès et des violences très nuisibles aux ventes nationales. Les étrangers n'osaient se présenter, et souvent, les adjudications étaient faites au prix de l'estimation. L'administration usa de rigueur : le district de Saint-Quentin suspendit les ventes (1er octobre 1792) ; le Conseil permanent de l'Aisne les annula (19 octobre et 10 novembre), sauf à procéder à bref délai aux reventes. Il chargea Pottofeux et Marie Joseph Caignart, haut juré à Mailly, de rétablir l'ordre dans les ventes, même avec l'aide des chasseurs à cheval du dépôt de Chauny ; de se présenter dans le local

Digitized by Google

affecté aux adjudications et d'y faire connaître les devoirs et le respect à la loi ; de se rendre compte des délits commis sur le canal de Picardie ; de constater l'état des établissements publics à Saint-Quentin et à La Fère, et les changements à y introduire ; d'examiner les classes et de connaître le nombre des écoliers. Ils devaient, en outre, assurer la bonne fabrication de la poudre et l'activité des ateliers militaires à La Fère ; et enfin vérifier, dans les titres de la manufacture des glaces de Saint-Gobain, si les frères du roi avaient quelque intérêt.

Pottofeux revenu de sa mission le 10 décembre 1792, prit ainsi la parole le 15 :

« Il est douloureux d'avoir à vous entretenir de désordres qui ont lieu dans votre enclave, et se perpétuent de toutes parts, relativement au partage des biens communaux.

» Les bois nationaux présentent aussi l'image effrayante de la dévastation.

» Les subsistances éprouvent mille obstacles dans leur libre circulation. Vous n'avez négligé aucuns moyens pour éclairer les citoyens des communes qui se sont écartés de leurs devoirs. Les représentations les plus fraternelles, les dénonciations aux juges de paix, les arrêtés les plus rigoureux, tout a été employé pour inspirer le respect du à la loi et aux propriétés, et, malgré vos efforts, le succès n'a pas répondu à votre attente.

» Les districts dénoncent tous les jours les faits les plus graves sur les partages des biens communaux. Ils vous avertissent sans cesse que les bois nationaux, les arbres qui sont sur les grands chemins sont pillés et ravagés, et que si vous ne vous pressez de porter remède au mal qui va en augmentant, on manquera bientôt de bois pour la consommation.

Digitized by Google

» Un comité est chargé de vous présenter des vues générales pour arrêter et réprimer les abus qui se multiplient, mais mon ministère m'impose l'obligation de vous proposer sur le champ des mesures qui contiendront les coupables, et qui par la suite avanceront l'effet des moyens qui vous seront proposés par votre comité.

» Je requiers donc 1° que vous instruisiez le pouvoir exécutif provisoire de tous les mouvements auxquels se livrent les communes sur le partage de leurs biens, communaux et patrimoniaux ; que vous l'instruisiez pareillement des dévastations qui se commettent dans les bois nationaux et ceux des émigrés qui sont sous le nom de la nation, et des difficultés qu'éprouve, de toutes parts, la libre circulation des grains ;

» 2° Que vous lui représentiez que pour arrêter les désordres, il est instant de solliciter, auprès de la Convention nationale, le mode de partage qu'elle a promis et la levée de la suspension prononcée par la Convention relativement à la vente des immeubles des émigrés, et d'envoyer, dans le département de l'Aisne, sur les demandes qu'en ont faites plusieurs districts, une force militaire suffisante, pour contenir les mal intentionnés, et réprimer les délits qu'ils ont jusqu'ici commis impunément. »

Le Conseil permanent, attendu l'urgence, demanda au ministre de la guerre, l'envoi à Saint-Quentin du dépôt de chasseurs à cheval de Chauny, afin de maintenir la sûreté des ventes des domaines nationaux, et arrêter la dévastation. Il demanda aussi l'envoi de troupes, dans les autres districts, afin de parvenir au même but, et le mode de partage des biens communaux ordonné par la loi du 14 août 1792 ; enfin il renvoya le surplus à son comité de sûreté générale, et le chargea de présenter des vues générales « pour les mesures définitives à prendre relativement à la

Digitized by Google

répression des abus que les moyens de douceur n'ont pu arrêter. »

C'était reconnaître l'impuissance et attendre platoniquement la cessation naturelle d'un fâcheux état de choses. L'administration n'entrevoyait pas la facilité d'en sortir sans l'emploi de moyens énergiques qu'elle ne pouvait avoir à sa disposition. Faute de mieux, Pottofeux se contenta de demander aux districts, le 22 décembre, l'envoi, dans la quinzaine, du recensement des grains réclamé depuis longtemps et un avis motivé sur la rareté des grains et la situation générale qu'il connaissait peut-être mieux que tout autre.

Pottofeux signa, le 12 janvier 1793, en qualité de membre du club de Laon, une pétition demandant la mort de Louis XVI (1). Il aurait dû s'en dispenser à tous les points de vue.

Le 16 janvier 1793, Pottofeux éveilla l'attention sur l'hôpital militaire de Laon trop oublieux des sages prescriptions des médecins et des chirurgiens, pour assurer la pureté de l'air et la santé des malades. Les employés de cet établissement fermaient les yeux sur les dilapidations de bois de chauffage, les vols de couvertures et de capotes, portaient mensongérement dans chaque état hebdomadaire un millier d'œufs et se gorgeaient, quatre fois par jour, des viandes destinées aux malades. Pottofeux fit cesser ce désordre contrastant avec la régularité observée à

(1) Que la tête du chef des conspirateurs expie enfin ses forfaits aussi atroces qu'innombrables ! C'en est trop. Ensevelissons à jamais jusqu'au mot de l'exécrable royauté... Législateurs, la mort du tyran sera la mort des factions ! — 12 janvier 1793, an second de la République une et indivisible. Signé : Caignart, Pottofeux, Lefèvre, Regnault, Desmorillons, Lelarge, Huet-Beuzard, Lamaide, Begny, Cherbon, républicains du département de l'Aisne. — Extrait d'une autre adresse : La liberté triomphe ; le tyran est jugé ! Législateurs, le dernier soupir du traître Capet sera le dernier soupir de l'aristocratie ! Signé : Caignart, de Romy, Desmorillons, Cherbon, Regnault, Lelarge, Mauduit, Rousset, Bourgeois, Blavet, Levasseur, Aubry, Tegny, Pottofeux, républicains du département de l'Aisne.

Digitized by Google

Saint-Quentin. Il sépara les malades des convalescents et assura à ces derniers une chambre particulière, où ils trouveraient du linge blanc et tout ce qui conviendrait à leur état, outre la faculté de rester au moins trois jours à l'hôpital, après leur entier rétablissement, tant il craignait de fâcheuses rechûtes. Il ajouta, enfin : « J'appelle sur le sort de nos braves et malheureux frères d'armes entassés dans l'hôpital ambulant de cette ville, respirant un air putride et pestilentiel, votre humanité et votre justice. Vous seriez coupables aux yeux de tous les êtres sensibles, si vous ne preniez un vif intérêt à la situation déplorable des généreux défenseurs de la République, et si, par des précautions sages, vous n'arrêtiez les abus sous le poids desquels ils gémissent. »

Sur sa proposition, l'administration décida que des commissaires du département, du district et de la commune visiteraient, avec un médecin et un chirurgien, l'hôpital de Laon, le 18 janvier, en présence du commissaire des guerres, dresseraient procès-verbal de leurs observations sur tous les détails du service, et notamment la qualité des drogues.

Ce devoir rempli, Pottofeux songe à préserver de la famine ceux qui l'entourent. La municipalité de Laon s'étant trouvée dans des circonstances tellement pressantes et difficiles qu'il ne lui avait pas toujours été possible de remplir les formalités exigées par la loi du 14 mars 1792, Pottofeux écrivit à son conseil général de venir se concerter avec le département. Cette réunion effectuée, Pottofeux exprima ses vues : « Lorsque le peuple demande du pain, le premier devoir du magistrat qui entend ses plaintes, est de lui en donner, et souvent au milieu de la précipitation et des mouvements populaires, il n'est point surprenant que l'on s'écarte de cette régularité qui doit présider à tous les actes d'une administration sage et éclairée. La municipalité

Digitized by Google

de Laon s'est vue quelquefois la main forcée; elle n'a eu le temps, ni de prévenir, ni de préparer les moyens qui devaient la conduire à la rigoureuse observation des formes; mais ce qui n'a pu se faire dans des circonstances extraordinaires et toutes particulières, peut être aujourd'hui exécuté avec succès. »

A la demande de Pottofeux, le conseil départemental généralisa les mesures à prendre et les rendit applicables à toutes les communes dont les ressources étaient trop faibles. Deux commissaires ou leurs suppléants présents au mesurage des grains de secours ne les délivreraient que sur le vu des délibérations municipales attestant l'urgence et sous les yeux de deux commissaires municipaux. Les produits des ventes faites au prix courant, en présence de deux officiers municipaux, devaient être versés régulièrement, tous les huit jours, dans la caisse du district, sauf celui-ci à compter directement avec la trésorerie nationale.

Ce système avait un double avantage : simplifier les opérations ; éviter les pertes (24 janvier 1793); mais l'impérieuse nécessité obligea de recourir à des moyens plus expéditifs. Le conseil permanent avança, sans intérêt, à la ville de Soissons, jusqu'au 1er juin 1793, une somme de 15,000 livres sur les fonds que lui prêtait la trésorerie nationale, sous la condition expresse de la régularité des achats, de la vente en détail sur les marchés et au prix courant, et en concurrence avec ceux des communes. La surveillance directe du district de Soissons fut exigée (1er février 1793).

Ce mode de prêt n'était du reste pas nouveau. Pottofeux nous renseigne, avec sa lucidité habituelle, dans son réquisitoire du 17 du même mois : « Dans le cours de juillet dernier, le ministre de l'intérieur a accordé à l'ancienne

Digitized by Google

administration des secours en grains, pour être distribués aux municipalités qui étaient dans le besoin.

» Plusieurs municipalités des districts de Vervins et Laon ont eu part à ces distributions, et elles ont dû, en vertu de la loi du 14 mars 1792, effectuer la vente des grains à eux accordés sur les marchés publics, et en verser, tous les huit jours, le produit net dans les caisses des receveurs de district, pour en compter directement avec la trésorerie nationale.

» Le 15 octobre, le ministre de l'intérieur écrivait au département, pour faire rendre compte aux municipalités qui avaient reçu des secours; mais comme de nouveaux besoins se faisaient sentir, on a cru devoir retarder la demande en compte que le département avait ordre de former contre les municipalités qui avaient reçu des grains.

» Les 24 et 31 janvier j'écrivis aux commissaires préposés à la surveillance des grains, afin de connaître les différentes quantités qu'ils avaient délivrées d'après les réclamations de l'ancienne et de la nouvelle administration; mais ces commissaires ne purent alors rendre compte que par aperçu, de l'état de leurs magasins de grains de secours.

» Par sa lettre du 3 de ce mois, le ministre a réitéré ses instances auprès du département, afin qu'il ait à lui faire passer les comptes des municipalités à mesure qu'ils lui parviendraient.

» Il n'est plus possible de retarder davantage l'apurement de cet objet de comptabilité. Les municipalités ont consommé les grains qui leur ont été accordés; elles ont du verser le produit dans les caisses des receveurs des districts aux termes de la loi du 14 mars. Rien n'est plus facile à rendre que le compte qu'elles doivent et qui leur est demandé.

» Il est encore un autre objet de comptabilité qui ne

Digitized by Google

doit pas échapper à votre attention : sur la somme de 100,000 livres accordée au département jusqu'au mois de juin prochain, il paraît que quelques sommes ont été distribuées à plusieurs municipalités des districts de Soissons, Vervins, Chauny et Château-Thierry, par arrêté du département pour acheter des grains. Il faut encore que ces municipalités rendent compte de l'emploi de ces sommes et les rétablissent dans votre caisse.

» Enfin, au mois de septembre dernier, les armées ennemies étaient prêtes à envahir le département de l'Aisne : il fallait faire des dispositions pour les arrêter dans leur marche ; par arrêté du 29 septembre 1792, vous établites des cantonnements dans les districts de Vervins et Laon, et, comme la force sédentaire devait s'y porter, vous fûtes obligés de faire faire quelques approvisionnements dans ces cantonnements.

» Heureusement, nous n'avons pas eu besoin de cette ressource. Les ennemis ont évacué notre territoire et les magasins qui étaient faits, ont servi à approvisionner les marchés. On en fut même fort heureux, car on en tira des grains dans les circonstances difficiles, pour la subsistance du peuple et celle des bataillons volontaires qui passaient dans les endroits voisins des cantonnements.

» Ces approvisionnements ont été faits au compte du département de la guerre. Le produit, par conséquent, de la vente des grains, doit se verser dans la caisse du payeur de la guerre. Il faut que cet objet de comptabilité soit divisé des deux autres ; il est nécessaire qu'il soit promptement apuré, comme les deux premiers.

» Je requiers en conséquence que les comptes de ces trois objets soient demandés aux municipalités et aux commissaires qui ont été employés, par l'intermédiaire des districts qui sont chargés de transmettre au département,

Digitized by Google

dans le plus bref délai, les comptes qui leur seront présentés et qu'ils doivent sommer les municipalités et commissaires de rendre. »

Le Conseil permanent n'hésita point alors à rendre un arrêté conforme.

Le tour des apothicaires vint ensuite. Pottofeux ne fut pas moins prévoyant : « Déjà plusieurs fois vous avez été dans le cas de faire payer les mémoires des médicaments fournis aux malades dans les épidémies, qui de loin en loin ont affligé quelques communes de votre enclave, et toujours vous avez remarqué que le prix de ces médicaments était excessif. Vous vous êtes demandé s'il n'y aurait pas un moyen de rendre moins dispendieux les secours que vous devez à vos concitoyens, et que vous vous êtes toujours fait un devoir de leur donner. Vous avez désiré que la boîte de remèdes que faisait autrefois l'ancien gouvernement put être remplacée. J'ai médité sur ce chapitre et je viens vous offrir le moyen qui m'a paru le plus efficace de satisfaire à vos désirs et aux vues d'économie qui on toujours guidé toutes vos démarches administratives. Il me semble que vous pourriez demander au médecin en chef des épidémies, qui sans doute se fera un plaisir de répondre à vos vues, la note des médicaments qu'il estimera nécessaires, pour une année, dans toute l'étendue du département. Cette note portera l'indication précise du prix de chaque espèce de drogues. Et, lorsqu'il vous l'aura remise, et que vous l'aurez examinée, et fait examiner par gens à ce connaissant, vous pourriez l'autoriser à traiter avec les apothicaires de Paris, pour la fourniture en gros de ces médicaments, et sans doute ce moyen serait moins coûteux, que celui de faire venir, à grands frais, les drogues au moment du besoin, et où l'humanité ne vous permet plus le moindre retard. Les objets achetés par le médecin en

Digitized by Google

chef des épidémies, seraient par vous répartis entre les districts de votre enclave, et au moment de s'en servir, il ne serait question que de les faire parvenir suivant l'ordre du médecin particulier, dans la commune où l'épidémie se manifestera. »

Le Conseil permanent adopta ces idées (20 février) ; mais les médicaments ne furent achetés que cinq semaines après, par Deberge, médecin en chef des épidémies, qui obtint, à cet effet, un mandat de 450 livres.

Le 24 février, l'administration départementale reçut un arrêté du 17 du même mois rendu à Bruxelles par les représentants du peuple Delacroix, Gossuin et Merlin de Douai, et décidant que les gardes nationales des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et des Ardennes mis en état de réquisition permanente, se tiendraient, sans aucune interruption, prêtes à marcher avec armes et bagages, pour se rendre, au premier signal, dans les parties de la Belgique qui leur seraient désignées, à l'effet d'y maintenir le bon ordre, et d'y faire respecter les personnes et les propriétés.

Le 25 février, les administrateurs firent connaître aux districts ces mesures exceptionnelles. Pottofeux pria ceux qui en étaient les auteurs, d'en modifier les dispositions, afin de raffermir le patriotisme local. « Ce réquisitoire étant indéfini, ceux qui seront désignés pour marcher, voudront que tous leurs autres concitoyens marchent avec eux. Et comme il est impossible que tout le monde marche, il en résultera des débats qui retarderont l'effet de votre réquisitoire, ou le rendront absolument nul. » Il lui semblait plus expédient de désigner le contingent à fournir. La Convention nationale adopta ces idées plus pratiques, et le fixa à 5,686 hommes dans la levée de 30,000 (24 février 1793).

Digitized by Google

Pottofeux usa d'un moyen assez ingénieux pour augmenter le nombre des volontaires. Il le motiva ainsi : « Considérant que nos braves guerriers ont marché avec intrépidité à l'ennemi en chantant l'hymne des Marseillais ; que leurs chants ont été couronnés par des triomphes à Jemmapes, en Argonne et partout où les oreilles des ennemis en ont été frappées ; que rien n'est plus propre que cet hymne sublime à enflammer le courage dans notre brillante jeunesse, et à exciter la valeur des vrais républicains ; que cette hymne chantée en commun doit produire les mêmes effets d'un noble enthousiasme, rendre plus ardent le feu sacré de la liberté, et inspirer à tous les citoyens un grand courage, la haine des tyrans, l'amour de la vengeance, la passion de la gloire et un attachement profond pour notre patrie.... »

Pottofeux fit imprimer à 2,000 exemplaires l'hymne national, l'adressa aux communes, districts et commissaires pour le recrutement ; prescrivit aux officiers municipaux de commencer et de terminer tout rassemblement et toute opération par le chant de cet hymne ; leur ouvrit un crédit pour faciliter et presser le recrutement ; enfin, il invita les sociétés populaires à favoriser par des souscriptions volontaires les citoyens qui offriraient de marcher (5 mars 1793).

Aux jours de crise, les personnes de mœurs douces adoptent des mesures que les violentes blâmeraient dans les temps de calme. La physionomie, les signes et les titres distinctifs, même en peinture et en sculpture, déplaisent. Tout ce qui paraît attester la supériorité de talent et de condition devient hostile. On s'explique ainsi la facilité avec laquelle Pottofeux qui avait d'ailleurs besoin de l'actif concours des sociétés populaires pour mener à bien le recrutement, seconda si facilement la tendance du club des amis de la liberté et de l'égalité de Laon à brûler les titres de féodalité et de noblesse qui, maintenant, nous aideraient

Digitized by Google

à mieux connaître les mœurs, les habitudes, la statistique, la main d'œuvre, l'art et les professions de nos contrées. Pottofeux croyant, comme la société populaire, favoriser les progrès de l'esprit public, tenait à ne laisser aucune trace « de vils parchemins, monuments de l'orgueil et de la sottise, et purger le sol de tous les attirails de la servitude. » Il exigea, toutefois, la conservation de tout ce qui pouvait constituer des droits au profit de la nation. Le reste devait être impitoyablement brûlé, dans la cour de chaque district, en présence de deux officiers municipaux. Les tableaux des rois, reines, princes, princesses, évêques et cardinaux se trouvant dans les églises, établissements publics et hospices ; les inscriptions conservant le souvenir de la puissance féodale ou ecclésiastique furent voués au même sort, avec injonction de n'en dresser, avant le brûlement, que des états numériques. Les statues non désignées comme monuments des arts devaient être brisées (5 mars 1793). C'était continuer l'œuvre réclamée, le 19 juin 1792, par l'éminent secrétaire de l'Académie des sciences, Condorcet.

Pottofeux félicita ses frères et amis de la société populaire de Laon, de leur sollicitude « à effacer le souvenir de l'antique esclavage et à ajouter au triomphe de la liberté. » Il accentua plus fortement sa pensée, en écrivant aux présidents des clubs de Guise et de Saint-Quentin : « Invite tes frères à veiller avec nous. Travaillons ensemble à briser les chaînes qui nous ont trop longtemps retenu dans l'esclavage, prouvons aux despotes coalisés que leur règne est passé, qu'ils trouveront autant d'ennemis et de combattans que de Français (7 mars 1793). »

La société populaire de Saint-Quentin pouvait se passer de cette recommandation. Elle avait pris, dès le 24 février, sous la présidence de Châtelain-Duplessis, l'initiative d'une

Digitized by Google

souscription pour construire et armer un vaisseau, sous le nom du département de l'Aisne, « à l'effet d'aller croiser comme les autres corsaires français, sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la Hollande, afin d'aller donner une leçon à Georges, ce pantin qui se dit le roi des mers et que Pitt fait mouvoir à son gré. Son joug est affreux, dit la pétition au Conseil permanent de l'Aisne et son règne est passé. Donnons une grande leçon à cet imbécille couronné et à ses semblables. Ruiner leur commerce, c'est de la part des français marcher droit à la victoire, renverser leurs trônes chancelants, et propager à la fois, sur mer et sur terre, le triomphe de la liberté et de l'égalité. Administrateurs républicains, faites nous répondre aux sublimes destinées de la France et aux décrets vigoureux de la Convention nationale ! »

Quelques administrateurs du département souscrivirent, et les fonds recueillis ne servirent qu'à l'équipement et à l'armement de nos troupes.

Le recrutement eut d'abord peu de succès. Les uns simulaient des infirmités et des maladies ; d'autres émigrèrent dans le district de Château-Thierry, qui avait donné 1,397 volontaires, espérant jouir de la plus grande tranquillité ; mais Pottofeux, les représentants du peuple Saint-Just, Deville, Sébastien Delaporte et Huet, secondés par l'administration départementale, remédièrent aux difficultés qui ne se rencontrèrent point partout, car, dès le 16 mars, la ville de Vervins, avait fourni au-delà de son contingent.

Celui de 120 hommes fut rempli spontanément par la ville de Laon. Les officiers municipaux accompagnés de citoyens de tout âge, vinrent, le 20 mars, rendre compte de ce résultat au Conseil permanent Ils furent chaleureusement applaudis. Chacun se rendit ensuite dans la cour

Digitized by Google

de cette assemblée, où la musique militaire, des salves d'artillerie, une brillante improvisation de Pottofeux, agitèrent fortement les âmes. Le président donna l'accolade fraternelle et tous chantèrent la Marseillaise. L'administration entraînée par les paroles éloquentes de Pottofeux, signa, aux applaudissements frénétiques et unanimes, tous les certificats de civisme laissés jusqu'alors en suspens, « afin de ne pas obscurcir la joie d'un si beau jour. »

Le lendemain, le Conseil permanent reçut avis des troubles de Saint-Quentin survenus à l'occasion du recrutement. Les contre-révolutionnaires joyeux de nos revers dans la Belgique, montraient une grande audace, et ne se gênaient pas de dire, que s'il fallait du sang, ils sauraient en répandre. Dans la nuit du 16 au 17 mars, ils avaient osé placarder à la porte du maire, De Pardieu, dont le civisme était connu, « Scélérat, tu periras sous très peu ! » Au jour fixé pour le rassemblement et l'enrôlement, de vils mercenaires armés de bâtons et de pistolets, voulurent faire du tapage pour entraver les opérations; mais l'administration municipale, avertie de leurs desseins, décida que chacun des assistants serait fouillé. Aussitôt l'un d'eux prit sous sa blouse un pistolet et voulut tuer Ambroise Fontaine. La foule se précipita sur l'auteur de cette tentative, pour lui faire un mauvais parti; mais le maire le protégea de son corps. Questionné, le meurtrier jura sur l'honneur qu'il n'avait que ce pistolet; puis, profitant d'un instant de liberté, en arma un autre, visant le maire qui continua à le préserver, et réussit, avec beaucoup de peine, à calmer le peuple, qui se contenta enfin de l'incarcération du coupable.

La municipalité reprit ensuite les opérations du recrutement et le contingent fut rapidement rempli. La Convention nationale voulant prévenir de pareils désordres,

Digitized by Google

édicta la mort et la confiscation des biens contre les auteurs d'émeutes et de troubles à l'occasion du recrutement. Ceux qui seraient pris les armes à la main, après constatation du fait, par une commission militaire, devaient être exécutés dans les 24 heures. Ce décret fut promulgué à Laon le 22 mars 1793, et le lendemain, Pottofeux pria la commune de Saint-Quentin de faire dresser des procès-verbaux réguliers de ce qui s'était passé, afin de les envoyer au Conseil permanent qui statuerait sur le parti à prendre.

Pottofeux craignant des intelligences, activa partout la surveillance des postes quant à l'examen par les administrations de département, de districts et de communes du contenu des lettres destinées à l'étranger ou en venant. Il ne faisait, en agissant ainsi, que remettre en vigueur des mesures de sûreté reconnues indispensables par les représentants du peuple en mission, et par la Convention elle-même (24 mars 1793).

Une dépêche du Conseil général de la commune de Maubeuge, semblait les invoquer : « La Belgique est évacuée, nos frontières sont menacées. Nous sommes dans ce moment sans troupes ; mais nous croyons qu'il va nous en arriver incessamment. Frères, le péril approche, serrons nous ; surveillons, surveillons sans cesse. Si nous voulons être libres nous le serons ; mais voulons le sincèrement et agissons. »

Pottofeux navré par ce cri d'alarme, enjoignit d'arrêter les déserteurs qui exagéraient le danger, et fit publier, avant l'envoi officiel, un décret de la Convention nationale ordonnant que les nobles et les seigneurs non employés dans les armées, les prêtres non salariés par la nation, et les personnes reconnues suspectes par six personnes domiciliées, seraient désarmés, en respectant toutefois les personnes et les propriétés. On devait profiter des revues

Digitized by Google

de la garde nationale, pour reprendre les armes aux suspects et les confier aux mieux intentionnés; les détenteurs d'armes étaient tenus de les déposer à la municipalité, sous peine de six mois de détention. Les visites domiciliaires par les communes étaient autorisées, même avec l'assistance de la force publique. Pottofeux désirait, comme l'administration départementale et la Convention, prévenir les complots et les malheurs de la guerre civile qu'encourageait la conduite de Dumourier (29 mars 1793).

L'armée ennemie maîtresse de Mons, jetait un trouble considérable dans le département de l'Aisne, en refoulant sur nos frontières l'armée française démoralisée. Le Conseil permanent, d'après l'avis de Pottofeux, s'informa, à diverses reprises des mouvements de l'ennemi, afin de lui résister (29 mars et 5 avril 1793). Il donna, aux districts de Vervins et de S^t^-Quentin, toute liberté d'action en cas d'invasion.

Pottofeux comptait peu sur les nouvelles recrues. 42 hommes des 120 de Laon, défilèrent, armés, habillés et équipés, tambours battants, devant l'administration départementale. Ils répondirent aux félicitations de dévouement civique que leur adressa Pottofeux, par le serment de mourir à leur poste ou de revenir vainqueurs (1^er^ avril). L'habillement et l'équipement des autres subissait des lenteurs, malgré l'activité de Pottofeux, mis en relation avec Barré, fournisseur parisien et Graux, négociant à Saint-Quentin (3, 5, 7, 8, 15 avril 1793).

Dumourier fit imprimer à Saint-Amand un manifeste in-4°, pour le répandre à profusion dans les départements; mais la précipitation des évènements et l'emploi de mesures très vigoureuses anéantirent ses projets. L'abbesse de Fervaques, sa sœur et la baronne de Schomberg, sa nièce, furent arrêtées à Saint-Quentin, le 6 avril 1793, et conduites à Paris par Abel-Geneviève Beffroy, frère du conventionnel.

Digitized by Google

Le 8 avril 1793, Pottofeux ne déguisa point au Comité de sûreté générale combien des commissaires Saint-Quentinois envoyés à Maubeuge se défiaient du général Tourville, commandant de cette place, et de la mésintelligence entre les troupes de ligne et les volontaires nationaux attribuée à la conduite équivoque des chefs. Il lui semblait urgent de rétablir la bonne harmonie.

Le lendemain, il pressa son substitut, Charles Caignart, logé chez le conventionnel Edme Petit, député de l'Aisne, de voir ce qui se passait à ce Comité à l'occasion de Sillery, de la dame de Genlis, de la sœur de Dumourier et de la fille de Sainte-Foy. Il lui apprit, qu'il avait, le même jour, adressé à ce Comité un plan de défense du département de l'Aisne.

Pottofeux donna ensuite ses soins au prompt approvisionnement en farines, vivres et fourrages, des places fortes et de l'armée du Nord ; fit, le 19 avril 1793, augmenter de 10 sous par jour la solde de chaque gendarme à cheval jusqu'au grade de maréchal-de-logis inclusivement, à cause de la cherté excessive des vivres qui absorbait, dans les endroits les plus favorisés, les 6/7es de cette solde.

Il écrivit le 13 avril 1793 au Comité de sûreté générale : « Nous venons de recevoir une dépêche du district de Vervins, qui nous annonce que Maubeuge est menacé de siège, et qu'il n'y a que pour dix jours de foins et fourrages.

» On craint aussi de manquer de subsistances. Le district de Vervins a fait diriger sur le champ plusieurs voitures de foin et fourrage sur Avesnes. Nous avons fait aussi plusieurs réquisitions dans notre département, pour diriger des voitures de fourrages sur Avesnes ; mais nous devons vous observer que nous sommes obligés de fournir à l'approvisionnement de Valenciennes, et que par conséquent

Digitized by Google

il ne nous est pas possible de faire, pour Maubeuge, tout ce que nous désirerions. Il est bien important cependant d'approvisionner abondamment les places menacées, car sans vivres et fourrages, il est impossible de tenir longtemps. Vous voudrez bien porter toute votre attention sur le contenu de cette lettre. »

Le 14 avril, Pottofeux indiqua au Comité de salut public les mouvements des belligérants effectués le 10, et l'invita à prendre les mesures nécessaires. Il les appuya de plans de défense et chargea Vezu, chef du 3me bataillon de Paris, connu par son patriotisme, son courage et ses services, d'en préciser les avantages, et mit sa bonne volonté à l'épreuve pour aplanir les difficultés dont il ne dissimulait ni l'étendue ni la gravité : « Nous sommes disposés à tout faire pour concourir avec vous au salut de la patrie. » Dans une autre lettre du même jour écrite à son ami Caignart, Pottofeux se livre aux épanchements intimes d'un cœur navré de nos dissensions : « Fais sentir à nos députés et à ceux que tu vois que l'esprit du département est bon ; mais qu'on commence à se lasser et que la Convention est exposée aux plus grands périls, si elle ne se montre animée d'un bon esprit et si les dissensions ne cessent bientôt.

» Les ennemis sont à nos portes, peut-être que dans huit jours l'intérieur sera entamé. Et nous qui voulons sincèrement le bien de notre patrie, nous sommes exposés, faute de précautions, à être égorgés inutilement. Présente-toi à la barre avec Vezu, s'il le faut, et mets sous les yeux de la Convention les dangers de la patrie. Parle, tonne et fais tous tes efforts pour ramener les esprits à l'union, qui nous est, dans ce moment, si nécessaire. Il est encore temps. Un coup de vigueur et la patrie sera encore une fois sauvée. »

Digitized by Google

Le Conseil permanent dont les opinions politiques n'étaient pas exagérées, voulut les exprimer dans une adresse à la Convention nationale ; mais Pottofeux dissuada ses collègues, en disant qu'il n'appartenait pas aux administrations de chercher à influencer les opérations du Corps législatif et d'émettre le vœu des administrés. Il entrevoyait, sans aucun doute, le danger de parler trop franchement (17 avril 1793). Il adressa le même jour, au Comité de sûreté générale, une énergique parodie de la Marseillaise que les royalistes faisaient circuler à Saint-Quentin. Ce Comité dut bondir, à la lecture des vers suivants :

Le jour de deuil pour ma patrie
Le jour de honte est arrivé.
Du peuple aveugle en sa furie
Le poignard sanglant est levé (*bis*).
Dans ce temps d'horreurs et de crimes,
Pour servir d'infâmes projets,
Il ne compte ni ses forfaits,
Ni le nombre de ses victimes.
Factieux citoyens ! rebelles bataillons !
Tremblez, tremblez,
Un noble sang vengera les Bourbons !

On vante au sein de l'anarchie,
Tandis que rien n'est respecté,
Que chacun tremble pour sa vie
Les charmes de la liberté... (*bis*).
Mais au meurtre ; mais au pillage,
Quand un vil Sénat applaudit ;
L'homme vertueux seul gémit,
Dans le plus terrible esclavage.
Aux armes chevaliers ! soutenez votre nom,

Digitized by Google

Sauvez, sauvez
Du grand Henri, l'illustre rejeton !

Scélérats dont la bouche impure
Sanctionne l'assassinat,
De nos maux comblez la mesure
Par un régicide attentat ! (*bis*)
Horde exécrable et sanguinaire
Et l'opprobre du nom français
Bientôt vos coupables excès
Recevront leur juste salaire.
Factieux citoyens ! etc.

Vos lois, vos décrets homicides
Portent l'effroi dans tous les cœurs;
Mais à tant de trâmes perfides
S'opposent des bras vengeurs (*bis*).
Bourreaux qui désolez la terre,
Qu'a vomi le courroux des dieux
Dans peu vos fronts séditieux
Seront foulés dans la poussière.
Aux armes ! etc.

Vous ne régnez que par les crimes,
Vos cœurs les réunissent tous.
De nos vengeances légitimes
Vous n'éviterez pas les coups (*bis*).
L'instant vient de votre supplice,
Et si vos jours sont prolongés,
Brigands ! c'est qu'ils sont réservés
Pour le glaive de la justice !
Factieux citoyens ! etc.

Oui les phalanges étrangères
Que guideront nos frères guerriers,

Digitized by Google

Malgré vos bandes mercenaires
Vous poursuivront dans vos foyers (*bis*).
De tous côtés pour vous combattre,
Je vois s'avancer des héros :
En vain vous tournerez le dos,
Ils sauront toujours vous abattre.
Aux armes ! etc.

O toi que la France révère
Louis ! sur les jours précieux
Du roi, de sa famille entière,
Daigne veiller du haut des cieux. (*bis*).
Que sur les degrés de ton trône
Tous les traitres soient abattus,
C'est l'héritier de tes vertus
Comme celui de ta couronne.
Factieux citoyens ! etc.

Princesse trop infortunée
Sur toi qui ne pleurerait pas ?
Antoinette ! reine adorée,
Quel malheur s'attache à tes pas (*bis*) ;
Mais ton courage inébranlable
Triomphera des coups du sort,
A ton aspect, d'effroi la mort
Retournera sur le coupable.
Tremblez, vils assassins, le ciel entend nos cris :
Rentrez, rentrez,
Dans le néant dont vous êtes sortis.

Deux jours après, Pottofeux, de concert avec la commune et le district de Saint-Quentin, s'acquitta avec précaution et prudence, de la délicate mission donnée le 15 par le

Digitized by Google

Comité de sûreté générale, de ramener de cette ville à Laon, Anne Neuilly, âgée de 18 ans, fille de Sainte-Foy, détenu à l'abbaye, afin de l'empêcher d'entretenir une correspondance préjudiciable à la chose publique.

Le 21 avril, Pottofeux était de retour avec cette fille accompagnée des époux Maillet, chez lesquels elle demeurait. Pottofeux lui fit subir, le même jour, à 8 heures du soir, devant André Pourrier, membre du directoire départemental, un simulacre d'interrogatoire, et le lendemain, elle retourna librement à Saint-Quentin, sous la responsabilité desdits époux Maillet. Il reçut deux lettres du Comité de salut public qui le rassuraient sur les approvisionnements de Maubeuge et le remerciaient de ses efforts pour seconder l'action commune contre l'ennemi, avec prière de les continuer. Ce Comité tout en lui promettant d'utiliser ses conseils, dédaignait la défense du département peu conforme à ses vues d'unité. Il préférait grouper énergiquement les forces nationales, afin d'éviter les soupçons de fédéralisme qui étaient alors de mode.

Le 25 mai 1793, le Conseil permanent concentra provisoirement tout en la personne de Pottofeux, jusqu'à l'établissement d'un nouveau comité de salut public départemental en harmonie avec les vues de la Convention. Pottofeux avait assez de tact, d'intelligence et d'activité pour justifier cette confiance. Il y apporta résolument ses soins et son âme, malgré tous les périls de ce temps de crise, où la supériorité des talents portait si facilement ombrage.

Il fallait alimenter à jour fixe les places fortes, les marchés et les armées ; établir avec équité le *maximum* du prix des choses usuelles; assurer complètement les services publics; exercer sans trop de mécontentement une surveillance continuelle et surtout s'opposer avec succès aux

Digitized by Google

nombreuses tentatives de tout genre des déshérités de la révolution. La responsabilité parut très grande à Pottofeux, qui invita ses collègues, restés dans leurs foyers, à en prendre leur part, en indiquant, par correspondance, l'esprit et le mouvement des troupes, la marche de l'ennemi, l'état des travaux de construction et de réparation des routes, les négligences dans toutes les branches du service (28 mai 1793).

Cet appel émut fort peu les conseillers généraux. Il fallut encore se contenter de la bonne volonté de ceux que le patriotisme retenait à Laon. On peut dire, à leur louange, qu'ils restèrent à la hauteur de la situation.

Le 10 juin 1793, le Conseil permanent chargea Pottofeux de l'active surveillance des bureaux et de toute la correspondance. Elle lui imposa même l'obligation d'indiquer par écrit, à chaque pétitionnaire, le jour de la présentation de son affaire au Conseil. En cas d'inobservation de cette formalité, le pétitionnaire absent conservait le droit de révision. Ces dernières réformes émanèrent de Pottofeux, qui agissait partout.

Les évènements du 31 mai et du 2 juin 1793 agitèrent profondément l'administration départementale et la députation de l'Aisne sympathiques, dans l'origine, aux Girondins. Deux adresses imprimées du 4 juin 1793, hostiles à l'insurrection parisienne, l'une de la société populaire de Saint-Quentin, l'autre des trois sections réunies de la même ville, stimulées par deux députés de la Côte-d'Or, faisaient un chaleureux appel à leurs frères de toutes les communes de la République. Le département fut instruit de l'envoi de six paquets destinés aux six districts. Après avoir cherché à gagner du temps pour réfléchir sur le parti qu'il devait prendre, il se trouva enfin acculé et dans la nécessité d'agir. Il demanda, le 12 juin, au district de Saint-Quentin des

Digitized by Google

renseignements précis sur ce qu'il paraissait bien connaître. Les adresses passionnaient les esprits dans divers sens. Les Soissonnais chargèrent deux membres, l'un du district, l'autre de la commune, de se plaindre au Conseil départemental. Ils déposèrent, en conséquence, sur le bureau de cette assemblée, le 20 juin à 9 heures du matin, une adresse énergique à la Convention contre les coalitions et le fédéralisme, avec deux arrêtés, l'un du district, l'autre de la commune, demandant un compte-rendu des mesures prises. Le Conseil s'empressa de le donner. Déjà les signataires protestant de leurs bonnes intentions, sollicitaient l'indulgence des administrations supérieures. Le Conseil décida que l'annulation de ces adresses serait portée à la connaissance des districts chargés de la publier et de l'afficher.

Le même jour, Pottofeux convoqué par les représentants du peuple près l'armée du Nord, se rendit à Arras, leur bureau central, pour s'y occuper avec eux du *maximum* du prix des grains et des subsistances. Il y fut résolu que Renard se rendrait à Soissons, afin d'y remplacer provisoirement l'ordonnateur en chef qui, bloqué dans Valenciennes, ne pouvait plus pourvoir à l'expédition des convois militaires (23 juin 1793). On omit, durant le commissariat de Pottofeux, de notifier aux districts l'annulation desdites adresses. A son retour, Pottofeux croyant la besogne faite, n'y songea point. Enfin, il voulut réparer l'oubli donnant déjà lieu à de fâcheuses interprétations : les habitants de Château-Thierry soutenus par les Soissonnais, accusaient l'administration départementale, de coalition et de fédéralisme avec les départements en insurrection ; d'avoir voulu faire marcher sur Paris une force armée prise dans les districts ; d'avoir arrêté les fonds dans les caisses publiques et d'avoir favorisé des projets liberticides.

Digitized by Google

La Convention gagnée par ces artifices, malgré sa récente approbation (23 juin 1793) d'une adresse que le Conseil départemental lui avait fait parvenir (19 juin), au sujet des élucubrations Saint-Quentinoises, témoigna sa mauvaise humeur, en fixant à Soissons le séjour du payeur (25 juin), au mépris d'un arrêté départemental qui l'établissait légalement à Laon (8 juin), et décida, en outre, que le Comité de sûreté générale ferait, le 26 juin, un rapport sur la dénonciation. Les Soissonnais enhardis par ce succès, sollicitèrent la translation provisoire de l'administration départementale parmi eux, afin de la surveiller attentivement. Le Conseil départemental blessé de cette défiance, chargea Pottofeux de détruire les injustes préventions de la Convention et de ses comités.

Muni de pouvoirs réguliers, Pottofeux quitta Laon, le 27 juin, vers onze heures du soir et arriva le lendemain de très bonne heure à Soissons où il fit viser son passeport par la municipalité. Le 28 juin au soir, il était à Paris. Sa première visite fut faite le lendemain matin chez Le Carlier, où il trouva Topin et Pigneau maire de Laon qui, comme lui, se rendirent à une heure de l'après-midi au Comité de sûreté générale. Le Soissonnais Quinquet y fut fort étonné de les voir. On leur lut une adresse pleine d'exagération des députés de l'Aisne et hostile à Saint-Just. Ils conférèrent ensuite avec le rapporteur qui consentit à différer d'un jour la lecture de son travail devant être faite le jour même. Pottofeux le lut avec attention : il n'y était question que des députés.

Pottofeux résolut de ne se présenter à la barre de la Convention qu'après la lecture. Il retourna au Comité et y trouva, cette fois, toute la députation de l'Aisne que l'on menaçait d'arrestation, sous le prétexte de fédéralisme. De grands débats s'élevèrent. Pottofeux proposa des termes

Digitized by Google

d'arrangement que les députés refusèrent. Le conventionnel Dupin dont l'esprit était assez vacillant, se retracta en présence de Quinquet et le rapport fut fait le même jour. A dater de ce moment, Pottofeux ne revit plus la députation de l'Aisne.

On avait écrit au président de la Convention et indisposé beaucoup de membres de cette assemblée. Pottofeux craignait une dénonciation du club de Laon. La présence de Mongrolle paraissait justifier de telles appréhensions; mais ce personnage, défrayé à l'avance par la commune de Laon, sacrifia son inimitié à l'intérêt public et fut favorable à l'administration. Il était indispensable de changer l'opinion en détruisant d'injustes préventions. Pottofeux y consacra tous ses efforts. Il rencontra ses adversaires qui allaient dîner avec plusieurs députés. On lui demanda s'il voulait être de la partie. Pottofeux accepta, et se trouva près de Thuriot, à portée des calomniateurs. Il ne tarda pas à *prendre le fil de l'attaque* qu'il sut habilement dérouler, et prouva que l'intérêt de la ville de Soissons avait seul motivé ces attaques.

Pottofeux alla ensuite, deux fois par jour, aux Comités, et ne lâcha prise qu'après le changement de l'opinion ; mais avant d'obtenir ce résultat, il y entendit à diverses reprises que Laon était un repaire d'aristocrates et un chef-lieu de fédéralistes. Pottofeux répondait avec placidité que le peuple et le club de cette ville étaient bons ; puis quand il vit que l'on commençait à juger sévèrement les démarches des Soissonnais, il parut à la barre de la Convention. Son discours effaça complètement les préventions et lui permit d'obtenir tout ce qu'il était possible d'avoir (1er juillet 1793).

Le lendemain, Topin et le maire prononcèrent à la barre de la Convention chacun un discours. Mongrolle se

Digitized by Google

disposait à lire le sien, le président se contenta du manuscrit ; il en avait assez des deux autres. En revanche, il invita les trois délégués aux honneurs de la séance, mais ce fut tout.

Pottofeux sachant que Saint-Just était le principal auteur de la constitution, engagea le Conseil permanent à une prompte acceptation ; ce qu'il fit, en disant « que ce pacte reposait sur les bases de la raison et de la nature » (5 juillet 1793). Saint-Just fut très sensible à ces louanges. Pottofeux le fit nommer rapporteur ; toute crainte de translation de chef-lieu départemental disparut. La victoire fut si complète, que les Soissonnais renoncèrent d'eux-mêmes à leurs prétentions, se contentant de 50,000 livres. Tout rentra dans l'ordre, que les susceptibilités des partis troublaient si facilement.

Pottofeux revint de Paris le 11 juillet au soir ; ses collègues émerveillés des résultats obtenus, tinrent à une justification solennelle de leur conduite. Ils invitèrent les administrations, la magistrature, le club et le public à une réunion le lendemain, à 7 heures du soir. L'affluence fut si grande, qu'il fallut se rendre dans l'église de Saint-Jean. Et là, Pottofeux retenant l'attention captive sous le charme de son talent, entra dans tous les détails de sa mission, et termina son improvisation, en faisant ressortir tous les avantages de l'union, qui aiderait puissamment à déjouer les projets liberticides. Les applaudissements lui démontrèrent qu'il avait bien indiqué le véritable but des aspirations populaires.

Le 17 juillet, Pottofeux informa la Convention nationale de l'acceptation enthousiaste de la constitution, et comprit le parti que l'on devait en tirer. Il réunit, le 22 juillet, les trois administrations et les professeurs du collège, leur exposa qu'il fallait aviser aux moyens d'ouvrir un cours

Digitized by Google

d'instruction publique; ce qui lui paraissait facile, « la notoriété ayant appris que depuis longtemps ils n'avaient qu'un nombre d'écoliers infiniment petit. » Derbigny, principal du collège, soutint aussitôt le projet « tendant à propager et entretenir l'esprit républicain et les principes constitutionnels. Il ajouta que les professeurs n'en devant et n'en donnant pas moins tout leur temps à un petit nombre qu'à un grand, il pensait que le principal devait être chargé spécialement de cette fonction, » et offrit de la remplir. En applaudissant à son dévouement, on observa qu'il ne pouvait être chargé seul de ce cours. Derbigny reconnut l'avantage d'y faire participer les professeurs, et dit aussitôt que ceux-ci, dès l'acceptation de la constitution, s'étaient empressés de diriger vers ce but l'attention et l'étude de leurs élèves. Les régents acceptèrent volontiers la mission dont on les honorait. Il fut décidé, sur la proposition de Pottofeux, qu'ils seraient alternativement chargés du cours comprenant l'explication des droits de l'homme et de la constitution, des lois relatives à la police et au respect des autorités, dans un langage familier et à la portée des élèves. Pottofeux ajouta « que l'administration en faisant passer aux professeurs les lois sur lesquelles elle croirait que leurs leçons devaient porter de préférence, s'empresserait toujours de joindre à chacune d'elles une note explicative des endroits qui pourraient présenter quelque ambiguité. Dans ce cours on expliquera les fêtes nationales, leur institution, le but, l'esprit dans lequel tous les citoyens doivent se réunir pour y assister.

» On s'appliquera à y donner de temps à autre des avis aux élèves sur leur santé et aux parents sur les moyens de la conserver.

» On dirigera principalement l'esprit des jeunes gens vers les évolutions militaires et le maniement des armes,

Digitized by Google

tout citoyen étant soldat pour la défense de son pays. »

On décida que la tenue des séances et l'objet des leçons seraient affichés à l'avance ; qu'il y aurait une séance par semaine, le dimanche, de 3 à 6 heures du soir, à partir du 4 août, avec quelque solennité. On convint que les discussions avec le conférencier seraient interdites, mais que celui-ci aurait cependant la faculté de laisser les élèves discourir, entre eux, et on nomma un comité composé de trois professeurs, de trois membres du Conseil départemental, de deux du district et de quatre de la commune.

Le 5 août, Pottofeux fit étendre les bienfaits de cette institution aux chefs-lieux de district, pour hâter la formation de l'esprit public, et promit aux professeurs, qui s'acquitteraient de ce cours, le maximum du traitement.

La séance du cours de Laon fut remise au 11 août, à cause de la solennité de la fête du 10 et de la distribution des prix au collége.

Les administrateurs du département et du district avec leurs médailles, les officiers municipaux avec leurs écharpes, une foule de personnes des deux sexes se rendirent au colège, où la musique du 7me régiment joua les airs patriotiques les plus connus. Regnault, président du département, prononça un discours qui fut vivement applaudi. « La cérémonie s'est terminée par le chant de l'hymne à la liberté, par les citoyennes présentes accompagnées de la musique. On s'est ensuite rendu dans le vestibule de l'administration du département, où on a dansé, et où on s'est livré aux élans d'une joie pure et civique. »

La gaité n'était pas au fond de tous les cœurs. Nos administrations étaient aux abois pour satisfaire aux nombreuses et écrasantes réquisitions de pouvoirs sans unité réelle.

Digitized by Google

Pottofeux explique le résultat de ce défaut d'entente (28 juillet 1793), au moment très critique où le Comité de salut public se disposait à détacher rapidement 21,000 hommes de l'armée de la Moselle pour fortifier celle du Nord en échec et menacée de famine. Le Conseil permanent transmit ses observations aux représentants près l'armée du Nord.

Un autre arrêté activa le versement de 20,000 sacs de blé à la même armée, malgré le surcroît des réquisitions arrivant et se croisant de toutes parts sans régularité. « Si elle n'est point approvisionnée, il est à craindre que le découragement et le désespoir ne s'emparent du cœur du soldat ; le moindre retard pourrait compromettre le salut de l'armée » (même date).

Les autres branches du service militaire n'étaient pas mieux assurées en vue de l'avenir. Le Comité de salut public ayant ordonné de construire, à Berry-au-Bac, un pont de bateaux pour le passage du corps d'armée en question, l'ingénieur en chef du département, Stanislas Becquey, se rendit à l'arsenal de La Fère, afin d'y prendre es pontons et agrès nécessaires. Ce matériel expédié depuis un an, à Paris, par ordre du ministre de la guerre, n'avait été ni réintégré, ni remplacé. Heureusement, les eaux étaient basses et sans courant rapide. L'ingénieur fit établir un pont sur chevalet, à l'aide de poutrelles de douze à quatorze pieds de longueur et de madriers de dix à douze pieds tirés de cet arsenal. Pottofeux assura à ce fonctionnaire le droit de requérir matériaux, gardes nationaux, gendarmes et troupes de ligne, pour hâter et surveiller nuit et jour les travaux, et enfin de donner toutes consignes. Il reçut aussi les mêmes pouvoirs (30 juillet) et en profita, pour préserver le matériel et l'existence de nos soldats (31 juillet).

Prévenu, le 4 août 1793, à 5 heures du matin du pas-

Digitized by Google

sage, le même jour, à 8 heures du soir avec station jusqu'à 11 heures d'un premier convoi de 1,660 hommes, Pottofeux fit enjoindre à la commune de Laon, d'éclairer la route dans ses faubourgs, de disposer l'emplacement pour le pain et le bureau de l'étapier, et enfin de fournir le complément nécessaire de voitures pour hâter les transports.

Le même jour, envisageant avec angoisse les suites d'une invasion imminente, et désirant épargner au département les horreurs du carnage et de la dévastation, il obligea les districts à lui donner, sous trois jours, les rôles des hommes en état de combattre et des armes prises aux suspects.

Les représentants du peuple Elie Lacoste et Peyssard prirent, comme lui, leurs mesures pour opposer une force imposante à l'ennemi, maître de Valenciennes, dès le 28 julllet. Cette situation détermina ces députés à enjoindre au Conseil permanent de s'assurer à la fois des ennemis intérieurs pouvant s'entendre avec l'étranger et des suspects, portés à engourdir l'esprit public, et de les enfermer dans les édifices, où toute communication avec le dehors serait interdite (4 août 1793). En adressant ces ordres, ils recommandèrent l'harmonie, la persévérance et l'audace (5 août 1793).

Leurs dépêches arrivées à Laon, le lendemain, firent encore presser le recensement et l'organisation de la compagnie de canonniers qui avançaient peu, malgré de nombreuses recommandations de Pottofeux. Celui-ci et ses collégues hésitèrent toutefois à prendre des mesures violentes contre les nobles et les suspects, mais l'arrivée à Laon de 6,000 hommes de la garnison de Valenciennes, indignés contre les auteurs de leur reddition, surexcita les sentiments de haine. La réquisition remise, le 8 août 1793, à 4 heures

Digitized by Google

du matin, par les conventionnels Lequinio et Lejeune, n'en fut que la ferme et vive expression. Ces représentants voulurent, en ordonnant de nouveau l'arrestation des suspects, nobles, femmes et parents d'émigrés, les empêcher de nuire à la République. Le Conseil permanent n'avait qu'à se soumettre complètement, car la Convention avait décrété, le 17 juillet précédent, qu'elle seule pouvait ne pas *respecter* les arrêtés des représentants du peuple, les considérant comme lois provisoires. Pottofeux n'était point partisan des demi-mesures. Il était d'avis, qu'une fois ces arrêtés rendus, on ne devait pas en atténuer l'effet, surtout dès le début, par des exceptions et des faveurs.

Sous les yeux des représentants du peuple Lequinio et Lejeune qui attendaient l'exécution de leurs ordres et de concert avec les administrations, Pottofeux rédigea un arrêté et le motiva « sur les malheurs dus aux perfidies et tentatives des ennemis de l'intérieur qui avertissent ceux de l'extérieur de tous nos mouvements ; » sur l'urgence de couper les fils des trames ourdies de toutes parts pour la perte de la liberté, des ressources et des propriétés. Cet arrêté enjoignait aux districts « de faire arrêter immédiatement, dans chaque commune, les ex-nobles présents et parents d'émigrés connus par leur incivisme et gens suspects désarmés » ; de les renfermer aux chefs-lieux de district, et surtout en l'église de Saint-Jean de Laon ; d'exercer la surveillance la plus exacte à l'égard des aubergistes, hôteliers et cabaretiers, le département étant informé que l'ennemi avait des émissaires dans les diverses contrées du Nord, pour souffler l'esprit de discorde et empêcher l'exécution des grandes mesures de salut public.

Le département conféra en outre, au district de Saint-Quentin, menacé d'invasion, le droit de requérir la permanence des municipalités et d'obliger la garde nationale

Digitized by Google

et les moissonneurs à veiller attentivement, afin de prévenir les administrations des mouvements de l'ennemi.

Pottofeux chargea ensuite le commandant de place de Laon, de faire cerner la ville, avec consigne de ne permettre à personne d'en sortir. L'internement effectué, il leva la consigne, et requit la commune de loger convenablement deux divisions de la capitulation de Valenciennes, chez les nobles, les suspects, les consignés et les plus riches, *afin de soulager la classe la plus indigente;* puis, redoutant peut-être les effets de l'agglomération de soldats humiliés et surexcités, il fit, le lendemain, évacuer les internés sur Soissons.

Pottofeux indiqua ensuite, au Comité de salut public, la situation, les mesures prises et à prendre :

« Nous vous devons compte de la malheureuse situation du département de l'Aisne, et nous vous députons un courrier extraordinaire chargé de rapporter votre réponse. Il paraît que l'ennemi a cerné et tourné Cambrai et qu'il s'avance à grands pas sur Saint-Quentin. Déjà les femmes, les enfants, les vieillards du Câtelet se sont réfugiés dans cette ville. Pour ne point abuser de vos moments, nous joignons ici deux dépêches de Saint-Quentin, qui vous instruiront positivement de l'état des choses, et un arrêté des autorités constituées de cette ville qui vous éclairera sur le peu de ressources qu'offre cette place, si elle est attaquée.

» Le dessein de l'ennemi n'est point équivoque. Il sait que notre département alimente l'armée, et il veut intercepter nos approvisionnements. Il empêche aussi par les mouvements qu'il vient de faire, la jonction des troupes que vous avez fait transporter en poste. Enfin notre département n'étant défendu par aucune place forte, nos moissons, nos provisions deviennent la proie des ennemis ; et

Digitized by Google

tous les efforts que nous pouvons faire sont nuls, parce que nous ne sommes protégés par aucune force, et que nous sommes abandonnés à nous mêmes, sans armes, sans troupes et sans moyens de défense.

» Quoiqu'il en soit, nous n'avons pas été découragés, et nous nous sommes occupés sans délai des moyens de pourvoir aux choses les plus urgentes.

» Nous avons fait arrêter sur le champ, dans notre département tous les ci-devant nobles, les femmes et enfants d'émigrés, les hommes inciviques et suspects, et nous allons les faire refluer dans l'intérieur pour demeurer en état de réclusion, et afin de n'être point espionné dans nos opérations. Il est nécessaire que vous nous débarrassiez de toute cette vermine de l'aristocratie qui engourdit l'esprit public, et que vous nous indiquiez une ville près Paris, ou nous puissions les envoyer, et où ils soient retenus de si près qu'ils ne puissent plus conspirer contre la patrie.

» Nous avions pris, il y a longtemps, des arrêtés pour connaître le nombre d'armes existant dans notre département, et le nombre d'hommes que nous pourrions mettre en réquisition ; mais on a si peu secondé nos efforts, que nos arrêtés sont restés sans exécution.

» Nous venons de réitérer les injonctions les plus fortes aux districts. Le 4 de ce mois, nous avons pris un arrêté qui leur enjoint de remettre sous trois jours, au département, le recensement des hommes et des armes.

» Le lendemain, nous avons rendu public, dans tout l'enclave du département de l'Aisne, un autre arrêté qui presse les districts d'achever le complément du recrutement, de former la compagnie de canonniers ordonnée par le décret du 25 juillet dernier, d'exercer la jeunesse aux évolutions militaires, et de disposer des hommes pour

Digitized by Google

marcher à la première réquisition ; et nous avons nommé des commissaires pour assurer l'effet de notre présente sollicitation.

» Le 6, nous avons pris un arrêté, sur une proclamation des représentans du peuple près l'armée du Nord à Lille, du 1er, pour inviter le peuple de notre département à se lever en masse, et cet arrêté sera répandu, avec la proclamation, aussitôt l'impression terminée.

» Nous avons établi des postes de dix hommes à cheval, de distance en distance entre Laon et Saint-Quentin, afin que la correspondance fut plus active, et que nous fussions nstruits des moindres mouvements. Nous allons établir les mêmes postes dans les cinq autres districts de notre enclave, afin que nos ordres se transmettent avec plus de rapidité, et qu'il y ait de l'ensemble dans toutes les opérations.

» Nous avons envoyé un commissaire à La Fère, afin de connaître l'état des munitions du magasin à poudre et des objets de l'arsenal. Nous avons donné ordre à la municipalité, de surveiller ces établissements et de tenir les voitures toutes prêtes, pour faire refluer sur Laon tout ce que contenaient ces établissements dans le cas où l'ennemi marcherait plus avant. Nous nous occupons de Saint-Quentin, et nous requérons les dépôts, qui se trouvent dans notre département, d'envoyer sur Saint-Quentin deux à trois cents hommes à cheval, armés et équipés, mais la plupart de ces dépôts sont sans armes. St-Quentin nous demande des canons et des fusils, et nous n'en n'avons pas.

» Nous requérons les chefs de légion des districts, de mettre en mouvement la garde nationale, mais les travaux de la campagne retiennent une infinité de bras.

» Nous allons nous occuper des moyens de faire rentrer

Digitized by Google

dans l'intérieur les moissons et les bestiaux des campagnes voisines de l'ennemi ; et nous ferons battre le plus possible, afin de former des magasins au dedans et d'enlever à l'ennemi tous moyens de subsistance.

» Voilà, citoyens législateurs, tout ce qu'il était en notre pouvoir de faire jusqu'à présent, et vous voyez que nous n'avons pas perdu un instant ; mais il est des moyens qui vous sont réservés, et c'est à vous seuls qu'il appartient d'en faire usage.

» Armez principalement tous les dépôts qui croupissent dans l'indolence et l'inertie. Autorisez les administrations à acheter des fusils, des pistolets et des sabres, et vous aurez bientôt formé, de tous les dépôts, un corps capable de nous défendre.

» Ce n'est point là, cependant, la mesure principale à laquelle vous devez vous attacher. Il s'agit de frapper un grand coup. et d'arrêter subitement les progrès effrayants de l'ennemi. Nous excitons le zèle de nos administrés ; nous les invitons à se lever, mais l'impulsion que nous donnons au peuple, n'est point assez forte. Il faut qu'elle parte d'une source plus rapide, jetant un mouvement tellement électrique, qu'il communique l'étincelle à toutes les âmes et les embrase du feu sacré de la patrie.

» Depuis la révolution, Paris a toujours été le modèle de toutes les villes et des départements de l'empire. Que Paris se lève tout à la fois, qu'il envoye sur le champ de nombreux bataillons, et bientôt tous les départements du Nord se leveront avec lui et agglomèreront les forces que cette cité fameuse enverra à notre secours.

» Nos braves frères d'armes de Paris en accourant dans les départements du Nord, produiront, par leur dévouement, un merveilleux effet ; ils entraineront le peuple dans leur cause, et il se formera sans peine, sans effort, une

Digitized by Google

armée d'autant plus formidable, que le patriotisme l'aura rassemblée efficacement. De notre côté, avec cette armée nous pouvons agir, tandis que notre grande armée attaquera du côté de Valenciennes, de manière que l'ennemi se trouvera pris entre deux feux. Nous ne nous le dissimulons pas, il n'y a que ce moyen de soustraire tous les départements du Nord. C'est le seul levier puissant que nous connaissions. Vous ranimerez l'espoir abattu du peuple. Il verra qu'on ne l'abandonne pas. Il prendra plus de confiance dans ses forces, et une fois que vous l'aurez fait mouvoir, ce sera comme un torrent que les obstacles rendent plus impétueux.

» Réfléchissez à ce que nous vous proposons, et songez qu'il y va du salut de l'empire.

» Si vous n'arrêtez l'ennemi devant Saint-Quentin, comme vous l'avez fait dans les plaines de Champagne, nous prévoyons que la patrie est perdue sans ressource. Rien n'est capable d'arrêter l'ennemi jusque Paris. Le découragement, le désespoir, la confusion et le désordre se mettront partout, et le peuple fuira devant l'ennemi comme un vil troupeau. Il faut donc faire les plus grands efforts dans le moment présent. Paris, cette cité fameuse qui a enfanté la liberté et qui l'a défendue jusqu'alors avec tant d'énergie, ne doit point se montrer au dessous des évènements. Elle est la première intéressée à concourir, par un grand mouvement, à la destruction de nos ennemis communs. Que Paris vole à notre secours, et les plaines de Saint-Quentin seront le tombeau des armées des puissances coalisées, et les tyrans apprendront, encore une fois, que leurs esclaves n'ont jamais pénétré impunément sur le sol de la liberté. Nous leur donnerons une leçon terrible en leur faisant mordre la poussière.

» Nous laissons à votre sagesse à apprécier nos vœux,

Digitized by Google

et nous insistons à vous dire, qu'il n'y a pas un instant à perdre, pour faire marcher les bataillons de la capitale avec des munitions et des canons et nous envoyer du renfort.

» Il sera également indispensable que deux députés de la Convention se rendent auprès de nous ; que ce soit des hommes qui calculent froidement, et qui envisagent les évènements avec cette présence d'esprit, ce sang-froid qui caractérisent le courage. Quils soient vigoureusement prononcés et qu'ils connaissent assez bien le cœur humain pour en saisir les affections et en tirer un parti avantageux à la chose publique.

» Que nos braves frères d'armes de Paris arrivent, et qu'ils viennent se mêler à nos phalanges départementales, et nous répondons de tout. Si on nous laisse sans appui et sans secours, il est impossible, malgré notre courage et nos efforts, que nous garantissions Paris des malheurs qui le menacent.

» Nous nous sommes exprimés avec franchise et en vrais républicains, qui ne savent pas cacher les dangers. Nous avons, en même temps, indiqué un remède prompt à nos maux. Notre tâche est remplie. Nous ne vous avons réellement rien dit que de trop vrai; les représentants du peuple, Lequinio et Lejeune (de l'Indre) qui quittent notre département, pourront attester que le compte que nous vous rendons est fidèle, et que le moyen que nous vous indiquons est le seul duquel vous puissiez vous promettre quelque succès.

» Dans tous les cas, nous attendons une prompte réponse et un plan de conduite pour nous diriger avec certitude. »

Le 11 août, Pottofeux donna l'ordre au directeur de l'arsenal de La Fère de réparer les fusils indispensables à

Digitized by Google

la défense du département resté à découvert et en instruisit le Comité de salut public, la Convention et le ministre de la guerre, les pressant d'envoyer des hommes et des armes pour une vigoureuse résistance, et d'ouvrir un crédit de 60,000 francs pour aviser au plus nécessaire.

A sa demande, ses collègues décidèrent, les 11 et 12 août, que le général Victor Beauregard défendrait les abords de l'Oise ; que l'ingénieur Becquey et des officiers expérimentés reconnaîtraient les endroits à fortifier de Guise au Câtelet, par des redoutes, abattis d'arbres, ruptures de ponts, inondations, afin de soustraire les abondantes moissons aux ravages de l'ennemi. Pottofeux fit aussi prescrire de rentrer à Saint-Quentin et au delà, les denrées et bestiaux excédant les besoins du moment. Il fit autoriser le district de cette ville à s'emparer de vive force des grains et des gerbes non battues; enfin, à requérir à La Fère des affuts de canon.

Cette besogne faite, Pottofeux assura, au Comité de salut public auquel il demanda de prompts secours, contre un ennemi audacieux, que l'espoir et le courage se ranimant, il fallait frapper un grand coup.

Le 14 août, Pottofeux écrivit, à la municipalité de La Fère dominée par la crainte de la famine et la difficulté de se procurer des grains, que son devoir était de fournir à l'étapier Beuzard ce qui était nécessaire à la subsistance de nos troupes en marche. Il apprit au ministre de la guerre, que Saint-Quentin menacé par l'ennemi et manquant aussi d'approvisionnements, avait évacué son dépôt de 450 hussards Ardennais sur La Fère ; que cette dernière ville n'étant pas en meilleure situation, il fallait en disposer ailleurs.

Ce ministre réclama, à diverses reprises (15 et 17 août), l'envoi immédiat, à Paris, des ouvriers, des munitions de

Digitized by Google

guerre et des affuts d'artillerie destinés à une manufacture d'armes improvisée en cette ville ; ce qui décelait de fâcheuses prévisions, au moment où nos places du Nord dénuées de tout résistaient à un ennemi ne manquant de rien.

La ville de La Fère évacua les hussards Ardennais sur Laon, qui réclama aussitôt. Pottofeux les fit envoyer à Château-Thierry, où ils pouvaient mieux s'équiper, en remplacement de dragons montés du 3me régiment indispensables à la conservation des moissons au delà de Saint-Quentin. Pottofeux rendit compte de ces dispositions au ministre de la guerre (15 août).

Le lendemain Pottofeux activa la surveillance à l'égard des étrangers et des suspects ; puis fit décider la levée en masse pour le 31 août, en vertu de l'arrêté du 4 des représentants du peuple.

Impatient de ne recevoir du Comité de salut public aucune réponse au sujet de son projet de défense, il fait députer à ce comité le conseiller Clouard, avec mission d'exposer l'avantage des mesures concertées pour affronter le danger ; de demander un général spécialement affecté au département ; un commandant de place pour Laon ; les armes, canons, ouvriers nécessaires au montage, de 3,600 canons de fusil en dépôt à Laon, n'ayant ni bayonnette, ni guide, ni grosses vis ; deux conventionnels fermes et énergiques n'admettant aucune exception quant aux arrestations faites et s'occupant sérieusement de la levée en masse par catégories d'âge. Pottofeux manifestait aussi le désir de connaître le sens du décret à rendre d'urgence, afin de s'y conformer à l'avance. (18 août 1793).

Clouard se rendit en conséquence au Comité devenu inabordable et sans un instant de liberté, à cause de la préparation du rapport sur la levée en masse. Il ne se

Digitized by Google

rebuta point, et, dès le lendemain, dit à Barère que sa mission se rattachait aux mesures générales en discussion. Le 21 août, Clouard, grâce à Saint-Just, obtint audience, puis un arrêté reconnaissant l'urgence de préserver le département de l'Aisne contre la cavalerie ennemie, et enjoignant au ministre de la guerre d'envoyer à Laon tout ce qu'il fallait : commandant de place, général, ingénieurs, effets de campement, cartouches pour 10,000 hommes, 12 pièces de canon avec leurs caissons, 20 canonniers instructeurs, 35,000 piques; 200 ouvriers venus de la manufacture d'armes de Maubeuge, devaient séjourner à Soissons. Le ministre de la guerre était obligé de rendre compte, dans les huit jours, de l'exécution du dit arrêté. L'expédition conforme portant les signatures de Couthon, de St-Just et de Robespierre, était un indice certain de l'audace des résolutions futures, dont la perspicacité de Pottofeux comprit toute la gravité.

Dans l'intervalle qui s'écoula entre la demande et la promesse de secours, Pottofeux fit prendre d'importantes mesures : 1,000 sacs de bleds et de farine et les plombs trouvés à la hâte, furent expédiés à Landrecies qui en était dépourvu ; Didier Olivier, lieutenant au 29^{me} régiment de ligne, reçut sa nomination de commandant temporaire, des mains de l'administration départementale qui imposa, conformément aux arrêtés des représentants du peuple Lequinio et Lejeune, quatre quintaux par charrue destinés à l'alimentation de la ville de Paris. (4 et 21 août 1793).

Pottofeux n'oublia point, que s'il était nécessaire de nourrir cette ville, il n'était pas moins urgent de faire vivre l'armée active et la levée en masse. Il fit donc requérir des grains, dans la même proportion, pour les magasins militaires.

Digitized by Google

Les représentants du peuple approuvèrent sa conduite ; mais pour soustraire les grains à l'ennemi, et se les procurer rapidement, il fallait disposer d'un corps de cavalerie. Pottofeux n'hésita point à requérir un cheval sur neuf ; deux sur dix-sept, trois sur vingt-cinq, exigeant que les chevaux de selle fussent pris de préférence. Une dépêche de l'adjudant général Leclerc l'instruisant que le corps d'armée de Maubeuge n'avait à opposer que 800 cavaliers aux 5 à 6,000 Autrichiens, avait affermi sa résolution.

L'ennemi instruit par ses espions que les frontières départementales étaient dénuées de troupes, dévastait et brûlait impunément (25-27 août 1793). La terreur qu'il inspirait avait fait songer à l'évacuation de Saint-Quentin et de La Fère ; mais la décision prise par le Comité de salut public de défendre le département, malgré l'avis des représentants en mission, empêcha de réaliser ce projet.

Il n'y avait pas disette de généraux, en ce temps de calamité. Belair, envoyé à La Fère pour étudier le terrain, disposait de 49 hussards montés ; on lui en prit 20 pour les diriger sur Saint-Quentin (3 septembre). Barthel et Parent étaient successivement désignés pour commander cette ville. Bohain, sous les ordres de Dupuis, général improvisé, disposait de peu de monde, et ne pouvait être soutenu. Victor Beauregard, avec quelques cavaliers et des habitants du district de Vervins, réussissait un instant à repousser l'ennemi jusqu'à Châtillon (31 août).

Nos forces disséminées arrivaient un peu de partout en de très faibles proportions. Ce n'était qu'une très petite avant-garde de la levée en masse complètement dépourvue d'instruction militaire. Les représentants du peuple Lequinio et Lejeune, d'accord avec les administrations locales, lui promettaient, avec un sérieux qui nous paraît très comique, des piques d'un nouveau modèle, *arme meur-*

Digitized by Google

trière et terrible, que l'on ne pouvait utilement manœuvrer à cause de leur pesanteur. Le général Houchard, de son côté, craignant de s'affaiblir, engageait ceux qui lui demandaient de l'artillerie et des soldats exercés, à s'armer de fourches, de dards, de faulx et à tendre des pièges (30 août 1793). Ces ressources flattaient peu le bon sens de nos populations. Il fallait d'autres moyens pour obtenir des succès.

Pottofeux éveilla les sentiments de conservation, d'intérêt et d'affection : « Il faut que le département improvise, en un instant, une force suffisante en infanterie, canonniers et cavalerie, pour repousser les attaques d'un ennemi dévastateur. Tous les citoyens ont un intérêt sensible à ce qu'il se lève subitement, dans ce département, un corps composé de différentes armes nécessaires au succès des opérations militaires que l'administration a combinées avec le général Beauregard et l'ingénieur en chef.

» Voulez-vous demeurer libres, voulez-vous préserver vos femmes et vos enfants de la mort? Voulez-vous soustraire vos moissons et vos propriétés au pillage et à l'incendie! Réunissez vous, armez vous et marchez à l'ennemi?

» Les administrateurs qui vous invitent à vous défendre, seront les premiers à vous donner l'exemple. Notre cause est commune partout. Allons joindre nos frères du département des Ardennes, et disputons leur la gloire d'exterminer les tyrans et les troupes de brigands qui infestent notre territoire (28 août) ».

Le 30 août, Pottofeux écrivit aux districts : « Je vous requiers, au nom de la patrie en deuil, de rassembler dès demain, à midi, tous les citoyens de la commune chef-lieu de district, et de réunir, sur le champ, tous les citoyens capables de porter les armes, de 18 jusqu'à 25 ans.

Digitized by Google

» Vous les ferez armer sur le champ de fusils de munition et de calibre, et vous les mettrez en activité de service pour marcher au premier ordre.

» Lorsque les citoyens des campagnes seront réunis au chef-lieu de canton et que le triage des hommes depuis 18 jusqu'à 25 ans sera fait, ces mêmes hommes armés, équipés autant que possible, se réuniront au chef-lieu de district pour être formés en bataillons.

» Pressez surtout les mesures pour les subsistances et mandez-moi à quoi vous en êtes à cet égard. Envoyez par des courriers extraordinaires la proclamation pour la rentrée des subsistances (30 août), et l'arrêté pour les instructeurs (27 août) (1). Ces deux mesures pressent, hâtez-vous. »

Le 31 août, Pottofeux écrivit aux représentants du peuple Lequinio et Lejeune : « Je vous ai dit que la réquisition portée au décret du 23 de ce mois, était en activité dans notre département. Je suis informé que plusieurs citoyens sollicitent des exceptions ; je vous prie en grâce de n'en accorder aucune, quant à présent, parce que cela pourrait nous faire manquer nos opérations. Quand la réquisition sera entièrement effectuée, alors nous nous occuperons des exceptions. Je vous préviens, afin que nous agissions de concert. »

Pottofeux ne voulut rien tenter, sans s'être assuré à l'avance des approvisionnements de toute espèce : vivres, fourrages, grains, chevaux, selles, harnais, etc. indispensables au succès des opérations. Il instruisit le ministre de la guerre des moindres choses : on avait été obligé de modérer l'ardeur de 5,000 hommes inexpérimentés de la levée en masse voulant fondre sur l'ennemi ; il avait retenu

(1) Cet arrêté donnait 30 sous par jour à chaque instructeur militaire.

Digitized by Google

quatre canons de passage à Laon ; requis 1° 50 gendarmes départementaux et 50 cavaliers des dépôts, dont 30 de Chauny et le reste de La Fère, pour les faire marcher à la frontière vers Guise et Saint-Quentin ; 2° les chevaux des laboureurs pour monter promptement une cavalerie. Pottofeux ajouta : « il ne restera rien à désirer dans notre département, si nous avons des armes et des munitions comme nous l'espérons », mais le Comité de salut public, d'accord avec Lequinio et Lejeune, durant la maladie de Saint-Just, répondit à ces demandes de secours : « si le pays souffre, s'il est attaqué, c'est à lui à se défendre ; on ne peut affaiblir l'armée, pour envoyer des troupes dans quelques hameaux » (5 septembre). Saint-Blaise, directeur de l'arsenal de La Fère, attendait le salut de la France du général Houchard (3 septembre).

La diversion de l'ennemi sur nos frontières avait pour but d'éparpiller nos forces ; le comité laissa dévaster, piller, brûler des villages des districts de Vervins et de Saint-Quentin, sans modifier ses projets. Pottofeux comprenant « que l'esprit local ne devait pas tuer la chose publique », n'insista point dans ses demandes de troupes exercées, et fit de son mieux pour y suppléer par les réquisitions. Il forma ainsi un petit corps de cavalerie et l'arma de pistolets, « afin qu'il put se battre de bon cœur ». Ce corps était indispensable pour seconder la 43e demi-brigade acheminée vers Guise, le 3 septembre, avec 75 sacs de froment, 30 de seigle, 3,000 de farine, 6 canons avec caissons pleins et 5,000 cartouches. Ces secours furent bien accueillis par Beauregard, obligé de se replier avec ses 272 cavaliers et fantassins exercés qui avaient été abandonnés, à la première rencontre, par les trois quarts de la levée en masse ; ce qui le contraignit à l'inaction.

Pottofeux souffrant de cet état de choses, envoya à Vic-

Digitized by Google

tor Beauregard 100,000 cartouches, le reste des dépôts de cavalerie, la levée réunie à Laon et enfin 500 hommes du 10e bataillon de la Seine-Inférieure, que Belair voulait retenir à La Fère avec la levée de Chauny et de La Fère, comme noyau d'un camp d'observation. Tout partit vers Guise (5 septembre). 5,000 piques, des chemises et des effets de campement suivirent ces troupes (6 et 7 septembre).

L'ingénieur Becquey, commençant de son côté les travaux de défense près de Bohéries, disposa un camp pour 6 à 7,000 hommes, afin de pouvoir harceler l'ennemi.

Cette fois, Beauregard avait 300 cavaliers, 600 fantassins exercés, 15 à 1600 hommes de réquisition (8 septembre). Ceux-ci mal armés avaient peu de confiance en eux-mêmes. Pottofeux fit demander par Moricourt, au Comité de salut public, 26 canons de 8, des munitions, 2,000 pistolets, 700 sabres de cavalerie, de l'argent et de la toile à chemises que l'on ne pouvait plus trouver dans le pays. Des agioteurs d'assignats du département du Nord avaient fait disparaître cet objet de première nécessité. Pottofeux instruisit le comité de l'intention qu'avaient les Autrichiens de cerner Maubeuge pour neutraliser nos forces (8 septembre).

L'ennemi continua ses dévastations au Nouvion et ailleurs. Beauregard lui donna la chasse, dans le village de Boué, où il lui prit 5 chevaux, 3 hommes et en tua un autre à l'aide d'une embuscade de 150 cavaliers postés sur une seule ligne (8 septembre).

Ce léger succès affermit un peu nos troupes Le ministre de la guerre reconnaissant enfin la nécessité de l'unité de commandement, désigna Belair comme général en chef. Celui-ci semblant prendre ce rôle au sérieux, alla le 11 septembre, à 8 heures du soir, conférer avec l'administra-

Digitized by Google

tion départementale sur un projet d'attaque, le lendemain, en vertu d'ordres formels du général de division Gudin, par les garnisons de Maubeuge, Avesnes, Landrecies et Cambrai, que devaient seconder Beauregard et Parent ; mais le défaut d'entente entre ces deux généraux, eut pour résultat de faire battre le général Declaye, commandant de Cambrai, qui se comporta avec bravoure, et fut écrasé par le nombre. La levée en masse devait, dans une certaine mesure, favoriser ce mouvement ; cet appui manqua aussi, au moment décisif.

Belair remit à l'administration départementale un réquisitoire pour faire partir de Laon, le lendemain, à 3 heures du matin, avec deux canons, 400 réquisitionnaires. Pottofeux disposa tout, afin d'accélérer le départ. Le détachement ne voulant s'en aller qu'avec les hommes mariés, « le temps s'écoula en vaines discussions ; mais Pottofeux ayant donné l'exemple et offert de conduire au combat tous ceux qui voudraient le suivre, l'impulsion fut si forte que tous les citoyens de la ville de Laon s'armèrent et marchèrent, Pottofeux dans les rangs. Aussitôt que cette nouvelle fut répandue, toutes les communes s'armèrent de piques et de faulx à la suite de la colonne. » Du reste, le Conseil départemental ayant déclaré traîtres et infâmes ceux qui ne marcheraient point, tous partirent sous les ordres d'Olivier, commandant de place à Laon.

La colonne devenue très forte entra à Guise le 13 septembre, à une heure de l'après-midi, aux cris de Vive la nation ! L'enthousiasme augmenta à la vue du général Beauregard, des commissaires départementaux et de quelques prisonniers auxquels on faisait crier Vive la nation ! Vive la République ! Cette colonne changea le nom de Guise en celui de Réunion-sur-Oise pour conserver le souvenir de cet évènement.

Digitized by Google

Pottofeux, plein de sollicitude pour ses compatriotes, pria le général Beauregard de les ménager et de bien prendre ses dispositions pour leur assurer une prompte retraite en cas d'attaque disproportionnée, et commença immédiatement à organiser les services, afin de ne rien laisser en souffrance.

Le même jour, Pottofeux rendit compte, *à ses chers camarades*,, des mesures prises pour assurer les choses nécessaires à chacun. Il les pria de lui faire promptement parvenir : effets de campement, bidons, marmites, chemises, souliers, chevaux de selle, brides, selles, farines avec extraction de 15 livres de son par quintal, fonds pour acquitter les dépenses et surtout une autorisation de prendre des arrêtés provisoires.

Ses prévisions pour la consommation mensuelle étaient de 4 à 500 quintaux de grains. Pottofeux comptait organiser, le lendemain, les bataillons et congédier les hommes mariés sains et saufs ; les femmes n'ayant pas à s'inquiéter d'eux « pouvaient se disposer, par tous les moyens en leur pouvoir, à les bien recevoir ».

Les chers camarades firent droit à ses demandes, mais après insistance. Pottofeux pria le général Belair de lui donner un ordonnateur et des canons.

Pendant que Pottofeux pourvoyait aux exigences de tout genre d'une armée en formation, l'un de ses collègues prétendit avoir une lettre d'un reclus mentionnant sa désertion et sa fuite, avec prière de s'informer de l'exactitude du fait, en même temps que de l'impression produite. Ce membre ne pouvant, ou ne voulant plus représenter cette lettre, fut déclaré suspect et menacé de dénonciation au Comité de sûreté générale ; mais le Conseil lui rendit sa confiance, et, Pottofeux, indulgent, ne lui témoigna point de rancune (14 septembre).

Digitized by Google

Les administrateurs prirent le même jour, un arrêté enjoignant à leurs collègues en mission, à Guise, de revenir à leur poste, à cause du surcroît des difficultés ; avant de partir, Pottofeux demanda encore les chevaux, selles, brides, chemises et bidons disponibles (16 septembre).

Pottofeux retourna le lendemain à Laon, fit entendre raison à ses collègues, et revint aussitôt avec trois d'entre eux chargés de rendre des arrêtés provisoires sur ses conclusions. Le Conseil, qui ne pouvait guère se passer de lui, pressa encore son retour à diverses reprises, mais Pottofeux avait à cœur de veiller de plus près au bien être de ceux qui se dévouaient au salut de la république.

Enfin, les bataillons des hommes de 18 à 25 ans étaient organisés ; ce qui engagea Pottofeux à prier le général Belair de lui envoyer, avec des effets de campement, les réquisitionnaires inactifs. L'après-midi, Pottofeux inspecta les avants-postes à Lesquielles, Tupigny et Vadencourt, puis, le camp nouvellement tracé (18 septembre). Le lendemain, les tentes envoyées par l'administration départementale furent mises en place, et le général Beauregard aida lui-même à les tendre. Celles d'officiers y étaient en trop grand nombre. Le 20 septembre, le camp était établi, malgré le désordre et la désertion dus à diverses causes : mauvaise qualité du pain, manque de couvertures, de marmites et de bidons, fâcheuse impression produite par l'ordre de Belair, d'envoyer à Cambrai les meilleures troupes.

Faire partir en ce moment les soldats exercés, c'était anéantir le camp formé avec tant de peine. Pottofeux s'opposa à cette désorganisation et enjoignit, sous sa responsabilité, au général Beauregard, de conserver provisoirement ceux qu'il avait sous ses ordres, sauf à envoyer bientôt à Cambrai 150 cavaliers de la Nièvre et un bataillon,

Digitized by Google

en attendant l'arrivée des troupes destinées par le général Houchard à cette place très menacée.

Pottofeux pria le général Belair de se rendre à Guise très promptement pour aviser au succès des opérations. Il écrivit aussi au Conseil départemental d'appuyer sa demande : « On a tort de nous donner tant de généraux. C'est autant d'opinions, de manières de voir, et par conséquent de moyens de division.

» Le général Belair nous parle, dans ses lettres, de *pierriers d'amusettes*. D'abord, nous n'avons pas ces objets ; c'est qu'il est impossible de s'en servir d'après les dispositions du terrain ; mais s'il avait vu le terrain, comme cela est nécessaire, pour qu'il puisse ordonner, il serait bientôt convaincu que ce qu'il veut faire, ne produirait aucun effet. Je vous invite donc à prendre un arrêté, afin de lui enjoindre de se rendre, sous sa responsabilité, sur les points menacés. Il est même inouï qu'il ait tardé jusqu'à présent.

» Alors il verra ce qui a été fait. Quand il aura jugé par lui même, il ne donnera plus des ordres dérangeant les opérations, et qui, sans que nous ayons de grandes connaissances militaires, nous ont paru ridicules.

» Nous avons reçu les effets de campement et les chemises. Aujourd'hui, tout notre monde sera campé.

» Nos bureaux sont organisés. La comptabilité est établie. Le réglement pour la dépense est fait.

» Je vous envoye expédition d'un arrêté relatif au pain qu'on nous a envoyé de Soissons et de Laon. La mauvaise qualité de ce pain a manqué de produire ici des mouvements sans notre présence.

» Veillez donc à ce qu'on ne nous envoye plus de pain de cette espèce. Prenez des mesures vigoureuses contre le préposé, et, surtout, tâchons de ne point mécontenter le soldat.

Digitized by Google

» Mettez vous en mesure ; surveillez partout. Quant à nous, rien ne nous échappe. Nous écoutons tout, et nous nous conduisons de manière à être à même de démêler la vérité.

» Je nie porte demain sur le Nouvion. Je n'ai point un instant de repos. »

Pottofeux priait, en même temps, le général Belair et le Conseil de l'Aisne d'envoyer sans délai à Guise une pièce de canon de huit avec ses boulets de même calibre, des caissons et des barils de poudre. Il engageait aussi le Conseil à faire partir de suite, pour la même destination, des bidons, marmites et couvertures, les cavaliers du 24ᵉ régiment en garnison à Soissons et les bataillons de 1ʳᵉ réquisition des districts de Château-Thierry, Soissons et Chauny, qui cherchaient à différer leur mise en campagne. L'administration départementale enjoignit à ces retardataires de marcher immédiatement, pour remplacer les jeunes gens ayant moins de 18 ans et plus de 25, dont elle avait ordonné le départ avec une publicité fort maladroite, selon Pottofeux. « Il était important de laisser supposer à l'ennemi, que le général Beauregard disposait de grandes forces, et de lui donner l'incertitude du renvoi de la 2ᵐᵉ réquisition, avant l'arrivée de la première. Un rien pouvant tout désorganiser et favoriser la désertion des hommes de la 1ʳᵉ réquisition osant dire que l'administration les réclamait.

» Voilà ce que c'est que de se laisser entraîner à de fausses mesures et de ne pas montrer de fermeté. Nous vous prévenons que si vous ne remédiez promptement au mal, nous serons forcés, pour mettre à couvert notre responsabilité, de rendre compte directement au Comité de salut public. Nous vous invitons donc, au nom du salut de la patrie, à ne pas perdre un instant. Une seconde est

Digitized by Google

précieuse dans les circonstances où nous nous trouvons, et nous comptons trop sur votre amour pour la chose publique, pour croire que vous ne prendrez point, sur le champ, les précautions convenables. »

Pottofeux l'engageait en outre à ramener les fuyards au camp.

Ces observations rendirent l'administration plus prudente ; elle fit docilement arriver à Guise ce qui restait de la 1re réquisition (23 et 24 septembre).

A Guise et au camp, on commençait à reconnaître les heureux effets de l'énergique activité de Pottofeux. Les jeunes gens ayant moins de 18 ans, furent congédiés sans bruit. Les services s'amélioraient sensiblement, malgré la ruse et la malveillance de quelques réquisitionnaires ; la popularité du général Beauregard s'accroissait de jour en jour. Ce général surveillait avec attention les mouvements de l'ennemi disposé à simuler l'évacuation du camp de Solesmes (22 septembre).

Beauregard exercait à la manœuvre de la pique, et flanquait chaque bataillon de piquiers de deux compagnies de fusiliers. Il faisait aussi arrêter les fuyards dont le lieutenant de gendarmerie Mercier, prévôt provisoire, devait faire justice. C'était à qui ne donnerait pas, dans les compagnies, les barbiers chargés de raser les sourcils et les longs cheveux des déserteurs. On comprenait le ridicule infligé pour longtemps aux victimes, et personne ne voulait procurer les flétrisseurs. Le commandant du bataillon du Calvados et un capitaine du deuxième bataillon de la réquisition, s'opposèrent formellement à cette besogne. Beauregard suspendit le premier, fit incarcérer le second, nota quelques officiers et tout rentra dans l'ordre. Ce résultat obtenu, le général, dans une patriotique allocution, exposa les dangers de l'insubordination et les devoirs des soldats

Digitized by Google

républicains. Il fut accueilli aux cris de vive la république! vive le général! tous promirent ensuite la plus entière obéissance (23 septembre).

Le lendemain, Carnot, membre du Comité de salut public, le nouveau général en chef, Jourdan, et le conventionnel Isoré, trouvèrent l'armée dans ces bonnes dispositions. Ce dernier ordonna à l'administration départementale d'accélérer l'habillement, l'armement et l'envoi des réquisitionnaires, avec menace d'instruire la Convention du retard, et injonction de rappeler les administrateurs en mission (24 septembre). Pottofeux en fut instruit par ses collègues, qui le supplièrent de hâter son retour. Il reçut leur missive en revenant des avant-postes et d'une tournée au Nouvion, à La Capelle, Etréaupont et Vervins. Il ne s'en émut point, et répondit tranquillement: « J'ai reçu votre lettre du 24, par laquelle vous me rappelez, et vous me parlez de dénonciation. Je suis fort tranquille sur ce dernier article. Lorsque nous serons attaqués, il sera facile de répondre. Quant à mon rappel, je l'exécuterai sans délai; mais j'ai encore quelques objets à régler et à voir. Je désire tout terminer avant mon départ. Un jour ou deux ne peuvent tirer à conséquence. Un point essentiel, dans le moment actuel, est de nous envoyer des marmites, des bidons, des couvertures que nous vous avons demandés tant de fois avec instance. Nous apprenons qu'il y a de ces sortes d'effets à Soissons. Si vous en manquez, envoyez en diligence un arrêté, afin que le district requierre le commissaire des guerres d'en faire parvenir le plus tôt possible. Ces effets sont destinés pour l'armée intermédiaire. Or, l'armée de la Réunion-sur-Oise fait partie de l'armée intermédiaire, par conséquent il n'y a aucune difficulté à disposer des objets qui sont à Soissons.

» Je ne saurais trop vous recommander d'envoyer les

Digitized by Google

objets que nous vous demandons ; le succès de notre demande tient essentiellement au salut de la chose publique » (25 septembre).

Le Conseil départemental ignorant la quantité des effets dont le camp pouvait avoir besoin, voulut éviter la confusion de comptabilité. Il savait que le représentant du peuple Isoré, en avait fait verser à Maubeuge ; aussi s'empressa-t-il d'inviter les commissaires des guerres de Soissons et de Laon, à se concerter avec la Commission départementale, afin de ne laisser à Guise que l'indispensable. Il décida, en outre, la prompte formation, dans les villes et faubourgs, d'ateliers pour l'habillement, l'armement et l'équipement des réquisitionnaires (27 septembre).

Il ne suffisait pas de grouper les forces ; il fallait les nourrir, les habiller, les équiper, les instruire et surtout les rendre utiles. On ne pouvait parvenir à un bon résultat, que par un campement régulier permettant de dérouter la malveillance et d'éviter la désertion, auxquelles les troupes cantonnées dans les villages étaient continuellement exposées.

Depuis longtemps le Comité de Salut public avait enjoint au ministre de la guerre de disposer, sous 15 jours, des effets de campement nécessaires à 10,000 hommes. Il n'en était parvenu qu'une faible quantité à Guise, et aussitôt arrivés, les représentants du peuple les faisaient partir pour l'armée campée sous Maubeuge. De là, les réclamations très fondées des réquisitionnaires et la prolongation du séjour de Pottofeux à Guise.

Le général Belair et l'administration départementale faisant lentement parvenir les choses demandées avec une vaine et patriotique ténacité, Pottofeux rappela au Comité de salut public ses promesses inaccomplies. Peut-être avait-il été encouragé à cette démarche par Carnot, lorsqu'il était venu se rendre compte de la situation.

Digitized by Google

Pottofeux, d'accord avec ses collègues en mission, et sans prévenir le Conseil départemental, députa son substitut, Caignart, au même Comité ; « 1° pour rendre compte de la défense de la frontière contre l'ennemi ; 2° pour solliciter les effets d'habillement, équipement, armement, campement qui manquaient, ou une autorisation d'en faire faire ; 3° pour demander un commissaire ordonnateur patriote à la résidence de Guise; pour exiger que le général Belair inspectât l'armée, la dirigeât, et pourvût à ses besoins ; 4° pour faire envoyer à Guise les lois, le bulletin de la Convention et deux députés chargés de vérifier les opérations faites et à faire.

Pottofeux sollicitait aussi l'annulation de l'arrêté des représentants du peuple Lequinio et Lejeune ordonnant la fabrication du pain de munition sans extraction de son et la confirmation du changement du nom de Guise en celui de la Réunion-sur-Oise (28 septembre).

Cette besogne terminée, Pottofeux se disposa au départ pour Laon; mais vers le milieu de la journée du 29 septembre, ayant appris que deux colonnes ennemies, fortes chacune de 4,000 hommes, l'une d'infanterie, l'autre de cavalerie, se portaient sur Châtillon et Bohain, il pria aussitôt le Conseil départemental de lui envoyer immédiatement des pierres à fusil, de la poudre et des boulets, et de faire marcher le général Parent sur Bohain, en prévenant toutefois le général Belair de ce qui se passait.

Pottofeux ne s'illusionnait pas sur l'utilité du corps d'armée de Beauregard en cas d'attaque : « Vous connaissez le peu de forces que nous avons en hommes aguerris ; cependant nous tirerons parti de tout, avec la prudence et le courage dont nous sommes capables. » Vers deux heures de l'après-midi, il monta à cheval avec le général Beauregard, prêt à marcher au feu.

Digitized by Google

Le même jour, à dix heures et demie du soir, il écrivit au Conseil permanent : « Voici les dispositions que le général a faites cet après midi en ma présence : tous les avant-postes ont été doublés. Plusieurs pièces de canon sont placées sur des hauteurs. Deux bataillons du Calvados et de la Seine-Inférieure sont cantonnés de manière à être rassemblés en un instant, et à se porter partout où le danger les requerra. La cavalerie est en avant, et des vedettes éclairent le pays.

» Le général a fait faire aujourd'hui beaucoup de mouvement à ses troupes afin que l'ennemi en soit instruit, et lui suppose beaucoup plus de force qu'il n'a réellement.

» La levée républicaine reste au camp. Le premier bataillon du district de Laon est dans la ville. Les coups se porteront à trois lieues de la ville de la Réunion, et vous voyez qu'on a tout fait pour ménager les hommes de première levée, puisqu'il n'y a que les hommes aguerris qui sont cantonnés de manière à soutenir le feu.

» Nous bivouaquons cette nuit ; et demain, de grand matin, nous serons tout disposés à recevoir l'ennemi en cas qu'il nous attaque.

» Malgré la faiblesse de nos moyens et la grande supériorité des forces de l'ennemi, nous aurions l'espoir du succès, si on n'entravait pas le général Beauregard, à chaque pas ; si on ne lui retirait point ses forces petit à petit en canonniers et en cavaliers.

» Nous avons le plus grand besoin de pierres à fusil, de cartouches, de la pièce de 8 qui est à Laon, et surtout de caissons et de munitions.

» Ne perdez pas un instant ; envoyez nous tous ces objets en poste.

» Nous mettons sur votre responsabilité le plus léger

Digitized by Google

retard. Si nous voulons sauver la patrie, qu'on en donne donc au général les moyens.

» Il n'y a point à balancer. Il faut que ce que nous demandons arrive demain sans faute, et parte aussitôt l'ordonnance arrivée.

» Je devais partir aujourd'hui, mais les circonstances me retiennent. Aussitôt que cette opération sera finie, je me rendrai à mon poste.

» La ville d'Avesnes demande des secours, mais comment est-il possible qu'avec si peu de force nous nous défendions nous mêmes et nous défendions encore les autres, tandis qu'il y a des forces extraordinaires à Maubeuge, Landrecy et aultres places de guerre? Pourquoi les garnisons n'agissent-elles pas? Vous savez combien nous devons mettre de prudence pour employer la levée républicaine. Cette force est presque nulle pour nous, quoique peut-être elle en impose à l'ennemi.

» Nous croyons être attaqués à la pointe du jour, demain; j'espère vous rendre compte du champ de bataille; mais je compte beaucoup sur la prudence que j'ai vu employer aujourd'hui, et sur l'effet des précautions qui ont été prises. Nous avons multiplié nos petits moyens. Nous avons tiré un grand parti de nos faibles ressources et nous espérons, que malgré les envieux et les aristocrates, ça ira!

» Ecrivez au général Belair qui ne nous donne aucune de ses nouvelles. Invitez-le surtout à ce qu'il donne l'ordre au général Parent de sortir avec une colonne et de se porter sur Bohain, d'envoyer au loin sa cavalerie afin de protéger la retraite du général Beauregard, s'il était forcé à se replier. »

La Commission départementale qui avait l'œil à toutes choses, venait à peine de quitter Guise, où elle était rem-

Digitized by Google

placée par des représentants du peuple, que l'on regretta son départ. Une voiture chargée de deux obusiers et d'affuts destinés à Landrecies, passa sans escorte, par suite de zizanie entre le commissaire des guerres Bertrand et Victor Beauregard. Les hulans s'en emparèrent avec la plus grande facilité. Beauregard, prévenu de cet évènement, leur donna la chasse, mais vainement (1er octobre), et parodiant d'une manière assez burlesque le grand roi, écrivit à Pottofeux : « Vous désiriez voir l'ennemi et marcher avec moi si j'attaquais ; vous en auriez trouvé l'occasion, en restant une demi-heure de plus. C'est le cas de dire, pends toi ! brave Pottofeux, j'ai vu l'ennemi, fait deux prisonniers et tu n'y étais pas ! Ce petit gain a été chèrement payé, par une perte considérable pour la République. Deux obusiers destinés pour Landrecies, sont passés à Réunion-sur-Oise, sans que j'en eusse connaissance, et ce n'est qu'en passant à mes avant-gardes de Lesquielles, que le commandant du 2me escadron me fit dire qu'il venait de passer un convoi d'artillerie sans escorte. Je lui donnai l'ordre d'en faire partir une et de faire arrêter ces pièces de canon et obusiers, mais l'ordre est arrivé trop tard, et j'ai eu la douleur encore de n'avoir été prévenu qu'un quart d'heure après la prise. Je les ai poursuivis la rage dans le cœur et le sabre dans les reins, jusques près du Câteau, où je leur fis deux prisonniers. »

Les commissaires départementaux allèrent coucher à Saint-Quentin qu'ils inspectèrent le lendemain. Cette ville était défendue par 19 pièces de canon, 1,000 fantassins et 200 cavaliers. L'esprit public ne leur sembla point ardent, même au club qui subissait l'influence pernicieuse de quelques personnes influentes. De concert avec le Conseil général de la commune, ces commissaires supprimèrent les sœurs de charité hostiles, disait-on, à l'égalité et imbues d'aristocratie.

Digitized by Google

Arrivés le 3 octobre à La Fère, ils y apprirent de la municipalité que le général Belair était fortement occupé au bureau central d'Arras, et, d'accord avec elle, requirent le départ pour Guise d'une compagnie d'ouvriers pour accélérer la confection des retranchements, de 150 cavaliers, de 100 fantassins et de pareil nombre de boulets.

Le 4 octobre, les commissaires étaient à Laon. Pottofeux y apprit le retour de Belair à La Fère et reçut de Beauregard une missive du même jour le remerciant de ses bons offices : « Je reçois à l'instant une lettre du procureur sindic de La Fère, qui m'annonce l'envoi de 100 hommes montés, de 200 hommes d'infanterie réglée, et des canonniers. Je reconnais bien là Pottofeux. Oui, mon ami, malgré que l'on cherche à entraver mes opérations, je dis toujours, ça ira, ça ira et vive la République ! »

Ces entraves allaient disparaître. Un grand coup se préparait. Le Comité de salut public éclairé par Carnot et Saint-Just, comprit que l'ennemi engoué de l'ancienne tactique, voulait, avant d'aller plus loin, assurer sa base d'opération par la prise des places fortes de Maubeuge, d'Avesnes et de Landrecies. Il espérait ruiner, par ses incursions, notre département d'où Paris tirait une partie de sa nourriture et s'avancer ensuite avec toute sécurité. Le Comité de salut public avait compris qu'il était temps d'abandonner résolument le système d'attaque et de défense usité jusqu'alors. Caignart l'affermit dans ses idées, en lui assurant qu'on avait eu tort de croire que l'ennemi pénétrerait rapidement dans l'intérieur ; que son but était au contraire, d'investir les principales places fortes, pour les forcer à se rendre sans brûler une amorce ; d'y passer l'hiver et de s'y nourrir à nos dépens, par des incursions de cavalerie. Il lui fit ressortir avec habileté le danger que l'on courait, en privant de grandes forces les frontières.

Digitized by Google

Ses paroles déterminèrent le Comité de salut public et le Conseil exécutif, qui ne lui firent rien entrevoir de leur projet.

Caignart reconnut qu'on était à la veille de grands mouvements pour faire échouer les combinaisons de l'ennemi.

Le Comité maintint l'arrêté de Lequinio et Lejeune quant à la fabrication du pain sans extraction de son; promit des obusiers et deux canons de 4 par bataillon, et demanda un état des effets de campement, marmites, bidons, gamelles et couvertures indispensables.

Caignart ne s'était point trompé : plus de 50,000 hommes de l'armée de Jourdan, arrivèrent à Guise avec 5,000 voitures, du 5 au 7 octobre. Ce général se rendit le 8 en la même ville, et s'entendit avec Beauregard, pour faire occuper immédiatement la forêt du Nouvion, et s'avancer ensuite sur Maubeuge qui se défendait vigoureusement.

Le lendemain, Pottofeux écrivit à Beauregard : « Le général Belair est arrivé hier soir. Il part aujourd'hui avec Roux, représentant du peuple, pour la ville de la Réunion-sur-Oise. J'espère que la présence du général Belair fera beaucoup de bien à l'armée, et fera cesser tous les bruits que les malveillans et l'aristocratie cherchent à répandre. Rendez lui compte de toutes les mesures que vous aurez prises pour le salut public. Faites lui voir les embarras au milieu desquels vous vous êtes trouvé; faites lui voir pareillement les dispositions qui ont été faites pour la défense du pays, afin que les représentans du peuple et le général voient tout et jugent. »

Ces observations furent inutiles, car le même jour Bouchotte, ministre de la guerre, suspendit le général Victor Beauregard de ses fonctions.

Les représentants du peuple Lejeune et Roux avaient pris, le 4 octobre, un arrêté enjoignant aux ennemis sup-

Digitized by Google

posés de la révolution et subsidiairement aux riches, l'obligation de fournir des matelas aux blessés militaires couchés sur la paille, dans les hôpitaux militaires. Pottofeux essaya de le faire mettre à exécution, mais il échoua devant la mauvaise volonté. Un autre arrêté des mêmes représentants, motivé sur la sécurité publique, fut mieux observé. Il ordonnait la translation à Soissons des suspects incarcérés à Laon (6 octobre), ce qui fut fait dès le lendemain. Le Conseil permanent, sur les conclusions de Pottofeux, donna de l'extension à cet arrêté, et fit évacuer sur Laon les reclus et suspects des districts de Saint-Quentin, de Vervins et de Chauny ; sur le château de Septmonts, ceux du district de Soissons, pour faire place aux suspects et reclus du district de Château-Thierry.

On ignore le mobile de Pottofeux en cette occurrence. Voulut-il, en multipliant les arrestations, amener les représentants à ne point user de rigueur, leur complaire, ou bien ôter aux ennemis de l'intérieur, la tentation de s'unir à ceux du dehors, qui ne négligeaient aucun moyen de séduction ? nous préférons cette dernière hypothèse, que la haine ressentie alors contre les nobles « et les aristocrates de toutes couleurs, » rend très plausible.

Pottofeux pourvut ensuite à l'approvisionnement considérable de grains destinés à l'armée du Nord et de la ville de Paris, à l'aide d'un détachement de l'armée révolutionnaire et d'une compagnie de batteurs attachée à chaque district.

L'action du Conseil permanent pour la solution des affaires importantes fut considérablement réduite par les représentants Louis Roux et Lejeune qui obéissaient peut-être à des instructions secrètes. Il ne lui resta que le droit de recommandation.

Pottofeux écrivit, le 5 novembre 1793, à ces représen-

Digitized by Google

tants : « Il nous arrive à l'instant, du district de Saint-Quentin, une lettre du 14 (4 novembre), qui nous annonce que de fréquents détachements ennemis se portent sur la commune de Bohain, et qu'ils ont demandé de leur préparer, pour aujourd'hui, plusieurs voitures d'avoine. Le district déclare qu'il n'y a point de cavalerie du côté de Bohain, et qu'il en faudrait, pour arrêter les incursions de l'ennemi.

» Je vois que notre position commence à devenir la même qu'a l'époque du mois d'août dernier. Je crains qu'on ne nous laisse encore trop à découvert, et je pense qu'il faut prendre des mesures promptes, pour envoyer du secours à Saint-Quentin, et empêcher les ravages dont nous sommes menacés. »

Il prend presque l'attitude d'un suppliant à l'égard de Belair (6 novembre) : « Le district de Saint-Quentin nous écrit que des détachements ennemis se portent sur Bohain, ravagent et pillent partout, et que cette administration n'a aucune force à leur opposer.

» Les habitans des communes qui avoisinent Bohain, sont dans la consternation ; il est important de ne point laisser décourager le peuple. Nous joignons nos prières à celles du district de Saint-Quentin, afin que vous envoyez promptement des forces sur les points menacés. »

Il instruisit aussitôt après le district de ces démarches avec un ton exprimant le regret de ne pouvoir mieux le seconder : « Nous n'avons que la voie de recommandation, et vous ne pouvez douter que nous avons fortement recommandé votre demande. Nous allons presser de nouveau le représentant du peuple ; mais c'est au général Belair que vous devez directement vous adresser. Lui seul peut vous seconder efficacement, et pour vous prouver tout notre zèle, nous ne négligeons point de lui écrire de notre côté. »

Digitized by Google

Les forces de ce général étaient réduites à 4,000 hommes; ce qui équivalait presque à l'impuissance, pour une action sérieuse. Belair ne manquait pas de résolution. Le général Jourdan l'ayant privé de ses trois meilleurs bataillons, il lui était presque impossible de pouvoir résister à des troupes instruites de nos moindres mouvements par les royalistes, et attaquant à la fois de tous côtés. Mais le 5e régiment de hussards survenant à l'improviste, se porta contre elles, à la demande de Belair, malgré les fatigues d'une longue marche, et réussit à les mettre en fuite (7 novembre).

La présence de 30,000 Autrichiens postés entre le Cateau et Solesmes glaçait les cœurs. La ville de Guise invitait par des proclamations, les militaires à se rendre à leurs postes et plaçait en surveillance, à chaque porte, un officier municipal ne laissant entrer ou sortir que les personnes bien connues. Elle faisait circuler des patrouilles en tous sens et doublait ses postes.

Le représentant du peuple Lejeune facilement disposé à la rigueur, sous le prétexte « de petites manœuvres, de menées sourdes et de quelque influence sur la société populaire de Guise, » fit arrêter le général Victor Beauregard resté en suspension (7 novembre).

Pottofeux gémissant de l'inaction forcée du général Belair, fit observer aux représentants du peuple, la faiblesse de nos forces, et réussit à leur faire adresser des dépêches à la Convention nationale, afin d'obtenir de prompt secours qui n'arrivèrent point. Il fallut bon gré malgré rester dans la facheuse situation où on se trouvait. Les mêmes réprésentants enjoignirent à tous les corps administratifs, sous leur responsabilité personnelle et solidaire, d'exécuter à bref délai leurs arrêtés qu'ils modifiaient selon leurs caprices, à propos des subsistances et approvisionnements. Ils

Digitized by Google

firent peser sur Pottofeux la même responsabilité (15 novembre).

Un nouveau succès du général Belair, dans le bourg de Wassigny, fit diversion aux menaces de ces proconsuls. Pottofeux félicita le général, avec la familiarité dont on usait alors. « Le département a reçu ta lettre avec la plus vive satisfaction. Le soir, on s'empressera de faire part à la société populaire, et nous nous réjouirons tous du succès que tu as obtenu.

» Continue à nous instruire et crois aux sentiments de la plus parfaite fraternité (16 novembre). »

Pottofeux savourait volontiers la popularité des clubs, mais la publicité intempestive donnée par celui de Saint-Quentin, à un rapport élogieux de Caignart envers les signataires d'adresses auteurs de la grande agitation de juin 1793, l'envoi aux comités de la Convention d'une dénonciation de l'ex-président du tribunal criminel lancée de sa prison de Nointel et le ressentiment du conventionnel Louis-Etienne Beffroy, discréditèrent Pottofeux ; ce qui ne fut peut-être pas étranger à la suppression par la Convention nationale des fonctions de procureur général syndic (14 décembre 1793) ; mais les collègues de Pottofeux, édifiés par son civisme, sa probité, ses talents et son activité, le nommèrent maître particulier des eaux et forêts de Laon, à titre provisoire (21 décembre). Les représentants du peuple Louis Roux et Lejeune, approuvèrent ce choix les 22 et 23 du même mois, malgré les sourdes menées d'Etienne Beffroy.

Pottofeux figura comme témoin au mariage du dit Louis Roux, originaire de Vichy (Allier) et d'Elisabeth-Françoise-Charlotte Fermier, qui eut lieu à Laon le 13 janvier 1794.

Le 27 du même mois, le club de Laon, présidé par Pierre-Louis-Joseph Demonceaux, ex-curé de la paroisse

Digitized by Google

de Saint-Pierre d'Ardon, faubourg de la même ville, entendit avec la plus sérieuse attention une foule de griefs amèrement articulés par Victor Pelletier, préposé aux subsistances des armées, contre Pottofeux. Il se déclara pleinement satisfait des explications et réponses de celui-ci qu'il continua à regarder comme l'un de ses membres les plus purs. Le mémoire de Pottofeux nous a été communiqué avec la plus grande bienveillance par M. Edouard Piette, président de la Société académique de Vervins. Il comprend 19 pages in-8° suivies de 8 pages de pièces justificatives du même format : le tout a été imprimé à Laon, par Augustin-Pierre Courtois. Nous en extrayons seulement quelques lignes de justification et ce qui peut servir à expliquer les rancunes des frères Beffroy, l'un au Comité de sûreté générale, au tribunal révolutionnaire et même à la Convention lorsque Pottofeux voulut s'y présenter ; l'autre dans son Dictionnaire néologique des hommes et des choses. Pottofeux considérait Louis-Etienne Beffroy comme le rédacteur du libelle de Pelletier.

« Je conçois que le député Beffroy, qui a corrigé son mémoire, ne peut corriger si vite les sentiments d'orgueil qu'il partage, depuis qu'il existe, avec le cousin Jacques, son frère, qui composait de si belles chansons en l'honneur de la royauté, et qui maintenant siffle la linotte à l'abbaye. Je conçois encore à merveille que le même Beffroy aura bien de la peine à corriger le ton et les maximes qu'il a pris dans sa famille, où l'on compte des gardes du corps et d'autres personnages de cette trempe.

» Louis-Étienne Beffroy recevait de la nation son traitement d'administrateur et la pièce de 24 sous comme avocat consultant.

» Quant à ma fortune, il est facile de l'apprécier. Je suis arrivé à Laon avec rien ; je suis encore dans le même

Digitized by Google

état, et je suis prêt à rendre compte à tout instant. Quand on aura fait chez moi l'inventaire d'un lit et de quelques chaises, le reste sera bientôt compté ; ajoutez à ce fameux mobilier quelques dettes à payer ; et vous aurez une juste idée de mon avoir.

» Je serais sans doute plus à mon aise, si à la suite d'un commissariat près l'armée du Nord, j'avais eu aussi le bonheur de trouver, parmi les titres de mes ancêtres, *un vieux manuscrit de famille*, dont la vente m'eût procuré 25 à 30,000 livres.

» Le bruit a couru que Beffroy, à son retour de l'armée du Nord, paya plus de 25 à 30,000 livres de dettes, et qu'il dit, à un de ses créanciers à qui il acquitta une somme de 10,000 livres, qu'il venait de vendre à un bon prix, un vieux manuscrit qu'il avait trouvé dans ses papiers.

» Je ne parlerai pas de mes principes : mes actions ont du les faire connaître.

» Je passe maintenant à l'éloge pompeux que Pelletier fait de son ami Beffroy. Il ne faut pas s'étonner de l'encens le plus flatteur. Il est prodigué aux grandes et belles actions du député Beffroy ; il faut encore être moins surpris de ce que cet éloge se trouve complaisamment et longuement répété, dans deux endroits différents du mémoire de Pelletier ; c'est que Beffroy entre pour quelque chose dans la façon. Ah, citoyens ! ne sentez vous pas combien il est doux de parler de soi ? Quand on est sur ce chapitre, la plume coule avec rapidité et l'on flatte son portrait, sans s'en appercevoir.

» Je suis fondé à dire que Beffroy a coopéré au mémoire de Pelletier ; car les notes qu'on y trouve, sur mon compte, sont précisément les mêmes que celles qu'il s'empressa de remettre à Lejeune et Roux, aussitôt mon arrivée à Paris. Pourquoi Beffroy qui m'accuse de persécution à

Digitized by Google

son égard, a-t-il cherché à me provoquer ? que lui avais-je dit? que lui avais-je fait ? mais puisqu'il a engagé le combat, puisqu'il sait si bien fournir des ombres au tableau qu'il a fait de moi, il ne peut trouver mauvais que j'ajoute au sien celles qui y manquent.

» Je ne suis pas homme cependant à contester le bien que Beffroy aurait pu faire dans la révolution ; je l'invite seulement à dissiper les nuages qui obscurcissent sa vie politique ; et s'il y parvient, je me réjouirai le premier de le savoir encore pur ».

Pottofeux regretta sans doute son langage qui s'appuyait sur des commérages, car son vœu s'est réalisé ; en effet, les deux Beffroy n'ont pas exploité les évènements: ils ont vécu dans une médiocrité voisine de l'indigence, fidèles à leurs convictions politiques. Au retour des Bourbons, on quêta, dans la ville de Laon pour procurer quelques ressources au conventionnel partant en exil comme régicide. Pottofeux fut alors l'un des plus ardents à le secourir. Le cousin Jacques, resté fidèle aux Bourbons, vit saisir par la police consulaire son dictionnaire plein de drolatiques exagérations.

Le 24 mai 1794, le Conseil général de Laon chargea Pottofeux, en qualité de l'un de ses commissaires, de veiller à la décoration et aux préparatifs de la fête du 20 prairial en l'honneur de l'Être suprême, dans la cathédrale, et fit appel à son zèle, ses talents et son goût, comme l'un des meilleurs patriotes, se reposant sur son intelligence comme du soin de répondre à l'attente publique autant que pourrait le permettre la brièveté du temps et les moyens à la disposition de la municipalité. Le lendemain, Pottofeux, prétextant une indisposition, pria le conseil de nommer un autre commissaire que lui ; mais cette assemblée, considérant que l'intelligence et le patriotisme con-

Digitized by Google

nus de Pottofeux avaient motivé son choix, passa à l'ordre du jour, dans l'espoir qu'il se consacrerait au succès de cette entreprise, dès que sa santé le lui permettrait. Nous ignorons si Pottofeux se rendit à cette pressante invitation. Nous savons seulement que la dépense fut de 5,365 livres 11 sous, provenant des 10,155 livres, produit net du mobilier des fabriques de toutes les paroisses de la ville.

Pottofeux préférait, à juste titre, rester tranquillement à son service forestier ; mais le comité de salut public, sur la désignation d'un employé originaire du département de l'Aisne, le chargea de se rendre à Troyes et d'y prendre des renseignements précis sur de prétendus actes vexatoires imputés au jeune Alexandre Rousselin, commissaire du pouvoir exécutif et journaliste. Pottofeux emmena avec lui, le 25 juin 1794, un très jeune employé de l'administration départementale, Joseph Mathey, qui, pour ce fait fort innocent, fut ultérieurement désarmé comme terroriste.

Arrivé à Troyes, Pottofeux se rendit scrupuleusement compte des faits reprochés, et son rapport écrit éclaira le tribunal révolutionnaire. Rousselin et ses seize coaccusés furent acquittés contre l'attente générale (20 juillet 1794). Amar ressaisit Rousselin (22 juillet); mais le conventionnel Legendre, après le 9 thermidor, fit mettre définitivement en liberté ce jeune journaliste, ami de Garnier et de Courtois, députés de l'Aube, alors tout puissants.

Le 3 août 1794, Pottofeux, pour échapper aux persécutions de la réaction, présenta à la municipalité de Laon un arrêté du Comité de salut public du 30 juillet, déclarant sa mission terminée et le renvoyant à son poste ; mais il resta peu de temps en repos : de ridicules accusations, basées sur des commérages, grossis à dessein, s'accumulèrent contre lui au comité de sûreté générale (4, 12,

Digitized by Google

14 août et 3 septembre 1794). Ce dernier, sans se rendre compte de la véracité des allégations, lança un mandat d'arrêt contre Pottofeux qui, depuis la mort de Condorcet, faisait des démarches pour entrer à la Convention, ainsi qu'il en avait le droit ; mais cette dernière assemblée ne fit aucun cas de ses réclamations. Pouvait-il en être autrement ? Les députés de l'Aisne, jaloux de son mérite, et inexorables envers lui à cause de son attachement pour Saint-Just, le dénigraient dans l'esprit de collègues continuellement surexcités et dans celui des administrations. L'excentrique Dupin fut l'un des plus ardents ; mais le mépris d'un tel homme que Mercier traitait de valet d'Amar, aurait dû être une recommandation aux yeux des personnes sensées. Dupin apposa, sans le moindre scrupule, sa signature à une dénonciation que Jean Debry, Beffroy, Belin, Bouchereau, Fiquet, Lecarlier, Petit et Loysel, députés de l'Aisne, adressèrent au comité de sûreté générale, ce qui motiva l'incarcération de Pottofeux (12 août 1794).

« Des dénonciations graves s'élèvent contre le citoyen Pottofeux, ancien procureur-général-syndic du département et actuellement remplaçant par commission le maître particulier des eaux et forêts du département de l'Aisne, dans le district de Laon.

» On observe d'abord que, nommé premier suppléant de la députation et tout à la fois procureur-général-syndic, pressé de choisir à l'époque de la formation de la Convention nationale, il répondit : Je resterai où je pourrai le mieux servir le peuple. Le second suppléant est membre de la Convention depuis son ouverture ; mais les crises les plus fortes étant passées, Pottofeux, ami de Saint-Just, vint intriguer pour remplacer un député manquant dans la députation. Ayant échoué, mais ne perdant pas

Digitized by Google

l'espoir d'être appellé un jour, après s'être fait inscrire au comité des décrets, il se fit nommer à la place qu'il occupe actuellement; cette allure équivoque donne la mesure du caractère moral de ce citoyen.

» Les pièces jointes à cet exposé, énoncent quelques-unes des dénonciations qui pèsent sur lui : il est notamment inculpé d'avoir laissé sur les registres du département de l'Aisne une lacune de quarante-six jours, plus d'avoir tyrannisé et dominé la société populaire; ses registres compulsés à l'époque de la domination de Robespierre, prouveront la connivence de leurs actes. Il est inculpé d'avoir fait incarcérer un individu pour le faire déposer à faux et condamner à mort un innocent.

» On peut consulter enfin, sur les actes arbitraires exercés par Pottofeux, et le district de Laon, et le comité de surveillance de La Fère, et le département tout entier qui déposera à cet égard, même spontanément, dès que, ne craignant plus l'homme qui le vexait, il pourra espérer d'obtenir justice.

» Les liaisons de Pottofeux avec Saint-Just sont connues ; Il s'en vantait. C'était par lui et Robespierre qu'il obtint une mission particulière dans le département de l'Aube, dont il revint peu avant le 9 thermidor, jour où il était à Paris, dans l'attente de l'événement.

» La députation de l'Aube et les habitants même peuvent être consultés sur ces actes.

» Il existe, de plus, des pièces au comité de l'examen des marchés qui chargent Pottofeux. On peut se les faire représenter. »

A ces accusations, on peut répondre : Pottofeux n'avait pas eu besoin de se faire nommer à l'emploi de maître particulier des eaux et forêts de Laon par une commission de la Convention. Il pouvait en jouir, à titre provi-

Digitized by Google

soire, sans allure équivoque ; son caractère restait loyal, en acceptant ce qui lui avait été offert avec bienveillance par ses collègues et les représentants du peuple en mission, à même de bien l'apprécier.

Il ne se déshonorait pas en cherchant à entrer à la Convention et ne faisait que se conformer au vœu formel des électeurs ; les députés de l'Aisne, voulant l'empêcher d'y arriver, étayaient leurs attaques sur des renseignements inexacts. Les registres de l'administration départementale n'offrent point de lacune : ceux du club de Laon paraissent avoir été détruits. (1) Quant à l'inculpation d'incarcération d'un individu pour en obtenir une déposition à faux et la condamnation à mort d'un innocent, voici ce que nous avons recueilli : un homme, dont le signalement se rapportait à celui de François-Joseph-d'Alsace Hénin-Liétard, ex-chevalier de Malte, avait dit, le 19 mars 1793, à des vignerons de Laon, et notamment à François Cottereau, que les Français se repentiraient peut-être un jour de la mort du roi Louis XVI. D'Alsace fut confronté, le 5 juin à 8 heures du soir, par l'administration départementale avec Cottereau, qui ne le reconnut point, ou ne voulut pas le reconnaître. Le conseil départemental rédigea, à minuit, son arrêté ordonnant l'incarcération de Cottereau et qu'un nouvel interrogatoire de ce dernier serait fait le lendemain à midi, mais il n'eut lieu que le soir. (Archives nationales W 276 n° 72). Caignart, en sa qualité de substitut du procureur général syndic, lui démontra la gravité du danger auquel l'exposait une fausse déposition. Dominé par une crainte exagérée, Cottereau s'empressa d'attribuer à d'Alsace le propos incriminé (6 juin),

(1) Les archives du club de Laon ont été inventoriées et déposées à la municipalité de la même ville, après la fermeture de la salle de ses séances, le 12 août 1795.

Digitized by Google

puis, en retournant à sa prison, Cottereau dit à un gendarme que cette déposition avait eu pour but de sauver son existence. Le conseil permanent fit mettre en liberté Cottereau qui avait dit enfin la vérité (7 juin). Un remords de conscience porta aussitôt ce dernier à rétracter devant Charles Geoffroy, notaire, son témoignage accusateur, et a confier au notaire Nicolas-Léonard Belin, à l'instigation de la société populaire de Laon animée par son président, l'un des ennemis de Pottofeux, l'expédition de l'arrêté prononçant la mise en liberté. L'affaire d'Alsace Hénin-Liétard, portée devant le tribunal révolutionnaire (22 juin), y fut éclaircie par la déposition du gendarme Rasselet. D'Alsace mis en liberté provisoire, sous caution (4 juillet 1793), (Archives nationales W 276 n° 72) alla rejoindre ses compatriotes de Cuiry-les-Iviers, qui l'avaient réclamé comme bon citoyen, avec une louable insistance.

La dénonciation des députés invoque ensuite, pour la constatation de prétendus actes arbitraires, le témoignage des administrations départementales, qui lui donnèrent simultanément un cruel démenti. Elle termine en affirmant que Pottofeux obtint sa mission dans l'Aube, par le crédit de Robespierre et de Saint-Just : or ces deux personnages n'assistèrent pas aux delibérations du Comité de salut public, lorsqu'elle fut confiée à Pottofeux. Le premier, à cause de l'énergique résistance qu'il y trouvait ; le second, parce qu'il combattait courageusement à l'armée du nord. La députation de l'Aisne, connaissait parfaitement l'alibi ; mais l'essentiel était d'exciter le Comité de sûreté générale. Cette manœuvre eut pleine réussite.

Aussitôt que cette voie de malheur fut frayée, cinq administrateurs du district de Laon, n'écoutant que leur animosité, s'y précipitèrent dans le but d'aggraver la situation de Pottofeux. Nous reproduisons entièrement leur

Digitized by Google

dénonciation au Comité qu'anéantit l'unanimité des témoignages et le bon sens du tribunal révolutionnaire (3 septembre 1794).

Au Comité de sûreté générale.

« Vous avez prévenu notre correspondance du 24 thermidor en faisant arrêter et traduire au tribunal révolutionnaire Pottofeux, ce Robespierre de l'Aisne, ce petit tyran subalterne qui pratiquait a merveille, dans notre département, les avis et les maximes de son maître.

» Sa conduite vous est déjà suffisamment dépeinte, le tableau en est déjà assez chargé, pour attirer sur lui la juste punition de ses crimes.

» Cependant nous pensons qu'il ne vous sera pas inutile de connaître les circonstances de son départ de cette commune, les intrigues de ses accolytes et certaines anecdotes qui, peut-être, ne seraient pas encore parvenues jusqu'à vous.

» Quand on signifia à Pottofeux votre arrêté, il parut d'abord assez ferme ; mais cette fermeté composée s'évanouit bien vite. Il ne fut pas dans la maison de justice, qu'il se lamenta en s'écriant *je suis perdu !* sans doute sa conscience lui parlait alors un langage sévère, et devenait sa première accusatrice.

» Il appela ses amis ; ils pleurèrent en commun la chute de leurs intrigues et ne purent se consoler.

» Une foule considérable de citoyens de tout sexe et de tout âge se précipita sur son passage. Il n'en fut pas maltraité ; mais il en reçut les injures, les humiliations les plus grandes. La nouvelle de son arrestation répandit partout la joie la plus vive, tant la liberté est naturelle au peuple, et tant il abhorre ceux qui tentent de lui nuire.

» Depuis le départ de Pottofeux, la liberté règne ici

Digitized by Google

comme à Paris depuis le supplice de Robespierre; le peuple n'a qu'une crainte : les accolytes de Pottofeux qui voudraient l'intéresser en sa faveur, débitent que son arrestation est le fruit de l'intrigue, qu'il s'en retirera victorieusement, et poussent même l'audace jusqu'à dire qu'il est élargi et qu'il occupe une place éminente.

» *Le peuple n'ayant point connaissance des motifs de l'arrestation ni des détails de sa conduite dans les derniers évènements hésite alors de se prononcer ouvertement; mais il ne veut rien déposer pour lui, et laisse voir combien il appréhende la vérité de ce qu'on lui avance.*

» Pottofeux laissa, en partant, à ses affidés le plan de ce qu'ils avaient à faire. Ce plan écrit de sa main a été perdu par eux et retrouvé par un citoyen qui paraît l'avoir remis ensuite sur le bureau à l'homme à qui il avait été confié. En vertu de ce plan, les affidés au nombre de douze convoquèrent, la journée de l'arrestation, une séance extraordinaire de la société populaire et n'en firent prévenir que les sociétaires dont ils étaient sûrs de pouvoir diriger et maîtriser l'opinion.

» L'objet de la convocation fut d'obtenir pour Pottofeux une attestation favorable, et d'envoyer à Paris des députés chargés de le défendre; mais il se trouva par hasard, à cette séance, des membres qui firent valoir les principes, et la grande majorité passa à l'ordre du jour.

» Le lendemain, les affidés s'y prirent autrement : c'était un jour de décade, il ne devait pas y avoir séance. On profita du moment où le public, où la plupart des sociétaires étaient sur la promenade livrés au plaisir ordinaire des fêtes civiques, pour se rassembler de nouveau dans le lieu des séances de la société. Une adresse était préparée. Le nombre des présens fut petit : on arrêta l'envoi de l'adresse et le père de Pottofeux qu'on avait fait venir à

Digitized by Google

dessein, en fut nommé le porteur. Cette séance a beaucoup de rapport à celle des Jacobins du 8 thermidor.

» Pottofeux pouvait leur donner une leçon à cet égard. Il avait assisté à la séance des Jacobins à la sortie de laquelle il dit *qu'il se ferait un grand coup*.

» Le citoyen Garat, maire de Coucy, Vergneaud, agent national de la même commune et Lemoine, cultivateur à Loire, commune de Trosly, canton et district de Coucy-la-Montagne, en déposeront comme témoins, suivant le rapport qui nous a été fait.

» Pottofeux se sentait bien coupable, car en arrivant de sa mission, au lieu de crier comme de coutume, il garda le plus morne silence. Il craignait un citoyen capable de dévoiler sa conduite : il le fit accuser par un de ses émissaires et incarcérer par l'intermédiaire du comité de surveillance dévoué à ses intrigues, élargi par vous depuis sur pièces vues (cet homme est le citoyen Dhonneur domicilié à Laon). Alors il demanda des attestations de civisme et la société peu nombreuse n'osa résister à sa demande; mais pourquoi cette attestation dans un moment où il n'était pas question de l'accuser lui-même ? Pottofeux, tu t'es condamné toi-même !

» Depuis l'arrestation de Pottofeux, ses amis forment des clubs particuliers. L'agent national du district écrivit au président de se rendre à son poste. Il se rendit à Laon, mais il ne vint ou presque pas à l'administration, c'est donc que son poste est ailleurs qu'ici ; son poste est donc où l'intrigue l'appelle, et non où son devoir l'attache.

» Nous avons demandé à l'agent national pour quel sujet il avait demandé le président et pourquoi il l'avait demandé plutôt que les autres membres du conseil absents, puisqu'il ne pouvait le faire sans un objet d'utilité publique, et que cet objet concernait ceux-ci comme le premier. Il

Digitized by Google

est encore à nous répondre, mais il n'en a pas besoin, les rassemblements extérieurs expliquent tout, les intrigues se démasquent et la vérité paraît dans tout son éclat.

» Les conciliabules viennent d'amener un résultat nouveau : les affidés paraissent avoir envoyé à Paris les citoyens Quesnel, aubergiste de cette commune et Begny, président de l'administration de ce district pour solliciter en faveur du détenu.

» Nous vous prévenons également que les certificats qu'on pourrait produire ne seraient que le fruit de l'intrigue et non l'opinion de la masse des autorités constituées à qui ils n'ont jamais été communiqués ni demandés.

» Salut et fraternité

» *Les Administrateurs du District de Laon,*

» H^te^ CHARPENTIER, UZÈS, REGNARD, GAIDE, TOPIN. »

L'affaire fut rapidement instruite ; mais l'intérêt que le public attachait à celle du Comité révolutionnaire de Nantes, que le tribunal révolutionnaire de Paris jugeait alors, porta les rédacteurs du journal de cette juridiction à omettre volontairement les dépositions des témoins entendus, dont nous ne connaissons même pas tous les noms. M. Compardon, chef de section aux archives nationales, nous a obligeamment communiqué les résidus du procès de notre compatriote. Les nombreuses et regrettables lacunes que l'on y remarque, nous réduisent à des conjectures : on se demande si Augustin - Bourguignon Derbigny qui prit, le 5 août 1794, un passeport pour Paris, n'alla point y semer contre Pottofeux des éléments de vengeance ; mais il est certain que cet accusé eut la douce consolation de voir sa sœur Sophie, qui le chérissait, accourir lui prodiguer ses tendres soins et les promesses d'anéantir, par de nombresses et utiles preuves,

Digitized by Google

l'énorme échafaudage dressé contre lui par les passions politiques (18 août). Sophie Pottofeux fut aidée en ces périlleuses circonstances par sa fidèle domestique à peine âgée de 24 ans, de petite stature, mais de très ferme résolution, Antoinette Harang, qui alla recueillir au district et au département les éléments de succès, que Louis-Nicolas Hennet, accusateur public près le tribunal criminel de l'Aisne, vint peut-être essayer d'amoindrir (21 août), suivi de loin et peut-être un peu dans la même voie, par le vigneron François Cottereau et les notaires Belin et Geoffroy (16 octobre).

François Topin, agent national du district de Laon, Jean-Baptiste Regnard et Jean-Baptiste Charpentier, membres de la même administration, se rendirent à Paris, dans un but tout à fait hostile (20 octobre); leur dénonciation ne peut laisser aucun doute; mais les anciens collègues de Pottofeux, témoins de ses démarches, de ses veilles et de son profond attachement à la République, justifièrent complètement sa conduite. Nous indiquons ici leurs noms et qualités par ordre chronologique : Charles-Philibert Regnault, Charles Caignart, Philippe-Joseph Mennesson (9 octobre); Médard Lefèvre, Jean-Baptiste Lelarge, Gilles Clouard (16 octobre), administrateurs; Marie-Jean-Joseph-Philibert Leleu, secrétaire général de l'Aisne (23 octobre). Tous prirent leurs passeports pour Paris aux dates précitées.

L'audition des témoins terminée, le tribunal révolutionnaire rendit ainsi compte au Comité de sûreté générale, des incidents du procès et de la conviction des jurés (25 octobre 1794) :

« Deux dénonciations dont les copies sont jointes au présent mémoire, ont servi de base à l'acte d'accusation dressé contre Pottofeux, ex-procureur général, sindic du

Digitized by Google

département de l'Aisne. La première est signée de neuf représentants du peuple. Ceux d'entre eux qui ont pu être entendus, Dupin, Fiquet, Belin, Bouchereau (ils ont tous été assignés), n'ont pu alléguer aucuns faits à l'appui de leurs dénonciations. Ils ont unanimement déclaré qu'ils ne l'avaient rédigée que sur des ouï dire. Plusieurs ont avoué qu'ils l'avaient signée de confiance, sans cependant pouvoir dire par qui elle leur avait été présentée. L'un d'entre eux, Fiquet, a dit qu'il n'avait jamais regardé cette dénonciation faite au Comité de sûreté générale, comme une pièce destinée à servir à l'acte d'accusation de Pottofeux, mais comme un simple avertissement donné au Comité, afin qu'il eût à surveiller l'individu dénoncé. Le tribunal a donc été obligé de renoncer à établir les débats sur cette pièce qui n'avait plus aucun caractère d'authenticité, puisqu'elle avait été en quelque sorte désavouée par ses auteurs, et que d'ailleurs les griefs qu'elle contenait, avaient été en grande partie détruits, tant par l'accusé que par les témoins déjà entendus.

» Les débats se sont établis sur la dénonciation du 17 fructidor, signée de Charpentier, Topin, Renard, J Gaide, tous membres de l'administration du district de Laon ; mais aucun des signataires entendus en témoignage n'a pu fournir la preuve d'aucuns faits. Tous sont convenus que ce n'était que sur des ouï dire, et sur le *bruit public* qu'ils avaient étayé leur échaffaudage d'inculpation. Mais la discussion a rendu constant aux débats que les administrateurs s'étaient écartés de leur devoir et des formes qui sont le plus sévèrement prescrites.

» Ils ont avoué qu'ils n'avaient reçu la déclaration d'aucun témoin, que le 29 thermidor ils avaient fait courir une circulaire dans toutes les communes de leur arrondissement, pour y recueillir des faits contre Pottofeux. Le

Digitized by Google

défenseur officieux a produit plusieurs lettres en faveur de l'accusé que les administrateurs ont avoué leur être arrivées avant le 17 fructidor, date de leur dénonciation, et qu'ils ne vous en ont donné aucune connaissance.

» L'un d'eux, Uzès, a dit qu'il avait regardé comme négatives toutes les lettres qui n'étaient point à charge. Enfin, il a été démontré, presque jusqu'à l'évidence, que ces administrateurs en avaient imposé sur tous les faits. L'accusé a prouvé par alibi sur quelques uns, notamment sur l'arrestation de Donneur qui, selon les dénonciateurs était le fruit de ses intrigues, tandis que depuis cinq semaines il était dans le département de l'Aube, tandis que Donneur a nié lui-même avoir fait aux administrateurs du district aucunes dénonciations à cet égard.

» Si les administrateurs en déposant à l'audience, avaient persisté à soutenir leur dénonciation, le tribunal n'aurait pas manqué, d'après le résultat de la discussion, de les traiter comme faux témoins, mais en présence de la justice ils ont cessé de charger l'accusé ; on ne peut donc plus les regarder que comme des dénonciateurs calomnieux. Envers qui sont-ils donc coupables ? C'est envers vous, citoyens législateurs, puisqu'ils vous ont dénoncé comme positifs, des faits vagues et démontrés faux.

» Le tribunal croit donc vous instruire de ce qui s'est passé, afin que vous avisiez, dans votre sagesse, aux mesures qu'il vous plaira de prendre. Il est constant, après trois jours de débats, que Pottofeux est un excellent patriote qu'une cabale a tenté de perdre. S'il fut sévère, il paraît aussi qu'il fut juste, et surtout d'une probité intacte. En lui reprochant des arrestations faites, dit-on, par son influence à la Société populaire (car depuis huit mois il était sans fonctions), les administrateurs n'ont indiqué, après de longues réflexions, que quelques ex-chanoines, des sœurs

Digitized by Google

grises qui avaient refusé le serment, et dans la classe des sans-culottes, une veuve Denison, ex-noble, déclarée suspecte à raison de ses relations, par les membres du Comité révolutionnaire entendus comme témoins.

» Ce qui donnerait lieu de croire que l'accusation intentée contre Pottofeux est un essai fait par les modérés, c'est que les membres du district n'ont paru être rien moins que des amis de la révolution ; il est même échappé à l'un d'eux, Topin, que la journée du 10 août fut une journée fatale.

» L'affaire est maintenant terminée. Le tribunal n'a rien négligé pour l'instruire. Trente témoins assignés à la requête de l'accusateur public, sûr l'indication de la députation de l'Aisne, parmi lesquels des représentants du peuple, des administrateurs du département, des officiers municipaux, des administrateurs du district signataires de la dénonciation, ont été entendus. Tous ont rendu justice au civisme de l'accusé et le jury après s'être déclaré suffisamment instruit, a déclaré, à l'unanimité, les faits non constans (1). »

Le lendemain, le Comité de sûreté générale répondit aux membres du tribunal révolutionnaire de service :

« Nous avons reçu votre lettre du 4 courant avec copies de deux dénonciations ci-jointes, sur lesquelles avait été dressé l'acte d'accusation contre Pottofeux, ex-procureur général, sindic du département de l'Aisne. D'après les explications données par les dénonciateurs eux-mêmes, vous avez jugé que l'on ne pouvait donner aucune suite à cette affaire.

» Le Comité ne veut influencer en rien votre opinion, ni votre jugement, et il laisse, à votre conscience, ce qui reste à déterminer en définitive.

(1) Archives nationales W 473 nº 300.

Digitized by Google

» Les membres du bureau de correspondance du Comité de sûreté générale,

» MEAULLE, REVERCHON (1). »

Le tribunal révolutionnaire prononça en conséquence, le même jour, une sentence d'acquittement.

Le *Moniteur* donne ainsi, le 9 brumaire, an 3 (30 octobre 1794), le compte-rendu des débats :

« Depuis le 1er brumaire (22 octobre 1794), jusqu'au 4, le tribunal a instruit, dans la salle de l'égalité, l'affaire de Pierre-Policarpe Pottofeux, ex-procureur-général-sindic du département de l'Aisne.

» L'acte d'accusation présente *une somme de délits* plus graves les uns que les autres. Pottofeux est désigné, dans cet acte, comme un ami intime de Saint-Just, comme complice de Robespierre. On l'accuse d'avoir comprimé, par la terreur, le département entier ; d'avoir fait incarcérer des patriotes ; d'avoir suborné des témoins ; d'avoir fomenté des insurrections, etc.

» Neuf députés du département de l'Aisne ont attesté *par leur signature*, la plupart des faits articulés dans l'acte d'accusation, et cinq membres du district de Laon ont appuyé par écrit ces dénonciations.

» Beaucoup de témoins ont été entendus ; au nombre de ces témoins, on compte cinq députés, quelques membres du département de l'Aisne et des membres du district de Laon.

» Il est résulté de l'instruction que Pottofeux est un parfait honnête homme, un excellent patriote, un ardent ami de la révolution, un ennemi de toutes les factions.

» Quatre députés ont déclaré qu'ils n'avaient aucun reproche à faire à Pottofeux, tandis qu'une dénonciation

(1) Mêmes sources. Cette lettre est datée du 5 brumaire, an 3.

Digitized by Google

signée d'eux, était la pièce principale qui avait motivé l'acte de son accusation. Cette pièce qu'ils ont dit avoir signé *de confiance*, ne tendait à rien moins qu'à envoyer un bon patriote à la mort.

» Cinq membres du directoire de district de Laon, ayant su que Pottofeux était en état d'arrestation, se sont empressés d'écrire une circulaire aux communes de leur ressort, pour engager les habitants à déposer ce qui pouvait être à leur connaissance contre l'accusé. Cette circulaire n'a rien produit à sa charge ; plusieurs municipalités ont au contraire parlé en sa faveur (1).

» Les cinq administrateurs du district ont écrit contre Pottofeux *incarcéré*, une lâche diatribe au Comité de sûreté générale ; et loin d'annoncer au Comité aucune lettre des communes qui le proclamaient patriote, ils ont brûlé la lettre de la commune de Bruyères, qui faisait plus particulièrement son éloge.

» Cette conduite lâche et atroce a excité les murmures du peuple et l'indignation du président Leriget, de l'accusateur Sambozet et des jurés.

» Le tribunal, sur le réquisitoire de l'accusateur public a ordonné que le Comité de sûreté générale serait instruit de la conduite des cinq administrateurs du district de Laon.

» Les autres témoins ont, à l'unanimité, fait l'éloge du civisme et des lumières de Pottofeux.

» Le jury s'est déclaré suffisamment instruit. Le subs-

(1) Le Conseil général de la commune de Laon répondit ainsi, le 19 août 1794, à l'administration du district de Laon :

« Nous avons reçu votre lettre du 29 thermidor. Nous n'avons pas vu sans surprise qu'un corps administratif s'occupe de recueillir des renseignements sur le compte d'un citoyen traduit en jugement. Quand nous serons interrogés par une autorité compétente, nous nous empresserons de rendre à la vérité un hommage libre et éclatant.

Digitized by Google

titut de l'accusateur public Sambozet a déclaré que d'après les pièces et les débats, il se trouvait dans l'impuissance de défendre l'acte d'accusation. D'après cette déclaration, Réal, défenseur de l'accusé, s'est abstenu de parler.

» Le jury ayant prononcé, à l'unanimité, que les faits résultants de l'acte d'accusation ne sont pas constants, Pottofeux a été acquitté et mis en liberté.

» Le président Leriget après avoir prononcé ce jugement, a adressé à Pottofeux un discours auquel celui-ci a répondu avec beaucoup d'énergie et de dignité.

» Le jugement, le discours du président et la réponse du citoyen Pottofeux ont été couverts d'applaudissements. »

L'acquittement de Pottofeux n'éteignit point le ressentiment de la députation du département de l'Aisne. Lecarlier, Fiquet, Bouchereau et Belin ayant appris que le Comité des décrets, procès-verbaux et archives de la Convention nationale avaient réclamé l'envoi des nombreuses pièces qui le concernaient (30 octobre 1794), se hâtèrent de prier l'accusateur public de leur faire délivrer une expédition de leur dénonciation *annexée au Potofeux jugé par le tribunal* (30 octobre). Ils préféraient favoriser l'entrée à la Convention nationale des troisième et quatrième suppléants, qui étaient l'ex-constituant Pierre-Éloi Fouquier d'Hérouel, frère de Fouquier-Tainville, ex-accusateur public près le tribunal révolutionnaire, et un ancien chef de bataillon de dragons, devenu administrateur du district de Vervins, Pierre-Joachim Dormay, hommes très inférieurs en mérite à Pottofeux qu'ils dédaignaient avec ostentation.

Le 12 août 1795, le district de Laon, en vertu d'une loi du 10 du même mois, fit désarmer Pottofeux comme terroriste. Le représentant du peuple Eloi Hourier, le fit arrêter et détenir à Soissons, sous le prétexte qu'il s'était

Digitized by Google

permis de rester à Laon, au mépris de la loi du 25 février précédent qui, du reste, ne lui était pas applicable, puisque la suppression de ses fonctions de procureur-général-syndic résultait de la loi du 14 frimaire an 2.

Pottofeux resta près de deux mois sans se plaindre de l'insalubrité et du manque d'air de sa prison. Sa santé s'altéra. Il réclama sa translation dans un local plus sain. Le Conseil général de la commune de Soissons et le district de la même ville reconnurent la légitimité de sa demande, que cette dernière administration transmit au directoire départemental; mais le procureur-général-syndic Topin, que Pottofeux qualifiait de tigre dès la fin de l'année 1793, aviva les souffrances de son ennemi, et guetta l'occasion de lui nuire. Un espion lui procura une lettre du 4 juillet de Pottofeux à son ami Couché, ex-bénédictin, ex-membre du district de Laon ainsi conçue :

« Je profite d'une occasion sûre pour te faire tenir la présente et m'informer de ce que tu es devenu. Ta pauvre petite femme est-elle refaite de ses couches, et comment se porte le fruit de vos amours ?

» Tu m'as sans doute cru mort, comme tant d'autres qui le désireraient bien, mais tu vois que j'ai le caractère très mal fait. Je vis en dépit de la fureur de mes ennemis. Je jouis d'une grande tranquillité de conscience; et je braverai, jusqu'à la mort, les hypocrites, les fanatiques et les royalistes.

» Ma prison ne fait que rendre mon énergie plus forte, ainsi que mon républicanisme. J'aurais honte de faire un pas qui prouvât de la faiblesse; et tout ce que je vois me confirme dans les sentimens purs qui m'ont toujours animé pour ma patrie.

» Quoiqu'il en soit, je suis résolu enfin de me pourvoir.

Digitized by Google

Ma sœur va se rendre à Paris pour solliciter la décision de mon affaire.

» Voudras-tu bien faire une lettre pour Poultier ; tu lui expliqueras tout ce qui se passe et les vexations que nous éprouvons. Fais-lui une peinture vive de tous nos malheurs. Cela ne te sera pas difficile ; engage-le à diriger ma sœur, s'il ne peut lui être utile directement.

» Tu parleras de ton désarmement et ma sœur fera pour toi comme pour moi.

» Tu peux te confier en toute sécurité à Poultier. Il n'est plus à l'armée d'Italie. Il a déployé de l'énergie contre les émigrés ; il a été rappellé.

» Il faudrait que ceux qui ont à se plaindre du désarmement demandent, en même temps, au Comité de sûreté générale. Il faut éclairer le Comité de la Convention.

» Je sais, à n'en pas douter, qu'on est disposé à rendre justice aux patriotes persécutés, surtout à ceux de 1789.

» Que ta lettre pour Poultier soit courte, mais bien frappée. Tu pourras la remettre au porteur, ou, si tu ne le peux, pour le moment, tu l'enverras à la citoyenne Blaise, femme du menuisier, rue Châtelaine, qui la remettra à ma sœur qui se rend à Saint-Quentin. Donne-moi aussi des détails par une lettre particulière que tu me feras tenir par l'une des deux voies ci-dessus indiquées, et crois-moi toujours avec un attachement inviolable.

» On m'apprend l'arrestation de Dupont, de Vaucelle. Je ne puis retenir mon étonnement et ma douleur. Quel est le motif de cette nouvelle persécution ? Ma sœur ne pourrait-elle pas lui être utile à Paris ?

» Vois comment tu pourras l'instruire de son affaire et faire remettre à ma sœur les pièces nécessaires.

» Au reste ma sœur arrivera à Laon, mercredi prochain,

Digitized by Google

9 heures du soir (8 juillet). Elle couchera chez Blaise. Elle partira le même soir pour Saint-Quentin.

» Fais avertir les citoyennes Dupont et Begny d'être à Laon ce jour là. Ma sœur pourra avoir avec elles un instant de conférence.

» Du courage, de l'union et de la patience. Nous n'avons rien à nous reprocher, et j'espère que la vérité triomphera.

» Le plus grand secret sur l'arrivée de ma sœur? On peut en prévenir d'avance la citoyenne Dupont, qui est très discrète et n'avertir la citoyenne Begny qu'à la dernière extrémité. Arrange cela pour le mieux par la médiation de ta femme qui sait se conduire avec adresse.

» Adresse de ma sœur : à Paris, à la citoyenne Terlet chez le citoyen Drodaty, rue Pelletier, n° 6, vis-à-vis la Comédie italienne; 2me adresse, à ma sœur. Je te donne cette adresse d'avance. Mille et mille choses à ta franche et courageuse épouse. Je t'embrasse de bien bon cœur.

» Fais-moi un mot de réponse. »

Topin disposa aussitôt un réquisitoire (9 juillet) signalant avec ironie les principaux passages de cette lettre qu'il orna des réflexions suivantes : « Je n'ai pas besoin de vous retracer ici la conduite de Pottofeux et ni celle de tous ses collaborateurs: elles vous sont toutes connues, d'après ce que vous avez vu vous même, et aussi par le compte de leur conduite rendu par les différentes autorités constituées chargées de leur examen. Je n'ai pas besoin, non plus, de vous dire quelles sont leurs intentions, s'ils parviennent à triompher comme ils l'espèrent. Leur conduite passée en est une preuve non équivoque. Ce n'est autre chose que le régime de la terreur et du sang. Cet état de choses *méritent* toute votre attention et vous fait un devoir de prendre des mesures que commandent le salut du peuple et l'intérêt public. »

Digitized by Google

Il demande ensuite l'examen de la correspondance de Couché et de Blaise et provoque l'arrestation de ces personnages auxquels il donne une importance exagérée. Couché arrêté dans sa vigne où il travaillait fort tranquillement, lui paraît dangereux à Laon. Il provoque sa translation en la prison de Vervins et termine ainsi : « Vous devez enfin prendre des mesures à l'égard de la sœur de de Pottofeux qui doit être arrivée hier chez Blaise, et vous devez ordonner qu'elle se rendra à Saint-Quentin à l'instant, pour y rester sous la surveillance de la municipalité et consignée au domicile de son père ; que visite des papiers qu'elle peut avoir en sa possession sera faite, soit qu'ils soient déposés dans une armoire, soit dans d'autres lieux, soit même dans ses poches, et qu'il en sera également extrait tout ce qui aura rapport à son frère et à tous autres. »

Après cette prouesse, et pour la compléter, il demande que la gendarmerie reconduise la sœur de Pottofeux, « mais seulement pour la sûreté de sa personne, relativement à son sexe, si toutefois elle est encore à Laon ; dans le cas contraire, les ordres seront donnés partout où elle pourra être, pour assurer l'exécution des mesures que vous arrêterez à son égard. »

Ce galant fonctionnaire, d'un mérite incontestable, à la charrue, écrivit ensuite un arrêté conforme à son réquisitoire. Ses confrères présidés par Derbigny, autre ennemi de Pottofeux le signèrent. Son exécution, à la désolation de Topin, n'amena aucune découverte ; mais elle priva Sophie Pottofeux de la possibilité d'être utile à son frère. C'était beaucoup aux yeux de Topin qui se hâta d'instruire le Comité de sûreté générale des résolutions prises (10 juillet).

« Je vous adresse ci-joint expédition de l'arrêté du

Digitized by Google

directoire du jour d'hier, pris au sujet du nommé Couché, ex-moine bénédictin, le nommé Blaise, menuisier, tous deux domiciliés à Laon, et la sœur de Pottofeux, de Saint-Quentin.

» Les mesures de sûreté prises à leur égard, ont été motivées sur la lettre de Pottofeux, détenu en la maison de détention à Soissons, par ordre du représentant du peuple Eloi Hourrier dont copie est ci-jointe.

» Le directoire, ainsi que moi, ont cru ces mesures nécessaires, pour arrêter toutes communications qui auraient pu devenir dangereuses pour la sûreté et la tranquillité publique.

» On s'est apperçu que depuis quelques jours, les figures des individus tenant au parti terroriste, étaient souriantes, ce qui fait présumer qu'ils sont parfaitement instruits de tous les mouvements et de tous les projets des ennemis de l'intérieur, de la commune de Paris et d'ailleurs.

» Il paraît que *Pottofeux de fameuse renommée est aussi bien servi*, puisqu'il annonce qu'il est tems que toutes les réclamations frappent à la fois, pour éclairer votre religion.

» Je n'ai pas besoin d'entrer dans aucun détail sur sa conduite, elle doit vous être suffisamment connue par la correspondance entretenue avec vous par les représentans venus en mission dans ce département.

» Par suite celle de ceux qui correspondent avec le dit Pottofeux, n'a pas besoin non plus d'aucun développement.»

La détention dura encore quelques mois. Enfin Pottofeux demanda à être jugé; un juge de paix l'interrogea et lui offrit la liberté qu'il refusa. En même temps Pottofeux engagea le juge de paix à s'adresser aux autorités pour connaître les motifs de sa détention. Ce magistrat écrivit vainement à deux reprises. Enfin, le Comité de sûreté

Digitized by Google

générale ordonna au district de Soissons de mettre en liberté Pottofeux, pourvu qu'il ne fût prévenu d'aucun délit contre l'ordre public, commis depuis son jugement au tribunal révolutionnaire (28 septembre). Le procureur syndic de ce district fit en conséquence lever et rayer l'écrou. (1)

La tranquillité de Pottofeux fut encore troublée, au moment où il s'y attendait le moins : l'ombrageux directoire, sous prétexte de conspiration contre la sûreté intérieure et extérieure de la République, décida, le 13 mai 1796, sous la présidence de Carnot, que Pottofeux serait traduit devant le directeur du jury chargé de l'interroger et de statuer. Les scellés devaient être apposés à son domicile afin d'en extraire les papiers compromettants.

Le 22 mai, Cochon, ministre de la police générale, adressa cet arrêté à Dormay, commissaire du pouvoir exécutif, avec quelques lignes de recommandation : « Je n'ignore pas que les conjurés avaient des correspondances et des complices dans votre département. Je compte sur votre zèle et sur votre attachement au gouvernement républicain, pour être persuadé que vous ferez tout ce qui dépendra de vous, pour les découvrir et les déjouer, et pour assurer la pleine exécution de l'arrêté du directoire, en veillant à ce que les papiers de Pottofeux ne soient pas soustraits, et soient envoyés avec lui au directeur du jury, s'il y en a de suspects. »

Le 25 mai, l'administration centrale de l'Aisne rendit un arrêté secret convoquant Mercier, capitaine de gendar-

(1) La loi réparatrice du 7 octobre 1795 annula les arrêtés des représentants du peuple en mission, du Comité de sûreté générale, des corps municipaux ou administratifs pris relativement aux contraventions aux lois des 17 septembre 1793, 9 février et 10 avril 1795.

Digitized by Google

merie et Dagneau, juge de paix, chargés, le premier de l'arrestation de Pottofeux, le second, des scellés.

Le secret fut mal gardé : Canquoin, secrétaire du commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale de Laon, prévint Pottofeux, son ami intime, qui s'esquiva, vers quatre heures de l'après-midi jusqu'au faubourg de Vaux, où simulant la fatigue d'un retour pédestre du bourg de Pierrepont, à cause d'une pluie abondante, il sollicita un abri chez la femme de Nicolas Raulin, l'un de ses clients. On lui disposa un lit à huit heures et demie du soir, dans une écurie où il coucha.

Le lendemain, à une heure de l'après-midi, Pottofeux se rendit à la prison, où il écrivit aussitôt au juge de paix.

« J'arrive de campagne et j'apprends que vous vous êtes transporté hier chez moi pour y apposer les scellés et me notifier un mandat d'arrêt.

» Je me suis rendu aussitôt à la maison de justice où j'attends vos ordres, pour y être constitué prisonnier, ou partout où il vous fera plaisir.

» Je désirerais cependant, d'après les règles, être interrogé le plus tôt possible. Je suis prêt à donner la satisfaction la plus entière sur tout ce qu'on exigera de moi. Ma conscience est pure et le résultat de cette affaire le prouvera. (1)

Le même jour, l'administration centrale décida que ce juge de paix procéderait à la levée des scellés, en présence de deux officiers municipaux et de Pottofeux « qui serait extrait de sa prison par la gendarmerie qui aura pour lui les égards que l'humanité commande ; que l'examen de ses papiers serait fait, et que ceux qui pourraient être relatifs à la conspiration de Babeuf, seraient réunis et

(1) Archives nationales W 473 n° 300.

Digitized by Google

joints à la procédure, pour être envoyés au ministre de la police, en même temps que le citoyen Pottofeux ; qu'aussitôt l'examen des papiers terminé, ledit Pottofeux serait réintégré en la maison de justice, d'où le commandant de la gendarmerie le ferait extraire, et le ferait transporter sous bonne et sûre garde à Paris avec les pièces et la procédure. »

Immédiatement après, l'ex-conventionnel Pierre-Joachim Dormay, devenu commissaire du pouvoir exécutif près l'administration départementale, écrivit au ministre de la police générale (1) : « Aussitôt l'ouverture de votre lettre du 3 de ce mois à laquelle était joint un arrêté du directoire exécutif du 24 floréal portant mandat d'arrêt contre Pottofeux, comme prévenu de complicité de l'infâme conspiration qui vient d'être déjouée, j'en ai donné connaissance aux membres de l'administration départementale, pour, de concert, prendre les mesures les plus promptes et les plus certaines pour en assurer l'exécution ; il a été arrêté que pendant que l'on ferait faire les copies du dit arrêté, pour être notifiées à Pottofeux, on appellerait le juge de paix, son greffier, trois officiers municipaux et le commandant de la gendarmerie, sans leur en donner les motifs pour, aussitôt son arrivée, se mettre en devoir d'en exécuter les dispositions.

» Toutes ces mesures ont été exécutées avec la plus grande célérité. Tous réunis et les pièces remises, ils se sont transportés accompagnés de quelques gendarmes au domicile de Pottofeux. Il n'y était pas, quoiqu'il eût dîné chez lui ; on le chercha dans quelques maisons, où on présumait de le trouver. Il ne s'y trouva pas. On se borna donc à apposer provisoirement les scellés chez lui. Le

(1) Archives nationales W 473 n° 300.

Digitized by Google

commandant de la gendarmerie fit prendre, par ses gendarmes, des informations sur les routes qui aboutissent à cette commune. Tous lui rapportèrent qu'il n'avait pas été vu, ce qui fit présumer qu'il n'était pas éloigné. On avait laissé chez lui un gendarme qui était chargé de l'arrêter, s'il s'y était présenté ; mais il paraît qu'il n'y est pas rentré la nuit. Ces mesures ont été prises pour assurer son arrestation, s'il voulait tenter de s'évader de Laon.

» Mais il paraît que ce n'était pas son projet, car il vient de se constituer prisonnier. En conséquence, on va procéder, en sa présence, à l'examen de ses papiers et il vous sera envoyé aussitôt avec ceux qu'on trouvera avoir rapport à cette affaire. Soyez persuadé, citoyen ministre, que je ne négligerai aucun moyen de découvrir ceux qui pourraient avoir pris part à cette monstrueuse conspiration.

» Point d'anarchie, point de roi, constitution de 1795, voilà mes opinions.

» Salut et fraternité. » DORMAY. »

Le 27 mai, à 10 heures du matin, Pottofeux écrivit à l'administration centrale :

« On vient de procéder chez moi à la levée des scellés et à la vérification de mes papiers, et, d'après l'examen du procès-verbal, vous pouvez être convaincu qu'il ne peut planer sur ma tête l'ombre d'un soupçon.

» Si des prévenus contre qui il existe des indices, méritent des égards, à combien plus forte raison la protection de la justice doit envisager ceux dont la conduite paraît pure et qui ne craignent point l'examen de leurs actions.

» Si vous considérez avec attention l'arrêté du directoire exécutif qui seul doit être la base de votre conduite, vous serez persuadés que l'intention du directoire est que je sois traduit devant mes juges naturels.

Digitized by Google

» En effet, l'arrêté porte que je serai envoyé au directeur du jury avec les renseignements résultant de l'examen de mes papiers, pour être procédé, contre moi, conformément à la loi du 27 germinal.

» Or, que dit cette loi ! elle parle des tribunaux criminels et des directeurs de jury établis dans les différens arrondissemens de la République. Elle ne désigne point les tribunaux de Paris pour juger de l'espèce de délit dont je suis prévenu. Donc, en suivant l'esprit et la lettre de l'arrêté du directoire exécutif, et en se conformant à la loi du 27 germinal, je dois être traduit devant le directeur du jury de Laon.

» Je suis dans le droit commun. Tous mes concitoyens ont l'intérêt de le maintenir, parceque lorsqu'on se sera permis une violation des règles à mon égard, rien ne garantit qu'on ne se permettra point la même violation à l'égard des autres, et de violation en violation la constitution de 1795 serait bientôt minée et détruite.

» Pour me faire sortir du droit commun, il faudrait ou une loi précise, ou un arrêté *ad hoc ;* or, ni loi, ni arrêté pour mon affaire ne désignent les tribunaux de Paris.

» La lettre du ministre de la police générale s'écartant des termes précis de l'arrêté du directoire, ajoute à cet arrêté un caractère de complicité avec la conspiration de Babeuf, dont il n'est nullement question dans l'arrêté, dont le ministre devait simplement se borner à requérir l'exécution ; mais cette circonstance de rédaction qui a pu échapper dans les bureaux ne peut, en aucune manière, changer ma position.

» Car, en supposant un instant que je fusse coupable de conspiration, n'ayant point quitté depuis huit mois la commune de Laon, mon délit, si j'en avais commis, l'eût été dans cette commune ou dans le département ; et, sous

Digitized by Google

ce rapport, je devrais encore être jugé par mes juges naturels.

» A l'appui de ces principes, j'ai à présenter des considérations extrêmement importantes : Je suis sans fortune ; je vis à l'aide de mon état. J'ai à soutenir un père et une mère avancés en âge, et une sœur qui habite avec moi. Je n'ai, dans ce moment, aucun moyen de pourvoir à ma subsistance, ni dans la route, ni dans les prisons de Paris. Ces motifs doivent être, sans doute, de quelque considération, surtout à l'égard d'un citoyen qui n'a point de reproche à se faire, contre qui la voix publique ne s'élève pas, et contre qui il n'existe, jusqu'à présent, aucun indice relatif au délit dont il semble être prévenu.

» Je prie le département de peser toutes ces considérations dans sa sagesse et j'espère qu'il prouvera son empressement à rendre justice à un de ses concitoyens.

» J'observe encore que l'on ne pourrait me traduire à l'instant devant le ministre de la police générale sans nuire aux intérêts des différents individus qui m'ont chargé de leurs affaires.

» Différentes affaires extrêmement importantes sont fixées à la police correctionnelle, au criminel et au tribunal civil ; moi seul ai pris les renseignemens et en connais le fond ; il est nécessaire que j'aie un délai suffisant, soit pour remettre les pièces, soit pour communiquer avec le défenseur qui se chargerait de la poursuite de ces affaires, et ce délai ne peut être moins de quinzaine.

» Je suis sans le sol. Le département voudra bien ordonner qu'on me remette une somme de 26 livres 8 sous et 8 à 900 livres en assignats.

» Je suis sans linge ; je demande qu'on distraie des scellés ce qui est nécessaire à mon usage et à celui des personnes qui habitent avec moi.

Digitized by Google

» Je n'ai pas le moyen de payer un gardien étranger, et il serait inconvenant qu'un homme couchât seul dans l'appartement de ma sœur qui demeure avec moi. Si le gardien étranger reste, il faut que ma sœur aille coucher dans la rue, car mes facultés ne me permettent pas de lui procurer une retraite ailleurs que dans ma maison. Je demande, s'il est besoin d'un gardien, qu'on choisisse un voisin connu par sa solvabilité qui répondra des scellés et de mes effets.

» Je demande encore, comme une justice, qu'on laisse dans la maison ma sœur qui n'a pas d'autre asile, et qu'en conséquence, le scellé ne soit pas apposé sur la porte extérieure.

» Je demande enfin à être autorisé à distraire des scellés une somme en assignats de 50 sols et autres petits assignats appartenant au citoyen Mennesson, de Neufchâtel, et qui m'a été confiée par lui pour payement de domaines nationaux, et à remettre cette somme soit à lui, soit à celui qu'il chargera de pouvoir.

» Vous voudrez bien, citoyens administrateurs, prendre en considération les principes et ma position ; je compte sur une prompte justice. »

L'administration centrale n'admit point la compétence du tribunal criminel de l'Aisne, et décida que Pottofeux partirait en poste le lendemain, sous la conduite du capitaine Mercier et d'un gendarme. Elle formula ainsi le reste de son arrêté : Le juge de paix délivrera au citoyen Pottofeux « ses habits et linges à son usage, les 26 livres 8 sols numéraire et 8 à 900 livres en assignats qu'il déclare lui avoir été mis en dépôt par le citoyen Mennesson.

» Les scellés seront apposés sur les meubles et effets en laissant, pour le besoin du ménage, les objets et linges dont description sera faite, ainsi que de tous autres effets

Digitized by Google

en évidence. La jouissance des appartemens sera libre. Il sera choisi, pour commissaire, un citoyen sûr et solvable, qui n'exige point de salaire, lequel se chargera des scellés et des objets laissés en évidence. Si la sœur du citoyen Pottofeux revient, elle aura la faculté d'habiter les dits appartemens et ses linges et habits seront mis à sa disposition.

» Le citoyen Pottofeux sera libre de rester chez lui pendant le cours de ce jour, avec le juge de paix, deux officiers municipaux et deux gendarmes. Il sera, en sa présence, procédé à l'examen des pièces appartenant aux personnes dont il a la confiance comme défenseur officieux. Le triage sera fait avec soin. Il sera permis au citoyen Hennecart, que le dit Pottofeux a fait demander, de se présenter et de se charger des pièces de procédure appartenant aux clients du dit Pottofeux, soit pour les leur remettre, soit pour les défendre devant les tribunaux. Il sera pris toutes les précautions nécessaires, pour qu'il ne se glisse, dans aucun dossier, aucune pièce relative à la conspiration.

» Le présent arrêté sera envoyé au ministre de la police avec la copie de la pétition du citoyen Pottofeux. Copie du dit arrêté seulement sera remise au juge de paix, au commandant de la gendarmerie et au citoyen Pottofeux. »

Sans perdre un instant, Pottofeux expose à l'administration communale de Laon « qu'il a été arrêté en vertu d'un mandat d'arrêt rendu par le directoire exécutif portant qu'il est prévenu de conspiration contre la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat.

» L'examen des papiers de l'exposant vient d'avoir lieu, et il en est résulté qu'il ne s'est trouvé aucun papier suspect, ni rien de relatif à la conspiration de Babeuf.

» L'exposant prie l'administration de vouloir bien déclarer

Digitized by Google

s'il lui est parvenu aucune dénonciation relative à une conspiration contre la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat et notamment à celle de Babeuf, enfin aucun fait qui puisse impliquer à cet égard le citoyen Pottofeux. »

Cette administration s'empressa de rendre hommage à la vérité en ces termes : « L'administration municipale de Laon déclare qu'il ne lui est parvenu contre le pétitionnaire aucune dénonciation directe relative à une conspiration contre la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat. A Laon en séance, le 8 prairial an IV de la République. — Rossignol, Baston, *V. Prés.*, Crampon, *M*[al], Carlier Laurent, Beffroy, *M*[al] (1). »

Le 28 mai 1796, Pottofeux fut dirigé sur Paris et déposé à la conciergerie. André Gérard, l'un des directeurs du jury d'accusation de Paris, procéda à son interrogatoire deux jours après. Nous y remarquons le signalement de Pottofeux : taille de 5 pieds deux pouces, cheveux et sourcils chatains blonds, yeux bleus, front quarré, nez ordinaire pointu, bouche moyenne, menton rond, visage ovale. Pottofeux n'a point été à Paris depuis son acquittement. On l'a arrêté en floréal an 3, par ordre d'un représentant du peuple motivé sur une prétendue infraction à la loi du 5 ventôse relative aux fonctionnaires destitués, leur enjoignant de sortir de leur commune. Il ne connait point Babeuf. Il a seulement entendu dire, il y a longtemps, qu'il avait été incarcéré à Laon, où il devait être jugé pour vol. Il ignore la conspiration, le Comité, l'insurrection ; ses principes ont toujours été opposés à tout ce qui pouvait troubler l'ordre, la sûreté des citoyens, le maintien des propriétés. Cet interrogatoire et le document suivant démontrent l'inanité des accusations portées contre Pottofeux.

(1) Archives nationales W 560, dossier 5032.

Digitized by Google

« Policarpe Pottofeux homme de loi du département de l'Aisne, détenu au Plessis (1).

» *Au citoyen Gérard, directeur du jury d'accusation.*

» Citoyen directeur,

» Vous m'avez interrogé le 11 prairial et vous avez pu juger par ma surprise, ma franchise et la simplicité de mes réponses, si je méritais de figurer dans une affaire qui ne peut en rien me concerner.

» Il n'existe contre moi que l'inscription de mon nom sur une liste des prévenus de conspiration. Cette inscription qui diffère tant de ma signature prouve bien que je n'y ai eu aucune part, et qu'il n'y a eu entre eux et moi, aucune relation, aucune correspondance.

» Au reste, l'attention de ma municipalité et le procès-verbal de vérification de mes papiers sont bien faits pour dissiper tous les soupçons.

» Je n'imagine pas qu'aucun fait particulier et digne d'attention, soit venu aggraver la prévention qu'a pu inspirer d'abord une circonstance indépendante de ma volonté, et si, par quelque intrigue secrète, on n'avait cherché à m'environner d'impressions défavorables. J'espère, citoyen directeur, que vous distinguerez des oui dire, des faux bruits imaginés par la passion ou la malveillance, des preuves déterminantes exigées par la loi pour *mettre un* homme en accusation. Vous n'oublierez pas non plus de rappeler, dans votre rapport, toutes les circonstances qui viennent à ma décharge et que je vais énoncer succinctement : mon domicile est éloigné de plus de 32 lieues de Paris ; il y a plus de 18 mois que je ne suis venu dans

(1) Archives nationales W 560, n° 5032.

Digitized by Google

cette commune ; je ne connais aucun des prévenus de conspiration ; je n'ai jamais eu ni relation, ni correspondance avec eux.

» J'ai été plus que surpris de me voir arrêté et compromis dans un procès criminel sans l'avoir mérité.

» Mes papiers n'ont rien offert de suspect et de relatif à la conspiration.

» Dépendra-t-il d'hommes accusés de crimes de me perdre par le seul fait d'une inscription que j'ai parfaitement ignorée, et à laquelle je n'ai nullement coopéré ? Si l'on accrédite un pareil système, que tous les hommes paisibles tremblent, leur honneur et leur vie sont dans les mains des soldats.

» Comme il n'existe ici qu'une prévention qu'il n'a pas été en mon pouvoir d'éviter, et qui n'est étayée d'aucun fait qu'on puisse m'imputer ; comme rien de vraisemblable ne s'offre à l'appui de cette prévention, je ne peux, ni ne dois être mis en accusation. Il faut des preuves et il n'y en a aucune contre moi.

» Au reste, vous connaissez, citoyen *directeur*, les principes et les règles, et vous ne souffrirez pas qu'on y porte atteinte, en retenant dans les fers un citoyen qui n'a aucun reproche à se faire et qui a toujours été et est encore étranger à toutes les factions.

» Je demande à être renvoyé de l'accusation. Ma maison est abandonnée ; des affaires importantes exigent ma présence dans mon domicile ; ma famille manque de secours et d'appui ; je n'ai rien dit ni rien fait pour être privé de ma liberté. Je mérite toute la sollicitude des hommes justes.

» J'ai fait ceci d'après les connaissances que m'a donné mon interrogatoire. S'il existait quelques charges nouvelles, je prierais le directeur du jury de m'interroger de nouveau :

Digitized by Google

il se convaincra qu'il ne me sera pas difficile de donner la plus entière satisfaction. »

Gérard fut sourd à cette demande. Pottofeux lui écrivit, le 11 juin 1796, de sa prison de Plessis où il l'avait fait renfermer après son interrogatoire :

« Citoyen directeur (1),

» J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint 1° deux mots sur ma conduite politique afin de ne laisser aucun nuage sur ce que je suis véritablement.

» Je vous le répète, citoyen directeur, je suis pur ; je suis innocent, et je n'ai jamais été poursuivi que par de basses intrigues et de viles passions.

» J'espère tout de votre intégrité, de vos lumières et de votre justice, et j'attends avec calme l'arrêt qui doit décider de mon sort. »

Ce mémoire annoncé mérite d'être reproduit encore bien qu'il répète des faits racontés dans cette biographie :

« Un mot sur la conduite politique et la moralité du citoyen Pottofeux, homme de loi.

» Il en est qui se sont engraissés à la révolution, et moi je n'ai éprouvé qu'infortune et que persécutions.

» Au commencement de la révolution, je fus nommé notable, puis administrateur de district, puis enfin procureur général du département de l'Aisne. J'exerçai cette dernière place jusqu'à l'époque du gouvernement révolutionnaire, et, comme elle était la plus importante, il paraît que ce fut elle qui excita contre moi le plus de jalousie. Il suffit d'avoir été ou d'être en place pour avoir des envieux et des ennemis.

» Néanmoins je quittai les fonctions de procureur général

(1) Archives nationales W 560 n° 5,032.

Digitized by Google

supprimées par la loi du 14 frimaire, sans avoir éprouvé la moindre disgrace. Je vécus fort tranquillement, éloigné du tumulte des affaires publiques, où tout me promettait un avenir serein et heureux.

» Il y avait environ huit à neuf mois que je vivais dans la retraite, lorsque je fus appelé par le Comité de salut public, sur l'indication, à ce qu'il paraît, d'un commis qui était de mon département.

» Je fus chargé de me rendre à Troyes, département de l'Aisne, pour y prendre connaissance de *quelques* actes vexatoires imputés au citoyen Rousselin. Je me rendis au lieu de ma destination, je pris note de ce que j'appris, et je revins au bout de quinze jours rendre compte, par écrit, au Comité. Je me retirai aussitôt dans mon domicile.

» Quelque temps après, le 9 thermidor arriva. Des hommes puissants qui m'en voulaient, cherchèrent à profiter des circonstances pour me perdre. Ma mission n'avait été ni assez longue, ni assez difficile pour donner prise sur moi. Je n'avais fait aucun acte d'autorité; on sentit bien qu'elle était un moyen insuffisant de succès; mais alors on usa de ruse et d'adresse; on me dénonça sous prétexte que j'avais été chargé d'une mission, et l'on revint sur mes fonctions de procureur général que j'avais quittées depuis longtemps. La dénonciation qu'on fit contre moi est un chef d'œuvre d'absurdité et de contradictions. Je fus accusé d'exaltation dans les idées et tout à la fois de royalisme. J'avais eu des intelligences avec les ennemis extérieurs, et lorsqu'ils s'étaient approchés du chef lieu du département, j'avais tout fait pour faire tomber dans leurs mains nos munitions et notre artillerie.

» Trente témoins furent entendus, mes dénonciateurs le furent aussi; des députés furent cités dans mon affaire. Le résultat de tant de tracas fut qu'il n'existait pas l'ombre

Digitized by Google

d'une preuve de toutes les infamies qu'on avait accumulées à dessein sur mon compte; que mes ennemis, mes dénonciateurs furent couverts de honte, que l'accusateur public renonça à défendre son acte d'accusation, et que je fus acquitté par le vœu unanime des jurés et à la grande satisfaction publique. On peut consulter les archives du tribunal révolutionnaire: le jugement rendu en ma faveur contient tous les détails dont je viens de rendre compte.

» Je retournai dans mes foyers et me livrai à mon premier genre de vie, c'est-à-dire la retraite et aux occupations de mon état d'homme de loi.

» Les mêmes ennemis courroucés de n'avoir pu me perdre par une première tentative, firent de nouveaux efforts. Ils environnèrent un représentant du peuple envoyé en mission dans le département de l'Aisne, et sans aucun motif, je fus arrêté et jetté dans les prisons. On avait prétendu m'appliquer la loi du 5 ventose relative aux fonctionnaires publics destitués, quoique la loi seule eût supprimé mes fonctions de procureur-général.

» Après sept mois de la plus rigoureuse détention, je demandai à être jugé; je fus traduit enfin devant un juge de paix et interrogé. Il ne trouva pas matière à me retenir; il m'offrit sur le champ ma liberté. Je la refusai. Je l'engageai à écrire aux autorités pour connaître les motifs de ma détention. Le juge de paix écrivit deux lettres, et comme il n'a reçu aucune réponse, il me renvoya libre, en déclarant qu'il n'avait pas la moindre charge contre moi. Le second jugement existe : il serait facile de le produire, si on le jugeait nécessaire.

» Rendu à mon état et à ma famille, je ne m'occupai que de mes intérêts personnels qui avaient tant souffert par les persécutions que j'avais essuyées, sans les avoir mérité.

Digitized by Google

» L'étude des lois, l'examen des affaires qui me survinrent en abondance absorbèrent tout mon tems. Je sortais peu, et mon unique passion était de soulager les malheureux en me chargeant de leur défense et d'être utile à mes concitoyens. S'il le fallait, je pourrais justifier de ma conduite jour par jour et même heure par heure, et l'on verrait alors que personne n'a montré plus d'honorabilité, plus de soumission et de respect pour le gouvernement.

» Voilà exactement ce que je fus comme homme public et homme privé, jusqu'à l'instant de mon arrestation, qui fut pour moi un coup de foudre, et qui surprit étrangement tous les hommes sensés.

» Citoyen paisible, ami du bon ordre, sincèrement attaché à ma patrie, scrupuleux observateur des lois lorsque je fus en place ; depuis, uniquement occupé des devoirs de mon état et du soin de ma famille, vivant loin du tourbillon du monde, plus satisfait de mon obscurité que de l'éclat des grandes places auxquelles j'avais renoncé.

» Jamais le moindre reproche ne fut élevé contre ma probité, soit comme fonctionnaire public, soit comme simple citoyen. Mon malheur est peut être d'avoir rempli une place importante dans un tems où les lois commençaient à devenir sévères ; mais on ne peut m'en faire un crime, surtout quand je n'ai point ajouté à la rigueur de la loi ; ce qui est plus que démontré par les longues et douloureuses épurations que j'ai déjà subies.

» Si l'on veut juger sans partialité et sans passion toutes mes actions, on y remarquera de la pureté et de la droiture et l'on me plaindra d'avoir été si malheureux. »

Le 12 octobre 1796, Pottofeux subit un nouvel interrogatoire qui ne changea rien à sa situation. Il réclama, le 3 décembre suivant, la levée des scellés apposés chez lui.

Pottofeux disait la vérité en affirmant qu'il ne connaissait

Digitized by Google

point Babeuf. Quel lien politique aurait pu l'unir à ce personnage frappé de son mépris ? J'ai consulté Beffroy de Reigny, dans la persuasion qu'il pouvait présenter une solution acceptable, bien que le témoignage de cet auteur flagellé par Pottofeux paraisse suspect. Il dit, dans son *Dictionnaire néologique des hommes et des choses*, à propos d'un procès pour faux, que le tribunal criminel de la Somme condamna Babeuf, administrateur du district de Montdidier, et que ce personnage trop célèbre en appela au tribunal criminel de l'Aisne. Beffroy de Reigny affirme que Babeuf « se retira sain et sauf grâce aux soins officieux et aux mouvements que se donna son ami Pottofeux. » Cette assertion nous parait très mal fondée. Il est certain que Babeuf fut mis provisoirement en liberté (1), le 18 juillet 1794, sous une caution de 10,000 livres de deux personnes très honorables de Laon, d'opinions complètement opposées à celles de Pottofeux ; qu'en outre celui-ci était alors en mission à Troyes, ne songeant guère à son compatriote qu'il ne connaissait même pas. Pottofeux fut aussi indifférent en 1796. Les idées sociales de Babeuf, véritable caméléon politique, formaient le contraste de celles de Pottofeux, ferme dans ses convictions et ses aspirations. Il lui répugna sans aucun doute, de seconder les fâcheuses tendances de cet énergumène ; mais les passions ne raisonnent point et portent à frapper inexorablement à tort et à travers. On se demande si l'hostilité de Beffroy de Reigny, ami intime du directeur Carnot, ne détermina

(1) Voici l'énoncé du passeport de Babeuf, tel qu'il se trouve à la date du 20 juillet 1794, sur un registre de la ville de Laon :

Camille Babeuf, ex-administrateur du district de Montdidier sortant de la maison d'arrêt de Laon, en ayant été élargi provisoirement, par jugement du tribunal criminel du département du 30 messidor dernier, allant à Paris, accompagné de son fils, partant de Laon, 33 ans, 5 pieds 2 pouces, cheveux et sourcils chatains, yeux bleus, nez effilé, bouche moyenne, menton rond, front bas, visage ovale peu coloré.

Digitized by Google

point l'arrestation de Pottofeux et la longue durée de sa captivité.

Maintenant, reproduisons textuellement le *Moniteur :*

« Pottofeux avec sa douceur et sa modération ordinaires a déclaré être absolument étranger à cette conspiration. Il ignorait la cause de son arrestation ; il ne l'a apprise qu'au moment où les pièces lui ont été remises et où il a lu son nom sur les listes dressées par des gens qui lui sont inconnus. Il s'est plaint, en peu de mots, d'une si cruelle tyrannie ; il a promis un discours plus étendu à l'époque des débats généraux. Cet accusé, jeune et de la plus intéressante figure, paraît s'être livré au barreau, et posséder les talens qui y promettent des succès. Sa sœur présente à Vendôme le modèle du plus sincère et du plus louable attachement. Elle ne s'éloigne jamais de son frère, auquel elle prodigue les plus tendres soins (1) (20 avril 1797).

» L'accusateur national Bailly ne regarde pas comme exempt de blâme et d'imprudence Pottofeux, mais il ne trouve pas de preuves suffisantes pour le déclarer auteur et complice de la conspiration (5 mai 1797).

» Lafenterie, avocat, fait remarquer combien il est douloureux pour Pottofeux, d'être privé de sa liberté, depuis un an, uniquement pour avoir été porté, à son insu, sur des listes, par des gens qui lui étaient inconnus et qui s'amusaient à créer de chimériques administrateurs (24 mai). »

Pottofeux fut acquitté le 26 mai 1797.

Devisme dit, à l'occasion des procès politiques de Pot-

(1) Signalement de Sophie Pottofeux indiqué à son passeport pris à Laon, le 8 avril 1796 : 21 ans, 4 pieds 11 pouces, taille ordinaire, cheveux et sourcils roux, yeux bruns, nez moyen, bouche petite, menton rond, front ordinaire, visage ovale.

Digitized by Google

tofeux : « Ce double péril auquel il échappa murit sa tête, et donna de l'éclat à son talent. » Ces observations ne me paraissent pas d'une rigoureuse exactitude. Rétabli par le directoire exécutif dans ses modestes fonctions d'agent forestier, il n'y fit ni mieux, ni plus mal, et les occupa jusqu'à la réorganisation administrative des eaux et forêts (1801), continuant à jouir d'une certaine influence sur ses concitoyens, qui l'élurent, le 9 juillet 1800, capitaine de l'une des compagnies de la garde nationale, ce qui ne lui donna pas de sérieuses occupations. Il les accepta par pur dévouement patriotique ; mais ultérieurement désigné par le sort comme l'un des gardes nationaux gardes-côtes, il se fit remplacer et remplit, vers la fin de l'année 1801, jusqu'au 11 décembre 1817, avec une aptitude très remarquable, les fonctions d'avoué près le tribunal de première instance de Laon. Il se fit inscrire comme avocat au barreau de la même ville, le 10 mars suivant, et, finalement, acheta, le 11 juillet 1819, l'usine vitriolique de Chailvet et s'y retira.

Atteint d'une grave maladie, il fit demander M. Missa, docteur en médecine à Soissons, qui jouissait alors d'une grande réputation d'habileté ; mais le docteur arrivant trop tard, Pottofeux, le sourire aux lèvres, lui adressa ces mots : *Ite, missa est !* et rendit l'âme avec le plus grand calme, le 6 janvier 1821.

L'impartialité est toujours un devoir.

Digitized by Google

ÉTUDE SUR LUCE DE LANCIVAL

Par M. ALFRED DONEAUD DU PLAN, professeur
à l'École navale de Brest.

2e Prix et Médaille de vermeil grand module du concours de Biographies de 1880

Paulo minora canamus.

« Lorsqu'on est imbu des principes d'une saine littérature, ne peut-on, appuyé sur les grands maîtres de l'antiquité, saluer, au moins en passant, les demi-dieux du Parnasse ? Les divinités du second ordre avaient aussi leurs autels. A l'exemple du sage Ulysse, qui, attaché au mât de son vaisseau, sut assister impunément aux concerts enchanteurs des sirènes, ne peut-on pas admirer les véritables beautés d'un ouvrage, en échappant à celles dont le goût s'effarouche, et jouir, sans être ébloui, de tout le luxe dont il brille ? Proscrire un auteur parce qu'il n'est point parfait, c'est sacrifier les beautés qu'il a à celles qui lui manquent, c'est lui dérober sa gloire en se dérobant à soi-même des jouissances. »

Quand Luce de Lancival, dans la préface de son *Achille à Scyros*, écrivait ces lignes éloquentes pour venger Stace des dédains de Laharpe, il ne songeait vraisemblablement qu'à se justifier de la tâche qu'il avait entreprise, et il ne pensait sans doute point que ceux qui liraient ses œuvres pourraient être tentés de lui appliquer ce qu'il a dit lui-même du poète latin.

Comme Stace en effet, peut-être même encore à un

Digitized by Google

degré inférieur, Luce de Lancival ne saurait être rangé parmi les littérateurs de premier ordre. Il n'appartient point à cette immortelle phalange des écrivains de race qui, au XVII^e^ siècle, ont rendu classique la langue française, au XVIII^e^, l'ont popularisée dans le monde entier. Contemporain de la Révolution, il n'a point su s'inspirer de cette grande époque, et n'a pu arriver à la gloire incontestable de Châteaubriand ou de M^me^ de Staël ; pas même à la réputation de son chef Fontanes, ce glorieux coryphée de l'Université impériale, ou des poètes Lebrun, Ducis et Delille ; mais ce n'en est pas moins un littérateur estimable, et l'un des plus honorables représentants de cette époque assez pâle désignée sous le nom de période du premier Empire. Homme d'esprit et des salons, plutôt qu'homme d'église, possédant une instruction solide, brillant professeur, s'il n'eut pas pour lui le génie de l'invention poétique, il possédait du moins de saines notions de littérature, et, en somme, sa part est encore assez belle dans l'estime de la postérité. Aussi bien, à ce titre seul de *poeta minor*, mérite-t-il de n'être pas entièrement oublié.

Jean-Charles-Julien Luce de Lancival, d'après son acte de naissance dont nous avons pu obtenir copie, naquit à Saint-Gobain (ancienne Picardie, aujourd'hui département de l'Aisne) le 28 avril 1764. C'était le troisième enfant de Julien-Antoine Luce, notaire royal au bailliage de Vermandois, résidence de Saint-Gobain, et de dame Thérèse-Michelle Lemor, fille d'un directeur des aides. Son nom distinctif de Lancival, il le prit, paraît-il, d'une terre que son père possédait à Saint-Gobain. En dépit de toutes nos recherches, nous n'avons pu nous procurer de renseignements circonstanciés sur sa famille. C'est ainsi que nous

Digitized by Google

ignorons ce qu'est devenu son frère aîné Amédée-Félix-Victor, né en 1762. D'après la *Biographie universelle* d'Arnault, Jay et Jouy, il mourut jeune ou du moins sans s'être marié. Il y a eu encore un troisième garçon, Henri-Auguste, né en 1769, dont nous ne connaissons que le nom. Quant à sa sœur, Thérèse-Hélène-Charlotte, nous savons seulement qu'elle se fit religieuse. Le père de Luce devait jouir d'une certaine aisance. Jean-Charles-Julien, envoyé à Paris, y fit des études brillantes au collége Louis-le-Grand. Les Jésuites, qui avaient dirigé cet établissement au temps de Voltaire, venaient d'être bannis de France ; mais ils avaient été remplacés par des professeurs de l'ancienne université religieuse d'avant la Révolution.

Luce commençait sa rhétorique, quand la femme de Louis XVI Marie-Antoinette perdit sa mère Marie-Thérèse. C'était à la fin de l'année 1780. La mort de l'impératrice d'Allemagne, reine de Bohême et de Hongrie, qui avait combattu pendant plus de vingt ans le grand Frédéric, qui, même après son mari François de Lorraine, continua, sous son fils Joseph II, de diriger les affaires, avec le titre glorieux de mère de la patrie, était un évènement important en Europe, et les qualités de cette grande souveraine devaient lui valoir bien des éloges. En France, elle fut célébrée, à notre connaissance, par un poème de l'helléniste lyonnais Guillaume de Rochefort ; par une oraison funèbre en latin de Dupuis, professeur d'éloquence au collège de Lisieux ; par une oraison française de l'abbé Sauvigny ; par un double poème en vers latins et en vers français de Riquier, docteur agrégé dans la faculté des arts. Notre rhétoricien se joignit, par un poème latin, à ce concert d'éloges, et Collin de Plancy, dans sa notice sur Luce, dit qu'il reçut, à ce sujet, de Frédéric le Grand, une lettre de félicitations et un présent. Rabbe ajoute, et

Digitized by Google

nous mentionnons le fait sans avoir pu le contrôler, que, peu de temps après, l'empereur Alexandre II lui accorda une pension.

Trois ans plus tard, le traité signé à Versailles terminait la guerre de l'indépendance américaine. Luce, alors sorti du collége, célébra également cet évènement par une ode latine, *De pace carmen*, 1784, in-4°. Cette pièce et la précédente ne sont point parvenues jusqu'à nous, et, faut-il l'avouer, nous ne les regrettons que médiocrement. Nous reconnaissons volontiers que, pendant tout le XVIII^e^ siècle, grâce surtout à l'instruction donnée par les Jésuites, même plus tard, sous leurs successeurs et pendant le premier Empire, le vers latin a été aussi florissant que la harangue latine dans les établissements scolaires de France, ce qui explique comment, la tradition aidant, ils ont été maintenus dans les hautes classes des lycées jusqu'à nos jours. Cela ne nous empêche pas, nous qui les avons pratiqués avec plus ou moins de succès, de regretter le temps considérable employé, pour ne pas dire dépensé, à ces exercices. Le vers latin, en particulier, ne devrait pas, selon nous, dépasser la classe de troisième, attendu qu'il ne s'agit point de parler la langue de Lucain ni même celle de Claudien, à plus forte raison de marcher sur les traces de Virgile ou d'Horace, mais simplement de se faire une idée de la métrique des anciens. Quant au discours latin, nous nous contentons de lui opposer l'axiome darwinique : les langues mortes ne reviennent pas. Quoi qu'on fasse en effet, on n'arrivera jamais à nous faire comprendre les faits de la civilisation moderne exposés dans un idiome disparu, et les Hongrois seuls, dont le latin est en quelque sorte la langue nationale, étaient en droit de s'écrier, dans l'ancien langage romain : *Moriamur pro rege nostro Maria-Theresa !*

Digitized by Google

A ces deux élucubrations latines nous préférons le poème de Luce sur le Globe, qui parut la même année que l'ode sur la paix, d'abord parce qu'il a été imprimé parmi ses œuvres, ce qui nous a permis de nous en rendre compte, en second lieu parce qu'il est en langue française. Rivarol, dans son *Petit almanach de nos grands hommes*, l'a apprécié par une seule phrase très inexacte et superficielle d'ailleurs : « Son poème sur l'invention de M. Charles, dit-il, fut cause d'abord de tout le bruit que fit cet évènement, et soutiendra dans la postérité le souvenir de la découverte des globes aérostatiques. » Nous estimons que l'auteur du *Discours sur l'universalité de la langue française*, si toutefois son langage n'est pas ironique, car il faut se défier de Rivarol, a ici quelque peu surfait Luce aux dépens du physicien de Beaugency. Ce qu'il y a de vrai, c'est que notre héros, alors âgé de vingt ans, était étudiant en médecine dans l'Université de Paris, et que son œuvre est une sorte de dithyrambe en l'honneur de l'aérostation, cette merveilleuse découverte qui promettait tant au début et qui a fait si peu de progrès depuis un siècle qu'elle s'est produite, attendu que les premières expériences remontent à l'année 1783. Luce fut enthousiasmé comme tous ses compatriotes, cela se comprend, et son ardeur juvénile lui fit commettre ce péché littéraire, son début dans la poésie française.

Effrayé à la vue de la première montgolfière, Jupiter convoque les dieux

Pour décider si des mortels
On doit encourager ou réprimer l'audace.

Le roi de l'olympe émet le premier son avis, et se prononce contre cette invention titanesque qui lui rappelle l'entreprise de Typhon et d'Encelade. Junon, contre son

Digitized by Google

ordinaire, applaudit au discours de son époux. C'est qu'elle craint que, grâce au ballon, les Vénus de France ou de la Géorgie ne se montrent au souverain des dieux et ne cherchent à lui plaire. Mars est d'avis qu'il ne faut pas craindre l'aérostat, et déjà il espère que l'air deviendra un nouveau champ de bataille. Contrairement à Mars, Phœbus n'entend point que, à la faveur de ce globe, les mauvais poètes puissent

Du Pinde inaccessible atteindre la hauteur.

Bacchus qui, de son côté, a l'arrière-pensée de

Transporter dans l'olympe et Champagne et Bourgogne,

combat l'opinion d'Apollon en promettant, sans s'expliquer davantage, un profit certain et nul risque à courir. Mercure eût donné sa voix à Montgolfier, s'il n'avait craint d'être supplanté par lui. Vénus ne voit dans l'affaire que de nouveaux sujets à conquérir. Minerve enfin, pour ne pas se trahir, car c'est elle qui a inspiré Montgolfier, propose de l'enlever à la terre, en en faisant un dieu, et de son ballon un astre ; quand un génie révèle à Jupiter que Montgolfier a déjà dans Charles un rival, et dans Robert ainsi que dans Blanchard des successeurs. Le fils de Saturne, découvrant alors l'artifice de Minerve, prononce l'arrêt fatidique, contre lequel s'élève en vain le poète :

Qu'ils ignorent toujours
L'art de bien diriger leur fragile voilure.

Telle est, en substance, l'abrégé de ce petit poème. Le merveilleux mythologique, qui en forme la trame, est bien démodé de nos jours, et, d'autre part, on pourrait relever, de temps à autre, dans cette composition, des preuves d'inexpérience. Ainsi, toute la fin du discours de Jupiter :

Digitized by Google

Dans les mains des Français, ajouta-t-il, cet art
Contre les dieux jamais ne tournera sans doute ;
S'ils veulent que l'Anglais les craigne et les redoute,
Qu'ils respectent les dieux et sachent les aimer.
Contre sa future patrie
Louis pourrait-il donc s'armer ?
Non, non : sa race auguste et partout si chérie
N'a, pour venir ici, nul besoin des ballons ;
Toujours l'olympe s'ouvre à la voix des Bourbons.
Mais Louis sous ses lois n'a pas toute la terre :
Ce qu'il ne ferait pas, d'autres le pourraient faire ;
Et le ballon enfin nous perdrait tôt ou tard.

Cette péroraison ne laisse pas que d'être quelque peu décousue, et nous ne la trouvons rien moins que concluante. On pourrait en dire autant du discours d'Apollon et surtout de celui de Vénus, dont, de l'aveu même de l'auteur, les raisons ne sont pas convaincantes. Nous blâmons également le terme de pérorer, pour qualifier les discours de Vénus et de Jupin, comme aussi l'expression familière de compère, dont se sert Junon, à propos de son mari ; mais, en fin de compte, l'idée de ce poème est gracieuse en même temps que patriotique, et la versification en est facile, brillante, spirituelle. Luce y manie avec aisance le rhytme si difficile du vers libre, qui n'a pleinement réussi qu'à La Fontaine et à Voltaire. Quant à la prédiction qui termine l'œuvre :

Vous saurez, poussant l'art à sa perfection,
Même en dépit des dieux diriger le ballon,

nous avons déjà dit qu'elle ne s'est pas encore réalisée.

Quoi qu'il en soit, la manière dont Luce s'était distingué comme élève et comme littérateur fit désirer à ses maîtres de l'attacher à l'enseignement. Aussi fut-il nommé, en 1786, professeur de rhétorique au collége de Navarre. Ce

Digitized by Google

qu'on remarqua le plus en lui dans ces nouvelles fonctions, dit Collin de Plancy, ce fut la vive affection que lui portèrent ses élèves, la confiance respectueuse qu'il sut leur inspirer constamment, et l'éloquence abondante et pure qu'il mettait dans tous ses discours.

Et pourtant, malgré ces premiers succès, il ne tarda pas à quitter l'Université, entraîné soit par son imagination ardente ou par une certaine mobilité d'esprit, soit plutôt, nous aimons à le croire, par suite de l'amitié qu'il portait à un prélat vertueux, Mgr de Noé, lequel exerça une grande influence sur sa carrière. Né en 1724 au château de la Grimaudière près La Rochelle, d'une ancienne maison de Gascogne, Marc-Antoine de Noé était évêque de Lescar en Navarre depuis 1763. C'est aujourd'hui un simple chef-lieu de canton près du Gave de Pau et sans importance. Noé s'y fit adorer de ses diocésains. Un esprit cultivé, des manières affables, un caractère enjoué, une charité tout évangélique lui conciliaient tous les cœurs. Il séduisit Luce qui, d'après ses conseils, entra dans les ordres, et devint bientôt grand vicaire de Lescar, où il ne plut pas moins que son protecteur, dont il partagea les travaux. Malheureusement, les sermons qu'il prononça pendant son ministère n'ont pas été publiés. C'est une lacune dans ses œuvres, dit judicieusement Rabbe, à ce sujet. L'homme de lettres observateur, les gens du monde instruits aimeraient à comparer ses écrits sacrés et ascétiques avec ses compositions profanes et mondaines. Dussault, dans ses *Annales littéraires*, signale seulement un panégyrique de saint Eustache, prononcé dans l'église de ce nom et resté dans l'oubli.

En 1790, lors de la constitution civile du clergé, le siége de Lescar fut supprimé, et l'évêché unique du département des Basses-Pyrénées fut établi à Oloron. Noé, opposé à cette mesure comme aux autres innovations de

Digitized by Google

la Constituante, émigra en Espagne et plus tard en Angleterre. Luce resta en France ; mais il passa dans l'étude et la retraite la redoutable période de la Terreur.

Contraint de renoncer à l'état ecclésiastique, auquel d'ailleurs l'aurait rendu peu propre l'accident à la suite duquel il fut obligé de se faire amputer d'une jambe en 1790, Luce était retourné à la poésie. Il s'essaya dans le genre tragique, en dépit de l'époque et, on peut le dire également, contrairement à son talent, qui était assurément d'un esprit cultivé, mais non point d'un dramaturge.

A ceux qui seraient tentés de renouveler aux Français l'éternel et banal reproche d'inconstance dans leurs goûts, on pourrait opposer la sympathie persistante, pour ne pas dire obstinée que notre nation a montrée pendant près de trois cents ans pour un genre noble sans doute, mais aussi faux en soi que l'idylle ou l'opéra, je veux dire la tragédie gréco-latine. Aussi bien l'auteur futur de la *Gastronomie*, Berchoux, s'écriait-il, non sans raison, en 1793 :

Qui me délivrera des Grecs et des Romains !

et, en dépit des plus louables efforts, la tragédie, au commencement du XIX^e^ siècle, était pétrifiée, pour emprunter le mot spirituel de M^me^ de Staël. Venu d'Italie avec la Renaissance et inauguré au XVI^e^ siècle par Jodelle, immortalisé par Corneille et Racine, ce genre tombe en décadence, à partir de Voltaire, malgré l'incontestable talent de ce dernier poète. Dès le XVIII^e^ siècle en effet, ce n'est plus cette inspiration grandiose de notre vieux poète rouennais, peignant les hommes plus grands que nature et tels qu'il les souhaiterait ; ce n'est plus ce langage du cœur, ce cri de la passion amoureuse si merveilleusement interprété par Racine, et qui sera de tous les temps et de tous les pays. La tragédie n'a été pour Voltaire qu'un cadre où il

Digitized by Google

renfermait ses idées philosophiques. Ces projets de réforme du temps de Louis XV, la Révolution ne tarda pas à les traduire en faits, et la tragédie courut les places publiques, suivant l'énergique expression de Ducis. C'est alors que, pour s'accommoder au goût de l'époque, on fit des pièces révolutionnaires. Les personnages existaient déjà, c'étaient les héros de la Grèce et de Rome. Il ne s'agissait que de les faire parler suivant les idées du jour. Voyons, comment au milieu de la foule des auteurs de l'époque, notre pauvre abbé défroqué s'acquitta de son œuvre.

Sa première tragédie, *Mutius Scévola*, en trois actes, est de 1793. Elle fut représentée pour la première fois sur le théâtre de la république, le 28 juillet. C'était entre les deux assauts des Tuileries, le jour même où arrivait à Paris l'insolent manifeste publié par le duc de Brunswick. L'époque sans doute était favorable pour tenter de relever le moral des citoyens de la patrie proclamée en danger. Malheureusement Luce n'était pas à la hauteur de cette tâche, et sa tragédie ne pouvait raisonnablement obtenir le même succès que l'hymne civique de Rouget de Lisle.

Le titre est le même que celui d'une pièce de Pierre Du Ryer, *Scévole*, représentée en 1647. Dans sa préface, Luce reconnaît loyalement qu'il a beaucoup emprunté à son devancier, dont il a tâché, dit-il, de rajeunir plusieurs beautés. Effectivement, son travail d'invention s'est en quelque sorte borné à supprimer la passion du fils de Tarquin pour Junie, ce qui lui a permis de raccourcir de deux actes la pièce de son prédécesseur. Mais, pour tout le reste, l'un et l'autre auteur ont suivi d'assez près la légende. Voici l'analyse de la pièce de Luce :

Aruns, cet ambassadeur étrusque qui joue un certain rôle dans le Brutus de Voltaire, conseille à Porsenna de donner à la ville de Rome un dernier assaut. Mais il

Digitized by Google

paraît que ce n'est pas encore le moment psychologique, et au lieu de détruire les Romains par l'épée, Porsenna aime mieux les réduire par la famine. Les assiégés, de leur côté, font une sortie. Aruns va les combattre. Il est près de les vaincre, quand Horatius Coclès, à lui seul, arrête l'armée étrusque à l'entrée du pont sur le Tibre. Malheureusement le bruit se répand que Mutius a péri dans la mêlée, et quant à Junie, fille de Brutus, elle est faite prisonnière. Au moment où celle-ci pleure son amant qu'elle croit mort, elle le reconnaît sous les vêtements d'un soldat de Porsenna C'est lui-même qui a fait répandre à dessein le bruit de son trépas. Son intention est d'assassiner le roi, et il parvient à convaincre Junie de la légitimité de cet acte. Porsenna, qui s'est enfin décidé à donner l'assaut, veut faire un sacrifice aux dieux, avant de le livrer. C'est l'instant que choisit Scévola; mais, voyant Aruns habillé magnifiquement et parlant d'un ton impérieux, il le prend pour le roi et le tue. On l'arrête, et il se brûle la main, pour la punir de sa méprise. Porsenna, effrayé de cet acte de courage, pardonne au héros, le renvoie libre ainsi que Junie, et lève le siége.

La pièce de Du Ryer, qui est regardée au surplus comme son chef-d'œuvre, eut beaucoup de succès dans sa nouveauté, à l'hôtel de Bourgogne, et fut reprise avec estime en 1721. E le est en effet bien conduite, pas mal versifiée, et les caractères, celui de Junie surtout, ne sont pas indignes d'un contemporain de Corneille. Celle de Luce, correcte, classique, élégante même, nous a paru éminemment froide. Dès le début, on la jugea faible d'action comme d'intérêt, et empreinte d'une certaine emphase rhétoricienne. Du Ryer y est rajeuni sans doute, mais énervé. Junie et son amant sont déclamatoires, et l'assassinat, préparé pendant trois longs actes, présente

Digitized by Google

l'inconvénient de n'aboutir qu'à une erreur grossière. Quant à l'héroïsme de Scévola, il a pour conséquence inattendue son mariage avec Junie, véritable dénouement de comédie.

Le plus brillant passage est sans contredit celui de la défense du pont par Horatius Coclès, qui est dans la plupart des cours de littérature ; mais ce qui nous intéresse davantage, c'est la scène où les deux auteurs se rencontrent de plus près. Dans la pièce moderne, Fulvie raconte à sa maîtresse qu'elle a vu Scévola dans le camp même de Porsenna :

Mais que prétend-il faire ? — Il a changé ses armes,
Et d'un soldat toscan... — O mortelles alarmes !
Qui ? lui se déguiser ! pourquoi ? — Pour nous sauver.
— Qu'oses-tu dire ? — A peine il a pu l'achever
Cet aveu qui nous blesse et que dément sa gloire.
— Pour nous sauver, dis-tu ? — Je le dis sans le croire.
— Non, tu ne l'as point vu ; non, jamais Mutius
Par un déguisement n'eût flétri ses vertus.
Lui, se cacher, Fulvie ! Et dans quels lieux encore !
Parmi ses ennemis ! dans un camp qu'il abhorre !
Lui ! ceindre un bras romain d'un bouclier toscan,
Et devoir son salut à l'erreur d'un tyran !
Ah ! c'est trop faire injure à l'amant de Junie.
Ton œil trompé n'a vu qu'un malfaisant génie,
Qui, jaloux d'un héros digne de mes regrets,
A cru souiller son ombre en imitant ses traits.
Reviens, ô Mutius, mais reviens magnanime,
Toujours Romain, toujours digne de mon estime :
Ou, si je ne dois pas te revoir sans rougir,
Rentre dans le tombeau d'où l'on te fait sortir ;
Laisse-moi le bonheur d'adorer ta mémoire ;
J'aime mieux te pleurer que de pleurer ta gloire.

La même scène, dans Du Ryer, est plus courte, mais non moins énergique :

Digitized by Google

Et quel est le discours que Scévole a tenu ?
— Ayant su le malheur qui vous est avenu,
Dieux, s'est-il écrié, dont j'attends un miracle,
Devez-vous à ma course apporter un obstacle ?
— Explique ce discours qui semble te choquer.
— Si je ne l'entens point, pourrais-je l'expliquer ?
Au reste il est armé, non pas à la romaine,
Mais comme sont armés les soldats de Porsenne.
— Et pourquoi ? — Sa réponse est contre sa vertu.
Pour nous sauver, Fulvie, a-t-il dit. — Que dis-tu ?
— Ce que je ne crois pas. — Pour se sauver, Fulvie,
Pour dérober à Rome et son sang et sa vie ?
Oste, oste-moi du cœur ces sentimens douteux.
Achève, ou ne dis rien, si le reste est honteux.

Bien que compris par la Convention dans le nombre des drames patriotiques, *Mutius Scévola* n'eut que cinq ou six représentations. Luce, dans sa préface, attribue cet insuccès aux circonstances : Sa pièce, dit-il, n'était pas assez révolutionnaire. Il est vrai qu'elle l'est infiniment moins que celle du *Jugement dernier des rois*, de Pierre-Silvain Maréchal, qui fut représentée sur ce même théâtre de la république le 27 vendémiaire an 11 (17 octobre 1793), et dont la prose brutale, pour ne pas dire plus, fut préférée à la poésie de Luce. Mais, pour nous, là n'est pas la question. A l'époque plus paisible du Directoire, on essaya vainement de reprendre *Mutius*. Bientôt la pièce fut suspendue de nouveau, et ne reparut plus. Nous pensons que si cette tragédie n'eut au début qu'un succès d'estime, c'est qu'elle ne sortait pas du cadre commun des drames de l'époque, et que plus tard si elle n'a pas été plus heureuse, cela vient de ce que l'actualité, qui seule la pouvait soutenir, en était passée. Il paraîtrait cependant qu'elle eut les honneurs de la parodie dans une farce intitulée *La main chaude*.

Digitized by Google

L'année suivante, 1794, Luce présenta une autre tragédie en trois actes, *Hormisdas*, qui fut acceptée au théâtre français et plus tard au théâtre de la république, imprimée même, mais non jouée. L'auteur donne, au sujet de ce second échec, à peu près les mêmes raisons que pour *Scévola*. La pièce, qui avait paru d'abord trop hardie, sembla bientôt trop modérée. Trop modérée, peut-être ; trop hardie, nous n'en croyons rien. La véritable raison est que cette tragédie, composée antérieurement à *Scévola*, est plus faible encore. Ici, l'auteur marche sans soutien ; aussi sa pauvreté paraît-elle à découvert. Le sujet, tiré de l'histoire du Bas-Empire, est totalement dénué d'intérêt, à moins qu'on ne cherche dans ce second drame de circonstance des allusions qui n'étaient probablement pas dans la pensée de l'auteur. Son roi de Perse ou de France, Hormisdas ou Louis XVI, est un despote sans consistance, en dépit de sa fierté, et on lui crève les yeux impunément, après l'avoir empoisonné. Le vertueux Bindoès pérore en prêchant le droit à l'insurrection. Busurge, l'ancien gouverneur d'Hormisdas, est un pâle Sénèque. Varane enfin, dont tout le monde, à commencer par le spectateur, se défie jusqu'au dernier moment, n'est qu'un général espagnol dont le *pronunciamento* a réussi. On se demande vainement où est l'élément tragique dans ces divers caractères. Serait-il dans ces deux vers sonores :

> Le peuple est tout ; un roi n'est qu'un faible mortel.
> Tous les rois passeront, le peuple est éternel.

Mais il ne suffit pas de quelques hémistiches, fussent-ils bien frappés, pour constituer une bonne pièce.

Deux autres tragédies en trois actes, *Archibald* et *Fernandez*, n'eurent également qu'un petit nombre de repré-

Digitized by Google

sentations et n'ont pas été imprimées dans les deux volumes consacrés aux œuvres de Luce de Lancival. L'éditeur a mis seulement dans un appendice l'analyse de *Fernandez*. En 1798, notre auteur se releva par *Périandre*, qui fut joué à l'Odéon et qui est en cinq actes. Cette pièce est effectivement bien écrite ; mais c'est encore un drame languissant et sans vie, auquel le *Moniteur* du temps n'a même pas fait l'honneur d'un article. Réparons quelque peu cet oubli.

Périandre est un tyran de Corinthe, qui a tué par erreur sa femme, la croyant infidèle. En proie à des remords depuis cette époque, il songe à abdiquer en faveur de son fils Lycophron, qu'il n'a pas revu, et qui exècre en lui le meurtrier de sa mère. Agathophile, athénien exilé à Corinthe et ami de Périandre, lui conseille de rétablir plutôt le gouvernement républicain. Agathophile y est d'autant plus intéressé que Philoclès, père de Diocharis, ne consent à lui accorder la main de sa fille que s'il renverse Périandre; mais l'exilé ne veut pas s insurger contre son bienfaiteur. Heureusement pour lui, Lycophron, que Périandre voulait unir à Diocharis, a été tué par les Corcyréens. Après avoir vengé son fils par la défaite de ceux-ci, Périandre se décide à abdiquer ; mais comme

Un roi ne peut jamais devenir citoyen,

il s'empoisonne, pour faciliter le mariage d'Agathophile avec Diocharis, laquelle ne voulait accorder sa main qu'au prix de la vie du tyran.

Périandre a été parodié comme Scévola et comme, plus tard, Hector. C'est un excès d'honneur que les deux premières de ces tragédies ne méritaient pas. Le but que se proposait l'auteur était excellent : il voulait faire aimer la vertu aux républicains, et la République à ses ennemis ;

Digitized by Google

mais l'invention est des plus faibles, et, conséquemment, l'exécution manque de nerf.

En résumé, Luce de Lancival avait montré dans ces trois pièces qu'il n'avait pas l'esprit tragique, qui est un penchant processif, de *combativité*, pour ainsi parler. Nature tendre et rêveuse, ennemie des orages, il était né pour la littérature académique ou religieuse, et non pour ces luttes fiévreuses et passionnées dont s'accommodent les dramaturges ou les orateurs, tant politiques que du barreau. Ajoutons que ses sujets sont mal choisis, comme tous ceux de l'époque, de M. J. Chénier lui-même. En s'affublant des noms gréco-romains, on continuait, en pleine Terreur, à faire usage et abus des souvenirs de l'antiquité classique au théâtre comme à la tribune, alors qu'une France nouvelle se levait à l'horizon. Le grand drame que la Convention traçait avec l'épée, c'est-à-dire le traité de Bâle, nul ne songeait encore à le célébrer. Il est vrai que notre auteur, qui n'avait pas vécu de la vie publique, aurait été encore moins capable de traiter un pareil sujet, qui l'eût écrasé.

Au surplus, Luce sembla reconnaître lui-même son peu d'aptitude pour le théâtre; car il resta plus de dix ans sans y revenir, et il avait préféré, en 1797, donner son concours à deux maîtres de pension, nommés Dubois et Loyseau, qui venaient de reconstituer l'instruction à Paris. Il leur a consacré, ainsi qu'à leurs femmes, plusieurs épîtres, entre autres celle à Clarisse *sur les dangers de la coquetterie*, et des chansons, qui ont été imprimées parmi ses poésies fugitives, et qui se recommandent par la grâce et la facilité, sans ajouter néanmoins à sa gloire.

Après le 18 Brumaire, Luce fut nommé professeur de belles lettres au lycée de Paris. C'est dans ces fonctions continuées pendant près de dix ans qu'il a développé, dit

Digitized by Google

un de ses élèves, Grellet (1), par les préceptes et par l'exemple, toutes les rares qualités et les talents supérieurs qui, en 1808, le faisaient présenter par M. de Fontanes comme le professeur d'éloquence le plus distingué dont pût s'enrichir la nouvelle université. A plusieurs reprises, on le chargea de prononcer le discours de distribution de prix, d'abord au Prytanée, puis au lycée impérial, enfin au concours général entre les quatre lycées de Paris. Là du moins, Luce se retrouvait dans son rôle. Un geste correct, une diction facile, pure, élégante, pleine de goût lui conciliaient tous les suffrages. Il n'était pas jusqu'à sa période cicéronienne, convenable à la circonstance, qui ne lui valût les applaudissements de ses auditeurs. Au Prytanée, il remettait en honneur les langues anciennes ; au lycée impérial, il choisissait pour sujet l'éloge de la sévérité; au concours des lycées de Paris du 29 thermidor an XIII, il s'emparait du sujet proposé par l'Académie française, et prononçait un *Discours sur l'indépendance des gens de lettres*.

Cette dernière oraison, qui ne se trouve pas dans ses œuvres, nous paraît être cependant la meilleure de celles prononcées par Luce. Nous l'avons trouvée dans le *Moniteur* du 17 vendémiaire an XIV (9 octobre 1805). L'entreprise était d'autant plus délicate que Napoléon, comme chacun sait, favorable aux arts, aux sciences et à l'industrie, n'aimait guère les penseurs, qu'il qualifiait d'*idéologues*. Aussi bien, Luce a-t-il soin de s'entourer de toutes les précautions oratoires indispensables en pareille circonstance. Dans un de ses discours précédents, prononcé au Prytanée en l'an XI, il avait traité de la dignité des gens de lettres (2). Ce premier sujet le conduisait naturellement

(1) Discours de réception à la Société Académique de Laon. *Laon*, Fleury et Chevergny, 1852, 15 p. in-8.

(2) Par quels moyens les gens de lettres peuvent-ils conserver leur dignité ? — 1803, in-8°.

Digitized by Google

au second. L'homme qui s'estime, disait-il, par cela même qu'il s'estime, sent qu'il s'appartient, et par conséquent est indépendant de toute influence étrangère au respect qu'il a de lui-même. Sa dignité tient donc à son indépendance, et, réciproquement, celle-ci à sa dignité. Citons du reste un passage de l'exorde, pour marquer le ton de ce discours :

« Le seul mot indépendance a déjà effarouché quelques esprits inquiets, que le souvenir trop récent de nos malheurs tient en garde contre tout ce qui peut réveiller les idées libérales, dont il faut convenir qu'on a cruellement abusé. Leur zèle ombrageux va jusqu'à suspecter et dénoncer les expressions les moins équivoques ; ils insinuent que, si près des temps révolutionnaires, il fallait ajourner à une longue époque la thèse que j'entreprends de soutenir. Avec un peu de réflexion, cependant, on aurait senti que l'Académie proposait pour sujet de prix l'indépendance des gens de lettres, précisément pour qu'une définition claire et juste, première obligation imposée sans doute à tous ceux qui traiteront cette matière, ôtât toute incertitude sur l'interprétation du mot et toute inquiétude sur son application. Avant de blâmer les juges, il fallait attendre leur jugement. On pouvait se rassurer d'ailleurs en pensant que c'est surtout aux lettres que l'anarchie est fatale ; que les muses fuient le trouble et se taisent au milieu des armes ; que c'est à l'ombre de la paix et sous l'abri tutélaire de l'autorité légitime qu'elles respirent, se plaisent et prospèrent ; en se rappelant enfin que c'est sous la domination absolue, mais protectrice, des Auguste et des Louis XIV qu'ont brillé les plus grands hommes de la littérature ; que, dans tous les temps, la morale et la religion se sont alliées au talent, au génie, et que, si les véritables gens de lettres ont

Digitized by Google

constamment réclamé la liberté illimitée de penser, ils ont toujours reconnu des bornes à la liberté de parler et d'écrire. »

A part l'affirmation trop absolue que les lettres ont en quelque sorte besoin du despotisme pour prospérer, tout ce passage est bien écrit et sagement pensé.

L'auteur continue en démontrant que l'indépendance des gens de lettres, toujours compatible avec l'obéissance due au souverain et le respect que commande la religion, est une conséquence naturelle et nécessaire des fonctions qu'ils exercent ; que cette indépendance consiste, non pas à les affranchir de tout lien, mais à ne leur faire porter d'autres chaînes que celles qu'ils ont reçues des mains de la raison. C'est en vain qu'on a voulu contester l'excellence des lettres : ce sont elles qui mettent entre l'homme et l'homme la même différence que la raison établit entre l'homme et la brute. Suit un éloge enthousiaste des lettres, dans lequel l'auteur semble s'écarter de son sujet ; mais il y revient en montrant que leur importance et leur illustration tiennent à leur indépendance. Enfin, après avoir établi comment l'homme de lettres conserve sa liberté, l'orateur nous fait voir comment il peut la perdre, s'il fréquente ce qu'on appelle le grand monde, s'il est avide de renommée, surtout s'il est trop sensible à la critique.

Le résumé que nous venons de rédiger peut donner une idée du fond de ce discours remarquable, de même que la citation que nous en avons faite peut en recommander la forme élégante, correcte, parfaitement académique.

Un autre discours de Luce, antérieur au précédent, le mit encore plus en relief peut-être, ce fut l'*Éloge de M. de Noé*, au sujet duquel un concours avait été ouvert simultanément par le Musée de l'Yonne et la Société

Digitized by Google

académique de l'Aube. L'ancien évêque de Lescar, revenu en France lors du Concordat, avait été nommé à l'évêché de Troyes. Il ne fit en quelque sorte que se montrer dans cette ville, où il mourut, le 21 septembre 1802, au moment où il allait être présenté par le gouvernement pour un chapeau de cardinal. Dans sa séance du 25 fructidor an X, le Musée de l'Yonne décerna le prix du concours à Luce de Lancival.

Nul n'était plus à même que notre savant professeur d'entreprendre ce panégyrique ; nul ne pouvait, mieux que lui, exposer en connaissance de cause quels avaient été les talents et les vertus de l'éminent prélat, avec lequel il avait vécu dans une liaison si étroite. Luce prit pour devise la phrase de Quintillien : *Pectus est quod facit disertos*, et il sut la justifier, car il se montra tout ensemble éloquent et vrai. « C'est, a dit Magnin (1) qui en principe n'est pas favorable à Luce, le plus naturel et le mieux pensé de ses écrits en prose. »

Nous avons déjà parlé en général de l'aménité et des vertus de l'évêque Noé ; mais nous n'avons rien dit de son administration du diocèse de Lescar, dont il avait été pendant plus de trente ans le modèle et le père ; de son dévouement pendant l'épizootie qui affligea le Béarn ; enfin du courage qu'il montra en défendant son frère, le vicomte de Noé, maire de Bordeaux, injustement condamné à l'exil par suite d'une vengeance ministérielle. Tous ces faits sont racontés en détail par Luce, qui, dans son éloge, s'applique à relever tout ensemble les grandes vertus et les talents éminents de son ancien bienfaiteur. Picot, l'auteur de l'article Noé dans la *Biographie Michaud*, ne s'est pas montré sympathique pour ce prélat,

(1) Causeries et méditations historiques et littéraires. — Paris, Benjamin Duprat, 1843.

Digitized by Google

principalement à cause de son discours sur l'état futur de l'église, composé pour l'assemblée du clergé de 1785, et qui ne fut point prononcé, mais a été imprimé. Luce, au contraire, considère cet écrit comme un chef-d'œuvre ; il en fait l'analyse et en cite un assez long passage. Noé, dit-il, voyait dans les desseins de Dieu de grandes menaces mêlées à de grandes promesses, et il essayait de fixer la mesure précise des espérances et des alarmes que les fidèles devaient concevoir.

Tout le discours de Luce est un panégyrique enthousiaste, plein d'images, parfois même empreint de cette emphase du XVIII^e^ siècle, que Voltaire appelait méchamment du galithomas au lieu de galimatias, comme quand, par exemple, l'auteur nous représente la Dordogne furieuse opposant au prélat et à son vicaire l'obstacle mugissant de ses flots terriblement accrus. Cependant, en général, cette couleur poétique qu'il répand sur son sujet ne déplaît pas ; il y a dans cette composition beaucoup d'ordre et de méthode, en même temps que de la chaleur et de l'élégance. Donnons ici comme preuve la péroraison :

« Son âme céleste est donc enfin remontée à sa source ; il est entré dans la patrie des justes, ce pontife adoré qui, à l'exemple de son divin modèle, a passé sur la terre en y semant des bienfaits ; ce digne rival de Chrysostome, auquel il n'a manqué, pour atteindre à la réputation des plus grands orateurs, que des occasions plus fréquentes d'exercer son talent. O vous qui jouissez maintenant du prix de vos vertus et de vos longues souffrances, si de la sphère divine où vous brillez d'un éclat incomparable, il vous était permis d'abaisser vos regards sur ce théâtre périssable où vous n'avez fait que préluder à votre immortalité, peut-être éprouveriez-vous encore une émotion douce en voyant les regrets honorables que vous y avez

Digitized by Google

laissés... Enfin, en entendant votre panégyriste, vous reconnaîtrez avec quelque plaisir peut-être une voix qui ne fut jamais vendue à la faveur ni au mensonge ; que vous aimiez parce qu'elle ne vous flattait point ; et, devant le Dieu de vérité, votre modestie me pardonnerait un éloge qui n'est que votre histoire. »

Fin qui rappelle de loin la voix qui tombe et l'ardeur qui s'éteint, dans les dernières lignes de l'oraison funèbre du prince de Condé par Bossuet.

L'année même où Luce prononçait cet éloge, paraissait la première édition de son *Achille à Scyros*, connu déjà depuis quelque temps par des lectures dans plusieurs réunions littéraires. C'est un poème en six chants, imité de l'Achilléide de Stace, et l'ouvrage le plus considérable, sinon le plus important, de Luce.

Comme Lucain, Stace est mort fort jeune. Il avait à peine trente cinq ans, quand il s'éteignit en l'an 96 de Jésus-Christ. Et pourtant cet admirateur de Virgile, ainsi que Silius Italicus, a laissé un volumineux recueil de poèmes, en cinq livres, intitulé *Silves ;* une épopée ou plutôt un poème héroïque en douze chants, la *Thébaïde ;* enfin une seconde épopée inachevée, l'*Achilléide*.

De ce second poème, Stace n'a terminé que le premier livre ; le deuxième est resté imparfait. L'auteur s'est arrêté au moment où Achille, découvert et entraîné par Ulysse, quitte la cour de Lycomède, pour rejoindre ses compagnons à l'expédition de Troie S'il avait achevé son ouvrage, le poème eût offert probablement les mêmes beautés et les mêmes défauts que la *Thébaïde*. Il s'était proposé de décrire toute la vie de son héros, *ire per omnem heroa*, dit-il lui-même, au lieu de raconter seulement un fait capital de son existence. Aussi Boileau l'a-t-il eu en vue particulièrement, quand il a écrit dans son art poétique :

Digitized by Google

Le seul courroux d'Achille avec art ménagé
Fournit abondamment une Iliade entière.

Moins présomptueux que Stace, et ne fut-ce que pour ne pas refaire une partie de l'Iliade, Luce s'est borné sagement à l'épisode d'Achille à Scyros. Il avoue, cette fois encore, que l'auteur latin lui a fourni, indépendamment du sujet, presque tout le plan et la plupart des détails du poème. Il n'avait d'abord songé qu'à mettre en vers une traduction en prose qu'il avait faite de l'*Achilléide*. Plus tard, il se proposa de reproduire les beautés du poète latin, tout en en évitant les défauts.

Nous n'élèverons pas la question de décider si *Achille à Scyros* est une épopée ou simplement un poème mythologique. Nous n'examinerons pas si ce cadre gracieux comporte plus de mollesse que d'énergie ; si enfin, comme l'a dit Dussault, en jouant sur les mots, c'est un poème érotique plutôt qu'héroïque. Acceptant le sujet tel quel et comparant Luce à Stace, nous remarquerons tout d'abord que son œuvre, présentée comme imitation, peut, à la rigueur, être considérée comme une création véritable. L'invocation à Domitien a été remplacée heureusement par une invocation à Homère ; l'épisode du rival d'Achille, assez court d'ailleurs, ne se trouve pas dans Stace ; le rôle de Thétis a été ennobli. Par contre, la description des préparatifs de guerre contre les Troyens est considérablement écourtée ; en un mot, Luce, comme il le dit lui-même dans son avant-propos, a changé, ajouté, retranché, transposé, quelquefois créé, souvent traduit.

Voici maintenant l'économie de ce poème. Thétis, alarmée en apprenant l'ordre du destin qui appelle au siége de Troie son jeune fils Achille, veut le soustraire par une ruse aux mains du centaure Chiron et à l'appel

Digitized by Google

des rois grecs. Aussi feint-elle de vouloir retremper son fils dans les eaux du Styx, et cette fois de l'y plonger tout entier. Avant de s'éloigner de son maître, Achille raconte à sa mère les exemples qu'il a reçus du centaure, les dures leçons qu'il a subies, les périls qu'il a appris à braver. Ce passage est un récit brillant, qui a été souvent reproduit dans les cours de littérature. Ici l'auteur a développé Stace qui avait lui-même amplifié une belle strophe de Pindare (1).

Au lieu de conduire son fils sur les bords du Styx, Thétis l'entraîne vers l'île de Scyros, où l'amour l'attendait à la cour de Lycomède, et, à son réveil, elle lui offre les vêtements féminins qui doivent assurer ses jours. Mais Achille,

> Qui déjà tourmenté du besoin de la gloire
> Dévore l'avenir et rêve la victoire,

veut quitter sa mère et retourner vers le centaure. Déjà même il fuyait, quand il aperçoit les filles de Lycomède, et, parmi elles, Déidamie. Il se laisse alors revêtir de ses habits de femme. Reçu à la cour du Roi, comme une fille de Thétis, il devient bientôt l'amant de Déidamie, et, pour sauver les convenances, sa mère préside elle-même à leur hymen secret, dont la conséquence est la naissance de Pyrrhus. Cependant les Grecs, dont les préparatifs de guerre sont terminés, demandent que les arrêts du destin s'accomplissent. Ulysse et Diomède sont envoyés à la

(1) Troisième néméenne, consacrée à Aristoclide d'Egine. Dans la strophe III, le poète y parle des exploits d'Achille encore enfant, lorsqu'il est chez le centaure :

> Ξανθὸς δ' Ἀχιλλεὺς τὰ μὲν μέ-
> νων Φιλύρας ἐν δόμοις.

Comparer également l'éducation d'Honorius dans Claudien :

Reptasti per scuta puer, etc.

Digitized by Google

recherche d'Achille. Apollon les suit, et pousse le navire à Scyros, où Lycomède prépare, pour les recevoir, des fêtes brillantes. Dans le palais, l'œil d'Ulysse ne cherche qu'Achille. Dèjà quelques mots qui lui ont échappé l'ont décelé ; mais il faut un stratagème pour le forcer à se trahir. Ulysse imagine alors de placer, parmi les présents qu'il destine aux filles de Lycomède, une lance et un bouclier. Le héros s'en saisit, et Ulysse en profite pour commencer à le dépouiller de ses vêtements. En même temps, on entend les sons de la trompette. Achille s'élance et

> Vers l'immortalité croyant prendre l'essor,
> Son œil demande Troie et son bras cherche Hector.

C'est en vain que Déidamie essaie de le retenir, il a rejoint ses compagnons. Ici s'arrête modestement le poète, en disant :

> Homère va chanter, je dépose ma lyre.

Lors de fouilles récentes faites à Pompée, M. Fiorelli a découvert dans la maison dite de Proculus deux fresques remarquables : l'une est l'entrevue de Bacchus et d'Ariane ; l'autre, qui nous intéresse ici plus particulièrement, représente Achille surpris parmi les filles de Lycomède. On peut en voir un dessein de Thérond d'après une photogaphie dans la 234e livraison du *Tour du monde*.

Revenons à notre auteur. La phrase de Stace est assez généralement dure, âpre, sèche et contrainte, nonobstant le charme et la poésie du sujet. Sans être absolument irréprochable, le style de Luce, dans Achille à Scyros, comme dans tous ses ouvrages, est élégant et fleuri, un peu lâche parfois et négligé. Mais la marche du poème est correcte, le plan régulier, l'action intéressante. On y trouve, dit M.-J. Chénier, dans son *Tableau de la littéra-*

Digitized by Google

ture française, des traits ingénieux, d'agréables citations, des tirades bien versifiées.

Une seconde édition de cet ouvrage parut en 1807 : l'auteur y mit à profit les conseils de la critique. Quoi qu'en dise Collin de Plancy dans sa notice, Luce avait eu connaissance de l'opéra de *Achille in Sciro* de Métastase, puisqu'il en parle dans la préface de son poème. Enfin l'œuvre donna naissance à son tour au ballet d'*Achille et Déidamie* et à l'opérette d'*Achille à Scyros*.

Luce avait non sans raison décliné l'honneur de lutter avec Homère, concurrent bien autrement effrayant que Stace ; mais il ne renonça pas à choisir un sujet de tragédie dans l'Iliade. Racine avait pris Andromaque ; Luce, d'Achille passa à son rival Hector, et cette pièce, son dernier retour au théâtre, fut représentée pour la première fois au Français, le 1er février 1809.

La première tragédie d'Hector, antérieure de trente-trois ans au Cid, remonte à l'année 1603. Elle est du sieur de Vatteville (Antoine de Montchrestien) qui, à la tête d'un parti protestant, fut tué en 1621 par les catholiques. L'analyse de sa pièce est dans la *Bibliothèque du théâtre Français* de La Vallière. Viennent ensuite l'Hector de Mauléon, en 1630 ; un Hector imprimé à Soissons en 1675 et dédié au cardinal d'Estrées, par un principal du collége de Soissons nommé Sconin ; enfin, en 1752, une tragédie de Pélon de Clairefontaine, secrétaire du duc de Villars, qui fut imprimée, mais non représentée.

Indépendamment du sujet proprement dit d'Hector, quantité de pièces se rattachent à l'histoire des Atrides et à la guerre de Troie, si nombreuses qu'elles ont motivé la boutade de Berchoux :

Race d'Agamemnon qui ne finit jamais.

Digitized by Google

Parmi les ouvrages dont Luce avait à surpasser le mérite, était la *Briséis* de Poinsinet de Sivry, représentée en 1759, et qui est en quelque sorte la contre-partie de la tragédie d'Hector. Dans cette première pièce en effet, l'enlèvement de Briséis est fatal aux Grecs, à cause de l'inaction d'Achille qui en est la conséquence; dans Hector, c'est l'enlèvement d'Hélène qui fait subir aux Troyens les horreurs d'un long siége. Lisez Briséis; les députés troyens y viennent supplier Achille; parcourez l'autre tragédie, ce sont les envoyés des Grecs qui vont demander la paix à Hector. Patrocle meurt dans l'un et dans l'autre poème; Achille alors se réveille, et Poinsinet le fait marcher contre Hector, tandis que, chez Luce, c'est Hector qui va chercher Achille; mais le résultat est le même.

Une seconde concurrence, plus redoutable encore pour Luce, était dans cet adorable type d'Andromaque, dont les larmes coulent si délicieusement avec les vers de Racine, que ce poète a su rendre exquise sa plainte pourtant si monotone. Luce avait à représenter seulement ses frayeurs pour son époux vivant encore, passage continuel de la crainte à l'espérance, de l'inquiétude à la joie. La situation était plus variée que celle de la veuve d'Hector ne se rattachant à la terre que par l'amour qu'elle porte au fils de son époux; car, en principe, Andromaque doit être plus intéressante quand elle s'efforce de conserver son mari, que lorsqu'elle le pleure mort; et pourtant, telle est la magie de l'incomparable talent de Racine, que ce rôle un peu effacé d'Andromaque donne le titre à la pièce et surpasse jusqu'aux fureurs d'Hermione.

Enfin le troisième rival de l'auteur français était le grand Homère, dont l'immortelle épopée se termine précisément aux funérailles d'Hector.

Digitized by Google

Voyons maintenant quel parti a tiré Luce des travaux de ses devanciers.

Au début de l'action, Hector est victorieux, parce que Achille s'est retiré sous sa tente ; et les Grecs, par l'organe de Patrocle, viennent offrir la paix à Priam, sous la condition du renvoi d'Hélène à Ménélas. Andromaque, alarmée des prédictions de Cassandre, à laquelle elle du moins croyait, incline pour un traité qui lui rendrait son époux. Hector, en citoyen fidèle, y consentirait également. Mais il n'a pas encore mesuré sa lance contre Achille ; aussi se contente-t-il de déclarer à Patrocle qu'il attendra les ordres du roi son père. Pâris, instruit de l'affaire, s'indigne qu'on puisse avoir l'idée de rendre son Hélène. C'est cependant ce que Priam ordonne, et Hector la conduisait aux Grecs, quand soudain, par l'artifice coupable d'un troyen jaloux de rompre la trêve, un trait lancé contre le mari d'Andromaque est de nouveau le signal des combats. Hélène est donc ramenée dans les murs de Troie, dont les Grecs sont chassés. Au troisième acte, Hector accuse violemment les Grecs de trahison, et, devant Patrocle, menace Achille, provoquant ainsi lui-même le combat dans lequel il doit périr. C'est en vain qu'Andromaque alarmée veut ramener son époux à des sentiments plus pacifiques : Hector ne veut plus rien entendre. L'oracle a prononcé que le peuple, chez lequel est né le perfide qui a violé la paix, perdra son plus ferme appui, ce perfide doit être un Grec. Au quatrième acte, Hector, triomphant, revient couvert des armes d'Achille. Des transports de joie éclatent ; mais on ne tarde pas à découvrir que le héros troyen n'a combattu et vaincu que Patrocle. Seulement, au bruit de la mort de son ami, Achille sort enfin de sa tente, et il appelle Hector au combat, au moment même où celui-ci vient d'apprendre l'action déloyale du soldat troyen. Hec-

Digitized by Google

tor, se rappelant l'oracle, s'indigne et frémit; mais, comme il le dit à Andromaque :

Cet oracle est douteux, mon devoir ne l'est pas.

Et il accepte le défi d'Achille. Avec le cinquième acte, s'ouvre la scène depuis tant de siècles admirée dans Homère, celle des adieux d'Andromaque. C'est aussi le plus beau passage de Luce, qui, par une idée heureuse, a donné à Andromaque le pressentiment de sa captivité future. On y admire également le courage tranquille d'Hector, son noble dévouement et ses derniers vœux pour son fils :

Pour héritage au moins qu'il ait le nom d'Hector.

La fin de l'acte est moins bonne. Elle est remplie par l'inutile défi de Pâris, qu'Achille refuse de combattre; par son repentir, par ses imprécations contre son fatal amour, enfin par son espérance d'abattre un jour Achille, au moins par la ruse.

La versification de cette pièce a de l'éclat, de la chaleur et de la correction. Des vers brillants succèdent heureusement à d'autres pleins de simplicité et de naturel, ce qui n'est pas la qualité ordinaire de Luce. Le rôle principal, celui d'Hector, est compris. C'est bien le héros d'Homère, sans emportement ni forfanterie, comme sans faiblesse. Mais, cette fois encore, on pourrait reprocher à Luce, après avoir constaté sa parole sonore, son style facile et son bon goût, de ne pas creuser suffisamment ses sujets. Aussi ne peut-on pas citer de lui de ces vers à l'emporte-pièce, comme il s'en trouve dans les écrivains du grand siècle.

Telle quelle néanmoins, la tragédie d'Hector, interprêtée par le grand Talma, est, de tous les drames de Luce, celui qui a le plus réussi au théâtre. Elle plut particulière-

Digitized by Google

ment au maître des destinées de la France, parce qu'elle lui avait été lue avant d'être représentée, et que l'auteur en avait modifié certains passages, d'après les avis de la censure impériale. Plusieurs allusions délicates ne laissèrent pas non plus Napoléon insensible. Il assista à la première représentation, pour en assurer le succès, et il prononça que c'était « une pièce de quartier général, et qu'après l'avoir entendue, on allait mieux à l'ennemi. » L'empereur n'anoblit pas cependant Luce, qui n'était point un Corneille ; mais il le récompensa magnifiquement. La pièce, proposée en 1810 pour le prix de l'Université, valut à son auteur la croix de la Légion d'honneur et une pension de six mille livres, sans compter sa nomination de professeur de rhétorique au lycée impérial, de professeur de poésie latine à la faculté des lettres de l'Université, enfin la promesse du premier fauteuil qui serait vacant à l'Académie française.

Nous ne parlerons pas d'une dernière tragédie, *Cosroès*, imparfaite et restée en manuscrit, pas plus que d'une comédie en quatre actes et en vers, *Le lord impromptu*, tirée d'un roman de Cazotte, représentée aux Français en l'an VIII, mais qui ne figure pas dans ses œuvres. Nous laisserons également dans la pénombre, faute de date précise comme aussi d'intérêt, le poème en quatre chants de *Folliculus*, satire plus ou moins piquante contre Geoffroi, alors rédacteur de l'article spectacles dans le *Journal des Débats*, et qui doit être de 1809 ; mais elle ne parut qu'en 1812, signée L***, Paris, in-8° de 52 pages. Cet écrit, dit Guérard dans la *France littéraire*, fut supprimé par l'autorité. On en trouve des fragments dans la satire de Bouvet de Cressé, intitulée *Folliculé ou les faiseurs de réputation*, publiée en 1813, et elle a été imprimée intégralement dans les œuvres de Luce. Geoffroi avait reproché à la pièce d'Hector d'être totalement dénuée de mouvement

Digitized by Google

et de variété, et accusé la stérilité de l'auteur, qui avait, disait-il, « plus de littérature que de génie poétique, et dont les naïvetés antiques, exprimées en vers précieux, sont enluminées du vernis moderne. » Luce, se regimbant, commit l'erreur de lui répondre longuement par des traits qu'il essaya de rendre méchants et dans lesquels il enveloppa Dussault, pour sa critique de l'Achille à Scyros, Fiévée et quelques autres littérateurs de l'époque. Aucun d'eux ne releva cette attaque débitée dans les salons sous le manteau de la cheminée, et ils eurent raison. Ce long pamphlet est le plus pitoyable des écrits de Luce. Tout lui manque : invention, gaieté, poésie ; il ne contient que des injures. L'idée mère est la sottise et la barbarie luttant en vain contre la raison et condamnées au silence par le vainqueur de la Prusse et de la Russie.

La dernière œuvre de Luce fut un discours latin pour le mariage de Napoléon avec Marie-Louise. L'empereur, en 1810, était à l'apogée de sa gloire. Pour consolider sa puissance, pour assurer l'avenir de sa dynastie, il avait résolu de rompre son union avec la bonne Joséphine, et la main d'une archiduchesse d'Autriche lui avait été accordée. Naturellement, on célébra en prose et en vers, en français, en latin et en italien ce grand événement. Le prix du discours latin consistait en une médaille d'or de cent napoléons. Il fut remporté par Luce, alors mourant. Son auteur dicta l'ouvrage d'une voix défaillante plutôt qu'il ne l'écrivit. La récompense lui fut remise sur son lit de mort. Le 16 août de la même année, le grand maître de l'Université, pour justifier le rétablissement de l'oraison latine, s'écriait dans une phrase passablement romaine à la manière de Tite-Live « que c'est quand nos lois et nos armes s'étendent si loin qu'il sied peut-être aux Français de parler la langue du peuple roi. »

Digitized by Google

Un des plus brillants élèves de Luce, Villemain, a remarqué que ses premiers essais et ses derniers efforts ont été consacrés à l'éloge de deux princesses du même sang et du même nom. En effet, c'est en pleurant la mort de Marie-Thérèse qu'il avait commencé sa brillante carrière; il la termina en chantant l'arrière-petite-fille de Marie-Thérèse. Nous avons cherché vainement à nous procurer cet épithalame, qui n'aurait pas déparé probablement, s'il avait pu y être inséré, le volume publié en 1807 sous le titre de *Couronne poétique de Napoléon*.

Le lendemain de ce dernier triomphe, 17 août, Luce de Lancival n'existait plus. Il s'éteignit à quarante-six ans. Comme sa sœur, il avait observé son vœu de célibat, mais non celui de chasteté. Doué d'un tempérament ardent, il avait trop aimé les femmes, principalement dans sa première jeunesse, et, à ce commerce, il contracta une maladie cruelle qui lui vicia le sang. Les soins d'un ami dévoué, Boyveau-Laffecteur, dont il eut la fâcheuse idée de célébrer dans une ode d'une reconnaissance naïve le fameux remède, ne réparèrent qu'à demi les ravages du mal qui finit par l'emporter. « Il faut avoir connu sa personne, écrivait encore Villemain, dans le *Magasin encyclopédique* de 1810, pour sentir tout ce que les lettres ont perdu par sa mort. Il faut l'avoir vu, l'avoir entendu, pour être en état d'apprécier cette imagination brillante et féconde qui se répandait avec une égale abondance sur tous les objets, ce goût prompt et juste qui saisissait dans les productions d'autrui les moindres fautes et les plus légères négligences, cette composition rapide et facile qui semblait plutôt un jeu qu'un travail. »

Villemain parle ici en élève reconnaissant, et nous le croyons volontiers sur parole, nous contentant de remarquer que son éloge porte plutôt sur le professeur que sur

Digitized by Google

l'écrivain. Or, la facilité dont il le loue est peut-être ce qui a le plus nui à ses productions ; et quant à son talent d'enseignement, il est tout entier aujourd'hui dans le souvenir des disciples devenus célèbres qui, ainsi que l'a fait remarquer Collin de Plancy, sont aussi son ouvrage. Constatons encore que Luce avait de la franchise et de la gaieté, deux qualités qui lui valurent de nombreux amis, et qu'enfin, adoré de ses élèves, pour son dévouement à ses fonctions, il refusa des positions brillantes, qui lui auraient fait quitter l'enseignement qu'il aimait. Quant à son portrait physique, il avait les cheveux et la barbe frisés, de beaux yeux, le nez droit et fort, des lèvres épaisses, c'est-à-dire bonnes mais sensuelles.

En résumé, les œuvres de Luce de Lancival se réduisent à deux volumes in-8° de peu d'étendue, mais qui resteront dans les bibliothèques ; et, du poème sur le *Globe* ainsi que de *Mutius Scévola*, il s'est élevé progressivement à la poésie d'*Achille à Scyros* et à la tragédie d'*Hector*, qui est toujours dans les cartons du théâtre français. Aussi, en terminant cette étude, souscrivons-nous volontiers à l'appréciation finale de Rabbe, qui le qualifie de « professeur habile, poète distingué et homme du monde aussi spirituel qu'excellent. »

Digitized by Google

CHARTES DU XII^e SIÈCLE

RELATIVES AUX

ANCIENNES ABBAYES DE FERVAQUES, D'OURSCAMPS ET DE SAINT-QUENTIN-EN-ISLE

Publiées par M. HENRI BOUCHOT, Archiviste-Paléographe, Employé au département des Estampes de la Bibliothèque nationale.

Les pièces qui suivent proviennent des Archives nationales, carton L. 1,001. Aucune d'elles ne se trouve transcrite au cartulaire de l'abbaye de Fervaques, conservé à la Bibliothèque nationale, sous le numéro 11,071 du fonds latin. Elles sont toutes antérieures au XIII^e siècle et peuvent intéresser l'histoire locale. Nous les donnons à titre d'essai, nous proposant d'en réunir un plus grand nombre, s'il nous est possible, et de les joindre, en appendice, au cartulaire lui-même, dont plusieurs folios ont disparu; celui-ci ne renferme guère, d'ailleurs, que des pièces du milieu et de la fin du XIII^e siècle, et la publication des originaux disséminés un peu partout devient le complément nécessaire de sa publication.

Nous donnons également deux pièces concernant l'une Ourscamps et l'autre Saint-Quentin-en-l'Isle, qui méritent d'être publiées par l'importance des contractants, et par les quelques erreurs du *Gallia Christiana* qu'elles relèvent.

Digitized by Google

FERVAQUES (Fonsommes).

1152. — In nomine sancte et individue trinitatis, Ego Balduinus (1) Dei gracia Noviomensium episcopus, presentibus et futuris in perpetuum. Ideo miseratione divina ad officium pontificale promovemur [ut] pauperum Christi memores, ipsis tam in temporalibus quam in spiritualibus providere curemus; ea propter, dilecta in Christo filia Basilia(2) abbatissa Fontissumme, episcopali auctoritate et munimento tue confirmamus ecclesie quecumque in presentiarum? per elemosinam, sive qualibet alia justa acquisitione in nostra diocesi possidet; eorum vero pleraque propriis in hunc modum designamus vocabulis. In Pyriloco (3), territorio Fontissumme (4) ex elemosina Raineri (5) dapiferi Viromandensis sex modiatas terre, ad censum annuale sex modiorum frumenti ad mensuram Sanctiquintinensem Otmundo de Guisia ejusque heredi post eum persolvendorum. Hunc enim censum Rainerus dapifer ipsi Othmundo debebat, sed ecclesia Fontissumme pro his sex modiatis terre de hoc censu ipsum Rainerum acquietavit. Ex elemosina Rogeri de Ribodimonte uxorisque ipsius et omnium

(1) Baudoin II, évêque de Noyon, avait été abbé de Chauny et de Chatillon au diocèse de Langres, et après sa nomination à l'évêché de Noyon, il avait entretenu une correspondance avec Suger. L'année où fut passé l'acte qui nous occupe, la ville de Noyon fut aux trois quarts brûlée. Baudouin mourut en 1167 et fut enterré à Ourcamps dans un tombeau dont Gaignières a conservé un dessin, et qui lui était commun avec Baudoin III. Ce dessin est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque d'Oxford. La Bibliothèque Nationale en possède un calque.

(2) Basilie, abbesse de Fervaques, obtint une bulle en 1163 du pape Alexandre III. Elle occupait le siége abbatial en 1152 et on la retrouve jusqu'en 1183.

(3) Perle ?

(4) Fonsomme, canton de Saint-Quentin.

(5) Rénier, sénéchal de Vermandois, qui avait fondé l'abbaye 12 ans auparavant avec Elisabeth sa femme; l'abbaye avait été peuplée de nonnes conduites par saint Bernard et venant de Laon. La charte de fondation est aux preuves du *Gallia:* Tome x, p. 378 A-D.

Digitized by Google

liberorum ejusdem, medietatem terre que dicitur *del destroit*, pro censu duorum modiorum frumenti Sanctiquintinien-sium : actum annuente Johanne *Supplice*, domino hujus feodi. Quartarium predicte terre *del destroit* ex dono Hes-celini de Auriniaco ejusque uxoris et filiorum pro tribus modiis frumenti censualibus ad mensuram Sanctiquinti-niensem. Ex elemosina Werrici filii Anselini unam partem quam in suo quartario habebat ecclesia Fontissumme pos-sidet ad censum unius modii frumenti : que pars ita distinguitur a via que de Humbilariis (1) versus Frasne-tum (2) ducit in parte superiori ad orientem, et de *Raeres* (3) descendit ad vallem de *Marcuzies* (4). Ex dono Albree et omnium liberorum ejus, unam modiatam terre in Emem-berti valle ; factum concedente Pagano de Fillanis (5) domino hujus feodi. Ex dono Mainardi de *Isseni* (6) et matris ejus, in ecclesia Fontissumme conversorum, medie-tatem unius molendini in *Isseni*, annuente Roberto hujus feodi domino, et terram totam quam in Fontanis (7) juxta Fillanis possidebat. Alteram medietatem ejusdem molendini ex dono Waldini et Roberti pro viginti duobus modiis frumenti censualibus eidem Waldino persolvendis annuatim, nisi siccitas aque cursum molendini plus quam duobus mensibus impedierit, aut publica werra provinciam vastaverit. Ipse vero Waldinus supra vel infra ad unam leugam molendinum struere vel habere non poterit. Ex dono Adam de *Wallancurt* (8) et uxoris ejus Joie in

(1) Homblières, canton de Saint-Quentin.
(2) Fresnoy-le-Grand, canton de Bohain.
(3) ?...
(4) ?...
(5) Fieulaine, canton de Saint-Quentin.
(6) Essigny-le-Petit, canton de Saint-Quentin.
(7) Fontaine-Uterte, canton de Bohain.
(8) Walincourt, canton de Clary (Nord).

Digitized by Google

decima de Fontanis juxta Fillanis, duos modios frumenti. In decima de *Rumalcurt* (1) unum modium frumenti ex elemosina Stephani de *Rumalcurt*. Igitur ne quis horum quippiam temere calumpniari aut quolibet modo infestare presumat, sub anathematis interminatione vetamus: scriptum hoc sigilli nostri impressione munientes, sed et testium subscriptorum et astipulatione corroborantes. S. Balduini (2) Noviomensis decani. S. Gaufridi cantoris. S. Roberti magistri scolarum. S. Rainaldi, Radulfi, Hugonis, Ingelranni sacerdotum. S. Hugonis, Geroldi, Fulconis, diaconorum. S. Herberti, Balduini, subdiaconorum. Actum anno Dominice incarnationis M° C° LII° indictione X^a^, epacta III^a^ Ego Hugo cancellarius relegi et subscripsi.

1171. — Ea que in elemosinam fidelibus Christi conferuntur pontificalis consuevit auctoritas confirmare, et ne in oblivionem deveniant, autenticis tradere scriptis decrevit; quorum sequens vestigia Ego Balduinus (3), Dei gratia Noviomensium dictus episcopus, tam presentibus quam futuris notum fieri volo quod Waldinus de *Duri* (4) in presentia nostra recognovit et concessit elemosinam quandam quam Aelidis uxor sua ecclesie Fontissomme legittime fecit, et ut ea confirmaremus diligenter rogavit. Etenim predicta Aelidis, concedente sicut diximus eodem viro suo Waldino, contulit ecclesie Fontissomme quinque modios frumenti in elemosinam, tres apud *Roisest* (5) ad mensuram Perone percipiendos, et duos apud *Duri*, ad mensuram Sancti Quintini. Henricus quoque frater predicte Aelidis unum modium frumenti ad mensuram Perone, similiter

(1) Remaucourt, canton de Saint-Quentin.

(2) Baudoin III devenu évêque de Noyon en 1165. Il était le neveu d'un autre Baudoin antérieurement doyen du même chapitre. Baudoin III mourut en 1174.

(3) Baudoin III.

(4) Dury, canton de Saint-Simon.

(5) Roisel (Somme).

Digitized by Google

apud *Roisest* percipiendum predicte ecclesie in elemosinam dedit. Ut hec igitur rata in posterum permaneant, nostri sigilli appositione et testium subassignatione corroborare decrevimus. Testes hii sunt : Hugo frater castellani, et magister scolarum ; Wielmus prior Ursicampi ; Evrardus monachus Ursicampi ; Gerardus et Robertus capellani nostri; Theizo archipresbyter, Hugo cognomento Episcopus, Odo presbyter de *Duri*, Richardus presbyter de *Drailencurt* (1), Theobaldus presbyter de Cambrona (2), Johannes de Atiis (3), Rainaldus frater castellani, Radulfus de *Loisi* (4). Actum anno Dominice incarnationis M° C° LXXI. Ego Balduinus Noviomensis cancellarius relegi et subscripsi.

1182. — In nomine sancte et individue Trinitatis permanentis in secula. Rainoldus (5) Dei gracia Noviomensis episcopus, universis in perpetua paci et quieti religiosorum virorum pastorali sollicitudine tenemur diligenter intendere, et ne indebitis molestiis agitentur, attentiori studio et vigilantia providere ; eapropter tam futuris quam presentibus notum fieri volumus quod Rainerus dapifer Viromandensis, et filii ejus Ebrardus et Rainerus et Johannes, et uxores eorum Lucia videlicet et Ermengardis, quandam partem terre sue cum nemore quam in Periloco jure possidebant, venerabili ecclesie Fontissomane ad usum monialium ibidem Deo servientium in elemosinam perpetuo concesserunt. Reliquam vero partem ejusdem terre cum prefato nemore pro parte campi quem ante portam suam que respicit ad orientem predicta ecclesia Fontissomane jure possidebat,

(1) Dreslincourt, canton de Ribécourt.

(2) Cambronne, canton de Ribécourt.

(3) Athics, canton de Ham.

(4) Peut-être Loizy, commune de Besny-et-Loizy (Aisne).

(5) Rainaldus ou Rainoldus succéda à Baudoin III en 1175 et mourut en 1188. Il fut enseveli dans l'église d'Ourscamp, dans le sanctuaire, du côté de l'épitre.

Digitized by Google

eidem ecclesie commutaverunt. Memoratus autem Rainerus et heres ejus pretaxatam terram et nemus contra omnes qui juri stare voluerint guarandire, et contra nolentes tenebuntur auxilium ferre. Licebit vero prefatis monialibus idem nemus, si voluerint, ad usus proprios servare, aut pro beneplacito suo ad culturam redigere. Quod ne processu temporum vel vetustate, que mater est oblivionis, in irritum possit revocari, tam sigilli pontificalis impressione quam testium subscriptorum adstipulatione dignum duximus confirmari. Testes : Hugo Premonstratensis, Ebrardus Sancti Prejecti (1), Rainerus Sancti Eligii (2), Gislebertus de *Vermanz* (3), abbates. Magister Ingerrannus, Ingerrannus et Ebrardus decani nostri (4), Johannes de Nigella, frater Henricus de Belvaco, capellani nostri. Actum anno incarnationis verbi M° C° LXXX° II.

1188. — In nomine sancte et individue trinitatis, Stephanus (5) Dei gratia Noviomensis episcopus omnibus ad quos presens pagina devenerit in domino salutem. Universitati vestre notum fieri volumus quod Evrardus senescallus Viromandie et uxor ejus Ermengardis, et fratres sui

(1) Evrard, abbé dès 1171, mourut apparemment l'année même où cet acte fut passé, puisque son successeur, Gérard, se trouve dès 1182 comme abbé de Saint-Prix.

(2) Rénier, abbé de Saint-Eloi-Fontaine, de 1162 à 1182, époque à laquelle il abdiqua.

(3) Gilbert, abbé de Vermand, gouverna l'abbaye, dit le *Gallia Christiana*, de 1152 à 1167. On voit d'après l'acte qui nous occupe que quinze années plus tard, il était encore abbé de Vermand.

(4) Il y avait un schisme à Noyon vers cette époque pour la nomination des doyens du chapitre : la multiplicité des doyens énoncés dans cet acte est sans doute une des conséquences de ce trouble.

(5) Etienne de Nemours, évêque de Noyon. Il fut, entre temps, ambassadeur pour Philippe-Auguste vers Canut III de Danemark, pour obtenir la main d'Ingeburge. Après diverses autres missions, l'évêque Etienne mourut en 1221 et fut enterré à Ourscamp. D'après le *Gallia Christiana*, Etienne aurait été sacré évêque en 1188 : c'est une erreur. Dès 1182, nous le trouvons qualifié évêque de Noyon dans une charte en faveur de Saint-Quentin-en-l'Isle. (Voyez ci-après).

Digitized by Google

Rainerus et Johannes, Nicholaus et Gerardus, ceterique heredes sui donaverunt ecclesie sancte Marie Fontisomone et sanctimonialibus ibidem Deo militantibus totum nemus cum terra quod possidebant in territorio Fontisomone, secus viam que a Fraisneto per medium *Raieres* transit et versus Humblarias tendit ad sinistram manum versus orientem, in elemosinam perpetuo possidendum, ita tamen quod partem terre in concanbio habuerunt et xxx^ta^ modios rationabilis frumenti ad mensuram Sancti Quintini persolvet ecclesia annuatim. Istos xxx^ta^ modios Helizabeth sorori sue et Radulfo viro ejus hereditarie possidendos dederunt si prolem habuerint. Post obitum autem Helizabeth, si sine prole decesserit, idem xxx^ta^ modii Evrardo senescallo et heredibus suis annuatim solventur, reddet autem ecclesia frumentum de proprio granario de territorio Fontisomone infra quindenam circa festum sancti Remigii ; at vero si is cui frumentum debebitur, infra VIII^to^ dies ante festum predictum vel VIII^to^ post festum, idem frumentum recipere noluerit, quomodolibet corruptum fuerit, vel si igne combustum fuerit, nullum inde dampnum ecclesia sustinebit. Garandisiam autem de nemore predicto prefate ecclesie prestabit predictus Evrardus et heredes sui ; in recompensatione vero xxx^ta^ modiorum supradictorum quos sorori sue donavit pater suus, R. terram suam de *Torigni* (1) ei restituit; firmiter autem statutum est quod nulli ecclesie, nisi prefato monasterio, poterit predictus census in elemosinam dari. Sciendum etiam quod Evrardus senescallus et pater ejus pro predicto nemore ab ecclesia sepedicta trecentas et quindecim libras Marbotinorum receperunt. Quod ut ratum et firmum in perpetuum habeatur, presentem paginam sigilli nostri impressione munivimus et testium subs-

(1) Thorigny, commune de Le Haucourt, canton du Câtelet.

Digitized by Google

criptione qui huic pactioni interfuerunt corroboravimus. S. Hugonis Noviomensis ecclesie archidiaconi. S. Magistri Igiolrandi. S. Huberti abbatis Humolarum (1). S. Mathei abbatis de Insula (2). S. Gerardis abbatis de sancto Prejecto (3). S. Johannis abbatis de Ham (4). S. Johannis senescalli. S. Mathei thesaurarii. S. Magistri Osberti. S. Richeri sacerdotis Fontisomone. S. Nicholai decani. S. Evrardi senescalli. S. Reneiri senescalli. S. Guidonis de *Seroucort* (5). S. Odonis de *Seroucort*. S. Radulfi de *Broucort* (6). S. Philippi de *Seroucort*. S. Balduini abbatis Viromandie (7). S. Winberti prioris. S. Magistri Tiebaldi. S. Yteri. — Actum anno verbi incarnati M° C° LXXX° VIII°.

(Chirographe. Le double existe au dépôt.)

1188. — Ego Gerardus de *Lihen* Perone burgensis, notum fieri volo presentibus et futuris quod dedi et concessi ecclesie de *Favarkes* pro salute anime mee et Marge uxoris mee, pratum unum quod est ad *Beles aises* post bordelum, in perpetuam elemosinam ad oleum unius lampadis emendum que ardebit in predicta ecclesia ante altare beate et gloriose semperque Virginis Marie; hoc eciam hujus elemosine donum legitime factum est coram justicia et scabinis, Roberto Rustico et Johanne *Allepois* justiciam tenentibus, scabinis vero existentibus Eustachio de *Bus*,

(1) Hubert, abbé d'Homblières, de 1178 à 1192.

(2) Mathieu, un des abbés les plus marquants de Saint-Quentin-en-l'Isle. Il apparaît dans les actes de 1178 à 1216. (Voyez ci-après *Saint-Quentin-en-l'Isle*)

(3) Gérard, abbé de Saint-Prix, que le Gallia nomme seulement en 1182.

(4) Jean, abbé de Ham, que l'on trouve dès 1185, fut témoin de la charte de commune octroyée par Philippe comte de Vermandois à la ville de Ham, en 1188. La date de sa mort est incertaine.

(5) Seraucourt, canton de Saint-Simon.

(6) Peut-être Brocourt, dépendance d'Omissy, canton de Saint-Quentin.

(7) Baudoin, abbé de Vermand, omis au Gallia, doit être placé entre Gilbert et Jean II, 1167 à 1193 environ.

Digitized by Google

Radulfo de Roia, Gilleberto *Boiel*, Johanne *Buriavale*, Roberto *le Caisne*, Petro Arnulfi, Balduino *Ane*. Quod ut ratum et inconcussum permaneat, presentem paginam auctoritate sigilli majoris Perone sub testimonio juratorum roborari et muniri decrevi auctam, anno ab incarnatione Domini M° C° LXXX° VIII°.

1193. — In nomine Domini amen. Ego Henricus Gusiensis ecclesie decanus et capitulum, universis notum fieri volumus quod ego ipse Henricus et Godefridus de Flaviniaco (1), et uxor ejus *Domesons*, assensu Roberti nepotis sui, a winagiis nostris quantum ad partes nostras vecturis ecclesie de Fontissumma absolvimus, et pro salute nostra in perpetuum quittas clamavimus, scientes illud nobis in eterna retributione ab illo remunerari qui dixit : « Centuplum accipietis, et vitam eternam possidebitis. » Preterea cum prefata ecclesia Odoni jam dicti Roberti nepoti, decem et octo galetos frumenti censualiter ad mensuram Viromandensem singulis annis in perpetuum debuisset, predictus Odo ex illis quatuor galetos ecclesie titulo elemosine donavit in perpetuum, Roberto prefato illud approbante. Quod ut ratum permaneat scripto muniri fecimus.

Actum anno Domini M° C° nonagesimo tercio.

OURSCAMP

1164. — (*Vidimus de 1296*). Universis presentes litteras inspecturis, officialis Noviomensis salutem in Domino. Noveritis nos anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo sexto die mercurii post festum beatorum apostolorum Petri et Pauli, litteras bone memorie Philippi quondam comitis Flandrensium et Viromandensium, ejus sigillo ut

(1) Flavigny, canton de Guise.

Digitized by Google

primo facie apparebat, sigillatas, non cancellatas, non viciatas, vidisse in hec verba:

« In nomine patris et filii et spiritus sancti amen. Ego Philippus (1) Dei gracia comes Flandrensium et Viromandensium, notum facio omnibus fidelibus tam futuris quam modernis, quod libertatem et confirmacionem quam pater meus Theodericus domino Bernardo (2) abbati et domui ejus Clarevalli omnibusque domibus ejus concessit et imperpetuum contradidit, et Ego simili modo concedo et imperpetuum ratum esse volo, videlicet ut per totam terram meam et omnes transitus mee ditionis, mei comitatus, sive mee potestatis, Clarevallis et omnes abbacie ex ea egresse vel ulterius exiture, vel eciam ab hiis abbatiis processure, que a Clarevalle sunt progresse et precipue Ursicampus, in eundo et redeundo, a theloneo et passagio sint omnimodis libere. Quod quatinus ratum stabile et imper[tur]batum permaneat sigilli mei impressione auctorizare et baronum meorum subscriptione confirmare institui. Testes hujus concessionis Desiderius prepositus Brugensis, Robertus prepositus Arrensis, Matheus prepositus Casletensis, *Hakit* decanus Brugensis, Eustachius camerarius, Giselbertus dapifer Arrensis, Galterus de Locra, Soyerus de *Someringhem*, Gerardus frater ejus, Bernardus nepos eorum, Baldewinus filius Christiani de Aria, Anselinus de *Rolinghen*, Walterus Goncla, Rodgerus dispensator. Actum est hoc Furnis, anno ab incarnatione Domini M° C. LX° IIII° indictione XIII concurrente III°, epacta VI^ta^, II° nonas Decembris. » Quod vidimus testamus et in hujusmodi transcripti testimonium et evidentiam sive noticiam pleniorem presentibus sigillum

(1) Philippe d'Alsace, comte de Flandre, et aussi de Vermandois par son mariage avec Isabelle fille de Raoul-Le-Lépreux. Philippe était fils de Thierry d'Alsace ; il fut des familiers de Thomas Becket, évêque de Cantorbéry.

(2) Saint Bernard, abbé de Clairvaux.

Digitized by Google

curie Noviomensis duximus apponendum anno et die Mercurii memoratis.

SAINT-QUENTIN-EN-L'ISLE.

1182. — [In nomine] patris et filii et spiritus Sancti. Stephanus (1) Dei gracia Noviomensis episcopus presentibus pariter et futuris.... injuncto cure pastoralis officio, bona ecclesiarum sicut in presentia et auctoritate nostra pia fidelium devotione eis col[lata] sunt, debita sollicitudine illesa post posse nostro tenemur indempna conservare, ac ne defectu labentis memorie perturbetur [in] posterum recidiva questione signatis apicibus posterorum noticie commendare; inde est quod nostre notum facimus universitati quod nobilis vir Galterus miles, cognomento Captivus, anime sue suorumque predecessorum pro devocionis affectu consulens ad salutem, quicquid juris, quicquid possessionis in omnibus bonis seu emolumentis aliis habebat in toto territorio de *Caici* (2) ecclesie beati Quintini de Insula in manu nostra resignans in elemosinam contulit et concessit, et eandem elemosinam Matheus (3) abas dicte ecclesie postmodum per manum nostram assensu capituli sui ecclesie beati Marie de Nungento perpetuo obtinendam concessit tali conditione, quod pro recompensatione illius elemosine apud *Caici* in oratorio, assensu et auctoritate nostra constructo, tres monachi pro Galteri suorumque predecessorum animabus, salvo in omnibus jure parrochiali, Deo deservire

(1) Etienne I Cette charte permet de reporter de six ans en avant la date de la nomination d'Etienne à l'évêché de Noyon, que les bénédictins dataient de 1188. Il était donc déjà évêque, lorsqu'en 1183 il assistait à la consécration de l'archevêque de Bourges.

(2) Quessy, canton de La Fère, prieuré de Bénédictins, membre de Nogent.

(3) Mathieu, abbé de 1178 à 1216. Il fut mêlé à une quantité d'affaires comme juge ou arbitre choisi par les papes Clément III et Innocent III.

Digitized by Google

perpetuo tenebuntur in divinis officiis. Quod ut perpetua in posterum gaudeat firmitate presentis pagine ac testium subscriptorum testimonio nostrique sigilli patrocinio decrevimus communire. Signum abbatis Sancti Quintini de Insula. S. Hugonis archidiaconi Noviomensis. S. Raineri prioris et Nicholai prepositi de Insula. Actum anno ab incarnatione Domini millesimo c° LXXXII°.

Digitized by Google

LE LIVRE HISTORIQUE DES COMMUNES

Par M. DE CATALAN, membre titulaire.

Les membres des Sociétés Académiques de province, qui s'occupent plus spécialement d'histoire locale, puisent aux archives disséminées dans les bibliothèques départementales et communales, compulsent les cartulaires et les collections particulières d'où ils exhument des notices sans cohésion possible, mosaïque incomplète dont l'intérêt est plutôt pour l'érudit que pour le public.

L'histoire ainsi s'esquisse à grands traits, mais il lui manque le lien qui la rattache aux traditions purement locales.

Il est un livre que nous appelons de tous nos vœux, un petit livre qui ne serait ni un annuaire, ni un catalogue d'éphémérides, mais l'historique de la vie politique et sociale des communes de France.

Pourquoi chaque commune n'a-t-elle pas son histoire? Le touriste aperçoit sur la route les vestiges d'un château féodal, des murailles démantelées, un tronçon de chapelle ou quelque usine renversée dont la cheminée est éventrée, branlante ; un cours d'eau détourné ; il foule des terres défrichées et il n'a aucune notion sur les origines de ces bouleversements et les transformations que le sol aussi bien que les mœurs ont subies. Bien plus, l'habitant paisible de nos campagnes ignore sur son propre terrain les richesses minéralogiques qu'il renferme, les évènements historiques qui l'ont traversé, et le temps s'écoule et les

Digitized by Google

souvenirs des générations qui nous ont précédé s'éteignent peu à peu. Avec eux s'efface l'histoire du village qui a vu de puissants seigneurs se disputer ses murs, aujourd'hui hameau caché sous le feuillage, autrefois ville forte, ou fief redoutable.

Notre jeunesse ne devrait-elle pas apprendre d'abord à connaître son berceau et est-il permis d'ignorer les dates historiques, les faits marquants, les noms des hommes de mérite, à quelque titre que ce soit, dont la commune est en droit d'évoquer la mémoire et de revendiquer les œuvres ?

Je pourrais appuyer mes dires de considérants nombreux, mais j'ai la conviction que l'opinion publique est avec moi et je résume ma pensée en émettant le vœu :

Que chaque commune ait son livre d'histoire ; que ce livre soit l'œuvre de l'instituteur, notamment dans les localités de peu d'importance, en tant que renseignements recueillis au jour le jour, exposé concis des événements et des faits intéressants qui se passent sous ses yeux et qui devraient être consignés sur un registre municipal dressé à cet effet. La tâche de l'instituteur ne saurait avoir de portée réelle qu'en vue de l'avenir. Ce serait lui demander trop que de l'attacher à des recherches antérieures à l'époque moderne.

Pour compléter ces données, lesquelles répondraient à un questionnaire, en quelque sorte officiel, remis à l'instituteur par les soins des sociétés savantes, après sanction du ministre, je proposerais d'instituer une commission composée de deux ou trois membres choisis dans la commune parmi les plus aptes à ce travail, chargée de coordonner les documents anciens et modernes qu'elle trouverait dans les registres de l'état-civil et aux archives des mairies, ou qui lui seraient confiés par les archivistes des chefs-lieux

Digitized by Google

d'arrondissement et de département dûment autorisés à cet effet.

Les notaires, les notables, les familles nobles seraient instamment priés de communiquer aux commissions les vieux titres et les correspondances dont ils disposent et qui pourraient avoir trait à l'histoire locale ; le curé apporterait à l'œuvre commune ses traditions religieuses ; les vieillards, rappelant leurs souvenirs, pourraient fournir des renseignements précieux et de ce faisceau de documents complétés par des notices déjà publiées, on verrait s'élever un monument durable, le *Livre historique des communes*, ici modeste en sa forme comme au fond, là, volumineux et fier de ses antiques assises.

Ce livre aurait un caractère classique, il serait lu et appris dans nos écoles et formerait un guide simple et instructif.

Je sais que cette étude demande des recherches approfondies, une application grande ; que, sans être une œuvre de style, elle devrait, après avoir été soigneusement revue et corrigée, prendre une forme correcte et intéressante.

Je sais aussi que les instituteurs et les commissions communales éprouveraient quelques difficultés et certain mauvais vouloir de la part de leurs correspondants, mais MM. les Inspecteurs des écoles qui sont aptes à la révision et à la correction d'un travail de ce genre, sauraient aplanir les différends. Ils tiendraient à honneur, autant que leur permettraient les devoirs importants de leur charge, de remplir avec dévouement la mission délicate dont ils se trouveraient investis en ce qui touche particulièrement les instituteurs. De fait, ils prendraient part également aux travaux des commissions auprès desquelles, par leurs études spéciales, leur concours serait des plus utiles.

Enfin je demanderais qu'il fût établi dans chaque dépar-

Digitized by Google

tement un ou plusieurs comités composé des membres de sociétés savantes, d'archivistes, de bibliothécaires, d'archéologues toujours prêts à porter leurs recherches sur l'histoire locale, lesquels comités auraient la haute main sur les commissions communales et leur serviraient d'intermédiaires pour la collection des documents de toutes sortes applicables à leur région.

Ainsi serait conçu et édifié le livre d'histoire de la commune et voyez quels résultats on pourrait en tirer. Non-seulement il se trouverait dans toutes les familles auxquelles se rattachent les données biographiques et les traditions qui y seraient consignées, mais l'histoire générale y puiserait des détails inédits, des particularités ignorées.

Ces notions suivies et entretenues d'âge en âge par des éditions décennales faisant supplément au livre primordial, formeraient, pour chaque province, pour chaque département, un ensemble de connaissances éminemment patriotiques et la France aurait, la première, donné l'exemple du *Livre historique*, sorte de Malte-Brun des communes, memento qu'épèleraient nos enfants et que les pères de famille feuilleteraient avec un légitime orgueil.

Le recueil que j'indique existe déjà pour un certain nombre de localités riches en souvenirs féodaux, mais quel honneur s'attacherait au nom du ministre qui aurait généralisé l'œuvre communale où chacun pourrait lire sa propre histoire, œuvre intime en même temps que d'intérêt public, source modeste d'où découlerait la grande histoire du pays.

Il a été dit que ce travail pourrait être établi par canton. Je fais grand cas de cette opinion émise par notre honorable et éminent président et j'admettrais cette manière de faire pour les centres de population très restreints, mais, en principe, je maintiens mon idée qui se rattache exclu-

Digitized by Google

sivement aux communes autant dans leur intérêt au point de vue historique, que pour leur satisfaction particulière.

Je laisse à la haute appréciation du ministre dirigeant l'instruction publique ce vœu d'un chercheur un peu frotté d'annales académiques, de communications et de mémoires scientifiques, qui voudrait mettre le plus possible notre histoire locale à la portée de tout le monde.

M. Turquet, sous-secrétaire d'Etat au Ministère de l'Instruction publique, a bien voulu accepter la dédicace du projet du *Livre historique des communes*. L'auteur de ce projet se propose de publier une brochure dans le but de propager et de poursuivre l'application de son idée qui, à peine émise, a été accueillie avec une faveur marquée, non-seulement par la presse, mais aussi par de nombreux correspondants désireux de s'y associer.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

DISCOURS PRONONCÉ LE 20 NOVEMBRE 1880

Par M. PIERRE BÉNARD

Sur la tombe de M. Xavier Aubryet, publiciste, ancien membre titulaire de la Société Académique.

MESSIEURS,

Il y a vingt-sept ans, un de nos compatriotes, plein de jeunesse, d'espérance et d'enthousiasme pour le beau artistique et littéraire, entrait dans notre modeste Société Académique, accueilli par d'unanimes sympathies ; c'était Xavier Aubryet.

Aujourd'hui, ceux dont il fut le collègue viennent, sur son cercueil, rendre un pieux hommage à sa mémoire aimée.

Ce que devint cet esprit si original et si libre, si fin et si nerveux, après qu'il eût quitté, pour un plus grand théâtre, la ville où il s'était formé et révélé, quelles furent ses œuvres, délicates et pour ainsi dire ciselées, vous le savez, Messieurs, et la Presse aux mille voix vient de le redire au monde des lettres et des arts ; les maîtres dans la critique, ses pairs et ses amis, qui avaient été heureux de sa collaboration au *Grand Moniteur*, à l'*Artiste*, à l'*Illus-*

Digitized by Google

tration, à la *Gazette des Beaux-Arts*, à la *Revue de France*, ces maîtres, dis-je, ont rappelé ses ouvrages si brillants, et dont le temps n'a pas terni l'éclat, *la Femme de vingt-cinq ans*, *les Nouvelles et Proverbes*, *les Jugements nouveaux*, etc.

Pour nous, Messieurs, ses camarades au vieux Collége des Bons-Enfants, ses collègues à la Société Académique de 1854 à 1859, un privilége nous a été donné, celui de jouir du charme de ses premières amitiés, et des prémices de sa belle et riche intelligence. Déjà, dans les lectures qu'il apportait à nos séances, les traits incisifs et humoristiques de son talent s'accusaient vigoureusement : à l'originalité de la pensée, il excellait à joindre l'élégance et la vivacité de l'expression. Ces qualités se retrouvent en germe, et même à demi épanouies, dans sa lecture intitulée : *Le Nord et le Midi* (volume de 1857 de nos Annales) ; on y trouve même de ces nuances paradoxales qui n'étaient chez lui que l'effet d'une vue localisée de la vérité ; il s'arrêtait quelquefois au côté qui l'attirait le plus, et s'y attachait avant d'avoir fait tout le tour ; c'est une tendance des analystes.

Ces années de sa jeunesse, écoulées près de ses vieux parents d'adoption, tantôt dans l'antique maison de la rue de l'Evêché au riant jardin, tantôt dans cette ombreuse et fraîche villa du Tronquoy, avaient laissé dans son cœur et dans son âme des traces ineffaçables. Aux longs jours de son affreuse maladie, lorsque ses yeux étaient impuissants à refléter les images de ces chers défunts dont il avait entouré sa couche, sa pensée se reportait vers les lieux où il avait grandi, vers ses amis d'enfance, et elle y cherchait quelque consolation.

Sa dernière œuvre poétique, qu'il avait eu la bonté de me dédier, *Le Temple et la Maison*, et qu'il a publiée dans la *Revue de France* de décembre 1879, ravive les souvenirs

Digitized by Google

de la maison où il avait été élevé, et de la vieille église dont la prodigieuse structure l'avait toujours frappé d'admiration.

Pendant que la médecine était impuissante à calmer ses douleurs physiques et à lui voiler leur issue fatale, il demandait à son imagination, cette enchanteresse qui l'avait tant de fois comblé de ses dons sans s'appauvrir, de l'emporter sur ses ailes au pays dont il rêvait :

> Elle paraît au loin, l'auguste Cathédrale,
> Sous de savants aspects elle fait rayonner
> Pour le pays entier sa splendeur magistrale,
> Et l'espace, autour d'elle, a l'air de s'incliner.

La maison lui apparaît comme l'image de la vie humaine :

> L'enfance est la mansarde, un nid léger et tendre,
> Comme un nid de pinson fait de tout et de rien ;

à mesure qu'il avance dans la vie, l'homme descend d'étage, et, vieillard, arrive à la cave profonde.

La maison elle-même subira le sort de toute créature vivante, et aura une fin :

> Un jour on percera quelques nouvelles voies,
> Et l'on verra tomber sous le marteau fatal
> Ce confident si cher de nos deuils, de nos joies,
> Ce foyer à la fois mortuaire et natal.
> La maison doit aussi retourner en poussière :
> N'est-elle pas, hélas ! d'argile comme nous ?

Très cher et très regretté Aubryet, qui avez voulu redevenir notre compatriote dans la paix du tombeau, le caveau de ce monument contient les reliques sacrées de vos parents, il va recevoir les vôtres ; à ces deux titres, il sera pour vous le symbole du Temple et de la Maison qui ont inspiré vos derniers chants !

Digitized by Google

PROGRAMME DES CONCOURS DE L'ANNÉE 1881

POÉSIE

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Concours de Chœurs de voix d'hommes pour Orphéons.

La Société met au concours les paroles d'un Chœur à quatre voix d'hommes pour Orphéon, avec *soli* facultatifs. Le poème ne devra pas dépasser *cinquante* vers. La musique du poème couronné sera mise au concours en 1881 et exécutée dans la séance publique annuelle de la Société en 1882.

HISTOIRE LOCALE

Première Question. — Faire l'histoire d'une localité quelconque de l'ancien Vermandois, ou du département de l'Aisne.

Le mot « *localité* » désigne ici non-seulement les villes et les communes rurales, mais encore les églises, abbayes, forteresses, établissements industriels, compris dans la circonscription de notre département, ou de l'ancien Vermandois.

La Société académique admet également à concourir, pour ses récompenses ordinaires, les auteurs de tous mémoires inédits relatifs, soit à une période de l'histoire de la ville de Saint-Quentin, soit à l'histoire de l'un de ses établissements civils, militaires ou religieux.

Deuxième Question. — Raconter la vie et apprécier les travaux d'un personnage célèbre du Vermandois ou du département de l'Aisne.

Digitized by Google

Il ne s'agit ici que de personnages décédés, nés dans le département, ou qui, sans lui appartenir par la naissance, y ont joué un rôle important.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les manuscrits des concurrents devront parvenir, francs de port, au Président ou au Secrétaire-Archiviste de la Société avant le *31 décembre 1880*.

Les mémoires, ainsi que les pièces de vers, doivent être inédits et porter une épigraphe.

Cette épigraphe sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur.

Les prix et mentions honorables consisteront en médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze, et seront décernés dans la séance publique qui aura lieu en juin 1881.

Pour le concours de Chœurs de voix d'hommes (paroles), le premier prix consistera en une médaille de vermeil grand module.

Les mémoires ou pièces de vers couronnés pourront, après décision de la Société, être insérés *in extenso* ou par extraits dans ses annales.

Les manuscrits ne seront pas rendus, mais les auteurs pourront, avec l'autorisation de la Société, en faire prendre copie à leurs frais.

Digitized by Google

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE JANVIER 1880 A JANVIER 1881

Antiquités et monuments du département de l'Aisne, 3e partie, par M. Edouard Fleury, membre correspondant.

Souvenirs de l'invasion de 1870-71 : Anatole de La Forge à Saint-Quentin, par M. Georges Lecocq, membre correspondant.

Les échanges internationaux, littéraires et scientifiques, par M. A. Passier.

Notice sur Beuvraignes et Verpillières, communes du canton de Roye, par M. E. Coët.

Silex taillés et emmanchés de l'époque Mérovingienne, par M. Millescamps.

Les économies de Madeleine, par M. Ch. Chrétien, membre correspondant.

Les souvenirs de saint Firmin à Pampelune, par M. l'abbé Corblet, membre correspondant.

Recherches historiques sur les rites, cérémonies et coutumes de l'administration du baptême, par le même.

Une herborisation dans ma cour, par M. J. Garnier, membre correspondant.

Notice sur un cachet d'oculiste Romain trouvé à Amiens, par le même.

De l'élevage et de l'entretien du mouton, par M. Alfred Leroy, membre correspondant.

Svago a buona scuola, par Mme Luigia Codemo de Gerstenbrand, membre correspondant.

Digitized by Google

Le château de Saint-Gobain, son origine et sa destruction, par M. Amédée Piette.

Déclaration de la guerre dite de trente ans (1635), par le même.

La maison du Temple, à Soissons, par le même.

Les fouilles de Caranda (suite) ; *les fouilles de Trugny* (Aisne), par M. Frédéric Moreau père. Chromolithographies, par M. J. Pilloy, membre associé.

Résumé d'une étude sur la ville de Saint-Quentin, son commerce et ses industries, par M. Charles Picard.

Claux Sluter et le puits de Moïse, étude sur l'art statuaire en Bourgogne, à la fin du XIV^e^ siècle, par M. Albert Fétu, membre correspondant.

Digitized by Google

COURS POPULAIRES POUR LES ADULTES

PROFESSÉS PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1879-1880

Grammaire française. — Professeur : M. Jamart, membre titulaire.

Tenue des Livres et Comptabilité commerciale. — Professeur : M. Black-Tonnoir, membre associé.

Géométrie. — Professeur : M. Pierre Bénard, membre titulaire.

Arithmétique. — Professeur : M. Delavenne, membre associé.

Géographie. — Professeur : M. Martin-Dupont, membre asssocié.

DIRECTEUR DES COURS

M. Henri Souplet, membre titulaire.

PRIX DÉCERNÉS AUX ÉLÈVES DES COURS POPULAIRES EN 1880

COURS D'ARITHMÉTIQUE

PROFESSEUR : M. DELAVENNE

Herbstmeyer (Charles-Auguste), employé chez MM. Hugues-Cauvin et fils. — Route de Paris, 2.

Casier (Jules-Léon), rue Saint-Martin, 79.

Fracassin (Paul), mécanicien à l'usine hydraulique de la ville de Saint-Quentin. — Rue de Tour-y-Val, 4.

Digitized by Google

COURS DE GRAMMAIRE FRANÇAISE

PROFESSEUR : M. JAMART

Casier (Jules,) dessinateur chez MM. Denglehem et Beinert. — Rue Saint-Martin, 79.

Dupont (Ernest), employé au Télégraphe.

Racine (Jules), employé, rue du Gouvernement, 11.

Léonard (Cyrille), employé, rue Saint-André, 19.

Langrand (J.-B.), tisseur, Buerie des Islots, 18.

Herbstmeyer Auguste, employé chez MM. Hugues Cauvin. — Route de Paris, 2.

Maton (Jules), tisseur, rue de Bagatelle, 16.

LISTE DES DONATEURS, FONDATEURS ET SOUSCRIPTEURS (1)

Année scolaire 1879-1880

FONDATEURS

La ville de Saint-Quentin (délibération du Conseil municipal du 12 novembre 1864).

MM.

F. Malézieux, député de l'Aisne.

H. Souplet, directeur gratuit des cours depuis 1864.

(1) ARTICLE 34 DU RÈGLEMENT. — A le titre de souscripteur, toute personne qui donne annuellement, en faveur de l'œuvre, la somme de vingt francs.

ARTICLE 35. — A le titre de Donateur, toute personne qui aura professé gratuitement pendant un an, et toute personne qui aura fait à la Société, en faveur de l'œuvre, un don, une fois payé, d'au moins deux cents francs.

ARTICLE 36. — A le titre de fondateur de l'œuvre des Cours populaires, toute personne qui aura professé gratuitement pendant trois ans consécutifs et toute personne qui aura fait à la Société, en faveur de l'œuvre, un don, une fois payé, d'au moins cinq cents francs.

Digitized by Google

MM.

P. Bénard.	professeur gratuit	depuis 1864.
Black-Tonnoir,	»	»
Caplain,	»	de 1864 à 1872.
G. Demoulin,	»	de 1864 à 1873.
A. Ferrus,	»	de 1864 à 1874.
Cave,	»	en 1865-1866-1867.
Rouxel,	»	en 1867-1868-1869-1870.
Delavenne,	»	depuis 1876.
Jamart,	»	depuis 1877.

DONATEURS

Joly frères et C^ie^, manufacturiers.
Patoux, professeur gratuit en 1873.
D^r^ Délaissement, professeur gratuit en 1873 et 1874.
Georges Lecocq, professeur gratuit en 1876 et 1877.
Charles Magnier, professeur gratuit en 1877.
Pilloy, professeur gratuit en 1877.
D^r^ Carpentier, professeur gratuit en 1877.
Martin-Dupont, professeur gratuit en 1878 et 1879.

SOUSCRIPTEURS

Agombart-Cheval, marchand de charbons en gros.
Agombart-Hachet, entrepreneur.
Arpin, Fernand, propriétaire.
Basquin-Bertaut, négociant.
Beauvais, juge de paix, au Châtelet.
Béranger, avoué.
Blain, Gustave, négociant.
Boca, Victor, manufacturier.
M^lle^ Bourbier, propriétaire.
Cardon, Henry, notaire honoraire.

Digitized by Google

MM.

Carlier-Cagniart, négociant en vins.
Mme Carlier-Pommery, propriétaire.
Carpentier, Auguste, apprêteur.
La Société anonyme de l'usine Cliff.
Clin, notaire.
Colombier, frères, négociants.
Cordier, Clovis, propriétaire.
Cordier, Gustave, manufacturier.
Dambrun, négociant.
Damoisy, notaire honoraire.
Delcroix, Paul, avocat, bâtonnier de l'Ordre.
Derome père, propriétaire.
Desfossez, Ernest, manufacturier.
Dufour, Edouard, propriétaire.
Mme Dufour, Auguste, propriétaire.
Dutems, docteur-médecin.
Geneste-Delaby, propriétaire.
Guénot, ingénieur civil, conseiller municipal.
Hachet-Souplet, Jules, architecte.
Mme Halliez-Pouillon, propriétaire.
Hamelle-David & Cie, filateurs.
Hibon, Emile, propriétaire.
Huet-Jacquemin, ancien maire de Saint-Quentin.
Huez, Eusèbe, négociant, conseiller municipal.
Hugues-Cauvin, manufacturier.
Hugues, Emile, manufacturier.
Hugues, François, manufacturier.
Lajoie, brasseur.
Laporte-Ménard, propriétaire.
Laporte, André, avoué.
Lebée, Eugène, manufacturier.
Leblanc, fabricant d'huiles.

Digitized by Google

Mme Lécuyer-Derche, propriétaire.
Mme Ledoux-Bédu, propriétaire.

MM.

Lehoult, Jules, manufacturier.
Lemaire, Emmanuel, juge suppléant au Tribunal civil.
Lepaute, banquier.
Letac, juge au Tribunal de commerce.
Lhotte-Tiéfaine, propriétaire.
Loncle, notaire.
Mariolle-Pinguet, constructeur-mécanicien, ancien maire de Saint-Quentin, conseiller municipal.
Mathieu (l'abbé A.), curé-archiprêtre de Saint-Quentin, vicaire général de Soissons.
Martin, juge au Tribunal civil.
Mennechet, Auguste, propriétaire.
Michel fils, manufacturier.
Millot-Bethfort, négociant.
Millot-Bethfort fils, négociant.
Millot-Bégin, négociant.
Monnier, président du Consistoire de l'Église réformée.
Monory, Léon, docteur-médecin, médecin des Hospices.
Mornard, avoué.
Mourette, docteur-médecin, conseiller municipal.
Parmentier, juge suppléant au Tribunal civil.
Passet-Rigault, propriétaire.
Patoux, avoué.
Quénescourt, juge honoraire.
Mme Quennouelle-Wateau, propriétaire.
Quentin, Eugène, banquier.
Querette, propriétaire, conseiller municipal.
Révérony (de), Jules, négociant.

Digitized by Google

MM.

Rouart, Albert, banquier, ancien président du Tribunal de commerce.

Sénécal, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Quentin.

Simonin, proviseur honoraire du Lycée.

Souplet, Henri, directeur des cours populaires de la Société Académique, ancien adjoint, conseiller municipal.

Stombe, négociant.

Theillier-Desjardins, propriétaire.

Mme E. Touron, propriétaire.

Villette et Carrez, ingénieurs-constructeurs.

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er JUIN 1881

BUREAU DE 1881

MM. Ed. MONNIER, Président.
Jules PINCHON, Secrétaire des séances.
DE CATALAN, Trésorier.
LEMAIRE Emmanuel, Secrétaire-archiviste.

COMMISSIONS PERMANENTES EN 1881

Commission administrative et d'impression. — MM. Garcin, Blin, Edouard Monnier, Lemaire, Patoux, de Catalan, Jean Monnier.

Commission des archives et du Musée. — MM. J. Malézieux, Jamart, Lemaire, Bénard, membres titulaires; Pilloy, membre associé.

Commission des Cours populaires. — MM. Souplet, Directeur; Contet, Jamart, Lefèvre, membres titulaires; Black-Tonnoir et Delavenne, membres associés.

Commission du Jardin botanique. — MM. Garcin, Blin, Monnier, De Catalan, Pinchon et Charles Magnier, membres titulaires.

M. Charles Magnier, Directeur du Jardin.

Le Président fait partie de droit de toutes les commissions.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES

MM.

1855. Bénard Pierre, architecte-ingénieur, ancien adjoint au maire, conseiller municipal.
1855. Dr Blin Louis, ancien médecin des Hospices, président de la Société de médecine de l'Aisne.
1881. Caplain Albert, avocat, docteur en droit.
1877. Contet Charles-Anatole, agrégé de mathématiques, professeur au Lycée.
1863. Damoisy, notaire honoraire.
1878. De Catalan, sous-directeur des contributions indirectes.
1880. Delmas-Azéma, architecte-ingénieur, directeur des travaux de la ville de Saint-Quentin.
1849. Garcin, médecin-vétérinaire.
1877. Jamart Léopold, chef d'institution.
1878. Lefebvre Louis, avocat, docteur en droit.
1872. Lemaire Emmanuel, juge suppléant au Tribunal civil.
1876. Magnier Charles, bibliothécaire de la ville.
1877. Malézieux Joachim, architecte.
1863. Mariolle-Pinguet, constructeur-mécanicien, ancien maire de Saint-Quentin, O ✻, conseiller municipal.
1860. Monnier Edouard, pasteur de l'Église réformée, président du Consistoire.
1879. Monnier Jean, pasteur de l'Église réformée, licencié ès-lettres.
1872. Patoux Abel, avoué.
1877. Pinchon Jules, propriétaire.
1844. Souplet Henri, licencié ès-sciences, ancien adjoint au maire, conseiller municipal.

Digitized by Google

MEMBRES HONORAIRES

MM.

le Préfet du département de l'Aisne.

le Sous-Préfet de Saint-Quentin.

le Maire de la ville de Saint-Quentin.

l'Évêque de Soissons et Laon.

le Recteur de l'Académie de Douai.

l'Inspecteur d'Académie, en résidence à Laon.

Bauchart, Quentin, ancien membre titulaire, ancien président de section au Conseil d'Etat, à Villers-le-Sec.

Demoulin, Gustave, professeur au Lycée, ancien membre titulaire, à Saint-Quentin.

Desains, Paul, professeur à la Faculté des sciences de Paris, membre de l'Institut de France, rue de l'Ouest, 40.

Ferrus, Anatole, officier de l'instruction publique, ancien membre titulaire, receveur des finances, 117 rue de Paris, à Saint-Denis (Seine).

Martin, Henri, membre de l'Institut (Académie française et Académie des sciences morales et politiques), auteur de l'*Histoire de France*, sénateur de l'Aisne, 38, rue Vital, à Passy-Paris.

Malézieux, député de l'Aisne, au Petit-Fresnoy.

Malézieux, Emile, inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, rue du Bac, 108, à Paris.

MEMBRES ASSOCIÉS

1875. Bachy, Louis, avocat.

1875. Beinert, F.-A., négociant.

1875. Béranger, Paul, avoué, conseiller municipal.

1865. Black-Tonnoir, professeur de comptabilité.

1861. Boca-Wulvérick, manufacturier.

Digitized by Google

MM.

1862. Brunois, anc. chef d'institution, conseiller municipal.
1860. Cardon, Henry, notaire honoraire.
1876. Carpentier, docteur-médecin.
1843. Chaseray, au Val-Saint-Pierre, près Vervins.
1879. Cochet, Jules, banquier.
1846. Cordier, Clovis, propriétaire.
1867. Cordier, Gustave, manufacturier.
1880. Degagny, Ch., conseiller d'arrondissement, à Beauvois.
1872. De Jaër, consul de Belgique.
1875. Delcroix, Paul, avocat, suppléant du juge de paix.
1872. Delaissement, docteur-médecin à Saint-Quentin.
1875. Delavenne, professeur de mathématiques au Lycée, officier de l'Instruction publique.
1860. Desprez, Marc, docteur-médecin, chirurgien en chef des Hospices.
1879. Déprez, Léon, principal clerc de Me Faroux, notaire à Saint-Quentin.
1872. Duclos, docteur-médecin.
1875. Dufour, Edouard, propriétaire.
1880. Durot, L., ingénieur-chimiste, conseiller municipal.
1872. Georges, J.-M., adjoint au maire de Bohain.
1879. Gronnier, Henry, négociant.
1872. Gourdin-Decoster, négociant.
1875. Hachet-Souplet, architecte.
1862. Huet-Jacquemin, ancien maire de St-Quentin, *.
1859. Hugues-Cauvin, manufacturier, ancien président du Tribunal de commerce, *.
1875. Hugues, Emile, manufacturier, juge au Tribunal de commerce.
1859. Lacœuilhe, ancien notaire.
1872. Langlet, Adrien, libraire.
1875. Laporte, André, avoué.

Digitized by Google

MM.

1862. Lebée, Eugène, ancien président du Tribunal de commerce, président de la Chambre de commerce, ex-membre du Conseil municipal, *.
1866. Lebon, Alphonse, pharmacien.
1846. Lehoult, Jules, manufacturier, *.
1859. Lehoult, Ernest, manufacturier.
1852. Le Maire, ancien notaire, maire de Bohain.
1879. Loiseaux, Auguste, licencié en droit, principal clerc de notaire, à Saint-Quentin.
1879. Malézieux, Albert, architecte à Saint-Quentin.
1877. Martin-Dupont, pasteur de l'Eglise réformée, à Jeancourt.
1876. Dr Monory, L., médecin des Hospices, à St-Quentin.
1857. Moureau, Jules, imprimeur, ancien juge au Tribunal de commerce, *.
1873. Poëtte, Charles, directeur-gérant du *Guetteur*, membre du Conseil municipal.
1879. Pillivuyt, manufacturier, à Saint-Quentin.
1875. Pilloy, Jules, agent-voyer de l'arrondissement de Saint-Quentin.
1866. Querette, Charles, membre du Conseil municipal de Saint-Quentin.
1862. Rousseau, Emile, négociant, président du Tribunal de commerce, *.
1879. Saint-Exupéry (Le comte de), manufacturier, *.
1862. Saussier, Emile, juge de paix du canton de Saint-Quentin.
1877. Simonet, ancien professeur au Collége de St-Quentin.
1875. Stombe, Paul, négociant.
1872. Tausin, Henri, négociant.
1878. Villain, Edmond, employé de la banque Hacquart-Née & Cie.

Digitized by Google

MEMBRES ASSOCIÉS HONORAIRES

MM.

1841. Magnier, Léon, rédacteur du journal le *Libéral de l'Oise*, à Noyon.
1864. Trouillet, professeur d'arboriculture, à Montreuil-aux-Pêches.
1868. A. Rondelet, profess^r à l'Université catholique, à Paris.
1877. Decaisne, membre de l'Institut, professeur au Muséum, rue Cuvier, 57, à Paris.
1877. Vaucorbeil, ancien président de la Société des compositeurs de musique, directeur de l'Académie nationale de musique.
1877. Cherouvrier, ancien maire du XIV^e^ arrondissement de Paris, secrétaire général de l'Académie nationale de musique, grand prix de Rome.
1877. David, Samuel, grand prix de Rome, secrétaire de la Société des compositeurs de musique, à Paris.
1877. C. Tingry, ancien directeur de l'Ecole de musique de Cambrai, lauréat et membre de la Société des compositeurs de musique, à Cambrai.
1877. Massart, professeur de musique à Saint-Quentin.
1877. Vinchon, Amand, professeur de musique à S^t^-Quentin.
1877. Verneuil, professeur de musique à Saint-Quentin, maître de chapelle à la Basilique.

MEMBRES CORRESPONDANTS

APPARTENANT AU DÉPARTEMENT DE L'AISNE

1875. G. Asselin, propriétaire à Prémont.
1848. Batel, médecin-vétérinaire à Saint-Quentin.
1847. Beaufrère, Pierre-Jean, propriétaire à Saint-Quentin.
1877. Beauvais, Jules, juge de paix, au Câtelet.

Digitized by Google

MM.

1869. Bernier, docteur-médecin, à Brunehamel, arrondissement de Laon.
1835. Besson, Charles, cultivateur à Guise.
1863. Blanchart fils, propre à St-Quentin, rue des Glatiniers.
1849. Blanchart, cultivateur à Labiette.
1863. Bobeuf, Léandre, sous-préfet de Château-Thierry.
1843. Bobœuf, Pierre-Eloi, cultivateur à Fontaine-Uterte.
1846. Bosquette, apprêteur à Saint-Quentin.
1849. Boutroy, Florency, propriétaire à Villers-le-Sec.
1841. Brucelle-Boutroy, cultivateur et distillateur à Voyenne, par Marle.
1862. Carpeza, médecin et maire à Savy.
1863. Carvin, cultivateur à Bellicourt.
1835. Chauvenet (de), propriétaire à Parpeville, par Origny.
1849. Chenest, manufacturier à Guise.
1862. Collart, Prosper, chef d'institution à Ribemont.
1873. Combier, Amédée, président du Tribunal civil, à Laon.
1861. Cordier, curé de Pouilly-lès-Chéry, près Crécy-sur-Serre.
1848. Cordier, Hilaire, docteur-médecin à St-Quentin, *.
1848. Coutant, Jules, propriétaire à Saint-Quentin, *.
1831. Defrance, cultivateur à Omissy.
1850. Dégieux, propriétaire à La Fère.
1842. Demonchaux, docteur-médecin à Saint-Quentin, *.
1866. Desmazures Alfred, à Mondrepuis, canton d'Hirson.
1850. Doffémont fils, cultivateur à Renansart.
1850. Doloy, libraire à Saint-Quentin.
1849. Dubuquoy-Brucelle, membre du Conseil d'arrondissement, à Eparcy, par Hirson.
1862. Duplaquet, cultivateur à Fontaine-Uterte.
1868. Dusanter, Ernest, propriétaire au Parc, près La Fère, ancien membre titulaire.

Digitized by Google

MM.

1868. Duval, Jules, agent principal de la Compagnie d'Assurances générales à Saint-Quentin.
1840. Estrées, Amédée-Philippy (d'), au Tronquoy, près Lesdins.
1850. Fossé d'Arcosse, ancien directeur de l'*Argus Soissonnais*, à Soissons.
1859. Godart-Fortier, rue de Granville, à Saint-Quentin.
1844. Herbert, André, cultivateur à Fresnoy-le-Grand.
1853. Héré, Alfred, juge à Château-Thierry.
1862. Hurstel, Charles, manufacturier à Saint-Quentin.
1863. Lalouette, ancien notaire, à Saint-Quentin.
1863. Lambert, médecin à Essigny-le-Grand.
1862. Lefranc, médecin à Mons-en-Lannois.
1862. Legrand-Girarde, négociant à Saint-Quentin.
1868. Leroy, Alfred, propriétaire à Ly-Fontaine.
1862. Mathieu, ancien pharmacien, propriétaire à Deuillet, près La Fère.
1847. Matton, archiviste du département de l'Aisne, à Laon.
1843. Mauduit de Fay, conseiller d'arrondissement et maire de Marteville.
1849. Mennechet, Auguste, propriétaire à Saint-Quentin.
1843. Morlet, Antoine-Constant, propriétaire à Moy.
1863. Ognier, commerçant à Gouy.
1862. Payart, maire à Fieulaine.
1841. Quequignon, Edmond, membre du Conseil général et maire de Grugies.
1881. Rabelle, Alphonse, pharmacien à Ribemont.
1825. Simonin, proviseur honoraire, ancien membre titulaire, à Saint-Quentin.
1875. Tiéfaine L., conseiller général, maire de Ribemont.
1875. Vatin, Arthur, propriétaire à Bohain.

Digitized by Google

MM.

1842. Vicence (le duc de), maire de Caulaincourt.
1839. Viéville, Victor, cultivateur et ancien maire à Chevresis-Monceau.
1832. Viéville, Victor, cultivateur à Chevresis-Monceau.
1860. Walmé, docteur-médecin à Chauny.
1873. Wuaiflard, fabricant de sucre, cultivateur et maire à Vesles-et-Caumont, par Marle (Aisne).

MEMBRES CORRESPONDANTS

NE RÉSIDANT PAS DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AISNE

MM.

1867. Barbier, 2, place des Maréchaux, à Besançon.
1867. Barbier, Charles, 29, rue neuve Saint-Augustin, à Paris.
1871. Beghin, Eugène, secrétaire de la mairie de Béthune.
1866. Bélières, Hyacinthe, ancien professeur, rue Marchande, 16, à Vienne (Isère).
1877. Bertin, Jules, sous-inspecteur des forêts de l'État, rue de la Gare, 25, à Lille.
1866. Blain, Paul, ancien magistrat, ancien membre titulaire, propriétaire à Abbeville.
1873. Bosquette, Albert, directeur de l'*Echo vouzinois*, à Vouziers.
1867. Boulogne, receveur de l'enregistrement et des domaines, à Rethel.
1862. Buisine, sculpteur-statuaire à Lille.
1875. Brun, X., homme de lettres, 6, rue des Marronniers, à Lyon.
1877. Dubois, Gaston, archiviste-paléographe, 57, rue Saint-Jacques, à Paris.
1843. Camus, inspecteur des forêts, à Épernay (Marne).

Digitized by Google

MM.

1867. Carré, instituteur à Ponthierry (Seine-et-Marne).
1852. Cavel, Adolphe, conducteur des ponts-et-chaussées, à Condé (Nord).
1858. Chrétien, Charles, officier d'Académie, 37, boulevard Magenta, à Paris.
1866. Coquelle, conducteur des ponts-et-chaussées, à Ham.
1872. Crépin, Félix, substitut du Procureur général, à La Réunion, ancien membre titulaire.
1865. De Baillencourt, receveur des Finances, à Mortain (Manche).
1861. E. Debets de Lacrousille, avocat à Périgueux, membre du Conseil général de la Dordogne.
1878. De Croos, avocat, ancien magistrat, à Béthune.
1848. Delacourt-Delvigne, fabricant de sucre à Sancourt, près Ham.
1881. Deleuil, A., directeur du Comptoir international de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, à Gardanne-lez-Marseille.
1872. Comte de Marsy, Arthur, archiviste-paléographe à Compiègne.
1848. Desains, Auguste, conseiller à la Cour d'appel d'Amiens, ancien membre titulaire, *.
1863. Desmaze, Charles, ancien conseiller à la Cour d'appel, avenue Trudaine, 29, à Paris, O*.
1877. Devin, professeur au lycée Charlemagne, boulevard de Port-Royal, 92, à Paris, ancien membre titulaire.
1878. Dubus, Jules-Ferdinand, capitaine en retraite, rue de Valenciennes, n° 11, à Douai, *.
1869. Faure, A., artiste photographe à Lille.
1880. Fétu, Albert, conducteur des ponts et chaussées, rue Vannerie, 38, à Dijon.

Digitized by Google

MM.

1864. Fournet, juge de Paix du canton de Nesle (Somme).
1843. Gomart, Auguste, négociant à Ham.
1866. Guérard-Deslauriers, Ch., ingénieur civil, membre de la Chambre de commerce, à Caen.
1875. Hureau de Villeneuve, A., président de la Société de Navigation aérienne, 95, rue Lafayette, à Paris.
1860. Laterrade, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, à Agen.
1851 Laugée, peintre d'histoire, boulevard Lannes, 15, à Paris-Passy, *.
1860. Le Bret, docteur-médecin à Levallois-Perret.
1877. Ledieu, Alcius, à Fourdrinoy, par Picquigny (Somme).
1872. Lecocq, Georges, avocat, 53, rue des Capucins, à Amiens.
1848. Lecocq, Jules, propriétaire à Amiens.
1878 Ledeuil, Justin, secrétaire de la Sous-Préfecture de Semur (Côte-d'Or).
1869. Leroux, Ernest, libraire-éditeur, 28, rue Bonaparte, à Paris.
1875. Lesur, Georges, avocat, boulevard Malesherbes, 19, à Paris.
1875. Lollieux, propriétaire, boulevard Magenta, 135, à Paris.
1860. Marlière, ancien préfet, avenue Montmorency, 75, à Auteuil-Paris, *.
1864. Mandet, pharmacien à Tarare.
1878. Mansfeld-Bullner, lieutenant dans l'armée Danoise, Villa Contento, bianco Lunos Sidealle, 16, à Copenhague.
1863. Mennechet, E., conseiller à la Cour d'Amiens, président de la Société d'horticulture, *.
1877. Mercier, Achille, notaire à Hermeray, canton de Rambouillet, par Epernon (Eure-et-Loir).

Digitized by Google

MM.

1862. Peyrot, Adrien, ancien professeur de l'Université, rue Julien-Bodereau, 5, au Mans.

1861. Rigaut, homme de lettres, membre du Conseil municipal de Paris, 93, boulevard de Neuilly, à Paris.

1843. Rondot, Nathalis, délégué de la Chambre de commerce de Lyon, au château de Chamblon, près Yverdon (Suisse).

1878. Seydoux, Charles, manufacturier, conseiller général du Nord, membre du Conseil départemental de l'instruction publique, au Câteau.

1861. Surmay, docteur-médecin à Ham.

1865. Textor de Ravisi, percepteur à Saint-Etienne.

1868. Theillier, Edouard, capitaine au 25e bataillon de chasseurs à pied, avenue de Breteuil, 23, à Paris.

1858. Villain, Henri, député de l'Aisne, 14, quai de la Mégisserie, à Paris.

MEMBRES CORRESPONDANTS HONORAIRES

MM.

1846. Bouchardat, professeur à la Faculté de médecine, à Paris.

1858. Mme Codemo Gerstenbrandt, Luigia, femme de lettres, à Venise.

1849. Corblet (l'abbé Jules), directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, chanoine honoraire, à Versailles.

1874. De Barthélemy (comte Edouard), membre du Comité des travaux historiques près le Ministère de l'Instruction publique, rue Las Cases, 22, à Paris.

1878. De Beauvillé, Victor, auteur de l'Histoire de Montdidier, lauréat de l'Institut, à Montdidier.

Digitized by Google

MM.

1853. Duhamel, membre de l'Institut, à Paris.

1850. Fleury, Edouard, auteur des *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, à Vorges, près Laon.

1850. Garnier, conservateur de la bibliothèque d'Amiens, secrétaire perpétuel des Antiquaires de Picardie.

1864. Gret (l'abbé), curé de Prémont (Aisne).

1861. Lancia, duca di Brelo, Frédérico, secrétaire général de l'Académie de Palerme.

1866. Millien, Achille, lauréat de l'Académie française, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

1876. Tissandier, Gaston, vice-président de la Société de Navigation aérienne, rédacteur en chef du journal *La Nature*; à Paris.

1862. Turquet, Edmond, député de l'Aisne, sous-secrétaire d'Etat au Ministère de l'Instruction publique, ancien membre titulaire, 11, rue de la Révolte, à Paris-Neuilly.

Digitized by Google

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

CLASSÉES PAR DÉPARTEMENTS

AISNE. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne. — Comice agricole de Saint-Quentin. — Société d'horticulture de Saint-Quentin. — Société académique de Laon. — Société archéologique de Soissons. — Société archéologique de Vervins. — Société archéologique de Château-Thierry.

ALLIER. — Société d'Émulation du département de l'Allier, à Moulins.

AUBE. — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube, à Troyes.

AVEYRON. — Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, à Rodez.

BOUCHES-DU-RHONE. — Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille. — Société de Statistique de Marseille.

CALVADOS. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen. — Société des Antiquaires de Normandie, à Caen. — Société linnéenne de Normandie, à Caen.

CHARENTE. — Société archéologique, à Angoulême.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres, à Rochefort.

Digitized by Google

COTE-D'OR. — Académie des Arts, Sciences et Belles-Lettres, à Dijon.

COTES-DU-NORD. — Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.

DOUBS. — Société d'Émulation du Doubs, à Besançon. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Besançon.

EURE. — Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, à Evreux.

FINISTÈRE. — Société académique, à Brest.

GARD. — Académie du Gard, à Nîmes.

GARONNE (HAUTE). — Académie des Jeux floraux, à Toulouse. — Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres, à Toulouse. — Société d'histoire naturelle, à Toulouse. — Société Archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

GIRONDE. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Bordeaux. — Société de médecine et de chirurgie, à Bordeaux. — Institut des provinces de France, à Bordeaux.

HÉRAULT. — Société archéologique de Béziers.

ILLE-ET-VILAINE. — Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

INDRE-ET-LOIRE. — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire, à Tours. — Société française d'archéologie, à Tours.

ISÈRE. — Société statistique, des Sciences naturelles et des Arts industriels du département de l'Isère.

JURA. — Société d'Émulation du département du Jura, à Lons-le-Saulnier. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny.

LOIR-ET-CHER. — Société des Sciences, Lettres et Agriculture du Loir-et-Cher, à Blois.

Digitized by Google

LOIRE. — Société d'Agriculture, Industrie, etc., du département de la Loire, à Saint-Étienne.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Société académique de la Loire-Inférieure, à Nantes. — Société archéologique de Nantes.

LOIRET. — Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Orléans.

LOT-ET-GARONNE. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à Agen.

LOZÈRE. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Lozère, à Mende.

MAINE-ET-LOIRE. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à Angers. — Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire. — Société académique de Maine-et-Loire. — Comice horticole de Maine-et-Loire, à Angers.

MANCHE. — Bibliothèque de la ville de Châlons-sur-Marne. — Société des Sciences naturelles, à Cherbourg. — Société académique de Cherbourg.

MARNE. — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, à Châlons. — Académie de Reims, à Reims. — Société industrielle de Reims. — Société des Sciences et Arts de Vitry-le-Français.

MEURTHE. — Académie de Stanislas, à Nancy. — Société polytechnique de Pont-à-Mousson.

MEUSE. — Société philomathique de Verdun. — Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

NORD. — Bibliothèque de la ville de Roubaix. — Société d'Émulation de Roubaix. — Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, à Lille. — Société centrale d'Agriculture, Sciences et Arts, à Douai. — Société dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts. — Société archéologique de l'arron-

Digitized by Google

dissement d'Avesnes. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à Valenciennes. — Société d'Émulation de Cambrai. — Société géologique du Nord, à Lille.

OISE. — Société académique de Beauvais. — Société historique de Compiègne. — Société historique et archéologique de Noyon.

PAS-DE-CALAIS. — Académie d'Arras. — Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer. — Société académique de Boulogne-sur-Mer.

PUY-DE-DOME. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Clermont-Ferrand.

PYRÉNÉES (BASSES). — Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts, de Pau.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — Société des Sciences, Belles-Lettres, Arts industriels et agricoles des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

RHONE. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Lyon. — Société d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon. — Société linnéenne de Lyon. Société littéraire de Lyon. — Le Musée Guimet, boulevard du Nord, à Lyon.

SAONE (HAUTE). — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Haute-Saône, à Vesoul.

SAONE-ET-LOIRE. — Société d'Histoire et d'Archéologie, à Châlon-sur-Saône. — Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Châlon-sur-Saône. — Société Éduenne des Lettres, Sciences et Arts, à Autun. — L'Académie de Macon, à Macon.

SARTHE. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, au Mans. — Société historique et archéologique du Maine, au Mans.

SAVOIE. — Académie de Savoie, à Chambéry.

SEINE. — Société des Antiquaires de France, au Palais

Digitized by Google

du Louvre, à Paris. — Société philotechnique de Paris, à la mairie du 2e arrondissement, 8, rue de la Banque. — Société d'encouragement pour l'Industrie nationale, rue de Rennes, 44. — Académie nationale agricole, manufacturière et commerciale, rue de Chateaudun, 41 *bis*. — Société géologique de France, rue du Vieux-Colombier, 26. — Société centrale d'Agriculture, rue d'Anjou-Dauphine, 6. — Société centrale d'Horticulture de Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 84. — Société de l'Instruction élémentaire, rue Hautefeuille, 1 *bis*. — Société de Numismatique et d'Archéologie, rue de Verneuil, 46. — Association scientifique de France, 113, boulevard Saint-Michel. — Société d'acclimatation, rue de Lille, 19.

SEINE-INFÉRIEURE. — Académie des Sciences, Lettres et Arts, à Rouen. — Société des Amis des Sciences naturelles à Rouen. — Société Havraise d'études diverses, au Havre.

SEINE-ET-OISE. — Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts, à Versailles. — Société archéologique, à Rambouillet.

SOMME. — Société industrielle, à Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens. — Académie des Sciences, Agriculture, Commerce, Belles-Lettres et Arts, du département de la Somme, à Amiens. — Société linnéenne du Nord de la France, à Amiens. — Bibliothèque du 2e corps d'armée, à Amiens. — Société d'Émulation, à Abbeville.

TARN-ET-GARONNE. — Société des Sciences, Agriculture, Belles-Lettres et Arts, du départrement de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

VIENNE. — Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers. — Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers.

Digitized by Google

VOSGES. — Société d'Émulation, à Epinal.

YONNE. — Société archéologique de Sens. — Société des Sciences historiques de l'Yonne, à Auxerre.

COLONIES. — Société archéologique de Constantine.

METZ. — Académie des Lettres, Sciences, Arts et Agriculture.

MULHOUSE. — Société industrielle.

STRASBOURG. — Société des Sciences, Agriculture et Arts.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

AMÉRIQUE. — Smithsonian institution, à Washington (Etats-Unis).

AUTRICHE. — Institut impérial géologique de l'empire d'Autriche, à Vienne.

BELGIQUE. — Société historique et littéraire de Tournay. — Société royale d'Agriculture et de Botanique de Gand. — Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, à Mons. — Société libre d'Émulation de Liége. — Société géologique de Belgique, à Liége.

HOLLANDE. — Académie royale des Sciences, à Amsterdam.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. — Société des Sciences naturelles du Grand-Duché de Luxembourg, à Luxembourg.

NORWÉGE. — Université royale de Norwége, à Christiana. — Académie de Christiana.

Digitized by Google

ERRATA

Page 16, ligne 33, *au lieu de* la table théodosienne était, *lisez* la table théodosienne est...

Page 179, ligne 27, *au lieu de* purger la France factieux, *lisez* purger a France des factieux.

Page 201, ligne 28, *au lieu de* Cérisier, *lisez* Cerisier.

Page 208, *note*, au lieu de Lamaide, *lisez* Hamaïde; au lieu de Cherbon, *isez* Lherbon; au lieu de Romy, *lisez* Roucy; au lieu de Tegny, *lisez* Begny.

Page 214, ligne 32, *au lieu de* 30,000, *lisez* 300,000.

Page 233, ligne 22, *au lieu de* colège *lisez* collége.

Page 268, ligne 31, *au lieu de* Charlotte Fermier, *lisez* Charlotte Termier.

Page 282, ligne 21, *lisez* Charpentier, Topin, Renard, Uzès, Gaide.

Page 290, ligne 14, *au lieu de* Drodaty, *lisez* Diodaty.

Page 305, ligne 10, *au lieu de* l'Aisne, *lisez* l'Aube.

Page 309, ligne 22, *au lieu de* Lafenterie, *lisez* Lafeuterie.

Page 335, ligne 23, *au lieu de* dessein *lisez* dessin.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE PUBLIQUE DU 9 MAI 1880

Pages

Discours de M. Pierre Bénard, président . . 5

Rapport de M. Emmanuel Lemaire sur le premier concours d'histoire locale 10

Rapport de M. Joachim Malézieux sur le deuxième concours d'histoire locale (Mémoires appréciés : Charles de Lorraine, duc de Mayenne, et Luce de Lancival) 23

Rapport de M. Abel Patoux sur le deuxième concours d'histoire locale (Mémoires appréciés : Jean de La Fontaine et Caignart de Mailly) . . 27

Rapport de M. Jean Monnier sur le concours de poésie 34

SCIENCES

Catalogue méthodique des lépidoptères de l'arrondissement de Saint-Quentin, par M. J. Dubus, membre associé (Suite) 49

LITTÉRATURE

Proudhon, par M. Auguste Cizel (2e Prix et médaille de vermeil du concours de Poésie de 1880) 117

Le Sacrifice, par M. Edmond Delière (2e Prix

Digitized by Google

et médaille de vermeil du concours de Poésie de 1880) 124

Vercingétorix, par M. Achille Millien (2e Prix et médaille de vermeil du concours de Poésie de 1880) 129

L'Orgue de Barbarie, fantaisie humoristique par M. Charles Magnier, membre titulaire 137

ARCHÉOLOGIE

Rapport sur les fouilles du cimetière du Jardin-Dieu de Cugny (canton de Saint-Simon), par M. J. Pilloy, membre associé. 139

Rapport sur les fouilles de Rouvroy 160

Inventaire sommaire des objets trouvés dans les tombes du Jardin-Dieu. 164

(Deux Planches et un Plan)

HISTOIRE

Pottofeux, procureur-général syndic du département de l'Aisne, par M. A. Matton, membre correspondant (1er Prix et médaille d'or du concours de biographies de 1879) 173

Etude sur Luce de Lancival, par M. Alfred Doneaud du Plan (2e Prix et médaille de vermeil du concours de biographies de 1880) 311

Chartes du XIIe siècle relatives aux anciennes abbayes de Fervaques, d'Ourscamps et de Saint-Quentin-en-l'Isle, publiées par M. Henri Bouchot, archiviste-paléographe 344

Le Livre historique des communes, par M. De Catalan, membre titulaire 356

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Discours prononcé le 20 novembre 1880 par M. Pierre Bénard sur la tombe de M. Xavier Aubryet, publiciste, ancien membre titulaire de la Société Académique 361

CONCOURS DE 1881

Programme des concours de 1881 364

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Ouvrages offerts à la Société Académique, de janvier 1880 à janvier 1881 366

COURS POPULAIRES

Programme des cours populaires pour les adultes professés pendant l'année scolaire 1879-1880 . . 368
Prix décernés aux élèves des cours populaires en 1880 368
Liste des donateurs, fondateurs et souscripteurs des cours populaires en 1880. 369

TABLEAU DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Composition du bureau et des commissions permanentes en 1881 374
Membres titulaires 375
Membres honoraires 376
Membres associés. 376
Membres associés honoraires 379

Digitized by Google

Membres correspondants résidant dans le département de l'Aisne 379
Membres correspondants domiciliés hors du département de l'Aisne 382
Membres correspondants honoraires 385

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Sociétés françaises 387
Sociétés étrangères 392

Errata 393

Digitized by Google

ART. XXI DU RÉGLEMENT

Tout mémoire ou autre ouvrage lu en séance ou inséré dans les Annales de la Société, lui appartient et ne peut plus être retiré.

La Société n'entend pas prendre sous sa responsabilité les opinions émises par ses membres, dans les publications par elle autorisées.

Les personnes qui désireraient se procurer des volumes des Annales sont invitées à s'adresser au Secrétaire-Archiviste.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

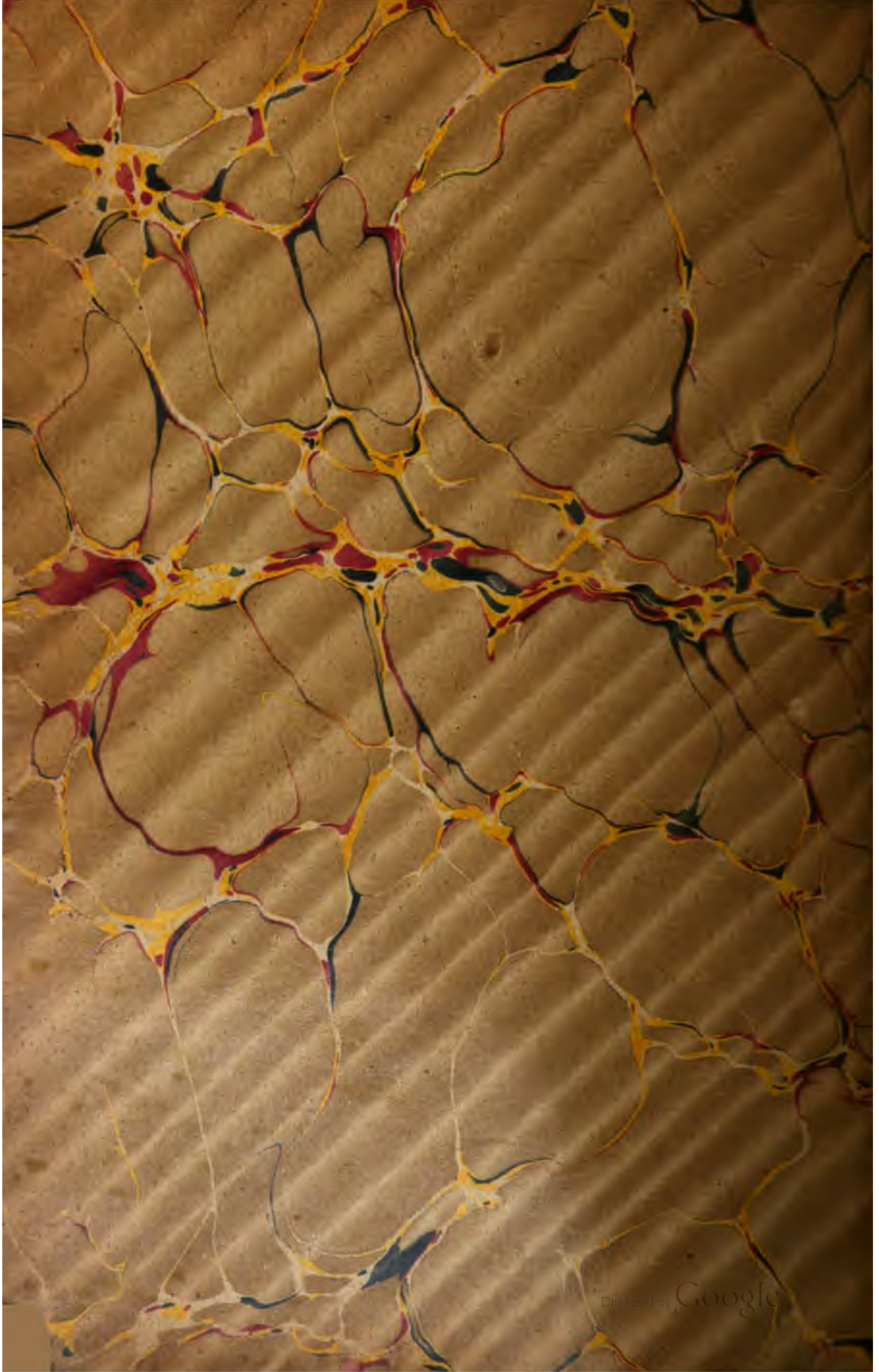
Digitized by Google

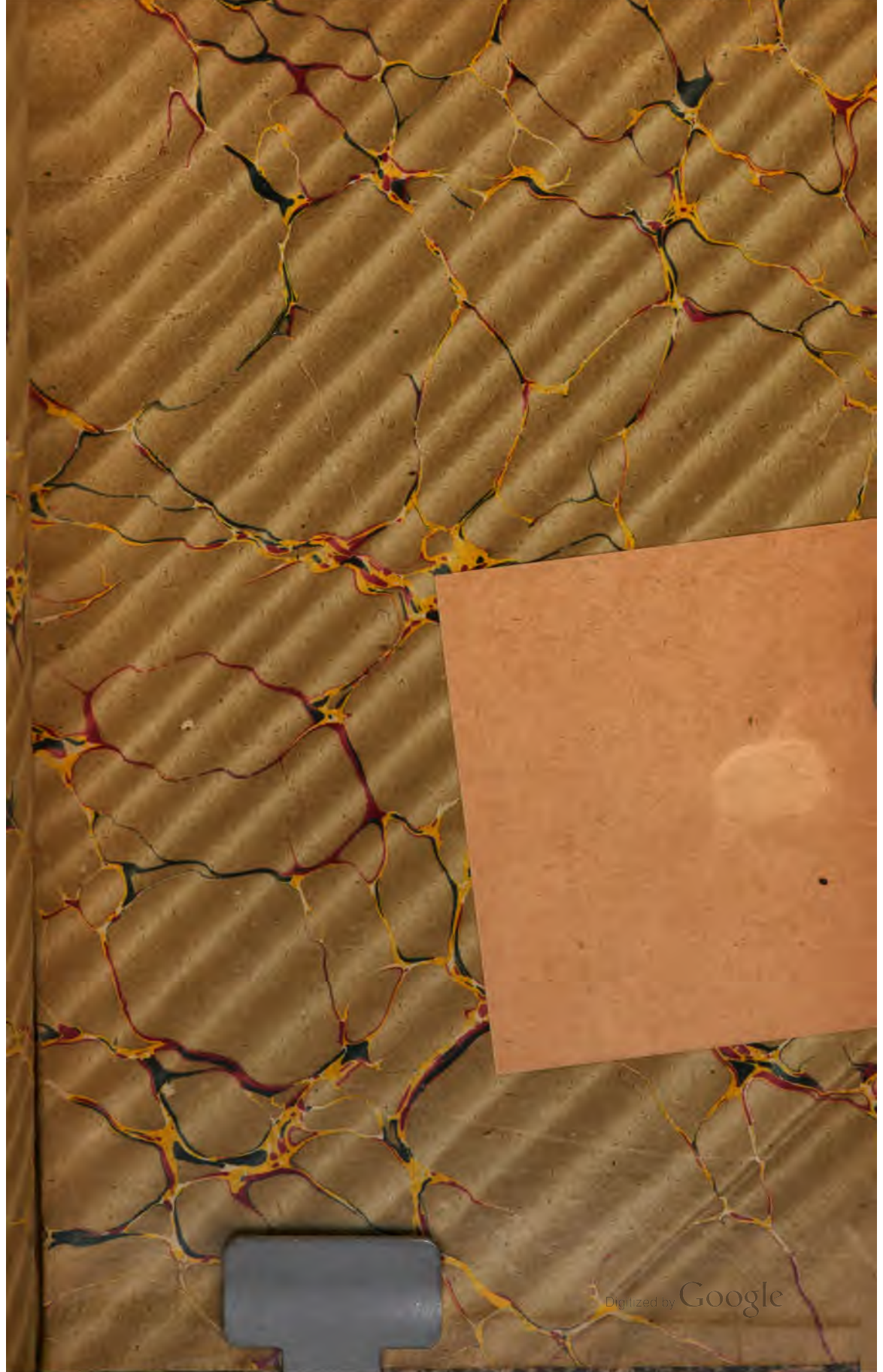
Digitized by Google

Widener Library
3 2044 105 525 893

Digitized by Google